LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres



V — VI

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Paris. — Imprimerie de Édouard BLOT, rue Saint-Louis, 46



Valentin Conrart

Fondateur de l'Academie Française.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

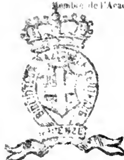
PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres



TOME CINQUIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL,

1861



LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres



TOME CINQUIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215

1861

MÉMOIRES
DE TALLEMANT.

CXXXVII

MESDAMES DE ROHAN.

Madame de Rohan (1), mère du premier duc de Rohan (2), qui a tant fait parler de lui, étoit de la maison de Lusignan, d'une branche qui portoit le nom de Parthenay. C'étoit une femme de vertu, mais un peu visionnaire. Toutes les fois que M. de Nevers, M. de Brèves et elle se trouvoient ensemble, ils *conquêtoient* tout l'empire du Turc (3). Elle ne vouloit point que son fils fût duc, et disoit le cri d'armes de Rohan :

Roi, je ne puis,
Duc, je ne daigne,
Rohan je suis.

Elle avoit de l'esprit et a écrit une pièce contre Henri IV, de qui elle n'étoit pas satisfaite, je ne sais

(1) Catherine de Parthenay-Soubise, femme de René, IIe du nom, vicomte de Rohan. On a d'elle une *invective* contre Henri IV, sous le titre d'*Apologie*. (*Journal de Henri III*, édit. de Lenglet Dufresnoi, IV, 468.)

(2) Henri, deuxième du nom, premier duc de Rohan, auteur des *Mémoires* publiés sous ce nom, mourut le 13 avril 1638.

(3) Ce M. de Brèves, à ce qu'on dit, appela le pape *le grand Turc des chrétiens*. Il cria : *Allah!* en mourant, et sans Gédoin, le Turc, qui croyoit en Notre-Seigneur comme lui, il ne se fût jamais confessé; mais Gédoin lui dit qu'il le falloit faire par politique. (T.)

pourquoi où elle le déchire en termes équivoques, *Comme ce prince n'a rien d'humain, etc.* Elle a été de plusieurs cabales contre lui.

Elle avoit une fantaisie la plus plaisante du monde : il falloit que le dîner fût toujours prêt sur table à midi ; puis, quand on le lui avoit dit, elle commençoit à écrire, si elle avoit à écrire, ou à parler d'affaires ; bref, à faire quelque chose jusqu'à trois heures sonnées : alors on réchauffoit tout ce qu'on avoit servi, et on dînoit. Ses gens, faits à cela, alloient en ville après qu'on avoit servi sur table. C'étoit une grande rêveuse. Un jour elle alla pour voir M. Deslandes, doyen du parlement ; madame des Loges étoit avec elle, et en attendant qu'il revînt du palais, elle se mit à travailler, et à rêver en travaillant ; elle s'imagine qu'elle étoit chez elle, et quand on lui vint dire que M. Deslandes arrivoit : « Hé! vraiment, » dit-elle, il vient bien à propos. Hé! monsieur, que » je suis aise de vous voir! Hé! quelle heure est-il ? » Il faut, puisque vous voilà, que nous dînions en- » sèmble.—Madame, vous me faites trop d'honneur, » dit le bonhomme, qui aussitôt envoye à la rôtisserie. Enfin on sert, elle regarde sur la table. « Mais, mon » ami, vous ferez méchante chère aujourd'hui. » Madame des Loges eut peur qu'elle ne continuât sur ce ton-là, elle la tire. « Hé! où pensez-vous être? lui » dit-elle. » Madame de Rohan revint, et lui dit en riant : « Vous êtes une méchante femme de ne m'en » avoir pas avertie de meilleure heure. » Elle dit, pour s'en aller, qu'elle étoit conviée à dîner en ville.

Son fils étoit sans doute un grand personnage. Il n'avoit point de lettres, cependant il a bien fait voir qu'il savoit quelque chose ; on a deux ou trois ouvrages de lui : *le parfait Capitaine*, *les Intérêts des*

princes, et ses *Mémoires*. On a dit que ce n'étoit pas un fort vaillant homme, quoiqu'il ait toute sa vie fait la guerre, et qu'il soit mort à une bataille. On en fait un conte : on disoit que de frayeur il sella une fois un bœuf au lieu d'un cheval, et on l'appela quelque temps *le bœuf sellé ;* cependant il payoit de sa personne quand il le falloit.

Dans son *Voyage d'Italie*, il y a une terrible pointe : il parle d'un homme de fortune qui étoit à la cour d'Angleterre ; on l'accusoit de venir d'un boucher. « On ne peut pas dire, dit-il, qu'il ne vienne de « grands *saigneurs*. » En parlant de la *Villa Ciceronis*, qui est au royaume de Naples, il met : « La » métairie de Cicéron, où il composa le plus beau » de ses ouvrages, et entre autres les *Pandettes* (1). » Quelque sot d'Italien lui avoit dit cela, et il l'a pris pour argent comptant. Voilà ce que c'est que de ne montrer pas ses ouvrages à quelque honnête homme !

Il eut dessein une fois d'acheter du Turc l'île de Chypre, et d'y mener une colonie. Il alloit pour faire un parti, à ce qu'on dit, avec le duc de Weimar, quand il fut blessé à la bataille de Reinfeld que donna ce duc, et après il mourut de sa blessure. C'étoit un petit homme de mauvaise mine. Il épousa mademoiselle de Sully qu'elle étoit encore enfant (2) ; elle fut mariée avec une robe blanche, et on la prit au col

(1) On lit en effet dans le *Voyage du duc de Rohan*, Amsterdam, Louis Elzévier, 1649, petit in-12, p. 101 : « Les ruines » de la superbe métairie de Cicéron, nommées Académia... sont » considérables... pour les belles *Œuvres* qu'il y a composées, » entre lesquelles sont renommées les *Pendettes*. » Ainsi le duc de Rohan attribuoit à Cicéron les *Pandectes de Justinien*.

(2) Marguerite de Béthune-Sully, duchesse de Rohan, mourut le 22 octobre 1660.

pour la faire passer plus aisément. Du Moulin, alors ministre à Charenton, ne put s'empêcher, car il a toujours été plaisant, de demander, comme on fait au baptême : « Présentez-vous cet enfant pour être » baptisé? » On leur fit faire lit à part; mais elle ne s'en put tenir long-temps; et quand on vint dire à M. de Rohan que sa femme étoit accouchée, il en fut surpris, car à son compte cela ne devoit pas arriver si tôt. On m'a dit que ce fut Arnauld du Fort, depuis mestre de camp des carabins, qui en eut le pucelage. Le maréchal de Saint-Luc est apparemment celui qui l'a mise à mal, si quelque suivant n'a passé devant lui; car, pour des valets, elle a toujours dit, en riant, qu'elle n'étoit point *valétudinaire* (1). M. de Saint-Luc en étoit en possession quand M. de Candale vint à la cour. La grandeur du père faisoit qu'on le regardoit comme une illustre conquête. Elle lui fit toutes les avances imaginables; il n'étoit pas bien fait de sa personne; mais il avoit beaucoup d'esprit et étoit fort agréable; ce n'étoit ni un brave, ni un grand capitaine.

Avant que de passer plus avant, je dirai ce que j'ai appris pour preuve de ce que je viens de dire. M. de Rohan étoit dans Maubeuge, avec dix mille hommes, à la vérité, il lui manquoit quelque chose. Le cardinal Infant se va mettre devant la ville. Le cardinal de La Valette s'avance (c'étoit à cause de lui que son frère avoit de l'emploi). L'Espagnol lève le siége. Candale et Gassion viennent trouver La Valette; il veut les renvoyer dans la ville : Gassion se hasarde et est défait; depuis il y entra peu accom-

(1) On entendoit par là les femmes qui se donnoient à des valets. (T.)

pagné; mais jamais on ne put persuader à Candale d'y aller, à cause d'un pont que les ennemis avoient fortifié, et d'un petit camp d'environ deux mille hommes qu'ils avoient entre nous et Maubeuge. Candale fit le malade, et ce fut en vain que le cardinal marcha avec trois ou quatre mille hommes, afin que Candale pût se jeter dedans; l'autre répondit qu'il avoit le frisson. Ruvigny, qui voyoit que le cardinal enrageoit, en parla à Candale, qu'il connoissoit fort : cela ne servit de rien. Le cardinal, pour faire voir que la marche étoit bien faite, voulut pousser plus avant, et alla à une lieue de la ville, où Turenne se joignit à lui, et il eût défait les deux mille hommes des ennemis, sans que Candale priât qu'on ne lui fît pas cette honte. Huit cents de ces deux mille hommes se noyèrent de peur.

Madame de Rohan étoit fort jolie, et avoit quelque chose de fort mignon, d'ailleurs née à l'amour plus que personne du monde, et qui disoit les choses fort plaisamment. Lorsque M. de Candale fut marié, elle le brouilla avec sa femme, et fut cause qu'il se démaria. Sa femme lui offrit le congrès; il ne voulut pas l'accepter; ensuite madame de Rohan, pour fortifier le parti des huguenots, lui fit changer de religion. Il y avoit souvent noise entre eux, et quand il fut revenu à l'Église romaine, il dit à madame Pilou : « Qu'il n'y avoit point de mauvais offices que » madame de Rohan ne lui eût rendus. Elle m'a mis » mal, disoit-il, avec le Roi, avec mon père et avec » Dieu, et m'a fait mille infidélités; cependant je ne » m'en saurois guérir. » Il laissa tout son bien à mademoiselle de Rohan, aujourd'hui madame de Rohan, qui ne le voulut point accepter. Guitaut, depuis capitaine des gardes de la Reine-mère, ven-

gea M. de Saint-Luc, à qui il avoit été, car il coucha avec elle, et puis la battit bien serré dans un démêlé qu'ils eurent ensemble. Madame Pilou lui débaucha feu d'Aumont, cadet du maréchal d'aujourd'hui, et le maria; elle lui débaucha aussi Miossens; mais madame de Rohan n'en a rien su, et elle le maria comme l'autre. Un jour elle égratigna Miossens (1); car ayant appris qu'il avoit été au bal au Louvre, au sortir de chez elle, quoiqu'elle le lui eût défendu, elle l'alla battre et égratigner dans son lit. De dépit, il entendit à la proposition que madame Pilou lui fit.

Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, comme des ambassadeurs d'Angleterre lui eussent demandé: « Qui est cette dame-là? (C'étoit madame de Rohan.) » — C'est le docteur, leur répondit-il, qui a converti » M. de Candale. » Théophile fit une épigramme sur cela, qui est dans le *Cabinet satyrique*. L'épigramme qui dit :

Sigismonde est la plus gourmande, etc.

est faite aussi pour elle : elle n'est pas imprimée.

M. de Candale avoit amené deux ou trois capelets de Venise à Paris; lui et Ruvigny en trouvèrent une fois un couché avec une g.... dans la Place-Royale. Ruvigny lui dit : « Je te donne un écu d'or si tu la » veux baiser demain, en plein midi, dans la place.» Il le promit, et, comme il étoit après, M. de Candale, Ruvigny et quelques autres firent exprès un grand bruit : toutes les dames mirent la tête à la fenêtre et virent ce beau spectacle.

Pour revenir à madame de Rohan, un soir qu'elle retournoit du bal, elle rencontra des voleurs; aussi-

(1) Il devint maréchal de France, et prit le nom de *maréchal d'Albret*. (T.)

tôt elle mit la main à ses perles. Un de ces galants hommes, pour lui faire lâcher prise, la voulut prendre par l'endroit que d'ordinaire les femmes défendent le plus soigneusement; mais il avoit affaire à une maîtresse mouche : « Pour cela, lui dit-elle, vous » ne l'emporterez pas, mais vous emporteriez mes » perles (1). » Durant cette contestation il vint du monde, et elle ne fut point volée.

Un jour la duchesse d'Hallwin (2), fille de la marquise de Menelaye, sœur du Père de Gondy, se rencontra avec elle à la porte du cabinet de la Reine, et comme elle la pressoit fort pour entrer la première, madame de Rohan se retira bien loin en disant : « A Dieu ne plaise que, n'ayant ni verge ni » bâton, j'aille me frotter à une personne *armée.* » Car cette femme toute contrefaite avoit un corps de fer; et puis elle avoit été femme de M. de Candale, et s'étoit démariée d'avec lui. On dit qu'un jour d'Hallwin, depuis M. le maréchal de Schomberg, demanda à M. de Candale pourquoi il s'étoit démarié : « C'est, dit-il, que madame couchoit avec tel et » tel de mes gens. » M. d'Hallwin s'en voulut fâcher : « Tout beau, lui dit-il, tout cela est sur mon compte, » vous n'y avez rien à voir. »

Il y avoit chez M. de Bellegarde la peinture d'un... pétrifié, et un sonnet au-dessous qu'Yvrande avoit fait; il est dans le *Cabinet satyrique* (3). Madame

(1) J'ai ouï dire à d'autres que c'est une madame de Rupierre qui a dit cela. (T.)

(2) Première femme de M. de Schomberg. Ce d'Hallwin n'étoit pas trop en réputation. « On me fait tort, dit-il, je le ferai voir » à la première occasion. » Il défit Serbellon à Leucate, en 1636, et fut fait maréchal de France. (T.)

(3) Voyez le *Cabinet satyrique*, au Mont-Parnasse. 1697, 1re

femme, il lui fit sentir que cela ne lui plairoit pas.

A Paris, madame de Rohan se tenoit presque toujours au lit. M. de Candale, qui étoit aussi revenu, étoit toujours auprès d'elle : elle envoyoit mademoiselle de Rohan sans cesse se promener avec Rachel, sa femme de chambre. Madame de Rohan étant accouchée, l'enfant fut porté chez une madame Milet, sage-femme, après avoir été baptisé à Saint-Paul, et nommé Tancrède Le Bon, du nom d'un valet de chambre de M. de Candale.

Or, dès Venise, Ruvigny, fils de Ruvigny qui commandoit sous M. de Sully (1), dans la Bastille, étant comme domestique de la maison, et y trouvant une grande licence, à cause de M. de Candale, se mit à badiner avec mademoiselle de Rohan, qui n'avoit alors que douze ans.

> .....Mais aux âmes bien nées,
> La *vertu* n'attend pas le nombre des années (2).

Cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'à Paris il en eut tout ce qu'il voulut. Ruvigny étoit rousseau, mais la familiarité est une étrange chose; puis il étoit en réputation de brave. Il s'étoit trouvé à Venise par hasard, cherchant la guerre ; il étoit allé à Mantoue ; là, Plassac, frère de Saint-Preuil, brave garçon, mais qui, avant que de mettre l'épée à la main, avoit un tremblement de tout le corps, eut querelle. Ruvigny le servit et eut affaire à Bois d'Almais, un bravissime, qui avoit disputé la faveur de Monsieur à Puy-Laurens (3) ; Ruvigny le tua, mais il reçut un

(1) Voyez le passage de Conrart, cité plus haut dans la *Notice*, t. Ier, p. 21.

(2) Allusion aux vers du *Cid*, acte II, scène 2e.

(3) Bois d'Almais, ou Bois d'Annemets, comme on le nomme

grand coup d'épée au côté. M. de Mantoue, qui avoit logé tous les cavaliers françois dans son palais, par bienséance, pria le blessé de se faire porter dans une maison de la ville; mais il lui envoya son chirurgien. Il y avoit alors des comédiens à Mantoue. Vis-à-vis de cette maison logeoit le *Pantalon* de cette troupe, dont la femme étoit fort jolie et de fort bonne composition. De son lit, Ruvigny la voyoit à la fenêtre. Dès qu'il put sortir, il y alla; dans trois jours l'affaire fut conclue, et ils en vinrent aux prises..... Ruvigny fut malade trois mois de cette folie. Guéri, M. de Candale le fit aller à Venise pour faire une compagnie de chevau-légers : cela fut cause qu'il ne se trouva pas au siége de Mantoue.

Il ne mettoit pas mademoiselle de Rohan en danger de devenir grosse. Regardez quelle bonne fortune il avoit là! Soigneux de la réputation de la belle, il prenoit garde à tout; et il fut long-temps sans qu'on se doutât de rien, à cause, comme j'ai dit, qu'il étoit en quelque sorte de la maison. L'été, il alloit à l'armée par honneur; cela le faisoit enrager d'être obligé de quitter. Ce commerce dura près de neuf ans (1).

Cette Rachel, dont nous avons parlé, s'étoit doutée

le plus souvent, est l'auteur des ***Mémoires d'un favori de M. le duc d'Orléans.*** On verra plus bas, à l'article ***Ruqueville***, que Bois d'Annemets étoit frère de ce dernier. Les ***Mémoires d'un favori*** sont rares, et d'autant plus recherchés qu'ils n'ont pas été reproduits dans les Collections Petitot et Michaud. Le duel dans lequel Bois d'Annemets succomba eut lieu en 1627. (Voyez un fragment des Mémoires manuscrits de Goulas, cité dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, II, 449.)

(1) Comme beau-frère de Ruvigny, Tallemant des Réaux a connu les plus petites particularités des intrigues des dames de Rohan.

de la grossesse de madame de Rohan, et long-temps après elle découvrit que l'enfant avoit été mené en Normandie, auprès de Caudebec, chez un nommé La Mestairie, père du maître-d'hôtel de madame de Rohan. Mademoiselle de Rohan en parle à Ruvigny, qui, sous des noms empruntés, consulte l'affaire : il trouve qu'étant né *constant le mariage*, l'enfant seroit reconnu si on avoit la hardiesse de le montrer. Il lui dit que si elle veut l'envoyer aux Indes, il en prendra le soin; après il communique la chose à Barrière (1), leur ami commun, qui avoit une compagnie au régiment de la marine, et ce régiment étoit en garnison vers Caudebec. Ruvigny lui donne trois hommes affidés, mais qui pourtant ne savoient point qui étoit cet enfant : il prend, avec cela, quelques soldats ; ils enfoncent la porte de la maison, et enlèvent Tancrède, âgé alors de sept ans. On le mène en Hollande. Là Sauvetat, frère de Barrière, capitaine d'infanterie au service des États, le reçoit et le met en pension, comme un petit garçon de basse naissance. Je mettrai l'histoire de Tancrède (2) tout de suite. Quelques années après, mademoiselle de Rohan fut si étourdie qu'elle conta cette histoire à M. de Thou, comme pour lui en demander conseil. Il se moqua de la frayeur qu'elle en avoit, et cela fut cause que sur la fin elle négligea de payer sa pension, bien loin de l'envoyer aux Indes. M. de Thou, qui ne

(1) Henri de Taillefer, seigneur de Barrière, cousin-germain de Henri Chabot.

(2) Voyez l'*Histoire de Tancrède de Rohan*. Liége, 1767, in-12. Cet ouvrage a été composé dans l'intérêt de la duchesse de Rohan, mère de Tancrède. Il est suivi de l'indication de diverses pièces de ce célèbre procès qui ont fait partie des manuscrits de Béthune, mais qui paraissent avoir été depuis long-temps supprimées.

taisoit que ce qu'il ne savoit pas (1), l'alla, dès le jour même, conter à madame de Montbazon, qui y avoit intérêt à cause de la maison de Rohan, dont étoit M. de Montbazon. Barrière y étant allé : « Ah ! petit » *Menin*, lui dit-elle (tout le monde l'appeloit ainsi), » vous faites bien le fin ! » et lui conta tout. Il le nia. « Je le sais, dit-elle, de M. de Thou, à qui made- » moiselle de Rohan l'a dit. » Barrière rapporte cela à Ruvigny, qui en gronda fort mademoiselle de Rohan. M. de Thou ne le lui voulut jamais avouer; mais elle le lui avoua. Ce *Saint-Jean-Bouche-d'Or* ne se contenta pas de cela ; il le dit à plusieurs personnes, et même à la Reine. Ainsi cela vint à madame de Lansac, qui le dit à madame de Rohan, quand sa fille fut mariée avec Chabot. M. de Candale donna à madame de Rohan, par son testament, ce qu'il put.

Revenons à mademoiselle de Rohan. Le mépris avec lequel elle traitoit sa mère l'avoit mise en une telle réputation de vertu qu'on croyoit que c'étoit la *Pruderie incarnée*. Pour une petite personne, on n'en pouvoit guère trouver une plus belle avant la petite-vérole. Elle étoit fière ; elle étoit riche ; elle étoit d'une maison alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe. Cela éblouissoit les gens. On la prenoit fort pour une autre, et jamais personne n'a eu de la réputation à meilleur marché ; car elle a l'esprit grossier, et ce n'étoit à proprement parler que de la morgue. Le premier avec qui on proposa de la marier, ce fut M. de Bouillon ; mais elle tenoit cela au-dessous d'elle.

Comme M. le comte de Soissons étoit à Sédan, on

(1) Il est singulier qu'avec ce caractère, de Thou ait été condamné à mort pour avoir gardé le secret de Cinq-Mars. Il est vrai qu'il le garda comme un homme qui ne veut pas dénoncer un ami.

lui parla d'épouser mademoiselle de Rohan; que c'étoit le moyen, disoit-on, de grossir son parti, en y attirant M. de Rohan, et peut-être ensuite les huguenots. En effet, M. le Comte envoya un gentilhomme, nommé Mézière, à Paris, qui avoit ordre d'aller d'abord chez madame de Rohan, et de lui dire que M. le Comte vouloit s'approcher d'elle le plus près qu'il lui seroit possible, et autres termes semblables, qui faisoient assez entendre la chose; mais il n'alla chez madame de Rohan qu'après avoir été partout où il avoit affaire, de sorte qu'étant pressé de partir, on n'eut pas le loisir de rien traiter avec lui. On proposa la chose à M. le duc de Rohan, qui, alors, s'étoit retiré à Genève, sans expliquer si sa fille se feroit catholique ou non. Il en étoit ravi, et alloit pour faire que le duc de Weimar se joignît à M. le Comte, quand au combat de Rheinfeld il fut blessé, comme j'ai dit, et mourut.

Le mécontentement de M. de Rohan venoit de ce qu'ayant demandé des dragons que Ruvigny devoit commander, on les lui refusa, et que faute de vingt mille écus on laissa périr ses troupes dans la Valteline. Le père Joseph et Bullion, qui ne vouloient point que le cardinal de Richelieu le mît dans le Conseil, comme il en avoit le dessein, lui firent ce vilain tour. Mademoiselle de Rohan ne voulut point entendre à l'aîné de Nemours; elle prétendoit à plus que cela : d'autre côté, M. de Nemours alla prier mademoiselle de Rambouillet de savoir, par le moyen de madame d'Aiguillon, si le cardinal, qui avoit témoigné avoir quelque intention de faire ce mariage, le vouloit faire simplement pour le marier avantageusement, ou pour quelque intérêt d'État; et, ayant été assuré qu'il n'y avoit nulle politique à cela, il ne

s'y échauffa pas autrement. Elle disoit, en ce temps-là, que M. de Longueville, qui étoit devenu veuf, étoit son pis-aller : elle prétendoit au duc de Weimar. Depuis la petite-vérole, qui ne l'a pas embellie, on parla encore de M. de Nemours. Chabot étoit déjà fort bien avec elle, mais cela n'avoit pas éclaté.

Jusques à un an après la naissance du Roi, personne n'avoit eu aucun soupçon de mademoiselle de Rohan. Sillon, en prose, Gombauld et autres, en vers, se tuoient de chanter sa vertu. Le premier qui se douta de la galanterie de Ruvigny, ce fut M. de Cinq-Mars, depuis M. le Grand. Madame d'Effiat lui ayant fait un si grand affront que de croire qu'il vouloit épouser Marion de Lorme, et d'avoir eu des défenses du Parlement, il sortit de chez elle et alla loger avec Ruvigny, vers la rue Culture-Sainte-Catherine. Presque toutes les nuits, il alloit donner la sérénade à Marion. Il remarqua que Ruvigny s'échappoit souvent, et que, quoiqu'il ne fût revenu qu'à une heure après minuit, il sortoit pourtant à sept heures du matin, et étoit toujours ajusté. Si c'étoit pour la mère, disoit-il en lui-même, car il savoit bien où il alloit, souffriroit-il que Jerzai (1) fût son galant tout publiquement? Il en conclut donc que c'étoit pour la fille, et, pour s'en éclaircir, il dit un jour à Ruvigny : « J'ai pensé donner tantôt un soufflet » à un homme pour l'amour de toi ; il disoit des sot- » tises de toi et de mademoiselle de Rohan. » Ruvi-

(1) René Du Plessis de La Roche Pichemer, comte de Jerzai ou *Jarzé*, personnage singulier, qui, en 1649, fit semblant d'être amoureux d'Anne d'Autriche. On l'exila, et il termina ses jours d'une manière déplorable. Ayant obtenu en 1672 la permission de servir comme volontaire, il fut tué par une de nos sentinelles. (V. notre édition de Sévigné, III, 15.)

gny, qui vit où cela alloit, lui répondit : « Tu aurois » fait une grande folie ; cela auroit fait bien du bruit » pour une chose si éloignée de toute apparence. » Ensuite il lui dit qu'on ne lui faisoit point de plaisir de lui parler de cela ; aussi Cinq-Mars ne lui en parla-t-il jamais depuis.

Jerzai, quand il se vit galant établi et bien payé de la mère, en sema quelque bruit ; car il trouvoit toujours en sortant le soir, bien tard, un laquais de Ruvigny, et ce laquais lui disoit : « Mon maître est là-» haut. » Il savoit bien que ce n'étoit pas avec la mère ; il se douta aussitôt de quelque chose. La mère s'en doutoit aussi : les laquais de Ruvigny répondoient franchement, car il ne leur disoit rien de peur qu'ils ne causassent.

Un idiot d'ambassadeur de Hollande, nommé Languerac, dit un jour naïvement à mademoiselle de Rohan : « Mademoiselle, n'avez-vous point perdu » votre pucelage ? — Hélas ! monsieur, dit la mère, » elle est si négligente qu'elle pourroit bien l'avoir » laissé quelque part avec ses coiffes. »

Enfin, comme toutes choses ont un terme, mademoiselle de Rohan ne s'en voulut pas tenir à Ruvigny seul : elle aimoit à danser ; il n'étoit nullement homme de bal, ni de grande naissance, ni d'un air fort galant. Le prince d'Enrichemont, aujourd'hui M. de Sully, y mena Chabot, son parent et parent de madame de Rohan. Sous prétexte de danser avec elle, car il dansoit fort bien, il venoit quelquefois chez elle le matin. Ruvigny étoit averti de tout par Jeanneton, la femme de chambre, qui n'avoit été en aucune sorte de la confidence que depuis que Chabot commençoit à en conter à mademoiselle de Rohan, encore ne savoit-elle point que sa maîtresse eût été

éprise de Ruvigny ; mais elle croyoit seulement que ce qu'il en faisoit étoit pour empêcher qu'elle ne fît une sottise ; Ruvigny, voyant que la chose alloit trop avant, lui en dit son avis plusieurs fois. Enfin, elle lui promit de chasser Chabot dans quinze jours : au bout de ce temps-là, c'étoit à recommencer (1). « Mais, mademoiselle, lui disoit-il, je ne veux point » vous obliger à m'aimer toujours, avouez-moi l'af- » faire ; je ne veux seulement que ne point passer » pour votre dupe. — Ah ! répondit-elle, voulez-vous » qu'il sache l'avantage que vous avez sur moi ? il le » saura si je le fais retirer, car il dira que je n'ai osé » à vos yeux en aimer un autre ; mais donnez-moi » encore deux mois. — Bien, dit-il. » Et pour passer ce temps-là avec moins de chagrin, il s'en alla en Angleterre voir le comte de Southampton, qui avoit épousé madame de la Maison-Fort, sa sœur. Le prétexte fut le duel de Paluau, aujourd'hui le maréchal de Clérambault, qu'il avoit servi contre Gassion, car le cardinal de Richelieu l'avoit trouvé fort mauvais. Au retour, il apporta des bagues de cornaline fort jolies. Mademoiselle de Rohan en prit une, mais il ne la trouva point convertie, au contraire. A

(1) Dans le mal au cœur qu'avoit Ruvigny, ne se souciant plus tant de mademoiselle de Rohan, il voulut débaucher Jeanneton, qui étoit jolie, et lui dit si elle ne feroit pas bien ce que sa maîtresse avoit fait, et qu'il le lui feroit, si non voir, du moins entendre. Elle le lui promit. Le lendemain, comme il entroit, à sept heures du matin, dans la chambre de mademoiselle de Rohan, les fenêtres étant fermées, il se fit suivre par cette fille, qui, pieds-nus, se glissa dans un coin. Ruvigny fit des reproches à mademoiselle de Rohan de sa légèreté, et lui dit qu'après ce qui s'étoit passé entre eux, etc., etc. Jeanneton fut persuadée de la sottise de sa maîtresse ; mais pour cela elle n'en voulut pas faire une. (T.)

quelque temps de là, il sut par le moyen de Jeanneton qu'elle avoit donné cette bague à Chabot.

Un jour il les trouve tous deux jouant aux jonchets (1); il se met à jouer, et voit la bague au doigt de Chabot. Il lui demande à la voir, et se la met au doigt. Chabot la lui redemande : « Je vous la rendrai » demain, lui dit-il. J'ai à aller ce soir en compagnie, » j'y veux un peu faire la belle main. » Chabot la redemande par plusieurs fois. « Voyez-vous, lui ré- » pond Ruvigny, je me suis mis dans la tête de ne » vous la rendre que demain. » Enfin, mademoiselle de Rohan la lui demanda, il la lui rendit. Il se retire : mademoiselle de Rohan lui envoie son écuyer à minuit pour le prier de venir parler à elle. « Je serai, » répondit-il, demain au point du jour chez elle si » elle veut. » L'écuyer revient lui dire que mademoiselle le viendroit trouver s'il n'alloit lui parler. Il y va; elle le prie de ne point avoir de démêlé avec Chabot; il le lui promet. Quelques jours après il rencontre Chabot sur l'escalier de mademoiselle de Rohan, qui le salue et lui laisse la droite; lui passe sans le saluer. Chabot fut assez imprudent pour se plaindre de cela à Barrière, qui étoit son parent. Ruvigny nia tout à Barrière qui ne se doutoit encore de rien. Mais mademoiselle de Saint-Louys, sa sœur, alors fille de la Reine, et qui fut depuis madame de Flavacourt, se doutoit bien de quelque chose.

Ruvigny, enragé, et ne voulant pourtant pas la perdre de réputation, s'avisa de faire une grande brutalité; il leur voulut parler à tous deux, afin qu'ils n'ignorassent rien l'un de l'autre. Un jour, ayant

(1) C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le jeu des *onchets*; il consiste à enlever des brins d'ivoire sans faire remuer ceux qui les environnent.

l'épée au côté, il monte (1). Chabot étoit dans la ruelle avec des gens de la maison; elle étoit à la fenêtre; il l'appelle, et tout bas leur dit : « Monsieur, » je suis bien aise de vous dire, en présence de ma» demoiselle, que vous êtes l'homme du monde que » j'estime le moins, et à vous, mademoiselle, en pré» sence de monsieur, que vous êtes la fille du monde » que j'estime le moins aussi. Monsieur, ayez ce que » vous pourrez; mais vous n'aurez que mon reste; » et vous savez bien, mademoiselle, que j'ai couché » avec vous entre deux draps. — Ah! dit-elle, en » voilà assez pour se faire jeter par les fenêtres. — » Je n'ai pas peur, répliqua Ruvigny en se reculant » un peu, que vous ni lui l'entrepreniez. » Chabot ne dit pas une parole. Elle fut assez sotte pour conter tout cela à Barrière, mot pour mot; Ruvigny le nia, et conta la chose tout d'une autre sorte à son ami, et il dit que cela n'a éclaté qu'à cause que Chabot étoit bien aise de la décrier pour la réduire à l'épouser (2). Depuis cela, les sœurs de Chabot, madame de Pienne, leur parente, aujourd'hui la comtesse de Fiesque, et mademoiselle de Haucourt servirent Chabot, et, pour le voir plus commodément, made-

(1) Saint-Luc tenoit la porte en bas, et avoit des chevaux tout prêts avec des pistolets à l'arçon de la selle : il faisoit un froid de diable ; mais Ruvigny en revint si échauffé, qu'il n'avoit pas besoin de feu. Il étoit si transporté de colère, que vous eussiez dit un fou. (T.)

(2) On conte une autre chose de Ruvigny, qui est un peu plus raisonnable. Quand M. le Grand fut arrêté, le grand-maître dit à Ruvigny : « Ah ! pour cette fois-là, on vous convaincra, car on a » le traité d'Espagne. — Monsieur, lui dit Ruvigny, je suis servi» teur de M. le Grand, quand je le verrois je démentirois mes » yeux. » Le grand-maître en fit plus de cas encore qu'il n'avoit fait par le passé. (T.)

moiselle de Rohan alla loger chez sa tante, mademoiselle Anne de Rohan, bonne fille, fort simple, quoiqu'elle sût du latin et que toute sa vie elle eût fait des vers; à la vérité, ils n'étoient pas les meilleurs du monde (1).

Sa sœur, la bossue (2), avoit bien plus d'esprit qu'elle : j'en ai déjà écrit un impromptu. Elle avoit une passion la plus démesurée qu'on ait jamais vue pour madame de Nevers, mère de la reine de Pologne. Quand elle entroit chez cette princesse, elle se jetoit à ses pieds, et les lui baisoit. Madame de Nevers étoit fort belle, et elle ne pouvoit passer un jour sans la voir, ou lui écrire si elle étoit malade : elle avoit toujours son portrait, grand comme la paume de la main, pendu sur son corps de robe, à l'endroit du cœur. Un jour, l'émail de la boîte se rompit un peu ; elle le donna à un orfévre à raccommoder, à condition qu'elle l'auroit le jour même. Comme il travailloit à sa boutique, l'émail *s'envoila* (3), comme ils disent, parce qu'une charrette fort chargée, en passant là tout contre, fit trembler toute la boutique. Elle y alla pour le ravoir, et fit des *enrageries* épouvantables à ce pauvre homme, comme si c'eût été sa faute que ce portrait n'étoit pas accommodé; on le lui rendit en l'état qu'il étoit, et le lendemain elle le renvoya.

Elle pensa se jeter par les fenêtres quand madame

(1) On a imprimé quelques lettres d'Anne de Rohan dans les *Opuscules d'Anne Marie Schurmann. Lipsiæ*, 1749. in-8°, p. 22 et suiv.

(2) Mademoiselle de Rohan, la bossue, avoit demandé la permission de faire une espèce de couvent de filles à une terre qu'elle avoit. On lui dit qu'on le vouloit bien, mais qu'après sa mort on donneroit cette terre au plus proche monastère de dames. (T).

(3) S'enleva, ne s'appliqua pas. (T.)

de Nevers mourut, et on dit qu'elle heurloit comme un loup. Quand elle mourut, on l'enterra avec ce portrait. Elle disoit: « Je voudrois seulement être mariée » pour un jour, pour m'ôter cet opprobre de virgi- » nité. » On dit qu'elle y avoit mis bon ordre.

Miossens cependant avoit succédé à Jerzay auprès de madame de Rohan, qui le payoit bien. Il ne se contenta pas de cela; c'est un garçon intéressé : ce fut lui qui porta madame de Rohan à faire une donation générale à sa fille, moyennant douze mille écus de pension tous les ans : il le faisoit, parce qu'il y avoit cinquante mille écus, en argent comptant, dont il vouloit s'emparer. En effet, ces cinquante mille écus étant demeurés à la mère, elle lui acheta une compagnie aux gardes, du prix de laquelle il eut ensuite la charge de guidon des gendarmes; puis, le maréchal de l'Hôpital ayant vendu sa lieutenance à Saligny, Miossens devint enseigne en payant le surplus de ce qu'il tira de la charge de guidon. Depuis, en 1651, il est devenu lieutenant (*général*), et après maréchal de France.

Quand cette donation se fit, il y avoit dans la maison cent dix mille livres de rente en fonds de terre (mais en quelles terres !) outre les meubles et les cinquante mille écus. Miossens n'attendit pas son congé, comme Jersay; il se maria avec mademoiselle de Guenegaud. Quand madame de Rohan vit cette infidélité, elle envoya chercher Le Plessis-Guenegaud, alors trésorier de l'épargne, frère de la demoiselle, et lui dit qu'il prît bien garde à qui il donnoit sa sœur; que Miossens étoit un perfide qui les tromperoit; qu'il n'avoit rien; que ce n'étoit qu'un misérable cadet; que sa charge de guidon ou d'enseigne n'étoit point à lui, qu'elle lui en avoit prêté l'argent; qu'il

étoit vrai qu'elle n'en avoit point de promesse, mais qu'elle l'alloit obliger à faire un faux serment, et qu'au moins elle auroit la satisfaction de le faire damner.

On peut dire que madame de Rohan est celle qui a commencé à faire perdre aux jeunes gens le respect qu'on portoit autrefois aux dames, car, pour les faire venir toujours chez elle, elle leur a laissé prendre toutes les libertés imaginables. Quoique veuve, elle tenoit table, et avoir toujours quelque belle voix. Il y avoit tous les jours chez elle sept ou huit godelureaux tout débraillés; car ces hommes étoient presque en chemise de la manière qu'ils étoient vêtus. Depuis on n'a pas tiré sa chemise sur ses chausses, comme on faisoit alors. Ils se promenoient en sa présence, par la chambre; ils rioient à gorge déployée, ils se couchoient; et, quand elle étoit trop long-temps à venir, ils se mettoient à table sans elle.

La retraite de mademoiselle de Rohan chez sa tante parut, aux gens qui ne savoient pas l'affaire, une résolution digne du courage et de la vertu de mademoiselle de Rohan. La cabale de Chabot eut désormais ses coudées franches (1). Les femelles étoient toutes ou ses sœurs ou ses parentes : elles étoient toujours dans l'adoration. On les surprit un jour qu'elle étoit comme Vénus, et les autres comme les Grâces à ses pieds. Il y avoit un cabinet tout tapissé, par haut et par bas, de moquette : c'étoit là que la société faisoit ses conversations; on équivo-

(1) Quand on découvrit que Chabot en vouloit à mademoiselle de Rohan, La Moussaye lui dit : « Vous vous engagez là à une » grande galanterie. — *Galanterie!* répondit l'autre, je prétends » l'épouser. — Ah ! ce sera bien fait à vous, reprit La Moussaye » en souriant. — Vous verrez, répliqua Chabot. » (T.)

quoit sur le mot de *moquette*, qui est à double entente, et on appeloit cette cabale *la moquette*. Ce fut sur cela que le chevalier de Gramont, alors abbé de Gramont, fit un couplet où il demandoit à madame de Pienne, qui se nomme Gilonne, qu'on le reçût à *la moquette*. Il y avoit à la fin :

Ma reine Gillette,
Que de *la Moquette*
Je sois chevalier. (1).

Il s'avisa de faire l'amoureux de mademoiselle de Rohan, et appela Chabot en duel. Chabot y va ; mais, comme il geloit, l'abbé lui dit qu'il avoit bien froid, et qu'il ne se vouloit plus battre. Le maréchal de Gramont, enragé de cela, disoit qu'il le vouloit envoyer à son père dans une valise par le messager, afin de le faire moine. Chabot s'étoit battu plus de deux fois avant cela, mais c'étoient des combats peu sanglants. On disoit que le vicomte d'Aubeterre, amoureux de sa sœur, qui vit encore, et lui, s'étoient battus, et que chacun alla dire qu'il avoit bien blessé son homme, et ils ne s'étoient pas fait une égratignure. Le comte d'Aubijoux en rendoit pourtant assez bon témoignage ; car l'épée du comte s'étant faussée, Chabot lui donna le temps de la redresser. En revanche, Aubijoux, le pouvant désarmer ensuite, ne le fit pas.

Durant le temps de cette *moquette*, on disoit déjà assez de choses, car l'affaire de la bague avoit fait du bruit ; ils s'avisèrent de faire le procès à *On*, parce qu'ils entendoient dire : *on* dit que vous faites ceci, *on* dit que vous faites cela. Je pense que Marandé, qui est premier commis de M. Servien, avoit

(1) A cause de cela on l'appelle la reine Gillette. (T.)

fait cette bagatelle; car il n'y avoit là que lui qui sût les termes de pratique qui y étoient.

En ce temps-là, comme il ne tint qu'à Chabot d'épouser madame de Coislin (1), il fit fort valoir à mademoiselle de Rohan ce qu'il manquoit pour l'amour d'elle, et elle lui dit sur cela qu'il pouvoit tout espérer.

Ruvigny croit que Chabot a couché avec elle avant que de l'épouser; mais je crois que son premier galant valoit bien celui-là, car il a la réputation de frère Conrart, au livre des *Cent Nouvelles*, et on appelle son bourdon à la cour, *le carré*, comme celui du baron du Jour Brilland, peut-être à cause du conte d'un Brilland, dans *le Baron de Fæneste*.

A la cour, on n'étoit pas fâché que cette glorieuse se mésalliât, parce que, comme elle a de grandes terres en Bretagne, on craignoit qu'elle n'y rendît la maison de La Trimouille trop puissante; car le prince de Talmont, aujourd'hui le prince de Tarente, l'avoit recherchée; ou que M. de Vendôme, revenant de son exil, ne la mariât à l'un de ses fils, et l'on sait qu'ils ont des prétentions sur ce duché, à cause de leur mère qui est de Penthièvre de par les femmes, et qu'Henri IV, qui aimoit M. de Vendôme, lui avoit donné le gouvernement de Bretagne par contrat de mariage.

Nonobstant tout le bruit qu'on avoit fait, M. d'Elbeuf, alors assez endetté, offrit le prince d'Harcourt, son fils, à mademoiselle de Rohan, qui le rebuta

(1) Quand il vit que l'affaire de M. de Laval étoit bien avancée, il fit dire au chancelier que le respect qu'il lui portoit l'avoit empêché d'y entendre. Dans la vérité, Chabot étoit amoureux de madame du Sully, et point de mademoiselle de Rohan, non plus que de madame de Coislin. (T.)

fort. Il y avoit à Paris je ne sais quel fou de la maison de Wirtemberg, avec qui Harcourt fut obligé de se battre à la Place-Royale, justement devant les fenêtres de mademoiselle de Rohan. Le prince d'Harcourt désarma l'autre, qui, quand il lui eut rendu son épée, lui donna des coups de plat d'épée sur sa bosse, et cela à la vue de la personne que ce pauvre homme vouloit épouser : on les sépara, et on traita l'autre de fou; effectivement, il a couru les rues depuis à Lyon.

Chabot servoit alors M. d'Enghien auprès de mademoiselle du Vigean; de sorte que ce fut ce prince qui, prenant l'affaire à cœur, lui fit obtenir, comme nous le verrons par la suite, un brevet de duc, pour conserver le tabouret à mademoiselle de Rohan. Folle de son nom, elle vouloit un homme de qualité qui le prît. M. d'Orléans, à qui Chabot s'étoit toujours attaché, ne trouva pas trop bon qu'il se fût mis sous la protection de M. d'Enghien (1); mais enfin il s'apaisa.

Il y avoit un an ou environ que mademoiselle de Rohan s'étoit retirée chez sa tante, quand M. le Prince l'ayant fort pressée de conclure, et lui représentant qu'elle étoit perdue de réputation, après tout ce qu'on avoit dit; que sa mère l'enlèveroit et la renfermeroit à Calais chez son parent Charrost (2), pour la marier à qui elle voudroit. Enfin, elle promit de l'épouser à la majorité (*du Roi*), qu'il pourroit être reçu duc de Rohan.

M. de Retz amusoit la mère, tandis que M. le Prince

(1) En août 1645. (T.)

(2) Louis de Béthune, alors comte de Charrost, étoit depuis 1636 lieutenant-général des ville et citadelle de Calais. (*Père Anselme*, IV, 225.)

parloit à la fille; elles étoient ensemble ce jour-là. En résolution de s'en aller en Bretagne avec sa tante, elle faisoit ses adieux; elle étoit chez mademoiselle de Bouillon, en dessein de partir le lendemain, quand M. le Prince, qui la cherchoit, y vint et lui parla encore, mais peu; elle fit bien des mystères pour qu'on ne s'en aperçût pas. Elle alla ensuite chez M. de Sully, qui, comme j'ai dit, étoit pour Chabot. On donna l'alarme à madame de Rohan, et ce fut, à ce qu'on dit, M. d'Elbeuf que l'avertit que sa fille s'alloit marier à l'hôtel de Sully, et lui promit de l'enlever si elle la vouloit donner à son fils aîné. Cette mère épouvantée va vite à l'hôtel de Sully, parle à sa fille, mais n'en revient pas trop satisfaite. Ce divorce fit croire aux partisans de Chabot que l'heure étoit venue : on presse la fille, on lui donne parole du brevet, et on fait si bien qu'elle se laisse mener à Sully, où elle épousa Chabot. Sa tante, qui devoit aller avec elle en Bretagne, s'en alla toute seule, bien étonnée; car, simple qu'elle étoit, elle n'avoit jamais rien voulu croire contre sa nièce.

On dit qu'à Sully, Chabot et sa femme entendirent que M. de Sully disoit à madame : « Je ne sais comment j'obligerai mes gens à appeler Chabot M. de Rohan; car le vieux cuisinier de feu M. de Sully, comme on lui a, ce matin, demandé un bouillon pour M. de Rohan, a dit que M. de Rohan étoit mort, et que les morts n'avoient que faire de bouillon; que pour Chabot, il s'en passeroit bien s'il vouloit. » On ajoutoit que cela avoit un peu mortifié la demoiselle (1).

(1) Dans le contrat de mariage, elle a consenti que ses enfans fussent élevés à la religion catholique. (T.)

Le peu de réputation de Chabot pour la bravoure, sa gueuserie, et la danse dont il faisoit son capital, faisoient qu'on en disoit beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Il étoit bien fait, et ne manquoit point d'esprit. Le marquis de Saint-Luc, ami intime de Ruvigny, un jour au Palais-Royal, à je ne sais quel grand bal, comme on eut ordonné aux violons de passer d'un lieu dans un autre, dit tout haut : « Ils n'en feront » rien, si on ne leur donne un brevet de duc à cha- » cun, » voulant dire que Chabot, qui avoit fait une courante, et qu'on appeloit *Chabot, la courante*, car il avoit deux autres frères, n'étoit qu'un violon.

Madame de Choisy dit à mademoiselle de Rohan, lorsqu'elle la vit mariée : « Madame, Dieu vous fasse » la grâce de n'avoir jamais les yeux bien ouverts, » et de ne voir jamais bien ce que vous venez de » faire (1). »

Elle avoit une demoiselle fort bien faite, qu'on appeloit du Genet ; elle étoit ma parente. Cette fille la quitta, et lui dit : « Après la manière dont vous vous » êtes mariée, j'aurois peur que vous ne me marias- » siez à votre grand laquais. » Elle vint chez mon père, et nous la fîmes conduire en Poitou chez le sien, qui étoit un *nobilis* assez mince. Pour Jeanneton, elle avoit été disgraciée, il y avoit long-temps, pour n'avoir pu se ranger du côté de Chabot.

Madame de Rohan-Chabot fit deux fois abjuration ; la première fois à Sully, où l'on ne voulut point la marier qu'elle ne fût catholique, dont elle fit reconnoissance à Gergeau ; et depuis elle fit encore abjuration à Saint-Nicolas-des-Champs, parce que le

(1) Depuis elle s'est fait traiter d'Altesse, elle qui ne s'en avisoit pas quand elle n'avoit point épousé Chabot. Sa mère commença à cause de madame de la Trimouille et des Bouillon. (T.)

Pape ne donna dispense de parenté qu'à condition qu'elle se feroit catholique. Il fallut donc en passer encore par là, afin de rendre le mariage plus solennel. Je crois qu'on n'a pas su cette dernière abjuration à Charenton; car je doute qu'on se fût contenté d'une simple reconnaissance au consistoire comme on fit, car celle de Gergeau n'étoit pas faite à son église (Paris est son église).

Madame de Rohan, en colère, comme vous pouvez penser, contre sa fille (car pour Chabot, ni elle, ni madame de Sully, la bonne femme, ne dirent jamais rien contre lui; « Au contraire, disoient-elles, il a » bien fait »), apprit de madame de Lansac qu'on lui avoit autrefois enlevé un fils. Dès qu'elle eut assurance qu'il vivoit, elle congédia Vardes, qui avoit succédé à Miossens, car elle ne pouvoit pas fournir à tant de dépenses à la fois; elle envoie Rondeau (1), son valet de chambre, en Hollande, qui amena Tancrède; mais la grande faute qu'on fit, ce fut de n'avoir pas informé devant les juges des lieux, et venant ici on eût été reçu à preuve, c'est-à-dire on eût gagné le procès; car, avec de l'argent, on a des témoins. Et bien qu'il soit difficile de corrompre un ministre, il falloit pourtant, quoi qu'il coûtât, avoir un extrait baptistaire. Au lieu que ce devoit être le fils qui se plaignît d'avoir été enlevé et éloigné par sa mère, la mère se plaignit, disant qu'on lui avoit enlevé son fils. Chabot, par le moyen du coadjuteur, obligea le curé de Saint-Paul à donner l'extrait baptistaire de Tancrède Bon. Madame de Rohan fit un manifeste que j'ai; mais c'est une plaisante pièce. Elle dit qu'on

(1) Jean Rondeau fut chargé de la procuration de la duchesse douairière de Rohan, par acte du 7 juillet 1645.

avoit celé la naissance de ce garçon à cause de la persécution que M. le Prince faisoit à M. de Rohan ; car il avoit fait déjà mettre la coignée dans toutes leurs forêts, et on craignoit que voyant un fils qui pourroit être un jour chef du parti huguenot, il ne s'en défît d'une ou d'autre façon (1). Ce fut, ajoute-t-elle, ce qui empêcha de l'envoyer à Venise. Elle faisoit une grande parade d'un toupet de cheveux blancs que cet enfant avoit comme M. de Rohan.

Ce qu'il y eut de fâcheux pour Tancrède, c'est que mademoiselle Anne de Rohan déclara qu'elle n'avoit jamais ouï parler de cet enfant.

Madame Pilou disoit à madame de Rohan : « Écoutez, madame, je veux croire que ce garçon est à M. de Rohan, aussi bien que madame votre fille ; mais j'ai vu M. de Rohan tenir votre fille sur ses genoux, et je ne lui ai jamais rien ouï dire de ce fils, ni près ni loin. » La vie de la mère nuisit fort à ce garçon, car tout le monde étoit persuadé qu'il étoit à M. de Candale.

Ce garçon avoit bonne mine, quoiqu'il fût petit, car sa mère et ses *deux pères* étoient petits ; il avoit du cœur et de l'esprit. On dit qu'à Leyde, où il étoit

(1) Dans l'*Histoire de Tancrède de Rohan*, on donne un motif plus sérieux du mystère dont auroit été couverte la naissance de Tancrède. Ç'auroit été la crainte que le cardinal de Richelieu ne fît disparoître un rejeton mâle du chef des protestants. (p. 16.) Tout le système de ce ***Mémoire sur procès*** tombe du reste devant une simple considération. Si le duc de Rohan avoit redouté un crime du cardinal de Richelieu, pourquoi n'auroit-il pas retenu sa femme auprès de lui, à Genève ; si les secours de la médecine avoient été nécessaires à la duchesse, pourquoi l'enfant n'auroit-il pas été envoyé à son père ? L'écrit prétendu du duc de Rohan, imprimé page 23 de l'*Histoire de Tancrède*, est évidemment supposé.

entretenu fort pauvrement, un de ses camarades l'ayant appelé *fils de p.....* et *enfant trouvé*, il se battit fort et ferme, et il disoit qu'il se souvenoit bien d'avoir été en carrosse (1).

Tous ceux du côté de Béthune, et même le maréchal de Châtillon, comme ami de feu M. de Rohan, furent pour Tancrède ; cela fit tort à cet enfant, car la cour ne vouloit point qu'il y eût un duc de Rohan huguenot. A Charenton, il y avoit toujours une foule de sottes gens autour de ce garçon. Joubert fut chargé de la cause ; il y eut un incident, à savoir si ce seroit à la chambre de l'édit ou à la grand' chambre ; on plaida au Conseil, dans le Louvre. L'avocat prit la chose si fort de travers, lui qui s'étoit vanté de faire un duc de Rohan sur le barreau, qu'on douta ; mais on lui faisoit tort, s'il n'étoit point corrompu, car il avoit un gendre, Piles, cousin de Chabot. Il n'avoit pas eu assez de temps ; il falloit lui laisser lécher son ours. Ordonné donc que ce seroit à la grand' chambre (2) ; madame de Rohan n'y comparut point (3). M. d'Enghien prit l'affirmative si hautement pour Chabot, qu'il disoit aux juges : « Êtes-vous

(1) On entendit dans le procès le maître d'école hollandais et plusieurs écoliers. (*Histoire de Tancrède*, p. 85.)

(2) L'arrêt du conseil privé, du 5 janvier 1646, ordonna que l'affaire seroit portée devant la grand'chambre, réunie à la chambre de l'Édit et à la Tournelle. Madame de Rohan, de l'avis de ses conseils, fit défaut, parce qu'elle perdoit ainsi les garanties que lui auroit assurées la chambre de l'Édit. (*Ibid.*, p. 49 et 66.)

(3) Aucun avocat, ni procureur, ne se présenta pour soutenir la cause de Tancrède, et cette grande affaire fut jugée par défaut, le 26 février 1646. La duchesse douairière craignit que la majorité des juges étant catholique, ils ne fussent prévenus contre son fils. On aima mieux réserver à Tancrède toutes les exceptions résultant de sa minorité.

» pour nous? Si vous n'êtes pour nous, vous n'êtes » pas de nos amis, » et les menaçoit quasi. On donna arrêt contre Tancrède, avec défense de prendre le nom de Rohan, sur les peines de l'ordonnance.

Dans la vision de prendre tous ses avantages, on conseilloit à Chabot de faire crier cet arrêt à Charenton; c'étoit, je pense, Martinet, un des avocats; mais Patru s'en moqua. Gaultier eut l'insolence de dire qu'il falloit aller jusqu'au bout, et que *mors Conradini* étoit *vita Caroli* (1).

On imprima les trois plaidoyers; les deux premiers sont pitoyables; le troisième, mais qui n'est que de deux pages, est de Patru. Il le fit si court, parce qu'il n'étoit que pour les parents. Un homme qui eût voulu faire claquer son fouet eût plaidé comme si les autres n'eussent point parlé, car il étoit bien assuré qu'ils ne se fussent pas rencontrés à dire les mêmes choses : ainsi, il faut considérer cet écrit comme une pièce qui présuppose que les autres ont dit tout ce qu'ils ne dirent point.

Madame de Rohan la mère s'en tint là, et poursuivit l'instance de la donation; car, avant qu'elle eût recouvré Tancrède, elle avoit commencé ce procès-là pour faire révoquer la donation qu'elle avoit faite à sa fille. Elle perdit encore sa cause, car il étoit évident qu'elle ne vouloit avoir du bien que pour en disposer en faveur de ce garçon. Se voyant débou-

(1) Allusion aux paroles que les historiens prêtent au pape Clément IV, consulté par Charles d'Anjou, roi de Naples, et qui furent, dit-on, la sentence de mort de Conradin, héritier légitime du trône des Deux-Siciles, comme dernier rejeton de la maison de Souabe. Le jeune prince mourut sur l'échafaud, le 26 octobre 1268. (Voyez l'*Histoire civile du royaume de Naples*, par Giannone. La Haye, 1742, in-4°, II, 702.)

tée de toutes ses prétentions, elle se retira à Romorantin, dont elle demanda à la cour la capitainerie, et cela pour épargner quelque chose pour son fils.

L'année suivante, le nouveau duc de Rohan voulut présider aux États de Bretagne : pour cet effet, il fit un voyage dans la province, tant pour se faire reconnoître que pour s'acquérir des amis; il alla aussi en Xaintonge, où il se battit contre un gentilhomme huguenot et marié, qu'on appeloit pourtant le chevalier de La Chaise, pour le distinguer de ses frères. Il avoit été nourri page de feu M. de Rohan. En une compagnie, il soutint hautement le parti de madame de Rohan, la mère, et de Tancrède. Chabot sut cela, et assez vilainement acheta une dette contre cet homme, et pour s'en venger envoya saisir tous ses bestiaux. Le chevalier s'en voulut ressentir, et M. de Chabot ayant passé à Xaintes, il lui fit porter parole. Chabot la reçut, et alla au rendez-vous, car il avoit bon besoin de se mettre un peu en réputation. Il blessa le chevalier légèrement à la main; mais les deux seconds, qui étoient de braves gens, se tuèrent tous deux. J'ai ouï dire à d'autres que Chabot avoit seulement prêté main-forte pour faire saisir la terre de ce gentilhomme.

Chabot vint après à la cour, où, trouvant M. d'Enghien de retour de Dunkerque, il le supplia de lui témoigner sa bienveillance dans le démêlé qu'il étoit sur le point d'avoir avec M. de La Trimouille. M. d'Enghien lui répondit : « Dans vos affaires particulières, je vous servirai toujours comme j'ai fait; mais » je ne le puis ni ne le dois, quand vous vous attaquerez à mes parents; au contraire, je les saurois » bien maintenir. » Sa grand'mère étoit de la Tri-

mouille (1). Depuis, cette affaire s'accommoda, et en 1647 M. de Rohan présida. M. de La Trimouille prétend avoir donné cela à la prière de M. d'Enghien; car il étoit de fort grande importance à M. de Rohan de présider cette année-là : mais il n'y eut pas toute la satisfaction imaginable; car comme il fut question de députer à l'ordinaire, pour apporter le cahier à la cour, on trouva bon de faire faire le compliment qu'on devoit à la Reine, en qualité de gouvernante, par celui qui seroit député. Cossé, cadet de Brissac, voulut avoir cet emploi, et lui fut demander sa voix de la part du maréchal de La Meilleraye, à qui il avoit obligation ; car le maréchal, à la prière de M. le Prince, l'avoit été recevoir à une demi-lieue hors de la ville (c'étoit à Nantes), et avoit fait tirer le canon. Depuis, il avoit fort bien vécu avec lui. M. de Rohan, au lieu de dire qu'il accordoit tout à la prière de M. le maréchal, demanda vingt-quatre heures. Le maréchal crut que durant ce temps-là il vouloit cabaler contre Cossé. Il lui envoya Marigny-Malnoë, sur l'heure du dîner, qui aigrit un peu les choses; car il pressa fort, selon l'ordre qu'il avoit de demander à M. de Rohan sa voix sur-le-champ, qui ne la voulut point donner. Le maréchal, dès l'après-dînée, fit présider Cossé sur une prétention mal fondée que ceux de Brissac ont renouvelée.

Depuis le support du maréchal, M. de Rohan n'eut ni l'esprit ni le cœur d'aller se présenter seul à la porte des États, pour, s'il étoit refusé, prendre la poste et venir faire ses plaintes à la cour. Non

(1) Charlotte-Catherine de la Trimouille, seconde femme de Henri de Bourbon, prince de Condé, aïeule du grand Condé.

content de cela, le maréchal le chassa de Nantes. Madame de Rohan lui chanta pouille, et lui dit qu'il maltraitoit une personne d'une maison où c'est tout ce qu'il auroit pu prétendre que d'y être page. Le marquis d'Asserac (1), si je ne me trompe, et un autre accompagnoient madame de Rohan : c'étoient des braves, des gladiateurs. Asserac pensa dire que s'il n'étoit maréchal de France, il étoit du bois dont on les faisoit. « Vous avez raison, lui répondit le » maréchal, quand on en fera de bois, je crois que » que vous le serez. »

Cossé fut dépêché comme député à la cour. En partant, il fit dire par la Piaillière, capitaine des gardes du maréchal, à un brave, nommé Fontenailles, que Chabot avoit mené avec lui, que si M. de Rohan avoit quelque mal au cœur de ce qui s'étoit passé, M. de Cossé s'en alloit à Angers, et seroit six jours en chemin exprès, afin qu'on le pût joindre facilement. Cela décria un peu M. de Rohan, car Cossé n'est pas même en trop bonne réputation.

Le cardinal de Mazarin, qui avoit dessein, peut-être dès ce temps-là, de faire alliance avec le machal, se déclara pour lui, et demanda à Cossé sa parole. Depuis, on voulut faire accroire à M. de Rohan qu'il vouloit cabaler avec le parlement de Bretagne, parce qu'il étoit mal satisfait des États;

(1) Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Asserac, mourut en 1656. Il avoit épousé, le 20 février 1639, Anne Mangot, fille du garde-des-sceaux de ce nom, femme qui joue un rôle si odieux dans les Mémoires de l'abbé Blache. Un extrait de ces Mémoires a été publié dans les premiers volumes de la *Revue rétrospective*. (Paris, 1833.) Le manuscrit autographe fait partie de la Bibliothèque de l'éditeur. Il est beaucoup plus étendu que l'extrait publié par notre honorable collaborateur M. J. Taschereau.

c'est que le parlement prétendoit qu'il lui appartenoit de vérifier ce qu'on vouloit lever sur les fouages, outre le don gratuit; mais parce que la vérification étoit hasardeuse, qu'on étoit pressé d'argent, et que les partisans ne vouloient point traiter sans cela, le maréchal offrit de lever ce droit sans vérification, et pour cela il eut tous les rieurs de son côté, et on lui envoya de la cour tout ce qu'il avoit demandé. Depuis, M. de Rohan et le maréchal firent la paix.

Il fut encore en Bretagne l'année suivante, où l'on fit une assez plaisante chose à madame de Rohan. Elle fut conviée à une comédie chez quelques particuliers; les comédiens, à la farce, représentèrent une héritière qui étoit recherchée par trois hommes : elle leur dit qu'elle se donneroit à celui qui danseroit le mieux. L'un danse la *bourrée*, le second la *panavelle* (1), et le dernier la *chabotte;* elle choisit le dernier. Madame de Rohan, au lieu de dissimuler, fut si sotte qu'elle éclata et sortit de l'assemblée On dit aussi que les jésuites de Rennes, pensant bien obliger M. de Rohan, firent jouer par leurs écoliers toute l'histoire de ses amours.

Ils traitèrent ensuite du gouvernement d'Anjou; ils y vécurent fort simplement, mais mademoiselle Chabot étoit bien fière. A Rennes, une femme de conseiller, il y en a de bonnes maisons, voyant que cette fille vouloit passer devant elle, la retint par sa robe, et, prenant le devant, lui dit: « Mademoiselle, » ce n'est pas votre tour à passer : vous attendrez, » s'il vous plaît, que vous soyez mariée. »

Madame de Rohan devint laide, dès son premier

(1) Nom de contredanse.

enfant, et fort chagrine; peut-être étoit-ce de n'avoir eu qu'une fille. A la naissance de la seconde, pensant attraper sa mère, elle lui fit dire que si elle vouloit la présenter au baptême, M. de Rohan consentiroit qu'on la baptisât à Charenton, et qu'elle choisiroit tel compère qu'il lui plairoit. La mère répondit : « Très-volontiers; dites à ma fille que je le » tiendrai avec son *frère*. »

La guerre de Paris leur alloit être funeste, car Tancrède, que sa mère renvoya à Paris, pour profiter de l'occasion, alloit être reçu duc de Rohan au parlement, et eût bien fait de la peine à Chabot, car il étoit brave, et ses Bretons l'eussent mis en possession des terres de la maison de Rohan ; mais il fut tué auprès du bois de Vincennes, en une misérable rencontre (1). Se sentant blessé à mort, il ne voulut jamais dire qui il étoit, et parla toujours hollandois. Il avoit été mené au bois de Vincennes. Ce garçon disoit: « M. le Prince me menace, il dit qu'il » me maltraitera; mais il ne me fera point quitter le » pavé. » Un jour que Ruvigny, qui s'étoit attaché à la mère, lui disoit qu'il se tuoit à faire tant d'exercices violents : « Voyez-vous, répondit-il, monsieur, » en l'état où je suis, il ne faut pas s'endormir ; si je » ne vaux quelque chose, il n'y a plus de ressources » pour moi. » On eut raison de dire à madame de Rohan, la fille, en des vers qu'on lui envoya :

Qu'on termine de grands procès
Par un peu de guerre civile (2) !

C'est pourtant dommage, car le roman eût été beau, et c'eût été bien employé que cette orgueilleuse eût

(1) Le 1er février 1649.

(2) Ces vers sont de Marigny. (T.)

été humiliée de tout point; ce n'est pas qu'elle ne passât assez mal son temps, car Chabot coquetoit partout, et elle étoit jalouse en diable; d'ailleurs il lui coûtoit un million, quand il est mort, quoiqu'il eût hérité de tous ses frères (1), et qu'il lui fût venu du bien.

Madame de Rohan envoya à Romorantin un gentilhomme breton, nommé Portman, faire compliment à sa mère sur la mort de Tancrède, mais comme de lui-même ; il ne lui dit rien de la part de monsieur ni de madame de Rohan, seulement il lui témoigna qu'ils avoient dessein de se remettre bien avec elle. Elle répondit qu'elle en verroit des preuves, lorsqu'elle seroit à Paris, parce qu'elle étoit résolue de poursuivre sa justification. A son arrivée à Paris, Portman l'assura que madame de Rohan, sa fille, et monsieur son mari se disposoient à lui donner satisfaction sur la reconnoissance de monsieur son fils, pourvu que de leur part ils fussent en sûreté, et qu'ils consentoient qu'on assemblât des avocats qui s'accordassent des formes, pour mettre à couvert l'honneur des uns et des autres, et que pour le bien on s'en rapporteroit à des arbitres. Madame de Rohan, la mère, demanda qu'il fût nommé deux arbitres de chaque côté, l'un de robe, et l'autre d'épée, et cela, afin que ces personnes de qualité jugeassent des difficultés que feroient les avocats, qui souvent, disoit-elle, en font de fort inutiles.

Trois jours après, le même gentilhomme retourna assurer madame de Rohan de tout ce qu'elle avoit proposé; mais quand ce fut au fait et au prendre, ils n'exécutèrent rien ; dont la bonne femme se plai-

(1) Le chevalier avoit du mérite. (T.)

gnit à la Reine, et se soumit à en croire M. le Prince, au moins pour le bien. Pour la reconnoissance de son fils, elle disoit que ce n'étoit point une affaire d'animosité, mais une pure nécessité de ne demeurer pas dans le crime de supposition, dont elle a été accusée; car, sur cela, on lui pourroit faire perdre son douaire.

Depuis, elle demanda qu'on lui laissât enterrer Tancrède à Genève avec son père, et qu'elle feroit les frais du tombeau et de l'épitaphe de son mari, dont sa fille s'étoit chargée. La cour promit d'être neutre en cette affaire; elle espéroit donc d'obtenir tout ce qu'elle voudroit de la république de Genève, quand à Bordeaux on trouva moyen d'obtenir une lettre du Roi, adressée aux seigneurs de Genève, fort injurieuse pour elle. Au retour de Bordeaux, elle en donna copie à Ruvigny, qui, avec madame de Chevreuse, qu'il fit agir, pressa fort le cardinal d'en parler à la Reine. Il vétilla, disant toujours qu'il ne savoit ce que c'étoit : la Reine le nia aussi. Brienne dit que, si on le faisoit parler, il diroit qu'il avoit signé cette lettre (1). La bataille de Rethel vint là-dessus, et ensuite toute la seconde guerre de Paris. Depuis, madame de Rohan les fit rechercher d'accord avec le prince de Guemenée.

Vers ce temps-là, un portier de Charenton, nommé Rambour, alla trouver Haucourt, frère de mademoiselle d'Haucourt, et lui demanda s'il vouloit voir le vrai fils de M. de Rohan; il dit que oui. Le portier lui amène un garçon de dix-sept à dix-huit ans,

(1) Cette lettre, datée de Bourg-sur-Mer, est du 17 septembre 1650; elle est contre-signée *de Loménie*. On l'a imprimée à la suite de l'*Histoire de Tancrède*, page 93. On lit au même lieu, page 90, l'épitaphe de Tancrède de Rohan, en latin et en français.

bien fait, mais qui avoit quelque chose de fou dans les yeux : il faisoit, disoit-il, un roman. Madame de Rohan se plaignit d'Haucourt, et vouloit faire voir la fausseté de cette affaire, quand M. le premier président, qui crut que l'honneur d'un couvent où ce garçon avoit été nourri y étoit engagé, en fit bien de la difficulté. On dit que ce garçon est fils de M. de Guise et de madame d'Avesnes.

Madame de Rohan la mère est fort inquiète; elle fut deux ou trois ans durant, tantôt à Alençon, tantôt ailleurs. Une fois elle ne savoit lequel prendre de Caen, d'Alençon, de Tours et de Blois; elle croit toujours que l'air est meilleur au lieu où elle n'est pas qu'au lieu où elle est; elle disoit plaisamment : » Hélas! j'allois autrefois à la petite porte de la cour » de Charenton; mais j'y suis étouffée par cette foule » d'Altesses, de mademoiselle de Bouillon, de La » Trimouille, de Turenne, etc., etc. »

Un jour de cène, elle rencontra sa fille tête pour tête, allant à la communion; cela l'outra : elle en pleura une grande demi-heure. La fille avoit accoutumé d'attendre, depuis leur rupture, que sa mère eût fait. Le reste, la mort de M. de Rohan-Chabot et la réconciliation de la mère et de la fille se trouveront dans les Mémoires de la Régence.

CXXXVIII

MADAME DE LA MAISONFORT

ET PARDAILLAN D'ESCANDECAT.

Madame de La Maisonfort, sœur de Ruvigny, étoit une fort belle personne. Elle fut mariée en

premières noces avec un gentilhomme du Perche, nommé La Maisonfort (1). Cet homme s'enivra de son tonneau et de telle sorte que quand on lui dit qu'il y prît garde, il répondit qu'il falloit mourir d'une belle épée : il en mourut en effet. La voilà veuve. C'étoit une coquette prude; je ne crois pas que personne ait couché avec elle; mais c'étoit *galanterie pleinière*. Saint-Preuil, de la maison de Jussac (2), en Angoumois, a été le plus déclaré de tous ses galants, il lui donnoit fort souvent des divertissements qu'on appeloit des *Saintes-Preuillades*. C'étoient des promenades où il y avoit les vingt-quatre violons et collation. Un jour qu'il revenoit de Saint-Cloud un peu tard, ils versèrent sur le pavé, le long du Cours. Il y avoit sept femmes dans le carrosse. Il crioit : « Madame de La Maisonfort, où êtes-vous? » Chacune contrefaisoit sa voix, et disoit : « Me voici. » Mais quand il l'avoit tirée et qu'il voyoit que ce n'étoit pas elle, il les laissoit là brusquement, et avoit envie de les jeter dans l'eau. Il ne la trouva que toute la dernière.

Elle avoit de plaisants accès de dévotion; au milieu d'une conversation enjouée, elle s'alloit enfermer dans son cabinet, et y faisoit une prière, puis elle revenoit.

Un grand seigneur d'Angleterre devint amoureux

(1) Voyez le fragment des *Mémoires de Conrart* cité dans la Notice, t. Ier, p. 21.

(2) François de Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras. Il fut décapité à Amiens, le 9 novembre 1641, et mourut victime du cardinal de Richelieu, comme le maréchal de Marillac. On lui reprochoit quelques légères exactions que des lettres du Roi avoient cependant autorisées. (Voyez le *Journal du cardinal de Richelieu*. Amsterdam, 1664, 2e partie, p. 168 et suiv.)

d'elle à Paris, et l'épousa (1). Elle est morte, il y a près de quinze ans, et a laissé deux filles qui ont été mariées en Angleterre. Elle avoit été accordée avec le marquis de Mirambeau, Armand ou Pardaillan d'Escandecat, dont la noblesse étoit un peu douteuse, car on disoit que son père avoit fait sa fortune auprès de Henri IV, et que de son estoc c'étoit peu de chose. Ils rompirent sur un rien : elle vouloit qu'il s'obligeât à lui laisser passer tous les hivers à Paris; peut-être prit-elle ce prétexte, et qu'elle avoit reconnu que ce n'étoit qu'un fat. Il épousa pourtant depuis la sœur du marquis de Malause, qui vient d'un bâtard de Bourbon du sang royal (2). Cet homme, avec six criquets, vouloit passer tout le monde sur le chemin de Charenton. Il passe le comte de Roussy, qui, ce jour-là, n'avoit que quatre chevaux, mais bons, le cocher du comte le repassoit de temps en temps : Pardaillan ne le put souffrir, et par une extravagance inouïe, il monte sur un cheval qu'avoit son page, et, en passant au galop devant le carrosse du comte de Roussy, il cria d'un ton goguenard : *J'aurai au moins le plaisir d'être le premier à Paris.* Il ne dit pas vrai, car à peine fut-il dans le faubourg Saint-Antoine, que voilà un orage qui le mouilla comme une carpe avant qu'il pût se mettre à couvert sous un auvent, où le comte le trouva qui attendoit son carrosse.

A l'âge de quarante-cinq ans il fit un voyage à Paris, dans le temps que les dentelles étoient défendues. Il avoit un porte-feuille dans son carrosse; il

(1) Le comte de Southampton. Voyez plus haut, page 17 de ce volume.

(2) Victoire de Bourbon, femme d'Armand d'Escandecat, marquise de Mirambeau, mourut en 1644. (*Père Anselme*, I, 376.)

tiroit les rideaux, et, à la porte des maisons, il prenoit du linge à dentelles, puis l'ôtoit quand il étoit rentré dans son carrosse. S'il étoit comme cela alors, madame de La Maisonfort avoit eu raison de le planter là.

Il se mit dans la tête qu'il étoit le meilleur comédien du monde, et, montant sur une table, il jouoit un rôle devant quiconque le vouloit ouïr. *Nous l'avous vu prier les gens à jointes mains de l'entendre réciter des comédies.

On dit qu'à la terre où il demeuroit à la campagne, il y avoit d'ordinaire une sentinelle au haut d'une tour; et quand on découvroit quelqu'un qui venoit faire visite, la sentinelle sonnoit une cloche, et alors le maître, la maîtresse et leurs enfants se paroient pour recevoir la compagnie.

CXXXIX

FONTENAY COUP-D'ÉPÉE.

LE CHEVALIER DE MIRAUMONT.

Fontenay fut surnommé *Coup-d'Epée*, à cause de sa bravoure. J'ai appris que ce fut à cause d'un furieux coup d'épée dont il abattit une épaule à un sergent qui le vouloit mener en prison : il étoit sur un cheval de poste et revenoit de l'armée; il avoit de l'or sur son habit, et l'or avoit été défendu depuis quelques jours. On dit qu'une fois un autre gladiateur et lui s'étant rencontrés tête pour tête au tournant du pont Notre-Dame, chacun voulut avoir le haut du pavé. Notre homme dit à l'autre d'un ton de Rodomont, pensant l'intimider : « Je m'appelle

» *Fontenay-Coup-d'Epée.*—Et moi, répondit l'autre, » *La Chapelle-Coup-de-Canon.* » Ils mirent l'épée à la main, mais on les sépara.

Fontenay étoit de fort amoureuse manière : il a cajolé une infinité de personnes; et quoique ce fût une fille à qui il en contoit, il ne l'appeloit jamais autrement que *Belle Dame*. La principale *belle dame* qu'il cajola ce fut madame de Bragelonne, du Marais; il fit mille folies pour elle, et enfin n'en étant pas satisfait, sur quelque jalousie qu'il lui prit, un beau jour, comme elle entendoit la messe dans les Petits-Capucins (1), il s'alla mettre à genoux auprès d'elle, et lui dit, prenant Dieu à témoin, s'il n'étoit pas vrai qu'elle étoit la plus ingrate du monde de lui faire des infidélités comme elle lui en faisoit, et en pleurant il lui rendit des bracelets et autres bagatelles qu'elle lui avoit donnés. « Mais il faut, lui dit-il, que vous me » rendiez mon cœur ; je vous donne deux jours pour » cela, et n'y manquez pas. »

Une fois il aimoit une femme dont il jouissoit; cette femme, soit qu'elle fût lasse de lui, car il étoit fort quinteux, ou qu'en effet elle se voulût retirer, lui déclara qu'elle vouloit changer de vie, et le pria de ne plus venir chez elle. Lui n'en fit que rire : il y retourne, mais il trouve, comme on dit, *visage de bois*. Que fait-il? Après avoir bien harangué, il trouva moyen d'avoir un pétard, il l'attache à la porte de cette femme. Elle qui connoissoit le pèlerin, et qui étoit une espèce d'amazone, ouvre une trappe de cave qui étoit à l'entrée de l'allée, et se tient au bout de l'ouverture avec deux pistolets. Je m'étonne qu'ils ne s'accordoient mieux, car c'étoit là

(1) L'église des Capucins du Marais, aujourd'hui la paroisse Saint-François.

une vraie nymphe pour un *Coup-d'Épée*. Le pétard fait son effet, et le capitan entroit déjà par la brèche, criant : *Ville gagnée!* quand il trouve ce nouveau retranchement qui l'obligea à faire retraite.

Un autre extravagant, amoureux à Turin d'une femme logée devant ses fenêtres, n'en pouvant venir à bout, envoya emprunter deux fauconneaux du gouverneur de la citadelle, qui étoit François, tout aussi bien que lui. Il lui fit accroire que c'étoit pour un divertissement qu'il vouloit donner à sa dame. Quand il les eut, il les braque à la fenêtre de son grenier contre la maison de cette femme, et puis l'envoie sommer de se rendre.

Une autre fois, en une compagnie, au lieu d'entretenir les dames, Fontenay se mit à cajoler la suivante de la maison, et plus tôt qu'on ne s'en fût aperçu, il la poussa dans une garde-robe; là, il se met en devoir de faire ce pourquoi il étoit entré, sans avoir seulement songé à fermer la porte. La fille crie; tout le monde veut aller au secours : Fontenay prend un chenet, et les épouvante, de sorte qu'on fut contraint de parlementer avec lui et de le laisser sortir bagues sauves et tambour battant.

Il ne sortit pas à si bon marché d'une aventure qu'il eut auprès de l'Arsenal. Il étoit allé au sermon aux Célestins, où il voulut faire quelque insulte à un bourgeois qui, ne s'épouvantant point de ses rodomontades, lui donna un beau soufflet : il n'ose faire du bruit dans l'église. Il sort, et se met à se promener sous les arbres du Mail, en attendant que le sermon fût achevé. Je vous laisse à penser s'il étoit en belle humeur : il se promenoit le manteau sur le nez et le chapeau enfoncé : c'étoit un dimanche, et il y avoit, entre autres menues gens, un garçon menui-

sier qui dit à l'autre en lui montrant Fontenay : « Ardez, en voilà un qui est en colère. » Fontenay, dont la bile n'étoit déjà que trop émue, met l'épée à la main pour donner sur les oreilles de ce garçon; mais le menuisier avoit une estocade sous son bras : ç'avoit été un valet-gladiateur; il se défend, et comme son épée étoit beaucoup plus longue, il blesse notre capitan à la cuisse et le laisse à terre. Ses amis, en ayant eu avis, le vinrent quérir, et il fut contraint de se railler lui-même d'avoir été battu en si peu de temps et de deux façons différentes par un bourgeois et par un garçon menuisier.

Il étoit un jour chez madame des Loges; c'étoit un peu après le siége de La Rochelle. Madame des Loges contoit fort agréablement un voyage qu'elle venoit de faire en Xaintonge : elle y alloit, disoit-elle, de temps en temps, pour raccommoder ce que M. des Loges avoit gâté. Une sotte femme d'un conseiller huguenot, nommé M. Madelaine, alla parler de l'embarras où les Huguenots étoient ici durant le siége de la Rochelle. « J'étois retirée, disoit-elle, chez » mon oncle d'Arbaud, secrétaire d'État, avec tous » mes enfants : nous n'avions qu'une chambre; ma » fille me demandoit ses nécessités; je ne savois où » mettre sa chaise.—Fi! fi! vilaine, lui dit brusque» ment Fontenay, ne parlez point ici de m..... »

Une fois il rencontra à onze heures du soir, dans la rue, une fille qui pleuroit; sa maîtresse la venoit de chasser. Il la trouva assez jolie : il lui demanda si elle vouloit venir servir sa femme; elle y va : mais elle fut bien étonnée quand elle vit que ce n'étoit qu'un garçon. Il lui offre la moitié de son lit; elle le refuse : il l'enferme et la tient six semaines à la prendre tantôt par menaces, tantôt par douceur. Enfin,

il en vint à bout, mais il s'en lassa bientôt, et lui demanda si elle vouloit continuer le métier, ou se remettre à servir. Elle aima mieux se remettre à servir : il la paya bien, et lui fit trouver condition. Il étoit sujet à faire de ces tours-là.

Il leur prit une plaisante vision au chevalier de Miraumont et à lui : ils firent attacher à la poulie de leur grenier un grand panier d'armée, et prirent deux gros crocheteurs, qui, quand il passoit quelque jolie fille, en riant, la mettoient dans ce panier, et puis la guindoient en haut. La fille n'avoit pas sitôt perdu terre qu'elle ne pensoit qu'à se bien tenir. Quand elle étoit en haut, si les deux galants qui l'y attendoient ne la trouvoient pas à leur goût, elle retournoit incontinent par la même voie; mais si elle leur plaisoit, ils en faisoient ce qu'ils pouvoient.

Il cajola, je ne sais où, la veuve d'un bourgeois, nommé Brunetière. Cette femme étoit jolie, jeune et sans enfants; et quoique cet homme lui parût extravagant et mal bâti, car il étoit tout percé de coups et quasi estropié, elle se mit pourtant si bien dans la tête qu'il la vouloit épouser, que quoiqu'il lui eût dit depuis mille fois qu'il n'y avoit jamais pensé, et qu'il en disoit autant à toutes les veuves et à toutes les filles, elle ne laissa pas de le croire, de l'aimer et d'être dans une profonde mélancolie jusqu'à ce qu'elle l'eût vu marié avec une autre; après, elle se guérit quand elle n'eut plus d'espérance.

Voici comment Fontenay se maria : il eut connoissance d'une grosse mademoiselle des Cordes, veuve d'un auditeur des comptes, qui étoit mort incommodé, de sorte que cette femme n'avoit pu retirer toutes ses conventions matrimoniales; elle vivotoit tout doucement, et alloit manger chez madame Rouil-

lard et chez madame Le Lièvre, de la rue Saint-Martin, qui étoient des femmes riches et ses voisines. Fontenay, alors capitaine aux gardes, la trouva à son goût; elle étoit gaie et agissante. Le mariage fut fait du soir au matin : cette fois-là il trouva chaussure à son pied; car c'étoit une maîtresse femme, qui le rangea si bien, qu'on dit que de peur il s'alla cacher une fois dans le grenier au foin. Cela excuse Bazinière, que Fontenay Coup-d'Épée ait choisi même retraite que lui. Il ne dura guère, et elle s'est remariée.

Pour le chevalier de Miraumont, son camarade, ce fut aussi un brave. Il y avoit certaines gardes d'épée qu'on appeloit *à la Miraumont*. C'étoit un assez plaisant homme. « Mon père, disoit-il, fit un jour apporter demi-douzaine d'œufs frais pour déjeûner J'en mangeai quatre; mon père me dit : — Vous êtes un sot. — Je lui répondis : Vous avez menti, vieux b....., et quelques autres petites paroles de fils à père (1). »

Un jour qu'une femme, à qui il devoit de l'argent, l'étoit venu trouver qu'il étoit encore au lit, pour l'empêcher d'y revenir une autre fois, il l'alla conduire jusqu'à la porte de la rue tout nu, car il couchoit toujours sans chemise; elle ne put jamais l'en empêcher. « Je vous rendrai, lui disoit-il, ce que je vous dois. »

On dit que lui, Fontenay, et quelques autres extravagants voulurent éprouver de quelle façon on

(1) * Un gentilhomme, nommé Châtillon, disoit que son père ayant fait apporter une omelette à dîner pour se ragoûter, ce bon homme s'amusa à causer, et lui la mangea presque toute. « Mon père me dit que j'étois un sot; moi, rempli de prudence, je ne lui voulus pas donner un soufflet, mais je lui dis : — Tu as menti, vieux b..... » (T.)

tombe quand on est sur un arbre que l'on a coupé par le pied. On ne m'a su dire s'il y en eut de blessés.

CXL

FERRIER (1), SA FILLE ET TARDIEU.

Ferrier étoit un ministre de Languedoc, qui avoit tant de dons de nature pour parler en public, que, quoiqu'il ne fût ni docte ni éloquent, il passoit pourtant pour un grand personnage dans sa province; il étoit patelin, populaire, et pleuroit à volonté; de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple, qu'il le menoit comme il vouloit.

Durant un synode où il présidoit, une des meilleures églises du Languedoc vaqua; il y avoit un jeune proposant de sa connoissance qui ne savoit quasi rien alors, mais qui depuis fut un habile homme. Ferrier lui dit qu'il falloit avoir cette église : « Laissez-moi faire. » Il dit à la compagnie que les députés d'une telle église avoient jeté les yeux sur un tel, qu'il falloit l'examiner. On donne un texte au jeune homme pour le lendemain. Ce garçon se défioit extrêmement de ses forces. Ferrier lui dit à peu près comme il s'y falloit prendre, tant pour le sermon que pour la prière. La prière faite, le président fait un grand soupir, comme s'il avoit été touché; puis dès le milieu de l'exorde, il s'écria : *Bon!* Tout le monde, qui le regardoit comme un oracle, ne douta pas que le sermon ne fût bon, puisqu'il l'approuvoit; et ce jeune homme eut comme cela cette église.

(1) Jérémie Ferrier, né à Nîmes, vers le milieu du seizième siècle, mourut à Paris, le 26 septembre 1626.

M. Le Faucheur, un de nos ministres de Paris, qui a fait le *Traité de l'action de l'orateur*, m'a dit qu'il s'étoit trouvé à un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le Roi. Il la lut à l'assemblée, et sa belle voix leur imposa tellement, qu'ils en furent tous comme ravis; un, entre autres, pria le *modérateur* (1) qu'on lui laissât lire en son particulier cette lettre; mais il en fut incontinent désabusé, et en donna avis aux principaux; eux le dirent à Ferrier, et lui marquèrent les endroits. Il reprit la lettre, et l'ayant relue en leur présence, ils furent encore dupés une seconde fois; enfin, les plus sages s'avisèrent de la corriger sans lui en rien dire, et on n'y laissa pas une période entière, tant il y avoit eu de choses à changer. C'étoit l'homme du monde le plus avare, jusque là que quand il étoit député en quelque synode, il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soin les *repues-franches* (2), qu'il épargnoit les deux tiers de ce qu'on lui donnoit pour sa dépense.

Un homme de cette humeur étoit aisé à corrompre: aussi, lorsque, après la mort de Henri IV, on eut résolu de sonder si on pourroit gagner quelques ministres, celui-ci alla au-devant de ceux qui offroient des pensions de la cour. Pour cela et pour d'autres choses, il fut déposé. Comme on parloit de le déposer, il dit : « Je m'en vais les faire tous pleurer. » En effet, il prôna si bien qu'ils pleurèrent tous; mais cela n'empêcha pas à la fin qu'on ne passât outre (3).

(1) On donnoit ce titre au président du Synode.

(2) Allusion aux *Repues franches*, anciennes poésies facétieuses attribuées à François Villon.

(3) Ferrier fut déposé et excommunié dans un synode tenu à Privas.

Après il fit un voyage à la cour, et en revint en poste avec un manteau doublé de panne verte, pourvu de la charge de lieutenant criminel au présidial de Nismes. Le peuple, dont la plus grande part est de la religion, quoique Ferrier ne se fût point encore révolté, s'émut contre lui, et il eut de la peine à se sauver. La nuit, par l'aide d'un de ses amis, il sortit de la ville et alla faire ses plaintes à la cour. Il ne retourna pas pourtant à Nismes ; il vendit sa charge, et il demeura à Paris. Là, il ne se fit pas catholique tout d'abord ; il fit bien des cérémonies avant que d'en venir là, et ne fit point abjuration qu'il ne fût assuré d'une grosse pension que le cardinal du Perron lui fit donner par le clergé. Cependant, comme il étoit fourbe, il les tenoit toujours en jalousie, et entretenoit commerce avec M. du Plessis-Mornay. Il lui avoit fait si bien espérer qu'il reviendroit, que M. du Plessis avoit eu promesse d'une place de professeur en l'académie de Bâle, en Suisse, où Ferrier lui faisoit accroire qu'il transporteroit tout son bien, et qu'il s'y retireroit, dès qu'il auroit vendu deux maisons qu'il avoit à Paris : même il lui avoit promis de faire imprimer la réfutation du livre qu'il avoit publié en changeant de religion (1) ; car, depuis sa déposition, il avoit étudié et s'étoit rendu savant. Mais, lorsque M. du Plessis vint à Paris pour aller après à Rouen à l'assemblée des notables, il lui manqua de parole, et montra bien qu'il ne faisoit cela que pour tenir, comme j'ai dit, les autres en jalousie ; car M. du Plessis lui ayant écrit qu'il le prioit de le venir trouver en maison

(1) Ce livre a pour titre : *Le Catholique d'État, ou Discours politique des alliances du Roi très-chrétien contre les calomnies des ennemis de son État.* 1625, in-8°. L'ouvrage ne porte pas le nom de son auteur ; mais il a toujours été attribué à Ferrier.

tierce, afin de conférer à loisir et en secret, Ferrier épia l'heure que M. du Plessis étoit avec des évêques et des chevaliers de l'ordre, et en entrant, courut l'embrasser, et lui dit tout haut qu'il n'y avoit point de différence de religion qui l'empêchât de lui rendre ce qu'il lui devoit, et fit tant que les catholiques qui se trouvèrent à cette visite crurent en effet que cet homme leur pourroit bien échapper, et pour le retenir, ils lui firent augmenter sa pension.

Depuis, il fut connu du cardinal de Richelieu, qui le mena au voyage de Nantes, durant lequel il coucha toujours dans sa garde-robe, et le cardinal le goûta tellement qu'il lui donna le brevet de secrétaire d'État. Auparavant il avoit fait beaucoup de dépêches, et pour quelque affaire qui survint, il eut ordre de prendre la poste pour se rendre à Paris le plus tôt qu'il lui seroit possible. Il avoit déjà de l'âge; il n'étoit point accoutumé à ce travail, la fièvre le prit à son arrivée à Paris, et il en mourut au bout de huit jours, avec un regret extrême de ne pouvoir jouir de l'emploi avantageux qui lui étoit destiné, et pour lequel il avoit tant pris de peine.

Sa femme demeura de la religion; mais ses enfants, un fils et une fille, furent catholiques. Le fils, comme nous verrons ailleurs, ne dura guère; la fille, devenue héritière, fut enlevée par un M. d'Oradour, de Limousin, qui avoit aussi été de la religion, et que M. de La Meilleraye affectionnoit. Elle fit tant la diablesse qu'il fut contraint de la rendre. Il se paroit pour tâcher à lui plaire; mais elle lui déchiroit son collet, et le menaçoit de lui arracher les yeux, s'il en venoit à la violence.

Depuis, Tardieu, lieutenant-criminel, l'épousa, car on la lui avoit promise, s'il la tiroit des mains de

d'Oradour, et il y servit; mais cette réputation qu'elle s'étoit acquise par une si courageuse résistance ne dura pas long-temps, car elle devint bientôt la plus ridicule personne du monde, et elle a bien fait voir que ç'a été plutôt par acariâtreté qu'autrement qu'elle résista à d'Oradour.

Son père étoit un homme libéral auprès d'elle; elle a bien de qui tenir, car sa mère n'est guère moins avare qu'elle, et le lieutenant-criminel est un digne mari d'une telle femme (1). Elle étoit bien faite; elle jouoit bien du luth; elle en joue encore; mais il n'y a rien plus ridicule que de la voir avec une robe de velours pelé, faite comme on les portoit il y a vingt ans, un collet de même âge, des rubans couleur de feu repassés, et de vieilles mouches tout effilochées, jouer du luth, et, qui pis est, aller chez la Reine. Elle n'a point d'enfants; cependant sa mère, son mari et

(1) Despréaux peint cette femme de main de maître. Quoique connus de chacun, nous reproduirons ici quelques-uns des traits du grand satirique. Parlant du lieutenant-criminel Tardieu, il dit :

Vers son triste penchant son naturel guidé
Le fit dans une avare et sordide famille
Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille,
Et sans trop s'enquérir d'où la laide venoit,
Il sut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnoit.
Rien ne le rebuta, ni sa vue éraillée,
Ni sa masse de chair bizarrement taillée,
Et trois cent mille francs avec elle obtenus
La firent à ses yeux plus belle que Vénus.
Il l'épouse, et bientôt son hôtesse nouvelle,
Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit, au prix d'elle,
Un vrai dissipateur, un parfait débauché ......
Aussitôt de chez eux tout rôti disparut ;
Le pain bis renfermé d'une moitié décrut ;
Les deux chevaux, la mule, au marché s'envolèrent,
Deux grands laquais, à jeun, sur le soir s'en allèrent.....

(*Despréaux, satire* X.)

elle n'ont pour tous valets qu'un cocher : le carrosse est si méchant et les chevaux aussi, qu'ils ne peuvent aller; la mère donne l'avoine elle-même; ils ne mangent pas leur soûl. Elles vont elles-mêmes à la porte. Une fois que quelqu'un leur étoit allé faire visite, elles le prièrent de leur prêter son laquais, pour mener les chevaux à la rivière, car le cocher avoit pris congé. Pour récompense, elles ont été un temps à ne vivre toutes deux que du lait d'une chèvre. Le mari dit qu'il est fâché de cettte mesquinerie. Dieu le sait! Pour lui il dîne toujours au cabaret, aux dépens de ceux qui ont affaire de lui, et le soir il ne prend que deux œufs. Il n'y a guère de gens à Paris plus riches qu'eux. Il a mérité d'être pendu deux ou trois mille fois. Il n'y a pas un plus grand voleur au monde.

Le lieutenant-criminel logeoit de petites demoiselles auprès de chez lui, afin d'y aller manger; il leur faisoit ainsi payer la protection.

Sa femme le suivoit partout : elle coucha avec lui à Maubuisson; le matin, comme ils partoient, les moutons alloient aux champs : « Ah! les beaux » agneaux! dit-elle. » Il lui en fallut mettre un dans le carrosse.

Elle demanda une fois à souper au valet de chambre d'un marquis qui avoit une affaire contre un filou qu'il vouloit faire pendre : il lui en refusa; elle alla avec son mari souper chez leur serrurier.

Le lieutenant dit à un rôtisseur qui avoit un procès contre un autre rôtisseur : « Apporte-moi deux cou» ples de poulets, cela rendra ton affaire bonne. » Ce fat l'oublia. Il dit à l'autre la même chose; ce dernier les lui envoya et un dindonneau. Le premier envoie ses poulets après coup; il perdit, et pour

raison, le bon juge lui dit : « La cause de votre partie » étoit meilleure de la valeur d'un dindon. »

M. l'évêque de Rennes, frère aîné du maréchal de La Mothe, alla en 1659, au mois de janvier, pour parler au lieutenant-criminel; sa femme vint ouvrir, qui lui dit que le lieutenant-criminel n'y étoit pas, mais que s'il vouloit faire plaisir à madame, il la mèneroit jusqu'à l'hôtel de Bourgogne, où elle vouloit aller voir l'*OEdipe* de Corneille (1). Il n'osa refuser, et, la prenant pour une servante, il lui dit : « Bien, » allez donc avertir madame. » Elle s'ajusta un peu, et puis revint. Lui, lui disoit : « Mais madame ne veut-» elle point venir? » Enfin elle fut contrainte de lui dire que c'étoit elle. Il la mena, mais en enrageant. Elle vouloit qu'il entrât avec elle; il s'en excusa, et

(1) Le passage de Tallemant a été écrit en forme de note à la marge de son manuscrit, postérieurement à la rédaction du texte continu de ses Mémoires. *OEdipe* fut représenté pour la première fois, à l'hôtel de Bourgogne, le 24 janvier 1659. En voici un témoignage contemporain :

Monsieur de Corneille, l'aîné,
Depuis peu de temps a donné
A ceux de l'hôtel de Bourgogne
Son dernier ouvrage, ou besogne,
Ouvrage grand et signalé
Qui l'OEDIPE est intitulé.....
Jamais pièce de cette sorte
N'eut l'élocution si forte;
Jamais, dit-on, dans l'univers
On n'entendit de si beaux vers.
Hier donc la Troupe royale...
En donna le premier spectacle
Qui fit cent fois crier miracle.
Je n'y fus point ; mais on m'a dit
Qu'incessamment on entendit
Exalter cette tragédie
Si merveilleuse et si hardie, etc
(*Muse historique de Loret*. Lettre du 25 janvier 1659.)

lui envoya le carrosse du premier qu'il rencontra pour la remener (1)

CXLI

DU MONSTIER (2).

Du Monstier étoit un peintre en crayon de diverses couleurs; ses portraits n'étoient qu'à demi et plus petits que le naturel. Il savoit de l'italien et de l'espagnol, aimoit fort à lire, et il avoit assez de livres. C'étoit un petit homme qui avoit presque toujours une calotte à oreilles, naturellement enclin aux femmes, sale en propos, mais bon homme et qui avoit de la vertu. Il étoit logé aux galeries du Louvre comme un célèbre artisan (3); mais sa manière de vivre et de parler y attiroit plus les gens que ses ouvrages. Son cabinet étoit pourtant assez curieux : il y avoit sur l'escalier une grande paire de cornes, et au bas : « Regardez les vôtres; » et au bas de ses livres : « Le diable emporte les emprunteurs de » livres. »

(1) Le lieutenant-criminel Tardieu et sa femme, aussi avare que lui, furent assassinés, le 24 août 1665, dans leur maison du quai des Orfévres. Tallemant fait connoître plusieurs traits de leur avarice qui avoient échappé à Despréaux.

(2) Daniel du Monstier, célèbre peintre de portraits, né vers 1550, mort en 1631. Il excelloit pour le portrait au crayon en troiscouleurs. (On prononçoit *du Moustier.*)

Le père de du Monstier étoit peintre, et dessinoit le portrait dans le même genre. Les Recueils de dessins de du Monstier qu'on conserve à la Bibliothèque du Roi, et à celle de Sainte-Geneviève, contiennent beaucoup de portraits de personnages du temps de Charles IX, qui doivent être attribués au père.

(3) Ce mot étoit alors synonyme de celui d'*artiste.*

Il y avoit une tablette où il avoit écrit : *Tablette des sots :* le père Arnoul, confesseur du Roi, qui étoit un glorieux jésuite, lui demanda qui étoient ces sots. « Cherchez, cherchez, lui dit-il, vous vous y trou- » verez. » Un autre jésuite s'y trouva effectivement, et lui ayant demandé pourquoi, sans se nommer, du Monstier lui répondit en grondant, car il n'aimoit point les jésuites : « Parce qu'il a dit que Henri IV » avoit été nourri de biscuit d'acier. » A propos de livres, il contoit lui-même une chose qu'il avoit faite à un libraire du Pont-Neuf, qui étoit une franche escroquerie ; mais il y a bien des gens qui croient que voler des livres ce n'est pas voler, pourvu qu'on ne les vende point après. Il épia le moment que ce libraire n'étoit point à sa boutique, et lui prit un livre qu'il cherchoit il y avoit long-temps. Je crois que la plupart de ceux qu'il avoit lui avoient été donnés (1).

Il savoit par cœur plus de la moitié de deux volumes in-folio de deux ministres, Aubertin et Le Faucheur, sur la matière de l'eucharistie, et il les avoit peints, et un autre aussi nommé Daillé. Du Monstier n'étoit catholique qu'à gros grains.

Il avoit un petit cabinet séparé plein de postures de l'Arétin, qu'il appeloit *tablatures*... (2) Outre cela, il savoit toutes les sales épigrammes françoises (3).

(1) On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal un exemplaire du roman de *Tristan de Léonois*, édition de Vérard, qui a appartenu à du Monstier. On y lit sur plus de vingt folios, et particulièrement sur le frontispice, la mention suivante : *Ce livre est à Daniel du Monstier, peintre du Roy et de la Reyne.*

(2) Le cardinal Mazarin fit saisir ce cabinet, et se l'appropria, si Ménage a dit vérité. (*Ménagiana*, I, 7, édition de 1715.)

(3) Du Monstier faisoit aussi des vers : on a de lui d'assez belles stances *sur le trépas de Henri le Grand* et d'autres poésies,

J'ai vu un de ses cousins germains à Rome, du même métier, qui savoit aussi mille vers comme cela.

Il n'aimoit pas plus les médecins que les jésuites, et il les appeloit *les magnifiques bourreaux de la nature*.

Le premier président de Verdun (1) désira de le voir; un de ses amis l'y voulut mener. « Je ne suis ni » aveugle ni enfant, j'y irai bien tout seul, » répondit-il. Il y va; le premier président donnoit audience à beaucoup de gens; enfin il dit: « J'ai mal à la tête; » qu'on se retire. » On fit donc sortir tout le monde; il n'y eut que du Monstier qui dit qu'il vouloit parler à monsieur le premier président qui avoit souhaité de le voir; il vient et avoit fait dire que c'étoit du Monstier. Le premier président lui dit: « Vous, mon- » sieur du Monstier! Vous êtes un homme de bonne » mine pour être M. du Monstier! » Lui regarde si personne ne le pouvoit entendre, et, s'approchant de M. de Verdun, il lui dit: « J'ai meilleure mine » pour du Monstier que vous pour premier prési- » dent (2). — Ah! cette fois-là, dit le président, je » connois que c'est vous. » Ils causèrent deux heures ensemble le plus familièrement du monde.

Quand il peignoit les gens, il leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient; quelquefois seulement il leur disoit: « Tournez-vous. » Il les faisoit plus

parmi lesquelles il faut distinguer sa *consolation à un ami sur la mort de son frère*. Ces pièces se trouvent dans les *Délices de la poésie françoise*. Paris, Toussainct du Bray, 1615, in-8°, p. 921-932.

(1) Nicolas de Verdun, premier président du Parlement de Paris, avoit succédé à Achille de Harlay. Il mourut le 16 mars 1627.

(2) Verdun avoit la *gueule* de côté. (T.)

beaux qu'ils n'étoient, et disoit pour raison : « Ils sont » si sots qu'ils croient être comme je les fais, et m'en » payent mieux. »

Il avoit peint M. de Gordes, capitaine des gardes-du-corps, par le commandement du feu Roi : « Au- » trement, disoit-il, je ne m'y fusse jamais résolu, » car il est trop laid. » Il l'appeloit *le cadet du diable*.

Une fois qu'il étoit chez M. d'Orléans, du Pleix, l'historiographe, y vint; M. d'Orléans lui fit des compliments sur son histoire. « Il n'y a, dit du Pleix, » que cet homme-là, montrant du Monstier, qui soit » mon ennemi. — Votre ennemi! répondit du Mons- » tier; vous ne m'avez fait ni bien ni mal. A la vérité, » je ne saurois souffrir qu'étant créature de la reine » Marguerite, vous la déchiriez comme vous faites; » puis, elle est de la maison royale, si j'avois du cré- » dit en France, je vous ferois châtier. Et puis, vous » allez dire qu'autrefois en France tous les hommes » étoient sodomites, et ne se marioient qu'après » s'être lassés de garçons! »

Il avoit mis sous le portrait de mademoiselle de Rohan : *La princesse Gloriette*, et sous celui du comte de Harcourt : *Le parangon des princes cadets;* au bas de celui d'une dame de La Grillière, il avoit écrit : « Elle n'a oublié qu'à payer. »

Vaillant, peintre flamand, natif de Lille, qui peint en crayon comme lui, à celles qui ne le payoient pas, il faisoit comme des barreaux sur leurs portraits, et disoit qu'il les tenoit en prison jusqu'à ce qu'elles eussent payé.

* Il se remaria à sa servante qui étoit fort jolie. La Reine lui demanda pourquoi il avoit épousé une servante. « Madame, je n'oserois vous le dire. —

» Dites, dites. — C'est, dit-il, parce qu'elle avoit un » beau *chose.* » En effet il l'avoit trouvé si beau qu'il en avoit fait plusieurs portraits.

La plus belle aventure qui lui soit arrivée, c'est que le cardinal Barberin, étant venu légat en France, durant le pontificat de son oncle, eut la curiosité de voir le cabinet de du Monstier et du Monstier même. Innocent X, alors monsignor Pamphilio, étoit en ce temps-là dataire et le premier de la suite du légat; il l'accompagna chez du Monstier, et voyant sur la table l'*Histoire du concile de Trente*, de la belle impression de Londres, dit en lui-même : « Vraiment » c'est bien à un homme comme cela d'avoir un livre » si rare! » Il le prend et le met sous sa soutane, croyant qu'on ne l'avoit point vu; mais le petit homme, qui avoit l'œil au guet, vit bien ce qu'avoit fait le dataire, et, tout furieux, dit au légat « qu'il lui étoit » extrêmement obligé de l'honneur que Son Émi- » nence lui faisoit; mais que c'étoit une honte qu'elle » eût des larrons dans sa compagnie; » et sur l'heure, prenant Pamphile par les épaules, il le jeta dehors en l'appelant *bourguemestre de Sodome*, et lui ôta son livre (1).

(1) Amelot de la Houssaie raconte cette anecdote d'une manière différente : il dit que monsignor Pamphilio, ayant accompagné le cardinal Barberin dans le cabinet de du Monstier-*Crayon*, « ne put résister à la tentation de prendre subtilement un petit » livre très-rare fait contre la cour de Rome ; il le mit adroite- » ment dans sa poche..... comme le légat en entrant avoit ré- » pondu de ceux de sa suite..... avant de sortir du cabinet, il » ferma lui-même la porte et dit à du Monstier : — M. du Mons- » tier, pendant que nous sommes tous ici, voyez s'il vous man- » que quelqu'un de vos livres........ du Monstier reconnut qu'il » lui en manquoit un. — Il faut, dit le cardinal, nous fouiller » tous l'un après l'autre. Chacun s'y offrit volontiers; mais Pam-

Depuis, quand Pamphile fut créé pape, on dit à du Monstier que le pape l'excommunieroit et qu'il deviendroit noir comme charbon. « Il me fera grand » plaisir, répondit-il, car je ne suis que trop blanc.» Malherbe, comme vous avez vu, dit quasi la même chose à M. de Bellegarde, et le maréchal de Roquelaure avant eux eut la même pensée. Henri IV lui dit un jour : « Mais d'où vient qu'à cette heure que je » suis roi de France paisible, et que j'ai toutes choses » à souhait, je n'ai point d'appétit, et qu'en Béarn, » où je n'avois pas du pain à mettre sous les dents, » j'avois une faim enragée? — C'est, lui dit le maré- » chal, que vous étiez excommunié ; il n'y a rien qui » donne tant d'appétit. — Mais si le pape savoit cela, » reprit le Roi, il vous excommunieroit. — Il me fe- » roit grand honneur, répondit l'autre ; car je com- » mence à être bien blanc, et je deviendrois noir » comme en ma jeunesse. »

A la mort de du Monstier, le chancelier, par l'instigation des jésuites, fit acheter tous les livres qu'il avoit contre eux, et les fit brûler.

» phile, qui se trouvoit pris au trébuchet, ne voulant pas souf- » frir que l'autre approchât de lui, le repoussa deux ou trois » fois assez rudement..... Ils en vinrent aux prises, où Pamphile » fut le plus foible en coups de poings........ Le livre se retrouva » dans sa poche.... On attribue au ressentiment de cet affront » la persécution qu'il fit aux Barberins, après qu'il fut devenu » pape, et la haine qu'il montra contre la couronne de France » durant les dix années de son pontificat. » (*Mémoires d'Amelot de La Houssaie*, II, 18.)

CXLII

LE PRÉSIDENT LE COIGNEUX (1).

Le père du président Le Coigneux étoit maître des comptes (2) ; il y a deux ans ou environ que son fils, reçu président au mortier comme lui (3), en une audience de l'Édit, menaça un avocat de l'envoyer en bas. Les avocats, irrités de cela, recherchèrent sa naissance, et ils trouvèrent que le père du maître des comptes étoit procureur et fils d'un potier d'étain, qui fut surnommé *Le Coigneux*, à cause qu'il cognoit sans cesse (4).

Le feu président, comme j'ai dit ailleurs, eut sa charge pour rien. Étant chancelier de Monsieur, et étant veuf pour la seconde fois, il prétendoit être cardinal (5). Puy-Laurens et lui, voyant qu'on se

(1) Le véritable nom est Le Coigneux. On prononçoit Le Cogneux.

(2) Antoine Le Coigneux de Lierville, maître des comptes, en 1572, père du président. Il exerça cette charge jusqu'au 12 juillet 1599.

(3) Le fils fut reçu président à mortier, le 20 août 1652, à la place de son père, reçu en 1630.

(4) Guillaume le Coigneux, marchand potier d'étain, mourut en 1505, et Sara Ral, sa femme, en 1517 ; on voyoit leur épitaphe au charnier des Innocents. Gilles Le Coigneux, leur fils, a été procureur au Parlement, et leur petit-fils est devenu conseiller.

(5) On m'a dit que le cardinal de Richelieu dit une fois : « M. Le » Coigneux ne sauroit être d'église. » C'est que Le Coigneux avoit épousé clandestinemennt la fille d'un sergent, si je ne me trompe, qui étoit fort belle ; elle s'appeloit Marie Droguet. On ajoute qu'il s'en défit gaillardement, afin de n'avoir plus cet obstacle à sa fortune. (T.)

moquoit d'eux, firent aller leur maître en Lorraine. Puy-Laurens, amoureux de la princesse de Phalsbourg, croyoit l'épouser, et vouloit être beau-frère de son maître. Le Coigneux, dit-on, s'opposa au mariage de la princesse Marguerite, aujourd'hui madame d'Orléans, et ce fut pour cela qu'on l'envoya à Bruxelles pour cabaler avec la Reine-mère et l'infante; et après on lui manda qu'il y demeurât.

Ç'a été toujours un homme assez extraordinaire. Il lui prit envie à Bruxelles, étant en colère contre ses gens, d'essayer si on ne pouvoit vivre sans valets. Il donna congé à tous ses domestiques pour trois mois, se mit dans une chambre tout seul, faisoit son lit, alloit au marché et mettoit son pot au feu; mais il en fut bientôt las.

Il avoit un peu la mine d'arracheur de dents; cela n'empêcha pas qu'avant que d'aller en Lorraine, comme il étoit en crédit chez Monsieur, il n'eût eu une belle galanterie avec une madame Guillon, femme d'un conseiller au parlement, qu'on appeloit *le teston rogné du palais*, parce qu'il n'avoit point de lettres. Cet homme l'avoit épousée pour sa beauté, et fut déshérité à cause de ce mariage; mais, après la mort du père, son frère et lui s'accommodèrent. Elle étoit aussi belle que personne de son temps; la Reine-mère disoit : « *E bella sta Guillon, mi ressemble*. »

Le Coigneux, veuf de sa première femme, pour voir plus commodément madame Guillon, acheta cette maison qu'il a eue à Saint-Cloud jusqu'à sa mort, parce qu'elle étoit vis-à-vis de celle de Guillon. Au fort de cette amourette il se marie avec une mademoiselle de Ceriziers (1). C'est la mère de Bachau-

(1) Marie Ceriziers, dont le père étoit maître des comptes. (T.) — Mademoiselle Ceriziers est regardée comme la première

mont (1), qui n'étoit guère moins belle que madame Guillon. Au commencement cette femme ne bougeoit d'avec la maîtresse de son mari, et la croyoit la plus honnête femme du monde ; enfin, l'imprudence des amants lui découvrit toute l'histoire. Le Coigneux n'osoit plus aller chez ses amours qu'en cachette ; mais madame Guillon, pour faire dépit à cette femme, vouloit qu'elle sût que Le Coigneux la voyoit toujours ; mais le mari ne vouloit point donner ce déplaisir-là à sa femme.

Au bout de quelque temps, Le Coigneux eut jalousie de ce qu'un avocat nommé des Estangs, de leurs amis, et qui étoit de l'intrigue, avoit couché à Saint-Cloud chez madame Guillon, et de rage, il porte à sa femme toutes les lettres de madame Guillon, et jure de ne la plus voir : voilà cette femme au désespoir. Elle fit durant quelques années toutes les choses imaginables pour lui parler, et elle étoit si transportée que son confesseur fut obligé de lui permettre de parler à cet homme, de peur qu'elle ne se désespérât ; mais elle n'en put jamais venir à bout. Enfin, le temps la guérit, et elle se mit dans la dévotion : je pense qu'elle vit encore. Elle disoit à madame Pilou : « Ma chère, quand je revins de ma folie, » j'étois aux champs ; ah ! disois-je, je pense que » voilà de l'herbe ; ce sont là des moutons : avant » cela je ne voyois pas ce que je voyois. »

Comme il étoit en Angleterre avec la Reine-mère,

femme du président Le Coigneux. (Voyez les *Présidents au mortier* de Blanchard, Paris, 1647, in-folio, p. 421.)

(1) Erreur de Tallemant : Francois Le Coigneux, seigneur de Bachaumont, conseiller-clerc au Parlement de Paris, naquit du second mariage ; c'est Jacques Le Coigneux, conseiller au Parlement, qui vint du premier mariage.

il lui vint fantaisie de se marier, et il épousa sa troisième femme (1), qui étoit fille d'honneur de la Reine-mère. Un gentilhomme, nommé Sémur, l'alloit épouser; elle le pria de trouver bon qu'elle prît M. Le Coigneux, puisque c'étoit son avantage. En revanche, le président donna sa fille à Sémur (2). *On dit que la sœur du président, femme de du Boulay, de Luxembourg, pria son frère de l'en délivrer, à cause des persécutions de Thoré. Le président la manda; elle le fut trouver en Angleterre; il la fit fille d'honneur de la Reine-mère. Sémur et elle se marièrent par amour; ils viennent en France; le père de Semur donna à son fils une métairie, où ils vivoient comme ils pouvoient; elle dit qu'elle n'a jamais été si heureuse : elle aimoit et étoit aimée passionnément.

Cette troisième femme a eu du bien ensuite par succession. Le président revint après la mort du cardinal de Richelieu, et fut rétabli dans tous ses biens.

Il s'avisa une fois de vouloir être dévot; quelques jours après il se promenoit dans sa salle, à grands pas et tout rêveur : « Qu'avez-vous? lui dit-on. — Ma » foi! répondit-il, je n'y trouve pas mon compte, je » n'y suis pas propre : il faut aller son train ordi- » naire. »

Il appeloit sa femme *Présidentelle*, parce qu'elle est petite : c'est une honnête femme et fort complaisante. Il l'amena de deux cents lieues d'ici, ayant la petite-vérole : « Tu iras bien, on t'enveloppera dans » le carrosse. » Elle n'avoit apparemment que la petite-vérole volante.

(1) Elle s'appeloit Marie Bitaut. (Voyez les *Présidents à mortier* de Blanchard déjà cités, *ibid.*)

(2) Geneviève Le Coigneux épousa en premières noces N. Le Cirier, baron de Sémur.

Il se mit une fois en tête de planter à Saint-Cloud, qu'il a fait assez ajuster, sans considérer qu'il présidoit à l'Édit (1). Pour cela il falloit coucher assez souvent à sa maison. Le matin il partoit à quatre heures avec sa *Présidentelle*, alloit au Palais, et retournoit dîner à Saint-Cloud, et elle, tandis qu'il étoit au Palais, s'alloit habiller à son logis. On ne sauroit trouver une plus généreuse belle-mère; elle a fait faire aux enfants de son mari tous les avantages qu'ils pouvoient souhaiter, encore qu'elle eût une fille et un fils.

Il aimoit les fêtes comme un écolier, et étoit assez las de son métier de président. Étant travaillé d'une courte haleine, il alla bâtir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs (2), pour avoir un grand jardin, où se promener, comme on lui avoit ordonné de respirer l'air tout à son aise. A ce bâtiment on verra bien qu'il y avoit quelque chose qui n'alloit pas bien dans sa tête. On disoit en riant : « N'a-t-il pas rai- » son? car il y a une si longue traite de Paris à » Saint-Cloud, qu'il faut bien se reposer en che- » min. » Lui, disoit : Je n'ai affaire qu'à deux sortes » de gens, aux plaideurs, qui me viendront chercher » en quelque lieu que je sois (Ne voilà-t-il pas une » grande discrétion?), et à mes amis, qui iroient » bien plus loin pour me voir. » Un jour que Ruvigny dînoit chez lui, il le tire à la fenêtre et lui dit : » Vous ne sauriez croire combien je suis sujet aux » *vertigos !* »

(1) C'étoit une chambre mi-partie composée de catholiques et de réformés. Les causes des protestants y étoient portées.

(2) Une vue de cette maison a été gravée par Israël Silvestre. Entourée de jardins et de terrains vagues, elle étoit près du couvent des Petits-Augustins.

Son fils aîné, étant reçu en survivance, épousa la veuve d'un secrétaire du conseil, nommé Galand, homme de fortune, et elle fille d'un notaire (1). Elle pouvoit avoir deux ans plus que lui; mais, hors qu'elle est trop grosse, elle n'étoit point mal faite et n'avoit point eu d'enfants (2). Il eut un rival, c'étoit Cossé, cadet de Brissac, qui, faisant l'offensé, prit la campagne avec la résolution de tuer Le Coigneux, s'il ne lui donnoit dix mille écus; il dit que ce n'étoit pas par avarice, et qu'il les donneroit aux pauvres, mais seulement pour punir l'outrecuidance de ce bourgeois. Le Coigneux, d'autre côté, se mit dans la garde du parlement, et de Cossé ne marchoit qu'avec escorte. Tout le monde accuse le maréchal de La Meilleraye de cette extravagance, car, comme nous verrons ailleurs, ce fut lui qui fit bailler au Plessis-Chivray vingt mille écus par madame de La Bazinière; mais il y avoit bien de la différence, car il y avoit quelque chose d'écrit, et ici celle que Cossé prétendoit étoit mariée. Le père disoit que quand il auroit donné des coups de bâton au maréchal, il ne seroit pas en si grand danger, que seroit le maréchal s'il l'avoit touché du bout du doigt. Cette fois, le maréchal avoit trouvé des gens aussi fous que lui. On dit qu'en ce temps-là cinq ou six officiers aux gar-

(1) Ce notaire s'appeloit Le Camus. (T.)

(2) Elle alla au conseil à M. le président de Nesmond, qui aimoit son mari, pour savoir qui elle épouseroit de M. de Maisons ou de M. Le Coigneux. « Ne venez-vous point ici, lui dit-» il, madame, après avoir pris votre résolution? — Non, mon » sieur. — Si cela est, reprit-il, M. de Maisons est bien mieux » votre fait. — Mais M. de Maisons a des enfants, dit-elle en » l'interrompant. — Oh! je vois bien que votre résolution est » prise. » Et n'en voulut plus parler. (T.)

des, tous enfants de Paris, prirent la querelle de Le Coigneux, mais que Cossé ne voulut pas leur faire l'honneur de tirer l'épée contre eux. Ils en firent des railleries tout haut au Palais-Royal, et se disoient l'un à l'autre, pour dire une chose impossible : « Tu » feras aussitôt cela que de faire que Cossé se batte.» Cossé, voyant qu'on se moquoit de cette levée de boucliers, s'en alla en Bretagne, sans revenir à Paris, pour faire qu'on crût qu'il en étoit sorti en ce dessein. Depuis, cela s'accommoda.

La femme de Le Coigneux fut bientôt repentante de ce qu'elle avoit fait, et elle a bien payé la gloire d'être présidente au mortier. Il est coquet naturellement. J'ai entendu dire à un de ses amis que, dès qu'il se voyoit une *eleveure*, il se faisoit donner un lavement; si est-il pourtant aussi noir qu'un autre, et a la mine aussi brutale qu'on la sauroit avoir, et sa mine ne trompe point. Il a de l'esprit quand il veut; pour sa conscience, vous en jugerez par ce que je vais écrire, et ce que vous en verrez dans les Mémoires de la Régence. Je dirai cependant que Bachaumont (1), son cadet, lui vola quatre cents pistoles, en un temps qu'il n'en avoit guère. Ce jeune homme s'en confessa à un Jésuite, qui dit à Le Coigneux, qui avoit fait mettre ses valets en prison, qu'il les en fît sortir, et qu'ils n'étoient point coupables, mais son frère; Bachaumont soutenoit qu'il n'avoit point pris cet argent. Les porteurs, qui avoient porté Bachaumont après le vol, disoient que quand il retourna d'où il étoit allé, il étoit beaucoup plus léger. Lui disoit : « C'est que je n'avois pas été à la

(1) Boischaumont, on dit vulgairement Bachaumont. (T.) — Bachaumont a eu quelque part au *Voyage* de Chapelle.

» garde-robe, et que j'y fus dans cette maison. »

Revenons à la femme de Le Coigneux, le jeune : elle eut huit jours du plus beau temps du monde, car le mari eut huit jours de complaisance. Il a l'esprit agréable quand il lui plaît ; elle étoit aussi contente qu'on se le peut imaginer ; mais, au bout de ce temps-là, on dit qu'en une compagnie il dit, pensant dire une plaisante chose : « Je vais revoir ma vieille ; » qu'elle le sut, et qu'elle en pensa enrager, car outre qu'elle a toujours été jalouse, et qu'elle a bien donné de l'exercice à son mari sur cet article, elle a quelque chose de fort bourgeois, et elle s'est toujours prise pour une autre. Quand Le Camus l'aîné, son frère, voulut épouser la fille de de Vouges, l'apothicaire, elle qui se voyoit dans l'opulence, car son mari avoit déjà fait fortune, comme si le fils d'un notaire, à qui on assuroit cent mille livres après la mort du père, eût été bien gâté de prendre la fille d'un apothicaire avec vingt-cinq mille écus et assez jolie, lui qui n'étoit qu'un idiot (il l'a bien fait voir, car il s'est ruiné depuis), elle s'y opposa, fit fermer la porte du jardin qui alloit chez son père, et fut un an sans vouloir voir ni le père ni le fils. M. de Maisons, le père, la voulut épouser, et aussi le procureur-général Fouquet. Elle ne voulut point être belle-mère. Feu Noailles, Cossé et M. de Schomberg y pensèrent ; elle disoit que les gens de la cour la mépriseroient. Son beau-frère Galand lui dit toute l'humeur de Le Coigneux, et ajouta : « Je sais bien que vous ne manquerez pas » de le lui redire ; mais je veux acquitter ma con- » science. » Elle n'y manqua pas. Le Coigneux dit à Galand : « Vous ne me connoissez pas mal : mais si » votre belle-sœur veut être tant soit peu complai- » sante, je vivrai fort bien avec elle. »

Le grand vacarme arriva du temps de Pontoise (1), où Le Coigneux étoit, pour un paquet que Le Camus apporta au secrétaire de Le Coigneux. Ce secrétaire avoit été tout petit à elle; il y avoit dedans une lettre par laquelle il ordonnoit à cet homme d'aller trouver je ne sais quelle femme, et de lui donner de l'argent pour faire aller madame de Boudarnault (2) à Mantes. Ce secrétaire qu'elle fit venir lui dit : « Madame, si vous me croyez, vous dissimulerez; » un autre recevra la commission qu'on me donne, » et n'aura pas pour vous toutes les considérations » que j'aurai; laissez-moi faire, vous vous en trou- » verez bien avec le temps. » Elle ne le veut point croire, et écrit à son mari une lettre, où il y avoit quelque chose d'assez plaisant, et quelque chose aussi de fort offensant, et elle appeloit ces femmes, en trois endroits, *vos putains;* il y avoit que ce seroit une belle chose que de voir arriver tout cet attirail dans une petite ville, où rien ne se peut cacher, etc. Le Coigneux, piqué de cette lettre, ordonne quelque temps après à ce secrétaire de fermer la porte du jardin dont nous avons déjà parlé, car il logeoit chez sa femme, sous prétexte qu'encore qu'en allant à Pontoise on eût ôté tout le meilleur de la maison, on pouvoit pourtant soustraire beaucoup de choses dont il étoit chargé par le contrat de mariage; il voulut faire retirer en même temps les papiers; mais une dame, chez qui on les avoit mis, dit que comme elle les avoit reçus du mari et de la femme tout ensemble, elle ne pouvoit les rendre que par l'ordre de l'un et de l'autre. Madame Le Coigneux prend cela

(1) En 1652, une partie du Parlement y alla. (T.)
(2) Madame de Boudarnault étoit fort décriée. (T.)

pour un grand outrage, comme si le mari n'étoit pas le maître de la communauté, et s'il n'avoit pas les papiers en sa puissance. Le secrétaire, ayant reçu l'ordre de faire fermer la porte du jardin, dit à madame Le Coigneux qu'il en étoit au désespoir; elle lui dit qu'il la fît boucher; mais à peine cette porte étoit-elle à demi bouchée qu'elle fait l'enragée, veut battre les maçons, et la porte demeura ainsi jusqu'au retour du président, qui la fit boucher tout-à-fait.

Madame Pilou, qui, après, se mêla de les accommoder, dit que madame Le Coigneux mettoit en fait que ce mauvais traitement venoit de ce qu'elle n'avoit pas voulu donner tout son bien à Bachaumont, qui l'eût redonné à son frère. Le président répondoit à cela qu'il ne le voudroit pas quand sa femme le voudroit; qu'après tout Bachaumont en seroit le maître, et que n'ayant que deux ans moins que sa femme, il ne vivroit apparemment guère plus qu'elle. Elle disoit aussi qu'il ne lui donnoit que six pistoles par mois pour ses menus plaisirs. Le secrétaire a fait voir à madame Pilou les comptes qu'elle arrête elle-même, puis le mari les signe. Elle a pris dix pistoles par mois pour son jeu; mais il n'a tenu qu'à elle d'en prendre davantage. Par malice elle avoit fait mettre sur ce compte: « *A madame la présidente,* » pour faire ses dévotions le premier dimanche du » mois. . . . . 3 liv. »

Trois sottes femmes, sa sœur, femme de Galand, cadet du mari de madame Le Coigneux, car ils avoient épousé les deux sœurs, madame Garnier (1) et madame Le Camus, qui sont deux de Vouges,

(1) Cette Garnier est celle qui a fait le mariage. (T.)

sœurs, ont mis de l'huile dans le feu, mais surtout la Galand. C'étoit une assez belle femme, mais un peu colosse, et toujours parée comme la foire Saint-Germain, qui faisoit la jolie quoiqu'elle eût l'air furieusement bourgeois, et l'esprit encore plus. Son mari n'en étoit pas trop le maître, et ne lui a jamais montré les dents que quand, averti du scandale que causoit un nommé Mazel, espèce de violon qui étoit son galant, il le chassa de chez lui, et donna quelque horion à la donzelle. On n'a jamais parlé que de celui-là.

On dit que cette acariâtre a tenu garnison quelquefois des quinze jours entiers dans la chambre de sa sœur, et n'alloit pas seulement à la messe, de peur que le mari ne lui fît fermer la porte, et il lui est arrivé d'y faire mettre le pot au feu.

Durant ce divorce, Le Coigneux et quelques-uns de ses amis entendirent par la cheminée que la Galand disoit : « Otez-moi ma robe, je lui veux aller » donner des coups de bâton. » Lui, sans s'émouvoir autrement, fit apporter des verges. « Si elle vient, » leur dit-il, vous verrez beau jeu. »

Quand Camus fut mis en prison pour vingt-deux mille livres, la présidente pesta terriblement : « Le » beau-frère d'un président au mortier, le laisser me- » ner en prison comme cela ! » disoit-elle. Le Coigneux répondoit à ceux qui lui en parloient : « On » ne l'a fait qu'à cause que cet homme vit mal avec » moi ; mais que ma femme m'en prie, et je le ferai » sortir dans deux heures. » Elle ne voulut pas lui en avoir l'obligation : Galand paya pour Camus (1).

(1) Il s'étoit ruiné à faire le beau, et à se fourrer parmi les gens de cour. (T.)

Ces sottes femmes, en parlant d'elles, disent : *Des femmes de notre condition*, et ces femmes de condition ont laissé mourir quasi sur un fumier leur cadet, le petit Camus ; à peine eut-il une bière. Ce fut mademoiselle de Bussy, dont il avoit été un peu épris, qui lui fit administrer les sacrements à ses dépens.

Enfin, l'année de Pontoise ne finit point que madame la présidente ne se mît dans un couvent ; ce fut aux filles de Saint-Thomas, près la porte de Richelieu : elle y entra par surprise (1), car l'archevêque crut que c'étoit pour quelque retraite de dévotion, et lui accorda cela comme à la belle-sœur de madame de Thoré (2), qu'il connoissoit fort à cause de Saint-Cloud. Le Coigneux y fut promptement ; elle lui dit qu'elle ne s'étoit pas mise dans un couvent pour en sortir, et lui tourna le dos (3). Lui, fit faire aux religieuses toutes les significations nécessaires. L'archevêque la voulut faire sortir ; il ne voulut pas, car il la pouvoit tirer de là quand il eût voulu. Elle et sa sœur dirent cent sottises à la grille à madame Pilou, qui y fut pour mettre les holà. Elle parloit pourtant de son mari avec respect, et s'en remit à M. de Mesmes et à M. de Novion, et prétend sur toutes choses que le secrétaire sorte. Lui, ne la voulut recevoir que comme il lui plaisoit, sans conditions, car il vouloit mettre des gens affidés auprès d'elle, pour empêcher ses parents de la voir : il fallut en passer par là.

(1) Le 10 novembre 1552, veille de la Saint-Martin, jour de la rentrée du Parlement. (*Mémoires de Conrart.* Collection Petitot, 2e série, XLVIII, 202.)

(2) Madame de Thoré étoit sœur du président Le Coigneux. (T.)

(3) Conrart fait en détail le récit de cette visite. (*Mémoires de Conrart*, p. 203.)

L'été suivant, comme il eut acheté la terre de Mortfontaine, vers Senlis, ils eurent dispute sur les meubles qu'il y vouloit faire porter; cela alla à rupture, et il s'aperçut quelques jours après qu'elle enlevoit tantôt dans son carrosse, tantôt dans les carrosses de ses amies, ce qu'elle avoit de meilleur. Il s'y opposa, disant qu'il en étoit chargé; ils s'échauffèrent; elle demanda à se séparer, et nomma pour arbitres le président de Novion et le président Le Bailleul, et lui le président de Champlâtreux et un autre. La chose fut réglée à quinze mille livres de pension (1). Le Coigneux, depuis cela, a payé pour plus de trois cent mille livres de taxes; il en rapporte les quittances : mais il n'en a rien payé; le Roi lui en fit don. Voilà déjà sur treize cent mille livres qu'elle avoit trois cent mille livres et plus d'escroquées. Elle lui a donné l'habitation de sa maison par contrat de mariage. Elle a mis deux cent cinquante mille livres dans la communauté. Elle est morte depuis, en 1659, chez sa sœur, où on la fit venir pour être plus en liberté. Là, M. Joly, le curé, fit que Le Coigneux l'alla voir comme elle étoit malade de la maladie dont elle mourut. Elle y fit un testament où il y a bien des legs pieux; ils montent jusqu'à deux cent cinquante mille livres.

On ne dispute point ce qui est des taxes payées, dont Le Coigneux rapporte les quittances; on n'a

(1) Deux contemporains, Conrart et Tallemant, ont pris la peine de nous transmettre les querelles de ménage de M. et de madame Le Coigneux. Ils s'accordent, et cependant ils ne se sont pas entendus, car ils étoient brouillés ensemble et ne se voyoient plus. Le rapprochement de leurs deux récits intéressera les lecteurs qui cherchent dans ces Mémoires à connoître l'état de la société au dix-septième siècle.

gardé d'accepter la communauté; car il est assez homme de bien pour faire pour un million de fausses dettes ; de sorte qu'il gagne, en comptant son préciput, six cent mille livres, sans l'habitation d'une maison de cinq mille livres de loyer. Elle donne deux cent mille livres aux deux aînés de sa sœur, à condition d'en faire dix mille livres de rente à leur oncle Le Camus, homme ruiné, mais qui n'a que quarante-huit ans, et se porte aussi bien qu'eux; de sorte que, quand cet homme sera mort et le président Le Coigneux, la succession d'une femme si opulente pourra valoir quatre cent mille livres tout au plus ; mais c'est du pain bien long.

Au bout de six semaines, il se remaria avec la fille du feu marquis de Rochefort, beau-frère de la maréchale d'Estrées; elle étoit veuve du comte de Carces (1).

CXLIII

M. D'EMERY (2).

M. d'Emery s'appeloit Particelle, fils d'un banquier de Lyon, italien, ou du moins originaire d'Italie, qui

(1) Jean de Pontevez, comte de Carces, grand-sénéchal, et lieutenant de roi en Provence. Marie d'Aloigny-Rochefort, sa veuve, remariée au président Le Coigneux, marquis de Mortfontaine, mourut le 13 mai 1675, et le président contracta une dernière alliance avec une nièce du maréchal de Navailles, qui lui a survécu. (*Père Anselme*, VII, 617.)

(2) Michel Particelli, seigneur d'Émery, surintendant des finances. Le cardinal de Retz trace ainsi son portrait : « C'étoit, » dit-il, l'esprit le plus corrompu de son siècle; il ne cherchoit » que des noms pour trouver des édits... Il disoit en plein Con-

fit une célèbre banqueroute. Il trouva moyen de devenir trésorier de l'argenterie chez le Roi. M. de Rambouillet m'a dit que cet homme lui disoit sans cesse : « Monsieur, si vous vouliez, nous ferions bien nos » affaires tous deux; mais ce M. de Souvray (1) est » le plus pauvre homme du monde. » MM. de Rambouillet et de Souvray étoient tous les deux maîtres de la garde-robe. Il prenoit, ce M. de Souvray, mais sottement, et le troisième maître de la garde-robe étoit encore un idiot. Or, après les fournitures des noces de la reine d'Angleterre (2), toutes les friponneries de Particelle se découvrirent. Il vint trouver M. de Rambouillet, comme le Roi étoit à Lyon (3), et lui dit : « Monsieur, je suis perdu si vous ne me » sauvez; M. de Souvray a tout avoué et demandé » pardon au Roi; M. de Marillac, garde des sceaux, » a décerné une commission à un maître des requê- » tes, son parent, pour informer contre moi. » M. de Rambouillet va trouver ce maître des requêtes, à qui il dit qu'on avoit tort d'entreprendre sur sa charge, et fit si bien que le maître des requêtes et lui en vinrent aux grosses paroles, et il le menaça exprès de lui donner des coups de bâton. « Je vais dépêcher » un courrier à la cour, dit le maître des requêtes.— » Et moi aussi, dit le marquis; nous verrons qui

» seil que la foi n'étoit que pour les marchands. » (*Mémoires du cardinal de Retz.* Collection Petitot, XLIV, 190.)

(1) Le maréchal de Souvray, grand-maître de la garde-robe.

(2) Henriette de France, sœur de Louis XIII, épousa Charles Ier, roi d'Angleterre, le 11 mai 1625.

(3) Ce devoit être en 1629. Louis XIII passa à Lyon vers le milieu de février pour se rendre à l'armée de Savoie. (*Itinéraire des rois de France* dans les *Pièces fugitives du marquis d'Aubais*. I, 123.)

» aura raison. » Particelle fournit un homme qui courut si bien qu'il devança l'autre d'un jour. Particelle, qui avoit de l'esprit, écrivit un *galimatias* à M. de Luynes (1), où il inséroit qu'il étoit important pour son service qu'on révoquât la commission décernée contre Particelle, et que, quand la cour seroit de retour, il lui en diroit les raisons. M. de Luynes fit révoquer la commission, et la chose s'évanouit tout doucement.

Après, il voulut être maître des comptes; mais, à cause de ses friponneries, on ne le voulut pas recevoir : il devint secrétaire du Conseil ; M. d'Effiat ne l'aimoit point; mais, dans une rencontre, ayant fait une partition d'une grande somme sans encre ni papier, il en fit cas, et vit bien que cet homme avoit l'esprit vif. Bullion le trouvoit trop habile.

Quand le cardinal le voulut faire intendant des finances, il en dit au Roi mille biens ; le Roi lui dit : « Hé bien ! mettez-y ce M. d'Emery. On m'avoit dit » que ce coquin de Particelle y prétendoit. » Il y en a qui ajoutent que le cardinal dit : « Ah ! Sire, Par- » ticelle a été pendu ! » mais je n'y vois pas d'apparence.

Étant intendant, il fut envoyé aux états, en Languedoc, et y fit révoquer la pension de cent mille livres qu'ils donnoient au gouverneur. Cela et autres choses qu'il fit à M. de Montmorency désespérèrent ce seigneur, et le portèrent à faire ce qu'il fit après. Aussi, madame la Princesse, sans considérer que d'Emery avoit ordre de harceler ainsi son frère, le haïssoit terriblement.

(1) Tallemant se trompe ici. Le connétable de Luynes mourut le 15 décembre 1621. Le cardinal de Richelieu avoit alors la direction des affaires.

S'en allant faire un voyage, pour n'avoir pas la peine d'écrire à sa femme par les chemins, il laissa plusieurs lettres à Darsy, un de ses commis, pour les donner selon leur ordre à madame d'Emery. Darsy, qui étoit un mauvais agent, ne considéra pas que cette femme étoit tombée malade, et que les lettres du mari ne pouvoient plus servir ; il lui donna une lettre où il y avoit : « Je suis ravi d'apprendre que » vous êtes toujours en bonne santé. » Cela fit un bruit de diable.

Il n'étoit point libéral, et Marion (*de l'Orme*) ne subsistoit que des affaires qu'il lui faisoit faire.

Ses amourettes se trouveront par-ci par-là dans les historiettes des femmes qu'il a aimées ; son exil et son retour, dans les Mémoires de la régence : mais il faut parler de son fils (1). Ce garçon devint amoureux de la fille du président Le Coigneux, qui étoit ici chez une madame du Boulay, pendant que son père étoit en Angleterre, avec la feue Reine-mère. M. d'Emery ne voulut jamais souffrir qu'il l'épousât ; et pour lui faire oublier cette maîtresse, il le fit venir à Turin, où il étoit ambassadeur, auprès de Madame (2), un peu après la mort du duc de Savoie. Ce fut là que Thoré, car il portoit le nom d'une terre de la maison de Montmorency, fit sa première folie. Il devint amoureux de Madame, et se cacha dans sa chambre pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorti. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jette sur le lit; elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle (3) ; * et pour faire le conte

(1) Le président de Thoré. (T.)

(2) Christine de France, fille de Henri IV, duchesse de Savoie.

(3) On appelle ce flambeau-là le mortier. (T.)

bon, on dit qu'elle voulut voir s'il lui offroit quelque chose qui en valût la peine; et ayant trouvé que le présent étoit honnête, elle ne voulut pas qu'on lui fît du mal. Elle cria; on le mit dehors. Son père, dès la même nuit, le fit passer en France. Lui, pour s'excuser, disoit tantôt qu'il avoit la fièvre chaude, tantôt qu'il étoit amoureux d'une des filles de Madame, et qu'il avoit pris une chambre pour l'autre; la vérité est qu'il étoit fou, mais qu'il ne l'étoit pas toujours.

Il a fait quelques éclipses, et, en celle de 1644, on dit qu'il étoit amoureux d'une épingle jaune; qu'il l'avoit fait dorer, et qu'il lui rendoit tous les devoirs qu'on peut rendre à une maîtresse. Je crois que cela est vrai, parce que je ne sache personne qui le pût inventer (1). Sa mère est presque innocente; c'est une dévote. J'ai vu à Rome un Particelle dans l'hôpital des fous, et il étoit devenu fou par amour. Pour Thoré, M. d'Emery avoit résolu de s'en défaire de quelque façon que ce fût; et comme ce garçon étoit malade à la maison de Petit, son *factotum*, au faubourg Saint-Antoine, il manda à Petit : « Faites enterrer une bûche au lieu de mon fils, et l'envoyez dans quelque couvent bien loin. » Petit n'en voulut rien faire, et dit qu'il espéroit le faire revenir en son bon sens. Depuis, Thoré a voulu faire un procès à Petit, sans considérer le service qu'il lui avoit rendu.

Il étoit déjà président aux enquêtes quand il fut

(1) On a dit d'un M. d'Esche, frère de madame de Villarceaux, dont le mari a fait tant de fracas avec les femmes, que lorsque le curé qui le maria lui demanda s'il n'avoit point donné sa foi à une autre, il répondit qu'il ne l'avoit jamais donnée qu'à une épingle jaune. Ainsi Thoré ne seroit que le second. Ce d'Esche vouloit une fois faire un haras de mulets. (T.)

prié par hasard à une collation à Meudon, où il vit sa première maîtresse, mademoiselle Le Coigneux, qui étoit mariée à un gentilhomme de Champagne, nommé Sémur (1). J'ai dit ailleurs comment ce mariage avoit été fait (2). Sémur, en ce temps-là, étoit à l'armée. Thoré se renflamme, la traite, et devient assez familier avec elle. Elle est jolie, spirituelle; elle a bien du feu ; alors elle n'étoit pas si *espritée.* On croit qu'il en auroit joui, car elle étoit gueuse; mais la mort du mari l'exempta de cette peine. Elle fut remariée six semaines après; et, comme on disoit au président Le Coigneux : « Pourquoi avez-vous » remarié votre fille si tôt?—Ne savez-vous pas bien, » répondit-il, que je ne fais pas les choses comme » les autres ? »

Le bonhomme Le Camus (3), le riche, alla voir M. Le Coigneux; il étoit père de madame d'Emery. C'étoit un homme d'assez basse naissance qui étoit venu dans le bon temps aux affaires; il étoit de Reims, et vint à Paris avec vingt livres. Il l'a conté cent fois lui-même, car il n'est point glorieux. Il dit au président deux choses assez extraordinaires : qu'il avoit quatre-vingts ans, et que depuis l'âge de vingt ans il n'avoit pas eu la moindre petite incommodité;

(1) Elle dit qu'ayant à prétendre quelque récompense de la feue Reine, comme M. d'Emery régloit les prétentions des créanciers, elle s'adressa à M. de Thoré qui s'éprit tout de nouveau. (T.)

(2) Voyez plus haut l'Historiette du président Le Coigneux, page 64 de ce volume.

(3) Nicolas Le Camus, secrétaire du Roi, en 1617, conseiller d'État en 1620, mourut en 1688, laissant de Marie Colbert, sa femme, six fils et quatre filles. Marie Le Camus, l'une d'elles, avoit épousé Michel Particelli, sieur d'Emery. Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, et le lieutenant-civil au Châtelet de Paris, du même nom, étoient leurs petits-fils.

et l'autre, qu'il venoit de partager neuf millions à ses enfants, après s'être gardé quarante mille livres de rente. « Pour vos neuf millions, je ne vous les envie » pas; mais pour vos soixante ans de santé, j'avoue » qu'il n'y a rien que je ne donnasse pour cela. » Ce bonhomme, à quatre-vingts ans, alloit encore voir les mignonnes; il ne leur donnoit autrefois qu'un écu-quart; mais quand les quarts d'écus valurent vingt sous, il leur donna quatre livres. De ces enfants dont il a parlé, il y en avoit qui, ne sachant que faire, se mettoient quelquefois au lit après dîner.

Madame de Thoré fut visitée de tout le monde; quelques-uns y furent pour se moquer de sa tapisserie de velours cramoisi à crépines d'or. On a su d'une parente de M. de La Vrillière, que madame de Thoré, soit qu'elle ne sût pas le monde, ou qu'elle ignorât que M. d'Angoulême, le bonhomme, s'étoit remarié, demanda à madame d'Angoulême où elle logeoit et qui étoit son père, et le tout de si mauvaise grâce que la dame d'honneur de madame d'Angoulême lui demanda à elle : « Et vous, madame, étiez- » vous jamais venue à Paris? »

Thoré, le lendemain de ses noces, dit « qu'il pen- » soit trouver.....; mais qu'il n'avoit rien trouvé de » tout cela. » En effet, elle étoit plus maigre encore qu'elle n'est à cette heure : elle s'est bien engraissée chez M. d'Emery. A deux jours de là, Thoré avoua que c'étoit une sotte chose que de se marier, et qu'il étoit déjà bien las de sa femme.

Il contoit familièrement qu'il donnoit à sa femme, avant que de l'épouser, quasi toutes ses hardes, et que quand son mari mourut, il étoit tout près d'en avoir les dernières faveurs; qu'il ne craignoit rien d'elle, parce qu'il connoissoit tous ses galants. Cependant,

au bout de quelque temps, il lui ôta tout ce qu'elle avoit de domestiques avant qu'elle fût mariée.

Pour le père, il faisoit tant de civilités à cette belle-fille, que Thoré disoit que s'il avoit à être jaloux, ce seroit plutôt de son père que de personne. Il le fut bien pourtant de l'abbé Pellot, frère d'un beau-frère de madame d'Emery. Ce garçon, qui étoit fort jeune, durant les chaleurs s'étoit couché sans pourpoint sur des chaises dans la chambre de madame de Thoré. La dame vint, et lui, en riant, lui alla sauter au cou : le mari arriva en ce moment-là, et se mit à coups de poing sur l'abbé, qui se sauva comme il put. M. d'Emery disoit : « Elle sera si sotte, qu'elle ne se divertira pas, et pourtant le fera croire à tout le » monde. »

Durant la maladie dont mourut son père, il fit lever, à minuit, la serrure de la chambre de sa femme, pour voir s'il n'y avoit personne avec elle : le père en pensa enrager, et cela augmenta son mal. Thoré fut si sot que de dire après la mort de son père : « C'est le plus damné des hommes : il a été deux fois » surintendant, et laisse pour deux cent mille écus » de dettes. » Il est vrai que depuis M. d'Effiat, c'étoit le surintendant qui, à proportion, laissoit le moins de bien ; mais il ne vouloit pas se tourmenter pour madame de La Vrillière, une bonne commère ; et pour ce fou de fils, il n'avoit rien épargné pour en faire quelque chose ; il avoit fait venir Blondel, le ministre, pour l'instruire ; cela n'avoit servi de rien.

La Rivière, aujourd'hui M. de Langres, dînant une fois chez M. d'Emery, comme on fut venu à parler de musique, dit, prenant Thoré pour Bertaut, *le châtré :* « Vraiment, il nous sied bien de parler de

» cela devant M. Bertaut (1). » Thoré ressemble à un gros châtré, et il n'a point d'enfants.

Durant les fronderies, madame de Thoré disoit : » Mon Dieu, M. de Thoré ne fera-t-il rien pour se » faire chasser? car je me trompe fort si je le sui- » vois. » Elle lui disoit une fois : « Voyez-vous, si » vous faites du bruit, tout cela retombera sur vous; » laissez-moi vivre à ma fantaisie, et ne vous faites » point connoître par votre femme. »

Une fois, qu'elle étoit revenue de la ville, il alla demander au cocher qui dételoit ses chevaux : « Co- » cher, d'où vient madame? — Monsieur, répond le » cocher, voilà le meilleur cheval que j'aie jamais vu. » — Je te demande d'où vient madame? — Monsieur, » il a toujours été à courbettes, il n'y en eut jamais » un de même. — Ce n'est pas ce que je demande. — » Monsieur, il vaut cinq cents écus de bonté. » Il n'en put jamais tirer autre chose. Elle a gagné tous ses gens et ceux de son mari; aussi elle se divertit sourdement, car je ne sais point de ses galanteries qui aient fait éclat. Elle est plaisante. Rambouillet (2), l'ami de l'abbé Testu, est un garçon doucereux qui tortille toujours, et qui fait cent façons pour approcher des gens. « Eh! Monsieur, lui dit-elle, en le » contrefaisant, avancez, avancez, nous n'en mour- » rons pas pour cette fois; n'ayez pas peur de nous » tuer tout du premier coup. »

Thoré a fait cent extravagances à sa femme. Un jour que le comte Carle Broglio, Gentri et quelques autres jouoient avec elle, il n'étoit que sept heures du

(1) Tallemant parle ailleurs du musicien Berthod ou Bertaut.

(2) Il s'est fourré à la cour et croit y réussir ; mais bien des gens s'en moquent. (T.) C'est Rambouillet, le poète, beau-frère de Tallemant.

soir, ce maître-fou entre, jette l'argent par la place, et ôte les flambeaux de dessus la table : elle n'en fit que rire, et eux aussi. Ils se retirèrent pourtant, et envoyèrent le soir même savoir s'il ne l'avoit point battue ; ils trouvèrent qu'il n'avoit point dit un mot, depuis, comme s'il n'étoit rien arrivé.

Il dort tous les soirs. L'année passée, à Tanlay, où il passe les vacations, Jeannin (1) les fut voir, Jeannin est coquet. Thoré y prenoit un peu garde. Sa femme dit à Jeannin, en sa présence : « Encore » faut-il que nous vous remerciions d'une chose, » c'est que M. le président est sans comparaison plus » éveillé depuis que vous êtes ici, qu'il n'étoit au- » paravant. » A propos de dormir, un jour Bois-Robert lui dit : « Monsieur le président, je vous viens » de voir en votre lit de justice. — Eh bien ! dit le » président. — En vérité, reprit l'abbé, vous ne dor- » miez pas, non, vous ne dormiez pas. » Voilà toute la louange qu'il lui donna.

Thoré se pique de belles-lettres. Il disoit au petit Boileau que la harangue de Patru (2) à la reine de Suède ne valoit pas grand'chose : « Mais je vous » veux, ajouta-t-il, montrer un proème que j'ai fait » pour une histoire que je voulois faire ; il n'y a rien

(1) Jeannin de Castille, trésorier de l'Épargne.

(2) Patru prononça cette harangue, comme directeur de l'Académie française, le 9 septembre 1656. (Voyez les *Mémoires concernant Christine*. Amsterdam, Pierre Mortier, 1751, in-4°, I, 435 ; ou les *Discours, Harangues et autres Pièces d'éloquence de Messieurs de l'Académie françoise*. Amsterdam, 1697, in-12, I, 12.) La visite que Christine rendit à l'Académie eut lieu au second voyage de cette reine, le 11 mars 1658 ; M. de La Chambre étoit directeur. Conrart ne put assister à cette séance; il en a cependant rendu un compte fidèle. (*Mémoires de Conrart*. Collection Petitot, XLVIII, 181.)

» de plus beau au monde. » MM. Valois jugent encore plus mal de cette harangue, car ils disent qu'elle n'est point bien écrite, parce que le verbe n'est jamais à la fin.

Quand Boileau eut fait la lettre contre Conrart, Thoré lui dit : « Envoyez-la-moi, et je vous la ren- » verrai avec mes observations, et si je n'y trouve » rien à dire, faites-la imprimer hardiment. » L'autre est encore à la lui envoyer (1).

Thoré a entrepris de grands procès contre M. de La Vrillière et contre Petit, le plus ridiculement du monde; apparemment cela le fera retomber tout-à-fait dans sa folie : qu'il y prenne garde! car si cela lui arrive, ses héritiers ne l'épargneront pas. Sa jalousie s'augmentant, il s'en alla cet été chez Montelon, l'avocat, où il y avoit une noce, et dit tout haut : « Monsieur, je viens vous demander conseil ; » je ne sais ce que je dois faire de ma femme que je » trouvai l'autre jour couchée avec son grand la- » quais. » Montelon lui fit des réprimandes, et Le Coigneux, qui le sut, lui alla dire : « S'il n'y avoit » très-long-temps que vous passez pour fou, on vous » feroit faire amende honorable à votre femme ; mais » pourtant, contenez-vous, s'il vous plaît, car vous » savez bien comment on traite les fous. »

Au printemps de 1659, sa femme et lui eurent un grand démêlé pour le bel appartement ; il le vouloit avoir ; cela alla si avant qu'il la chassa. Un jour que madame d'Emery étoit venue, de concert avec lui, pour les raccommoder, il lui prit une nouvelle vision : il défendit à son portier d'ouvrir à qui que ce soit qui

(1) Voyez la lettre à M. Conrart dans les *Œuvres posthumes de Gilles Boileau*, publiées par Despréaux. Paris, Barbin, 1670, p. 126 et 161.

demanderoit sa femme. Bois-Robert, qu'elle avoit mandé, y va; le portier dit l'ordre de monsieur; il s'arraisonne avec lui, et comme l'autre n'y songeoit pas, il le pousse et entre. Or, le président avoit convié trois ou quatre *je ne sais qui* à dîner; que firent Bois-Robert et la présidente? ils se mirent au passage, et escroquèrent les meilleurs plats.

Bois-Robert dit que Thoré est si maladroit, que, voulant gourmer son cocher, il se gourmoit lui-même.

Depuis, il se remit bien avec sa femme; puis il tomba en folie. Il vouloit qu'un homme d'affaires, nommé Béchamel, son allié et son voisin, coupât ses moustaches pour les lui donner, afin de les mettre comme des coins (1), et il vouloit qu'on lui fît un haut-de-chausses rouge. Vers la Saint-Martin 1659, il devint plus fou que jamais : elle le tient à Tanlay, et par ordonnance des médecins, quatre valets, dès qu'il entre en son accès, le fouettent dos et ventre. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces mêmes valets, aussitôt qu'ils l'ont bien étrillé, et qu'il est revenu, sont auprès de lui dans le plus grand respect du monde. Ses parents vouloient en être les maîtres; mais le président Le Coigneux a maintenu sa sœur; aussi, elle se venge des tourments qu'il lui a donnés. On dit qu'il a de longs intervalles, et que cela ne lui prend que comme la fièvre quarte, mais sans manquer; de sorte qu'on l'enferme de bonne heure.

Il commença par son bailli, qu'il prit pour M. de La Vrillière, avec lequel il est en procès; il se jeta sur cet homme et le vouloit étrangler; l'autre, voyant

(1) Les *coins* étoient de faux cheveux ajoutés à la chevelure naturelle.

qu'il n'y avoit point de raison à lui, se mit à le battre de son côté, et, à force de coups, le fit rentrer en son bon sens. Une fois il pensa tuer sa femme d'une assiette qu'il lui jeta à la tête.

Bois-Robert y étant, il eut un accès de folie ; il dit qu'il étoit Bertaut : l'abbé le prit par un de ses *gemini*, et le fit bien crier : « Pardieu, dit le fou, » vous pouviez bien me faire sentir un peu plus dou- » cement que je n'étois point Bertaut. »

Bois-Robert dit que d'abord il trouva que sa femme faisoit la dolente, et qu'elle pleuroit. « Eh ! lui dit- » il, madame, ne jouez point la comédie devant vos » bons amis; ce qui me fâche, c'est que cet homme » déclaré fou, vous ne serez plus maîtresse du bien ; » au moins c'est l'avis de M. Champion.—Je ne crois » pas, répondit-elle brusquement, qu'il en sache » plus long que M. Pucelle, qui est de l'opinion con- » traire.—Ah ! lui dit alors Bois-Robert, voilà parlé » comme il faut; vous ne jouez plus la comédie à cette » heure. » Il est vrai que, pour une habile femme, elle ne s'est guère souvenue du précepte du Grand-Duc, qui dit à la feue Reine-mère : *Fate figliuoli in ogni modo.*

A Paris, il est encore plus fou qu'à la campagne. L'autre jour, il pensa attraper le petit Boileau, dont il a quelque jalousie. Il est quasi toujours en fureur ; il se lâcha un matin, et se déchira toute sa chemise : car il étoit au lit, et tout nu, montrant toute sa vergogne, il vouloit aller au Palais.

Plusieurs fois il a jeté des assiettes à la tête de sa femme. On le va enfermer. Madame de La Vrillière disoit : « Ce ne sont que des vapeurs ; » elle s'alla jouer à lui, et il la pensa dévisager.

Ces dernières vacations, il avoit prié Boileau d'al-

ler avec eux à Tanlay; quand il fallut monter en carrosse, et que la présidente pensoit se mettre au fond auprès de lui, sa folie le prend; il lui dit qu'il ne vouloit pas qu'elle y allât. « Mais, monsieur, ré» pondit-elle, vous m'avez fait envoyer toutes mes » hardes, la maison de céans est démeublée.—Je ne » veux pas que vous y veniez; » et comme elle descendoit du carrosse, il lui donna deux coups de pied au cul. Il dit à Boileau : « Ne voulez-vous pas ve» nir?—Dieu m'en garde, dit Boileau, vous m'as» sommeriez. » Aussitôt voilà une révolte générale du domestique : cocher, postillon, laquais, tout l'abandonne. Elle, qui vouloit qu'il s'en allât, fit si bien, car les gens disent tout haut que sans elle ils ne demeureroient pas dans la maison, que le cocher se résolut à mener le président; un grand laquais servit de postillon, car le postillon ne voulut jamais, et un autre laquais le suivit. Il n'eut que cela pour tout train. La présidente, voyant beaucoup de témoins de dehors, car il y avoit assez de gens, rend sa plainte. Le président écrivit de Juvisy à sa femme et à Boileau; et enfin, comme on le vit bien repentant, tous deux allèrent le trouver à Tanlay.

On a su par cette aventure que plusieurs fois la dame avoit eu sur son toquet (1), mais elle prend patience, parce qu'en effet elle est la maîtresse; lui s'est plaint de la dépense qu'elle fait, et elle sait qu'il dépense sans comparaison plus qu'elle, car il veut coucher avec madame de Maintenon et autres, et il lui en coûte son bon argent (2).

(1) Expression proverbiale pour faire entendre que la présidente avoit été battue par son mari.

(2) Tallemant a écrit ce passage vers 1658, et à cette époque

Bois-Robert se rendit à Tanlay. Le président devint bientôt jaloux de Boileau, dont la présidente se moque, sans doute; car c'est un petit garçon, qui a tout l'air d'un écolier, et qui se prend pour un homme galant.

Le succès de ce qu'il a fait contre Ménage (1) lui a donné tant de vanité, qu'il ne croit pas qu'il y ait au monde un si bel esprit que lui. A la vérité, ce qu'il a fait est plaisant; mais la matière de soi étoit fort plaisante. C'est pourtant une étrange entrée dans le monde que d'y entrer par une médisance. Les gens n'ont pas été fâchés que Ménage eût trouvé son *Ménage*. Il veut faire des vers ce petit monsieur, et il n'y est nullement né. Il a de l'esprit et du feu. Il dit une fois une plaisante chose à un de de ses amis qui avoit un fort méchant chapeau, et qui s'excusoit en disant : « Mon chapelier m'a trompé. » — Mais, lui dit-il, il y a deux ans qu'il vous a » trompé. » Une autre fois, pour vous montrer qu'il n'est pas sûr de son bâton, il écrivit une lettre où, pour dire qu'il étoit reclus dans son cabinet, il disoit qu'il étoit un hermite du troisième étage, et qu'il voyoit des montagnes vertes dans son désert : c'étoient des tables de livres peintes de vert.

Madame de Vitry et madame de Maulny furent aussi quelque temps à Tanlay; elles firent bien des caresses à Boileau; cela l'a achevé. Au retour, il ne parloit que de grandes dames et que de la cour. Elles s'en divertissent, et lui pense que c'est tout de

la terre de Maintenon appartenoit à une branche de la famille Séguier.

(1) *Avis à M. Ménage sur son Églogue intitulée Christine.* (Voyez le *Recueil de Pièces choisies.* La Haye, 1714, première partie, p. 277.)

bon. Il est constant que M. de Maulny disoit à Boileau : « Voyez comme M. de Vitry est jaloux de » vous; » et que Vitry lui disoit : « Regardez ce » pauvre M. de Maulny : vous lui mettez bien mar- » tel en tête. » Il seroit bien aise qu'on crût qu'il est fort bien dans l'esprit de la présidente, et il semble qu'il veuille qu'on y entende du mal, car il lit de ses lettres, et passe certains endroits. Je ne doute point, quoique la présidente lui ait écrit des billets assez obligeants, que ce ne soit purement par vanité ce qu'elle en a fait: lui-même commence à se plaindre de ses inégalités. Des femmes moins hupées qu'elle s'en sont moquées.

Au retour, Bois-Robert, qui y avoit été deux mois avec quatre chevaux de carrosse, et Boileau, qui n'y avoit pas été moins, en faisoient des contes. Boileau, qui veut s'ériger en petit Bois-Robert, alloit par les maisons pour jouer le président ; il disoit que madame de Thoré le prenoit par-dessous la gorge, et lui disoit : « Que tu es pédant (1) ! »

(1) Ce voyage de Gilles Boileau chez le président de Thoré donna lieu à un déluge d'épigrammes de Scarron contre le *petit* Boileau (Voyez la lettre de Scarron au surintendant Fouquet dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes.* Cologne, Pierre du Marteau, 1667, petit in-12, première partie, p. 171.) Gilles Boileau y répondit par une lettre adressée au chancelier Séguier qui n'a pas été imprimée. Nous en citerons le passage suivant parce qu'il fera mieux entendre une partie de l'Historiette de Tallemant : « Je n'ai point été à Thoré avec M. l'abbé de » Bois-Robert, comme dit Scarron, j'ai été à Tanlay avec ma- » dame la présidente de Thoré. Je suis persuadé que vous-con- » noissez assez M. le président de Thoré pour croire que ce ne » fut pas sans me faire bien prier auparavant que je m'embar- » quai à ce voyage. Il est vrai que je trouvai dans le pays » M. l'abbé de Bois-Robert, et il est témoin de l'accueil que l'on

Thoré et sa femme font lit à part; cet homme lui envoya dire un soir qu'il ne pouvoit dormir, qu'il avoit des visions d'esprits, qu'elle vînt coucher avec lui. « Dites-lui, répondit-elle, que si j'y allois, je trou-» verois un *corps* qui m'incommoderoit fort. » Boileau ajoutoit, sans épargner Bois-Robert, avec lequel il fait profession d'amitié, que lui et le président se disoient toujours leurs vérités. Thoré disoit à Bois-Robert : « Pour toi, tu ne te piques pas d'être hon-« nête homme; si tu l'étois, étant prêtre comme tu » es, irois-tu faire le Trivelin comme tu fais? etc. »

Le petit Boileau alla un jour faire tous ces contes-là chez M. Laisné, conseiller de la grand'chambre, qui tient bon ordinaire et est un homme d'honneur. Ce bonhomme ne trouva cela nullement plaisant, et dit au petit avocat, la première fois qu'il le rencontra : « Monsieur, prenez un autre train que celui-là ; » il n'y a rien de plus vilain. » Je pense qu'enfin

» m'y fit. C'est tout vous dire qu'après que nous eûmes passé » un mois ensemble, comme j'étois prêt de m'en retourner avec » lui, M. le président, contre sa coutume, me retint à toute » force. Je dis, Monseigneur, contre sa coutume, car il faut lui » rendre cet honneur que s'il ne reçoit peut-être pas de la meil-» leure grâce du monde, il n'y a point d'homme en récompense » qui congédie de meilleur cœur. Je ne revins point par le coche, » ni par le messager, parce qu'il n'y en a point en ce pays-là, et » s'il y en eût eu j'eusse peut-être été bien aise de prendre cette » voie..... Je revins tout seul jusques à Sens sur les chevaux » de M. le président, et ce fut là qu'il m'échut à la vérité une » assez mauvaise monture qui me mena jusqu'à Montereau...... » Je vous avoue, Monseigneur, que toutes les fois que je songe » à l'entrée que je fis dans cette petite ville, il me prend envie » d'en rire. » Boileau décrit plaisamment cette entrée dans une lettre dont il envoie la copie au chancelier. (*Manuscrits de Conrart*, à la Bibliothèque de l'Arsenal, recueil in-folio, x, 993.)

Boileau pourroit bien trouver son *Boileau*, comme Ménage son *Ménage*.

Il se fait haïr dans sa famille, et a été faire des contes du plaidoyer du fils de Dongois, son cousin-germain. Or, ce Dongois est un greffier, fort homme d'honneur, à qui ils ont tous de l'obligation (1); car, quand le père Boileau mourut, ce fut un peu devant le premier président, tout le monde dit : « Dongois, » voilà qui vous regarde. — Eh! messieurs, dit-il, » M. Boileau, le père, après quarante ans de service, » a bien peu mérité, s'il n'a mérité qu'on le consi» dérât dans la personne de son fils aîné. » Le premier président acheva l'affaire. L'aîné Boileau jouoit en ce temps-là avec les grands seigneurs et perdoit. Il s'est retiré du jeu, mais non pas tout-à-fait.

CXLIV

DES BARREAUX

Des Barreaux (2) se nomme Vallée et est fils d'un M. des Barreaux, qui étoit intendant des finances du temps de Henri IV. En sa jeunesse c'étoit un fort beau garçon; il avoit l'esprit vif, savoit assez de choses, et réussissoit à tout ce à quoi il se vouloit

(1) Boileau-Despréaux continua à être l'obligé de Dongois; car il logea chez lui de 1679 à 1687. Il le consulta sur les termes de pratique pour la rédaction de l'*Arrêt burlesque*.

(2) Jacques Vallée, sieur des Barreaux, né en 1602, mort le 9 mai 1673. Son père fut reçu conseiller au Parlement, le 10 mai 1595, et maître des requêtes le 20 mai. Des Barreaux a aussi été conseiller au Parlement. (Voyez le *Catalogue des Conseillers au Parlement*, par Blanchard, p. 108.)

appliquer; mais ayant perdu trop tôt son père, il se mit à fréquenter Théophile et d'autres débauchés, qui lui gâtèrent l'esprit, et lui firent faire mille saletés. C'est à lui que Théophile écrit dans ses lettres latines, où il y a à la suscription : *Theophilus Vallœo suo* (1). On ne manqua pas de dire en ce temps-là que Théophile en étoit amoureux, et le reste.

Quelque temps après la mort de ce poète, en une débauche où étoit le feu comte du Lude, des Barreaux se mit à criailler, car ç'a toujours été son défaut; le comte lui dit en riant : « Ouais, pour la » *veuve* de Théophile, il me semble que vous faites » un peu bien du bruit. »

On l'avoit fait conseiller, mais ce métier ne lui plaisoit guère, et il mit au feu l'unique procès qui lui fut distribué; car, comme il vit qu'il y avoit tant de griffonnages à déchiffrer, il prit tous les sacs et les brûla tous l'un après l'autre. Les parties étant venues pour savoir s'il les expédieroit bientôt : « Cela » est fait, leur dit-il; ne pouvant lire votre procès, » je l'ai brûlé.—Ah! nous sommes ruinées, dirent-» elles. — Ne vous affligez pas tant; il ne s'agissoit » que de cent écus, les voilà, et je crois en être quitte » à bon marché.» Depuis, il n'en voulut plus ouïr parler, et disoit plaisamment que le Roi alloit plus souvent que lui au Palais. Il ne garda pas sa charge long-temps, car il fit tant de dettes qu'il la fallut vendre.

(1) Voyez les *Nouvelles OEuvres de feu M. Théophile, composées d'excellentes lettres françoises et latines.* Paris, Antoine de Sommaville, 1641. Mayret a été l'éditeur de ce recueil. Il contient une lettre latine de des Barreaux à Théophile, et la réponse de celui-ci. On y lit aussi deux lettres françoises de Théophile à des Barreaux. Ce recueil est rare, n'ayant eu qu'une édition.

Ce fut lui qui mit Marion (*de l'Orme*) à mal. Il fut huit jours caché chez elle dans un méchant cabinet où l'on mettoit du bois : là, elle lui apportoit à manger, et la nuit il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison au faubourg Saint-Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Il appeloit ce lieu l'*Ile de Chypre.* Elle devint grosse trois ou quatre fois ; mais elle se faisoit avorter. Une fois, elle s'en avisa trop tard, et quoiqu'elle eût prit assez de drogues pour tuer un Suisse, s'il eût été dans son corps, elle fit pourtant un petit garçon qui se portoit le mieux du monde, et qui crioit le plus fort.

Des Barreaux a toujours été impie ou libertin, car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir dans une grande maladie qu'il eut, car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant ouï un sermon de l'abbé de Bonzez, il lui fit dire par madame Saintot qu'il vouloit faire assaut de religion contre lui. « Je » le veux bien, répondit l'abbé, à la première ma- » ladie qu'il aura. »

Il étoit insolent et ivrogne. A Venise, il alla lever la couverture d'une gondole, qui est un crime en ce pays de liberté ; aussi fut-il bien battu. Il dit qu'il étoit conseiller de France, et ce fut en cette rencontre-là, à ce qu'on dit, que pour la première fois on dit en Italie : *O povera Francia, mal consigliata!*

Son ivrognerie lui a fait courir mille périls et recevoir mille affronts. Un jour qu'il avoit bu, il vit un prêtre qui, portant *corpus Domini*, avoit une calotte ; il s'approcha de lui, et au lieu de se mettre à genoux, il lui jeta sa calotte dans la boue, et lui dit

« qu'il étoit bien insolent de se couvrir en présence de son Créateur. » Le peuple s'émut, et sans quelques personnes de considération qui le firent sauver, on l'eût lapidé.

En une débauche, il dit quelque chose à Villequier, aujourd'hui le maréchal d'Aumont, qui lui rompit une bouteille sur la tête, et lui donna mille coups de pied. Des Barreaux le jour même pria Bardouville, son ami, gentilhomme de Normandie, homme d'esprit, mais libertin, de faire un appel à Villequier. Bardouville (1), qui connoissoit le pèlerin, lui promit tout ce qu'il voulut, et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver; le galant homme dormoit le plus tranquillement du monde, et depuis ne s'en est pas souvenu.

(1642) Il pouvoit avoir trente-cinq ans quand il fit partie avec un nommé Picot, et autres qui leur ressembloient, d'aller écumer toutes les délices de la France; c'est-à-dire de se rendre en chaque lieu dans la saison de ce qu'il produit de meilleur. Balzac, qu'ils virent en passant, appela des Barreaux *le nouveau Bacchus*. Ils passèrent à Montauban, et dans le temple de ceux de la religion ils se mirent, un jour de prêche, à chanter des chansons à boire au lieu de psaumes. Ils ne pouvoient pas être ivres,

(1) Saint-Ibar dit, à la naissance du fils de Bardouville, qu'il lui falloit mettre des entraves quand on le baptiseroit, qu'autrement il regimberoit contre l'eau bénite. (T.)

Le gentilhomme dont parle Tallemant étoit Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibar. Il a été fort mêlé dans les troubles de France, du temps du cardinal de Richelieu et de la régence d'Anne d'Autriche. (Voyez notre *Notice sur Montrésor*, dans la Collection Petitot, 2e série, LIV, 219.) Ce nom est souvent écrit *Saint-Ibal*.

car c'étoit à huit heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de ce pays-là, on les alloit jeter par les fenêtres. Il a continué ces sortes de voyages assez long-temps.

A un bal, à Paris, quelques années après, il fut battu plus que partout ailleurs. Aux pieds d'une dame il disoit tout haut tout ce qui lui venoit dans l'esprit : il dit d'une fort grande fille que c'étoit la reine Esther, et qu'il l'avoit vue mille fois en des pièces de tapisserie. Dans cette belle humeur, il alla ôter la perruque à un valet de chambre qui servoit de la limonade. Ce valet, qui faisoit le beau, se sentit si outragé de cet affront, qu'un quart d'heure après, ayant ouvert une porte, couverte de la tapisserie, qui étoit justement derrière des Barreaux, il lui donna cinq ou six grands coups de bâton, dont un le blessa à la tête, et puis se sauva, sans que personne le pût attraper, car il tira la porte sur lui. Le coup fut dangereux, et il pensa être trépané.

L'été suivant, il fut en grand danger d'être assommé par des paysans en Touraine. Il étoit allé voir un de ses amis à la campagne, chez lequel il vint coucher deux Cordeliers. Il dit au maître du logis qu'il vouloit faire l'athée, pour rire de ces bons pères ; il n'eut pas grand'peine à cela, et dit tant de choses que les religieux dirent qu'ils ne logeroient point sous même toit que ce diable-là, et s'en allèrent chercher gîte chez le curé. Les villageois en eurent le vent, et cette nuit-là, par malheur pour des Barreaux, les vignes ayant été gelées, ils crurent que c'étoit ce méchant homme qui en étoit la cause, et se mirent à l'assiéger dans la maison de leur seigneur même ; ils s'y opiniâtrèrent si bien

qu'on eut de la peine à faire sauver le galant homme, qu'ils poursuivirent assez long-temps.

Il y a plus de douze ans qu'il est si déchu, que la plupart du temps il ne dit plus que du galimatias; il criaille, mais c'est tout, et c'est rarement qu'il fait quelque impromptu supportable. Il joue, il ivrogne, mange si salement qu'on l'a vu cracher dans un plat, afin qu'on lui laissât manger tout seul ce qu'il y avoit; il se fait vomir pour remanger tout de nouveau, et est plus libertin que jamais. Il dit qu'il ne fit le bigot à sa maladie que pour ne pas perdre quatre mille livres de rente qu'il espéroit de sa mère. Cette femme étant morte, les beaux-frères de des Barreaux furent contraints de retenir ce bien et de lui donner seulement une pension, afin qu'il ne se pût ruiner entièrement.

Il avoit un oncle paternel huguenot, nommé M. de Chenailles, qui mourut garçon et fit beaucoup d'avantages à des neveux de la religion qu'il avoit, de sorte que des Barreaux et ses sœurs n'eurent pas grand'chose. Il en fut fort en colère, et disoit à ses sœurs : « Encore, pour vous autres, vous aurez le » plaisir de croire qu'il est damné; mais moi, je ne » le saurois croire.» De ce qu'il en eut pourtant, il en acheta un bénéfice et ne s'en cachoit point.

Bien loin de s'amender en vieillissant, il fit une chanson où il y a :

> Et, par ma raison, je butte
> A devenir bête brute.

Il prêche l'athéisme partout où il se trouve, et une fois il fut à Saint-Cloud chez la du Ryer (1) passer

(1) La du Ryer tenoit un cabaret à Saint-Cloud. (Voyez plus bas son *Historiette*.)

la semaine sainte, avec Miton, grand joueur, Potel (1), le conseiller au Châtelet, Raincys, Moreau (2) et Picot, pour faire, disoit-il, leur carnaval.

Picot mourut à peu près comme il avoit vécu : il tomba malade dans un village; il fit venir le curé, et lui dit qu'il ne vouloit point qu'on le tourmentât et qu'on lui criaillât aux oreilles, comme on fait à la plupart des agonisans : le curé en usa bien, et il lui donna par son testament trois cents livres; mais comme il vit que le curé, le croyant expédié, ou peu s'en falloit, se mettoit à criailler comme on a de coutume, il le tira par le bras, et lui dit : « Sachez, » galant homme, si vous ne me tenez ce que vous » m'avez promis, qu'il me reste encore assez de vie » pour révoquer la donation. » Cela rendit le curé plus sage, et l'abbé expira assez en repos.

Pour des Barreaux, il a eu tout le loisir de chanter la palinodie; il a bien fait le fou en mourant, comme il le faisoit quand il étoit malade (3).

(1) Il est revenu de cela. (T.)

(2) Il est mort trop tôt pour nous avoir pu persuader qu'il en fût bien revenu. C'étoient la plupart des jeunes gens qui vouloient faire les bons compagnons. (T.)

(3) Des Barreaux s'amenda dans sa dernière maladie, et il composa ce beau sonnet qu'on trouve dans tous les Recueils, et qui commence par ce vers :

Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité, etc.

Voltaire nie que ce sonnet soit de des Barreaux ; il le donne à l'abbé de Lavau ; il ajoute qu'il en a vu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé Servien. (*Siècle de Louis XIV*, dans les *OEuvres*, édition Beuchot, XIX, 96.) Cette opinion ne nous persuade pas. Voltaire, dans des Barreaux, préconise l'*esprit fort*, et ce qu'il appeloit des *opinions hardies*. Nier le sonnet, c'est de sa part en défendre l'auteur d'une *foiblesse philosophique*.

CXLV.

CHENAILLES.

Chenailles étoit un président des trésoriers de France de Paris. Cet homme faisoit le galant et le bel esprit; il écrivoit une fois à madame des Loges : « Ah! qu'on est heureux quand on peut s'abreuver » des eaux qui s'écoulent de vous, madame! » Il avoit parlé devant de ses torrents d'éloquence. Dans une déclaration d'amour, il disoit : « Ma plume s'é- » chappe de moi, madame, je ne la puis plus re- » tenir ; elle veut vous écrire que, etc. »

A l'âge de soixante-six ans, il menoit une jeune fille du carrosse au temple de Charenton, et Galand l'aîné dit en voyant cela : « Il faut que jeunesse se » passe. »

Je fus une fois à Chenailles (*sur Loire*), où il recevoit assez bien les gens. Le soir, il affectoit de faire la prière sur-le-champ. Il disoit quelquefois les meilleurs galimatias du monde, et je ne riois jamais tant qu'en priant Dieu.

Un jour de prêche, qu'il avoit cette fille dans son carrosse, il mena Daillé, le ministre (1). On chanta le seizième psaume, et à la fin, au lieu de dire, *et en ta main*, il dit, en lui mettant la main sur la gorge :

Et en ton sein est et sera sans cesse
Le comble vrai de joie et de liesse.

Le ministre le chapitra d'une terrible façon.

(1) Jean Daillé, célèbre ministre protestant, exerçoit à Charenton. Né en 1594, il mourut le 15 avril 1670. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse.

CXLVI

MARION DE L'ORME (1).

Marion de l'Orme étoit fille d'un homme qui avoit du bien, et si elle eût voulu se marier, elle eût eu vingt-cinq mille écus en mariage; mais elle ne le voulut pas. C'étoit une belle personne, et d'une grande mine, et qui faisoit tout de bonne grâce; elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit bien et jouoit bien du théorbe. Le nez lui rougissoit quelquefois, et pour cela elle se tenoit des matinées entières les pieds dans l'eau. Elle étoit magnifique, dépensière et naturellement lascive.

Elle avouoit qu'elle avoit eu inclination pour sept ou huit hommes, et non davantage : des Barreaux fut le premier, Rouville (2) après; il n'est pas pourtant trop beau : ce fut pour elle qu'il se battit contre La Ferté-Senecterre, Miossens, à qui elle écrivit par une fantaisie qui lui prit de coucher avec lui; Arnauld, M. le Grand (*Cinq-Mars*), M. de Châtillon, et M. de Brissac.

Elle disoit que le cardinal de Richelieu lui avoit donné une fois un jonc de soixante pistoles qui venoit de madame d'Aiguillon. « Je regardois cela, » disoit-elle, comme un trophée. » Elle y fut dégui-

(1) Marion de l'Orme, née à Châlons-sur-Marne, vers 1611, mourut au mois de juin 1650.

(2) François, marquis de Rouville, beau-frère du comte de Bussy-Rabutin ; c'étoit un homme rude et *hault à la main*, expression de Brantôme qui n'a pas d'équivalent dans le langage moderne.

sée en page (1). Elle étoit un peu jalouse de Ninon.

Le petit Quillet (2), qui étoit fort familier avec elle, dit que c'étoit le plus beau corps qu'on pût voir..... *Il lui a baisé cent fois.... mais c'étoit tout. Il lui disoit : « Comme il vous vient des visions en » débauches de manger des ordures, de même il » vous pourra venir quelque envie en ma faveur. » C'est un vilain petit homme couperosé.

Elle avoit trente-neuf ans quand elle est morte, cependant elle étoit aussi belle que jamais. Sans les fréquentes grossesses qu'elle a eues, elle eût été belle jusqu'à soixante ans. Elle prit, un peu avant que de tomber malade, une forte prise d'antimoine pour se faire avorter, et ce fut ce qui la tua. On lui trouva pour plus de vingt mille écus de hardes; jamais les gants ne lui duroient que trois heures. Elle ne prenoit point d'argent, rien que des nippes. Le plus souvent on convenoit de tant de marcs de vaisselle d'argent.

Sa grande dépense et le désordre des affaires de sa famille l'obligèrent à mettre en gage le collier que d'Emery lui avoit donné. Elle disoit de ce gros homme qu'il étoit d'agréable entretien, qu'il étoit propre, et qu'il faisoit bien la *chosette*. Il lui fit faire quelques affaires, et ce collier ne fut pas donné tout franc; ce fut en quelque façon comme cela; mais il ne fit rien pour ses frères. *

Housset, trésorier des parties casuelles, aujourd'hui intendant des finances, retira ce collier, puis il le retint; il étoit amoureux d'elle, mais il n'osoit en faire la dépense.

(1) Voyez l'*Historiette* du cardinal de Richelieu, t. II, p. 195.

(2) L'auteur du poème de *la Callipédie*. (Voyez la note tome II, page 58.)

Le premier président de la cour des aides, Amelot, étoit après à traiter quand elle mourut. Un peu auparavant La Ferté-Senecterre, alors maréchal de France, se prévalant de la nécessité où elle étoit, pensa l'emmener en Lorraine; mais on lui conseilla de s'en garder bien, car il l'eût mise dans un sérail. Chevry (1) étoit toujours son pis-aller, quand elle n'avoit personne.

Lorsqu'elle fut solliciter le feu président de Mesmes de faire sortir son frère Baye (2) de prison, où il avoit été mis pour dettes, il lui dit: « Eh! made-» moiselle, se peut-il que j'aie vécu jusqu'à cette » heure sans vous avoir vue? » Il la conduisit jusques à la porte de la rue, la mit en carrosse, et fit son affaire dès le jour même. Regardez ce que c'est: une autre, en faisant ce qu'elle faisoit, auroit déshonoré sa famille; cependant comme on vivoit avec elle avec respect! Dès qu'elle a été morte on a laissé là tous ses parens, et on en faisoit quelque cas pour l'amour d'elle. Elle les défrayoit quasi tous.

Elle se confessa dix fois dans la maladie dont elle est morte, quoiqu'elle n'ait été malade que deux ou trois jours: elle avoit toujours quelque chose de nouveau à dire. On la vit morte durant vingt-quatre heures, sur son lit, avec une couronne de pucelle. Enfin, le curé de Saint-Gervais dit que cela étoit ridicule (3).

(1) Le président de Chevry. (Voyez son *Historiette*, t. II, p. 59.

(2) Nom d'une terre du père. (T.) « Nous passâmes par *Bayes*, » maison de madame de l'Orme, où nous nous arrêtâmes un » jour, en fort bonne compagnie, dont la célèbre Marion de » l'Orme n'étoit pas ce qu'il y avoit de moins agréable. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*. Collection Petitot, 2e série, XXXIV, 189.)

(3) Ces détails, inconnus jusqu'à présent, suffiroient pour

Elle avoit trois sœurs, toutes bien faites. La cadette étoit fille, et la sera toujours à la mode de sa sœur; elle est gâtée de petite vérole; mais elle ne laisse pas que d'être *bonne robe* (1).

Madame de la Montagne, qui étoit l'aînée, étoit si sotte que de dire comme on dit proverbialement : « Si nous sommes pauvres, nous avons l'honneur. » Cependant M. de Moret se pensa rompre une fois le cou, en montant avec une échelle de corde à une troisième chambre, où elle lui avoit donné rendez-vous. Son autre aînée fut mariée à Maugerou, qui a quelque charge à l'artillerie (2), et qui logeoit à l'Arsenal. Le grand-maître, aujourd'hui le maréchal de La Meilleraye, durant son veuvage, en devint amoureux. On dit que lui ayant prêté des pendants d'oreille de diamants, le lendemain, comme elle les lui

détruire le roman ridicule qui prolonge l'existence de Marion de l'Orme jusqu'à l'âge de cent trente-quatre ans, et la fait mourir à Paris, en 1741. Ainsi disparoît l'assistance de Marion à son propre enterrement, ses trois mariages, tant en Angleterre qu'en France ; enfin toutes ces bizarres aventures racontées dans une pièce facétieuse intitulée : *Lettre de Marion de l'Orme aux auteurs du Journal de Paris*, imprimée dans le *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, publié, en 1781, par Delaborde, Toutes les biographies n'en ont pas moins répété ce conte digne des *Mille et une Nuits*, que la mention de Loret dans sa *Gazette historique*, du 30 juin 1650, réfutoit déjà suffisamment :

La pauvre Marion de l'Orme,
De si rare et plaisante forme,
A laissé ravir au tombeau
Son corps si charmant et si beau.

(1) *Bonne robe*, expression italienne; *buona* ou *bella roba* se dit d'une femme, belle ou non, qui se conduit mal. (*Dict. d'Alberti.*)

(2) Il étoit trésorier de l'artillerie. (T.)

vouloit rendre, il la pria de les garder, et après la pressa de telle sorte que, n'en pouvant rien obtenir, il lui donna un soufflet, en lui reprochant que son argent étoit aussi bon que celui du duc de Retz (1). On avoit médit de celui-ci. Le grand-maître ne se contenta pas de cela; il chassa le mari de l'Arsenal, et a nui à toute la famille en toutes choses.

CXLVII

FEU M. DE PARIS.

Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris (2), étoit bien fait, et avoit de l'esprit; mais il ne savoit rien : il disoit les choses assez agréablement. Il a toujours vécu licencieusement pour ce qui étoit des femmes.

Il falloit qu'il eût quelque reconnoissance; car on a remarqué qu'il envoyoit souvent un page pour savoir des nouvelles d'une personne peu considérable avec laquelle il avoit eu autrefois commerce, et il en a toujours eu du soin.

On dit qu'un jour qu'il étoit convenu avec madame de Bassompierre de ce qu'il lui donneroit pour une nuit, il y fut bien; mais il se trouva mal, et ne put rien faire. Il voulut y retourner le lendemain, sans financer de nouveau; mais elle lui manda, comme on fait aux auberges, que son assiette avoit mangé pour lui. *Le Plessis-Guénégaud s'amusoit à payer cette

(1) Frère aîné du cardinal. (T.)

(2) Oncle et prédécesseur du fameux cardinal de Retz, né en 1584, mort en 1654.

grosse tripière comme un tendron, parce qu'elle étoit de qualité.

* A Rome, un nommé Courtin donna quarante pistoles pour être deux heures avec la belle cordonnière (1). On mit une montre sur la table; l'aiguille du cadran *faisoit devoir*, mais la *sienne* point du tout. Les deux heures passées, on le chassa comme un péteux.

M. de Paris avoit fait autrefois beaucoup de dépense : il avoit musique et grand équipage; il en retrancha un peu, et rompit sa musique. On dit que, ses affaires nettoyées, il lui resta plus de cent mille livres de rente; cependant il se traitoit si mal qu'il n'eût osé donner à dîner à personne, sans être averti. Il a toujours fort bien entretenu ses maisons de plaisance : Noisy, vers Villepreux, que Bossuet, secrétaire du conseil (2), a acheté, et le jardin de Saint-Cloud.

Nonobstant la fine v..... qui le rongeoit, il n'a pas laissé de vivre assez long-temps. Depuis quelques années, le vice l'avoit quitté absolument; il n'y avoit plus moyen de rire.

Si c'eût été un homme de bonne vie, il arriva une chose à Saint-Cloud qui l'auroit fait passer pour saint; on auroit dit que c'étoit un miracle. Un pauvre diable qu'on alloit pendre à Saint-Cloud voulut avoir la bénédiction de M. l'archevêque, seigneur du lieu. Par hasard, il y étoit alors : on le lui mène; il se jette à ses genoux, et lui demande la vie. « Je ne puis, dit l'ar- » chevêque; mais je te donne ma bénédiction. » On

(1) Une courtisane qui avoit été cordonnière. (T.)

(2) François Bossuet, secrétaire du conseil des finances, étoit cousin-germain du père de Bossuet. (*Histoire de Bossuet, par le cardinal de Bausset*, I, 20.)

jette le galant, la potence se rompt, le peuple le sauve. Depuis on demanda à ce pendu à quoi il avoit pensé quand on l'eut jeté. « Je croyois, dit-il, assister à » une *penderie* en l'autre monde. »

On dit que ce fut à cet archevêque qu'un jésuite dit : « Pour vous, monseigneur, vous êtes le plus » grand fallot de l'église; les autres ne sont que de » petites lumières. » Mais on fait ce conte de bien des gens.

Passant par le bois de Boulogne, il vit un laquais de madame la maréchale de Thémines avec des garces; il le fit venir, et lui fit réprimande. Ce laquais le laissa dire, et puis dit, en levant les épaules : *Patientia*. Après il reprit, et acheva la sentence : *Patientia vincit omnia.* « Camarade, lui dirent à » demi-haut les laquais même de l'archevêque, ne » lui en dis pas davantage, c'est temps perdu, il n'en- » tend pas le latin. »

Le cardinal de Richelieu eut envie d'avoir son archevêché, et proposa de donner celui de Lyon à l'abbé de Retz, depuis son coadjuteur. Cela fut en quelque façon traité; puis le cardinal ne s'en tourmenta pas trop, car cet homme ne lui nuisoit en rien, et il étoit bien assuré, en cas de vacance, ou qu'il l'auroit, ou qu'il le donneroit à qui il lui plairoit.

A la régence, il fit son neveu son coadjuteur ; mais il s'en repentit bientôt et eut une jalousie enragée contre lui. Un jour qu'en descendant de carrosse il se fut laissé tomber, voulant s'appuyer sur Ménage : « Ah! dit-il, de quoi m'avisé-je de me vouloir ap- » puyer sur un homme qui est à mon coadjuteur ? »

CXLVIII

LE FEU ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

François de Harlay, archevêque de Rouen (1), étoit fils de ce M. de Chanvallon, qui fut le plus célèbre galant de la reine Marguerite. Ce M. de Chanvallon, persuadé du mérite du marquis de Bréval (2) et de l'archevêque de Rouen, ses enfants, disoit en parlant de la cour : « Je leur ai donné des hommes, que ne » s'en servent-ils? »

M. de Bréval s'est plus piqué de lettres que de guerre ; il avoit traduit Tacite ; mais il eut bien de la peine à trouver qui le voulût imprimer, car on savoit déjà que d'Ablancourt y travailloit ; ce fut ce qui le fit hâter : ce livre ne s'est point vendu.

Pour M. de Rouen, il n'y eut jamais un plus grand galimatias. On écrivit sur un de ses livres : *Fiat lux, et lux facta non est*. Il avoit envoyé un de ses livres manuscrits à quelqu'un pour lui en dire son avis. Cet homme avoit mis en un endroit à la marge : « *Je » n'entends point ceci.* » M. de Rouen ne se souvint pas d'effacer l'observation, et l'imprimeur l'imprima. Cela faisoit rire les gens de voir qu'à la marge d'un livre il y eût : *Je n'entends point ceci*, car il sembloit que ce fût l'auteur lui-même qui le dît (3).

Un jour qu'il avoit promis d'expliquer la Trinité le

(1) Né en 1585, mort en 1653.

(2) Achille de Harlay, marquis de Bréval, seigneur de Chanvallon, mourut le 3 novembre 1657.

(3) « M. de Harlay, archevêque de Rouen, dit Vigneul de » Marville, étoit un abîme de science où l'on ne voyoit goutte. » Il dédia un livre de controverse à Jacques I[er] : « J'ai voulu une

plus clairement du monde en un sermon, il dit du grec, puis ajouta : « Voilà pour vous, femmes. »

C'est le plus prolixe prédicateur, harangueur et compositeur de livres qu'on ait jamais vu. A Gaillon, qu'il appelle *notre palais royal et archiépiscopal de Gaillon*, il a une imprimerie qu'il appelle aussi *notre imprimerie archiépiscopale*.

Il fit une fois je ne sais quel livre (1) où il étoit peint avec sa barbe longue et étroite ; car, quoique jeune, il la portoit longue. On l'appelle barbe de natte, car elle étoit d'un blond fort doré (2). Le pape Urbain, à qui il fit présenter ce livre, n'en dit autre chose,

» fois en ma vie lire ce gros ouvrage, et je m'y appliquai avec » contention d'esprit, sans qu'il me fût jamais possible de trou- » ver le moindre principe pour me conduire dans un si profond » labyrinthe, qui commence partout et finit partout, qui dit tout » et qui ne dit rien. » (*Mélanges d'histoires et de littérature de Vigneul de Marville* (d'Argonne). Paris, 1713, II, 140.) Nous n'avons pu trouver le *titre* d'un livre que vraisemblablement peu de lecteurs consulteroient.

(1) C'étoit ce livre dédié au roi Jacques. (*Mélanges de Vigneul de Marville, ibid.*)

(2) M. d'Albi (d'Elbène), celui qui se sauva en Catalogne du temps de M. de Montmorency, fit la pièce suivante :

Épitaphe de M. de Rouen, faite de son vivant.

Ci-gît un prélat honoré
Qui porta la barbe prolixe,
De couleur de vermeil doré,
Brillant comme une étoile fixe.
Prêchant sur un enterrement
Il sermonna si longuement,
Qu'il en trépassa de détresse,
Non sans laisser un *savoir mon* (*a*)
Laquelle de ces deux choses est-ce
Qui fut plus longue en son espèce,
De sa barbe ou de son saint Vinon ? (T.)

(*a*) *Savoir-mon*, expression explétive et affirmative, qu'on rencontre dans Desperriers, Rabelais, et autres vieux écrivains.

sinon : *Bella barba.* — Mais, saint Père, lui dit-on, que vous semble de ce livre ? — *Veramente, bellissima barba.* L'archevêque, mal satisfait de cela et de quelque autre chose encore, écrivit un livre de la puissance des papes, où il les vouloit réduire au rang des évêques. Le pape s'en plaignit, et le nonce eut charge de le citer à Rome. Ses amis accommodèrent la chose, et il fut conclu qu'en présence de deux jésuites il feroit satisfaction au pape et écriroit une rétractation. Cette rétractation fut imprimée ; mais elle étoit si obscure, qu'on ne savoit ce que c'étoit, et il eût pu se vanter, s'il eût voulu, de ne s'être point rétracté. Le pape, pourtant, s'en contenta. Depuis, il s'avisa mal à propos de se mêler entre Balzac et du Moulin, qui s'écrivirent quelques lettres, et fit je ne sais quel petit écrit intitulé : *Avis judicieux.* En ce temps-là, il lui vint une vision de faire certaines conférences à Saint-Victor ; il étoit là comme un régent dans sa classe.* Il disoit que de prononcer du grec à la garderobe, cela le lâchoit ; mais que le latin le constipoit.

Une fois que Bois-Robert lui louoit fort la politique du cardinal de Richelieu, il lui dit : « Vous connoissez » de plus grands politiques que lui ; vous en voyez. » Bois-Robert eut la malice de feindre toujours, et de ne pas entendre qu'il vouloit qu'on lui dît : « Qui ? » vous ? » Et, au lieu de cela, il lui dit : « Mais que » blâmez-vous à sa politique ? — Baillez-le-moi mort, » baillez-le-moi mort, répondit-il, et je vous le dirai. »

Une autre fois il entreprit de prouver que Démosthène, Cicéron, et tous les plus grands orateurs de l'antiquité, n'avoient rien entendu à l'éloquence en comparaison de saint Paul, et dit un million de grotesques. Balzac, qui y étoit allé par curiosité, ne put s'empêcher d'en faire des contes, et de là vint la grande

querelle. Il voulut faire passer Balzac pour un écolier, et Balzac fit *le Barbon*, que depuis il a donné lorsque Ménage persécuta tant Montmaur, le *grec* : c'est pour cela qu'on y trouve si peu de choses qui conviennent à ce pédant (1).

Madame des Loges disoit de l'archevêque de Rouen que c'étoit une bibliothèque renversée ; mais il n'y a rien qui représente mieux l'humeur de cet homme que le sonnet acrostiche de ce fou de Dulot (2).

SONNET

Où le poète royal et archiépiscopal Dulot fait bouffonner monseigneur l'archevêque de Rouen dans l'étendue de son acrostiche.

Franc de haine, d'amour, ris, pleurs, espoir et crainte,
Rentrons au cabinet et lisons saint Thomas.
Apporte-moi, laquais, de tout ce grand amas,
Nicola de Lira, Pline et la Bible sainte.
Certes, le trait est bon, ma chandelle est éteinte.
Oh ! oh ! dedans si peu, vraiment trompé tu m'as.
Ici du feu, mes gens, ma robe de Damas.
Six heures ont sonné, disons prime en contrainte.
Dieu ! que j'ai mal au cœur ! qu'on m'apporte du vin.
Entre ce qu'aujourd'hui j'ai lu de plus divin,
Hilaire de Poitiers m'a ravi par sa plume.
Aristote est là faux : voyez, ce papillon
Rouant (3) à nos flambeaux comme c'est sa coutume.
Le trait est excellent ! avalons ce bouillon.
Apprête les chevaux, cocher. Le beau volume !
Irénée est charmant ; retournons à Gaillon.

(1) Voyez l'*Histoire de Pierre de Montmaur, professeur royal en langue grecque dans l'Université de Paris, par Sallengre.* La Haye, 1715, II, 81.

(2) Dulot, inventeur des bouts-rimés n'est guère connu que par le poème de Sarrasin, intitulé : *Dulot vaincu*, ou *la Défaite des bouts-rimés*, badinage très-ingénieux.

(3) *Rouer*, tourner, de *rotare*. (*Nicot, Trésor de la langue françoise.*)

CXLIX

BALZAC.

Balzac se nomme Jean-Louis Guez (1); il est fils d'un homme d'Angoulême qui avoit du bien; mais M. de Montausier dit que cet homme a été valet chez M. d'Espernon. Balzac est une terre. Ce M. Guez a vécu plus de cent ans. Quelques années devant que de mourir, il écrivit à M. Chapelain pour faire, disoit-il, amitié avec lui, au moins par lettres, et qu'après avoir ouï dire tant de bien de lui à son fils, il vouloit avoir cette satisfaction-là en mourant.

On connut Balzac par son premier volume de lettres; il étoit alors à feu M. d'Espernon, à qui il ne put s'empêcher d'envier deux lettres qu'il avoit écrites pour lui au Roi (2). Il est certain que nous n'avions rien vu d'approchant en France, et que tous ceux qui ont bien écrit en prose depuis, et qui écriront bien à l'avenir en notre langue, lui en auront l'obligation. Celles qu'il a faites depuis ne sont pour l'ordinaire ni si gaies ni si naturelles, et il a eu tort d'avoir eu pour ses ennemis la complaisance de n'écrire plus de la même sorte.

Le cardinal ne trouva nullement bon qu'il ne lui eût point dédié le *Prince* ni ses *Lettres*. « Se croit-il » assez grand seigneur pour ne pas dédier ses livres? »

(1) Balzac, né à Angoulême en 1594, mourut dans la même ville le 18 février 1655.

(2) Elles sont placées à la fin du deuxième livre des lettres de Balzac. (*Œuvres de Balzac* in-folio, t. 1er, p 68 et suiv.)

corps qui ne meurt jamais. Il donna belle prise aux gens sur ses vanités. Sorel (1), qui n'avoit alors que dix-huit ans, a voulu, dans le *Francion*, railler de lui, en la personne de son pédant *Hortensius*. Je pense qu'il s'en avisa devant le Feuillant.

Il a été un temps que c'étoit la mode d'écrire contre Balzac. A Bruxelles même, Saint-Germain ne l'épargna pas, à cause qu'il louoit le Roi et le cardinal de Richelieu. Il y eut je ne sais quel barbouilleur de papier, je ne sais quel bavard Saintongeois, qui se mêla aussi de faire un méchant petit livre contre lui et contre le Père Goulu tout ensemble. Il le fit bâtonner dans sa propre chambre, au saut du lit, par un gentilhomme de ses amis nommé Moulin-Robert; et après, car le cavalier n'avoit point déclaré de la part de qui il lui faisoit ces caresses, il fit imprimer une espèce de nouvelle intitulée : *La Défaite du paladin Javerzac*, (1), *par les alliés et confédérés du prince des Feuilles*. C'est une des plus jolies choses qu'il ait faites.

Le père Goulu s'étoit nommé Phylarque, voulant dire *général des Feuillants;* et l'autre malicieusement traduisoit à la lettre *Prince des Feuilles*. Enfin, cela alla si avant qu'Ogier, le prédicateur, son

(1) Auteur du *Berger extravagant*. (T.)

(2) Nom de ce garçon. (T.) — *La Défaite du Paladin Javerzac* est imprimée au tome II, page 172 du supplément aux OEuvres de Balzac. Cette pièce n'est pas *une jolie chose;* c'est un assaut de plaisanteries lourdes et souvent grossières sur un sujet qui pouvoit plaire à une époque où les coups de bâton remplaçoient quelquefois la critique. On y voit que ce châtiment fut infligé à Javerzac, le 11 août 1628. Balzac avoit conservé du regret de cette action barbare, car au lit de la mort il fit appeler Javerzac, et le pria de lui rendre son amitié. (*Relation de la mort de M. de Balzac*, à la suite de ses OEuvres.)

vers latins dont il se seroit bien passé; il a eu beau écrire contre Heinsius (1), tout cela n'a pas effacé la première impression que les lettres de Goulu ont donnée de lui. Ce même homme ajoutoit que quelquefois ayant été à Balzac pour quelque festin, le valet de M. de Balzac lui avoit fait voir son maître composant; mais c'étoit, disoit-il, une plaisante chose à voir que ses grimaces.

On trouve, dans ce qu'il a fait depuis l'*Apologie*, bien des grotesques; cependant il plaît toujours : il n'y eut jamais une plus belle imagination. Il a l'oreille fine; il ne manque jamais à mettre les choses en grâce; mais on pouvoit mieux savoir le fin de la langue qu'il ne le savoit. Ses derniers ouvrages ne sont pas si exactement écrits, pour le langage même, que les premiers, et il prend quelquefois la liberté de mettre un etc., tout comme feroit un notaire.

Le *Barbon* a fait voir bien clairement que le bonhomme avoit de la peine à lier les choses, car ce livret est tout plein de lacunes. Il nous a voulu faire accroire que c'étoit les ruines de son cabinet, et, au lieu de les réparer, il nous donne lui-même ses fragments. Sur la fin il n'ose plus faire de lettres; il les déguise en *Entretiens*, et souvent il fait semblant de vider ses tablettes et parle de lui-même fort avantageusement en tierce personne en plusieurs endroits de ce livre.

Pour reprendre où nous en étions, Ogier, surnommé *le Danois*, frère du prédicateur, étant en

(1) A l'occasion de la tragédie intitulée : *Herodes infanticida*. (*Entretiens de feu M. de Balzac*. Paris, Courbé, 1657, in-12, p. 334.) Cependant Heinsius, s'il faut en croire Balzac, l'appeloit *la Sirène de la France*. (*Lettres choisies*, 2e partie, Courbé, p. 417,)

Danemark avec feu M. d'Avaux, s'avisa, pour se divertir, d'écrire à Balzac que la cour du roi de Danemark, où il y avoit beaucoup de gens de qualité qui savoient le françois, s'étant partagée pour Balzac et pour le père Goulu, le roi, dans une assemblée célèbre de tous ceux qui étudioient notre langue, avoit jugé en faveur de Balzac (1). Notre homme prit

(1) François Ogier, le prédicateur, est l'auteur de cette plaisanterie. Nous avons retrouvé, dans les copies de Conrart, la lettre qu'Ogier écrivit à Balzac. Nous en extrairons des passages qui jettent du jour sur notre *Historiette* : « Croiriez-vous bien » que l'on se pique d'éloquence au pays des Goths, que l'on y » connoît Balzac, et qu'il y treuve (*sic*) des admirateurs et des » envieux aussi bien qu'en France. Comme l'envie accompagne » toujours la vertu, *Phylarque* vous a suivi jusques en Dane- » mark, où il a corrompu quelques esprits qui se sont laissés » tromper une seconde fois à l'hérésie d'un moine ; mais elle » n'y prendra pas de si fortes racines que celle de Luther, car il » perdit sa cause, il y a quelques mois, en présence du roy, dans » la chambre de ses filles. Ce sont des princesses dont l'habit, » la langue et l'humeur sont toutes françoises, et qui font leurs » délices de vos ouvrages. M. l'ambassadeur leur faisoit visite ; » elles lui montrèrent leur bibliothèque ; votre livre s'y treuve, » et vous fûtes la matière de l'entretien. Un évêque luthérien en- » treprit le parti du Feuillant ; mon frère fut commandé de ré- » pondre aux objections, ce qu'il fit avec un tel succès que s'il » eût été aussi bon théologien qu'il fut heureux avocat, le pas- » teur et le troupeau seroient maintenant convertis, et il n'y » auroit plus d'hérétiques aujourd'hui dans Copenhague. Le » roi prononça que le moine seroit renvoyé dans son cloître, que » vous demeureriez en paisible possession du cabinet, et comme » le portrait de madame de Montbazon sert de patron aux prin- » cesses pour se bien coëffer, que vos œuvres pareillement leur » serviroient de modèle pour bien parler. Une d'elles, qui est » redevable de sa noblesse à la faute de sa mère, et qui répare » le défaut de sa naissance par une incomparable beauté de corps » et d'esprit, ajouta que Phylarque pourroit néanmoins demeu

cela pour argent comptant et dans ses *Entretiens* il en parle de cette sorte : « Nous recevons, dit-il, des » lettres dorées datées de Constantinople ; on nous » estime en Grèce et en Orient, aux dernières par- » ties du septentrion, sur le rivage de la mer Balti- » que. Pour répondre en un mot à tant de choses, » je souffre où je suis, on m'estime où je ne suis pas. » peut-être que j'avois la fièvre le jour que le roi de » Danemark jugea en ma faveur la cause qui fut » plaidée devant lui à Copenhague ; comme au con- » traire il se peut faire que j'étois à l'ombre et pre- » nois le frais le jour que le marquis d'Ayetonne » brûla mon livre (*Le Prince*), dans un conseil qui » fut tenu à Bruxelles (1). »

Ce livre fut aussi brûlé en Angleterre. On m'a dit qu'il y eut des Anglois assez zélés pour la mémoire de la reine Élisabeth, pour avoir eu la pensée de venir en France donner des coups de bâton à Balzac.

» rer dans les Estats de son père, à la charge qu'on l'envoyeroit » être ministre en quelque village de la Norwege. Elle ne savoit » pas que ce grand orateur n'osa jamais parler en public, et » cela ne fut pas oublié par notre avocat. Vous me demanderez » peut-être quelle tempête l'a porté en ce pays-là, s'il n'est point » allé rechercher les titres de notre noblesse et les restes de la suc- » cession d'*Ogier le Danois*, ou bien s'il espère trouver un ciel » plus doux en la Scandie que non pas en France ? Rien de tout » cela ; M. d'Avaux, ambassadeur du Roi en Danemark, Suède » et Pologne, l'a tiré de son étude pour l'emmener avec lui, jugeant » qu'il savoit assez de latin pour négocier avec tous ces peuples » du septentrion, sans être obligé d'apprendre tant de langues » qui font mal à la gorge. Je vous dirois des nouvelles plus par- » ticulières de cette ambassade, si monsieur le secrétaire n'avoit » commencé l'exercice de sa charge en refusant de me dire le » secret de son instruction, etc.... : » (*Manuscrits de Conrart. Recueil in-4°*, XIV, 1025. *Bibliothèque de l'Arsenal.*)

(1) *Entretiens de feu M. Balzac*, p. 181.

Le cardinal de Richelieu fut choqué de ce qu'il louoit trop de gens; il disoit que c'étoit *l'élogiste général*. Le cardinal de Richelieu ne fit rien pour lui, et en cela il eut tort, car cet homme n'avoit péché que pour avoir trop d'envie de plaire, et le cardinal se fût fait honneur en lui donnant un évêché. Cela fut cause que Balzac se retira à la province, et qu'il s'accommoda de sorte avec sa famille, quoiqu'il ne fut pas bien né, qu'il jouit de repos à Balzac, où il demeura presque toujours.

Le cardinal ne fut pas plus tôt mort, que, sans considérer qu'il lui avoit donné tant de louanges, il fit une grande pièce à la Reine, où il disoit bien des choses contre lui. C'est une des moindres pièces qu'il ait faites. Maynard, qui est son ami *Ménandre*, à qui il adresse tant de relations, en fit tout de même en vers; car le cardinal n'avoit rien fait pour lui, il le trouvoit trop caymand (1). Sans doute le cardinal de Richelieu eut tort de ne donner à Balzac qu'une misérable pension qui finit avec lui. Je ne pense pas qu'il crût ce dont Théophile l'accuse dans une lettre (2); je ne dis pas seulement l'amour des garçons, mais même le larcin qu'il lui reproche d'avoir fait au gendre du docteur Baudius, en Hollande. On ne peut pas dire que Balzac n'ait vécu moralement bien; mais, outre ce que j'ai marqué, le cardinal n'aimoit guère la prose.

(1) *Caymand*, mendiant; on dit encore *quémander* et *quémandeur* On lit : *Les Caymands furent bien étonnés*, etc. Dans un livret intitulé : *les pieuses Récréations du révérend Père Angelin Gazée*. Paris, 1628, in-12, p. 123.

(2) Cette lettre est imprimée à la fin des *OEuvres de Théophile*. Rouen. de la Mare, 1629, in-8, *troisième partie*, *pages* 197-203. Elle n'est pas dans l'édition de Paris. Pepingué, 1662, in-12.

Au commencement de la régence, après ses discours, dont quelques-uns sont dédiés à madame de Rambouillet, à qui il parle comme à une personne familière, et il ne l'a jamais vue (depuis, il l'a connue par lettres seulement), il fit imprimer deux volumes de *Lettres choisies*, où il a mis une préface qu'il feint être de M. Girard, théologal d'Angoulême, son bon ami : il a fait cette feinte pour se louer sous le nom d'autrui, tout à son aise (1). Cette préface est fort bien écrite, car quand il écrit sous le nom d'autrui il ne cherche pas midi à quatorze heures, comme il fait quelquefois, lorsqu'il ne se déguise point. Ces lettres choisies n'étoient pas autrement *choisies*, je crois, que, hors les lettres à M. Chapelain, qu'il appeloit *ad Atticum* (2), et qui ont été données après sa mort, il ne lui en restoit pas une après ces deux derniers tomes. Pour faire tout valoir, il feint d'avoir écrit des lettres qu'il n'a jamais écrites : tel qui n'en a jamais reçu qu'une de lui en trouve trois ou quatre qui lui sont adressées. Il y en a une quantité à je ne sais combien de révérends

(1) Balzac ne s'y est pas en effet épargné les louanges. On en jugera par ce passage : « Il communique sa vertu aux choses » qu'il touche, et ne prend pas leurs défauts : il dore les nuages » qu'il ne veut pas dissiper. Une femme illustre m'a dit autre» fois de lui qu'il donnoit de l'agrément aux objets les plus vi» lains et les plus disgraciés, parce que les Grâces et lui ne se » quittoient point, et qu'il n'y avoit pas moyen qu'il se pût dé» faire d'elles. Elle disoit vray ; les Grâces habitent dans ses » papiers : quoi qu'il puisse écrire il ne sçauroit les chasser de » ce qu'il écrit : sa mauvaise humeur est teinte de leur impres» sion, et il plaît en se fâchant. » (*Lettres choisies du sieur de Balzac*. Paris, Courbé, **1647**, in-8°. *Avertissement.*)

(2) Il y a tant d'étoiles, qu'un goguenard disoit que c'étoit le *firmament*. Ce n'est pas grand'chose. (T.)

Pères dont on n'a jamais ouï parler. Peiraredes (1), du Bure et un tas de sots y sont loués, et il écrit dit-il, à tous ces gens-là, le cœur sur le papier.

Les louanges lui étoient bonnes de quelque part qu'elles vinssent, et jamais il n'étoit assez *paranymphé* (2) à sa fantaisie. Voiture, Conrart et d'autres montoient sur des échasses pour louer et ne faisoient rien que des fadaises, vous diriez qu'ils se vont rompre le cou à tout bout de champ, tant ils font de rudes cascades.

Dans une de ses lettres, il y a une plaisante vanité, car si jamais il y eut un *animal gloriæ*, c'est celui-ci : « Quand vous me donneriez, dit-il, autant de » terre que la comtesse Alix (3) en donna à mon » quarantième aïeul, etc. »

Il imprima ensuite le *Socrate chrétien ;* il y a un avant-propos, où il parle à un homme qu'il appelle *Monseigneur*, sans queue. Il prétendoit que M. Servien devineroit que c'étoit lui ; et dans ce même volume, où il y a plusieurs autres pièces, il y a un traité de ce mot *Monseigneur*, où il blâme l'abus, et ne met que *monsieur mon cousin* à M. le président de Nesmond. A cette dissertation sur les sonnets de Job et d'Uranie, il ne vouloit mettre pour titre que *Dissertation sur les deux sonnets*, disant qu'on savoit assez quels ils étoient. Il y a de pauvres choses dans cette dissertation.

(1) Pédant ridicule dont on lira plus bas l'*Historiette*.

(2) *Paranymphé*, loué. On appeloit *paranymphe* un discours solennel prononcé à la fin de chaque licence dans les facultés de théologie et de médecine, dans lequel le candidat adressoit des compliments, et quelquefois des épigrammes aux autres licenciés.

(3) Je pense que c'étoit une comtesse de Toulouse. (T.) Elle avoit épousé un Bertrand, comte de Toulouse.

Voici encore une chose qui ne s'accorde guère avec le *Socrate chrétien*. Un avocat d'Angoulême, en plaidant contre lui, avoit dit quelque chose d'un peu fort, Balzac le rencontre par la ville et lui donne un coup de houssine ; sans les grands seigneurs du pays qui s'en mêlèrent, et qui prirent le parti de Balzac, il n'en eût pas été bon marchand.

En récompense, le Roi, la Reine et le cardinal Mazarin lui firent, à ce qu'il dit, bien des honneurs quand on alla à Bordeaux, en 1650, au mois d'août. Voici une lettre qu'il écrivit à M. Conrart, sous le nom du même M. Girard (1) dont nous avons déjà parlé. Ce que je mettrai à côté est ce que m'a dit M. le marquis de Montausier, témoin oculaire.

« Monsieur,

» A moins que d'avoir à vous donner des nou-
» velles de M. de Balzac, je n'aurois pas rompu mon
» silence ni violé le respect que je vous dois. Ce
» n'est pas que je ne sache combien il y a d'honneur
» à recevoir de vos lettres, et combien les honnêtes
» gens se glorifient d'en être favorisés ; mais j'ai
» encore plus de considération pour vous que je
» n'en ai pour moi-même, et quoique je ne sois pas
» insensible à mon propre bien, j'aurois mieux aimé
» m'en priver que de vous être importun, en exi-
» geant de vous pour une mauvaise lettre quel-
» qu'une de vos belles réponses. Voilà, monsieur,

(1) Guillaume Girard, archidiacre d'Angoulême, avoit été secrétaire du duc d'Épernon. Il a laissé une vie de son maître, imprimée à Paris en 1655, en un volume in-folio, et en 1663 en trois volumes in-12. Elle est, comme elle devoit être, toute favorable au duc d'Épernon.

» tout changer pour satisfaire au désir de la Reine
» et pour honorer M. de Balzac absent.

» A l'arrivée de Sa Majesté, il fut demandé avec
» instance. Sa Majesté ne vouloit recevoir aucune
» des excuses qu'on donnoit à sa retraite (1). Enfin,
» comme il n'y eut pas d'espérance de le voir, elle
» n'eut presque plus d'entretien qu'avec ses proches,
» qui furent jugés très-dignes de son alliance (2).
» M. le cardinal ne s'en arrêta pas là; après s'être
» long-temps informé s'il ne pourroit point satis-
» faire au désir qu'il avoit de long-temps de con-
» noître le visage d'une personne si généralement
» estimée, il se résolut enfin de l'envoyer visiter par
» un gentilhomme des siens, nommé le chevalier
» de Terlon (3). Ce gentilhomme alla à la maison de
» M. de Balzac, à trois lieues de la ville, et lui dit
» que M. le cardinal, son maître, lui avoit com-
» mandé de le venir assurer de son service très-
» humble; qu'il avoit une forte passion de le voir et
» de l'entretenir à Angoulême, où il avoit appris
» son indisposition; qu'il seroit venu lui-même l'en
» assurer en sa maison, s'il n'eût appréhendé de
» l'incommoder; mais qu'il seroit fâché qu'on lui
» reprochât d'avoir passé si près du plus grand
» homme de notre siècle, sans avoir eu dessein de lui
» rendre cette petite civilité (4).

(1) Elle ne songea pas à lui. (T.)

(2) A la vérité elle leur parla comme à des gens qui sont des principaux de la ville. (T.)

(3) Hugues de Terlon, fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, a été ambassadeur en Suède. On a de lui des Mémoires imprimés à Paris en 1681, réimprimés en Hollande en 1682.

(4) M. de Montausier, qui étoit alors à Angoulême, dit que la vérité est que Lyonne, pour faire plaisir à Chapelain, son ami,

» M. de Balzac, dont la discrétion ne vous est pas » moins connue que le mérite, ne pouvoit attribuer » un si grand excès de civilité qu'à la courtoisie de » l'ambassadeur, et, sans doute, ces faveurs lui eussent été suspectes, si M. le cardinal n'en eût dit » autant, et aux mêmes termes, à M. de Roussines, » frère de M. de Balzac. J'étois présent, et plusieurs » honnêtes gens de la cour furent témoins lorsque » Son Éminence lui redit les mêmes paroles que » M. de Terlon avoit avancées, faisant ainsi de sa » bouche à une personne non suspecte des compli» ments qui ne pouvoient plus être suspects.

» M. Servien (en parlant à Roussines) enchérit » beaucoup au-delà chez M. le marquis de Montau» sier; mais M. de Lyonne ne fut pas sitôt arrivé » qu'il envoya son premier commis vers M. de Bal» zac, pour lui témoigner le désir impatient qu'il » avoit de le voir; qu'il y avoit vingt ans que ce » désir faisoit une de ses plus violentes passions; » qu'il avoit fait le voyage de Guyenne avec plaisir, » quelque juste indignation qu'il eût d'ailleurs contre » le voyage, pour voir le plus grand homme du » monde, etc.; qu'il le prioit de lui mander positi» vement (ce furent les termes de son envoyé) s'il » lui feroit déplaisir de l'aller visiter en sa maison, » pour ce qu'il n'y avoit que sa défense absolue qui » l'en pût empêcher. M. de Balzac, usant de la li-

fit faire ce voyage au chevalier de Terlon, et que toute la civilité vint de lui et de M. Servien. Le cardinal n'usa jamais de termes si obligeants pour les princes du sang même. « Si le cardinal » avoit fait cela, disoit le marquis, il seroit digne de tout ce que » Balzac a écrit depuis contre lui. » Il est bien vrai que le cardinal dit quelque chose d'obligeant, mais tout cela venoit de Lyonne. (T.)

» berté qu'il lui donnoit, le supplia de n'en prendre » point la peine; et cette excuse, qui eût peut-» être déplu à un moins honnête homme que n'est » pas M. de Lyonne, lui donna matière d'une lettre, » en laquelle, parmi quelques douces plaintes du » rigoureux traitement qui lui est fait, il l'assuroit » de tous les respects, de toute la vénération et de » tout ce qui est au-dessous du culte et de l'adora-» tion : ce sont les termes obligeants d'une fort lon-» gue et fort belle lettre (1).

» Je ne vous parle point des compliments de » M. l'évêque de Rodez, de ceux de M. de La Motte » Le Vayer, ni de toutes les autres personnes de mé-» rite qui sont auprès de Leurs Majestés. Ma gazette » seroit trop longue; ce que j'y ajoute du mien, » Monsieur, c'est la joie que j'ai ressentie de voir » toute la cour faire la cour à notre ermite, et de » voir ce généreux ermite au-dessus de toutes les » faveurs et de toutes les recherches de la cour. Il » n'en a pas pour cela quitté une seule de ses ca-» lottes; il n'en a pas eu plus de complaisance pour » lui-même. J'ai passé depuis ce temps-là plusieurs » jours en sa compagnie; mais je ne me suis pas » aperçu que c'étoit à lui que tous ces honneurs » avoient été rendus; et si je n'en eusse été le té-» moin, je serois en danger d'ignorer long-temps » une chose si glorieuse à mon ami et si avanta-» geuse à tous ceux qu'il aime. Il ne sait pas même » que je vous écris toutes ces circonstances; et quoi-» que je lui aie dit que je voulois vous mander cette » partie de son histoire, je n'oserois lui faire voir

(1) Véritablement, voilà bien répondu. M. de Montausier dit que M. de Lyonne n'a jamais écrit en ces termes-là à personne. (T.)

» ma relation, tant il a de peine à souffrir les choses » qui le favorisent. Il ne veut pas même que j'attri- » bue à sa modestie l'indifférence qu'il a eue pour » les caresses du grand monde ; son chagrin et son » dégoût ne méritent point, à ce qu'il dit, un si beau » nom, et il aime mieux que nous l'appelions *in-* » *sensible*, que de consentir aux témoignages que » nous devons à sa vertu. Ajouterai-je encore à ceci » les compliments extraordinaires qu'il reçut, il n'y » a pas long-temps, du comte de Pigneranda? Cet » ambassadeur, fameux par la rupture de la paix » de l'Europe, ayant passé à Angoulême, s'enqué- » roit, à l'ordinaire des étrangers, de ce qu'il y » avoit de plus remarquable dans le pays. On lui » proposa incontinent M. de Balzac, comme la chose » la plus rare : il repartit qu'il avoit appris ce nom- » là en Espagne, long-temps avant que d'en partir; » qu'il ne l'avoit pas trouvé moins célèbre en Alle- » magne, d'où il venoit, et lui envoya incontinent » un Minime wallon, homme de lettres, qui lui ser- » voit d'aumônier, pour lui dire qu'il souffroit, avec » plus de peine qu'il n'en avoit eu en tout son voyage, » la défense de faire des visites ; que s'il lui eût été » libre d'en faire, il fût venu de bon cœur en sa » chambre, pour voir une personne si célèbre dans » tous les lieux où les grandes vertus sont en estime. » Ce compliment ne fut pas borné à ce peu de pa- » roles. Mais qu'ai-je affaire d'emprunter de la bou- » che de nos ennemis des louanges pour un homme » qui a peine d'en souffrir des personnes qui lui sont » les plus chères? Il se contente de leur amitié » comme de la vôtre, monsieur, de celle de M. Cha- » pelain et de peu d'autres.

» Oserois-je vous supplier de faire part de ma re-

» lation à M. Chapelain? Je sais qu'il aime ce que
» nous aimons, comme il en est aimé aussi; je sais
» qu'il me fait l'honneur de me vouloir du bien. Per-
» mettez-moi, je vous supplie, de l'assurer de mon
» très-humble service, et croyez, s'il vous plaît, que
» je serai toute ma vie, etc. (1).»

Depuis sa mort, on a publié *l'Aristippe*, qui est un fragment du *Prince*, qu'il a fait pour donner sur les doigts aux rois fainéants et à leurs ministres, pour ne pas dire à leurs maires du palais. Il a cru, le bonhomme, qu'il y avoit en lui de quoi faire un Socrate et un Aristippe tout ensemble; cependant cet homme qui est si sage, cet homme qui a tant de vertu, s'avise de faire une lâcheté, où personne ne l'a imité, non pas même Costar : il signe, en écrivant au cardinal Mazarin : « De Votre Éminence le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur et *pensionnaire*.»

Lyonne, ami de Chapelain, avoit fait donner à Balzac une pension de cinq cents écus, dont il fut fort mal payé à la fin. Il faut bien manquer de cœur pour faire une bassesse comme celle-là, lui qui avoit de quoi vivre, et qui a tant de soin de faire savoir dans ses lettres familières qu'il avoit quatre chevaux de carrosse. Avec tout ce raffinement de lâcheté, il ne put pourtant avoir pour sa *sœur de campagne* la récompense de la lieutenance aux gardes

(1) Balzac a envoyé jusqu'à cinq copies de cette lettre, et toutes de la main de Toulet, son copiste, de peur qu'elle ne fût perdue. Son libraire eut le soin de les faire rendre à M. Conrart. Après ces cinq copies il en envoya encore une, disant que M. Girard y avoit fait quelques changements. Il n'y avoit que deux syllabes de changées. (T.) — Cette lettre, monument de la plus ridicule vanité, ne paroît pas avoir été imprimée.

de son neveu, qui fut tué à Lens avec le maréchal de Gassion. La solitude, où l'on n'a que soi pour objet, où l'on ne se compare avec personne, avoit gâté cet esprit, qui déjà n'étoit que trop plein de lui-même.

Les justaucorps lui ayant semblé commodes, il en avoit de toutes façons, de treillis, de tabis (1), de bleus et d'incarnats.

Il a des visions jusques aux moindres petites choses : il demanda de l'aigre de cèdre (2) à M. Conrart, qui étoit devenu son commissionnaire après M. Chapelain; car il y eut je ne sais quoi entre M. Chapelain et lui, et il ne pouvoit s'empêcher de dire à tout bout de champ qu'il ne faisoit rien de naturel, qu'il n'avoit point de génie. Il lui faisoit entendre, sans faire semblant de rien, que si les pots dans lesquels il lui enverroit cette aigre de cèdre étoient bleus et blancs, cela lui plairoit davantage.

Il écrivit jusqu'à huit lettres pendant qu'on imprimoit ses vers latins, pour faire qu'un placard de deux petits anges, qui se baisoient, pût se rencontrer à la fin. Il a eu aussi une bonne fantaisie de faire imprimer ces vers-là en petit (*format*), croyant que le monde souhaitoit cela avec passion. M. Conrart lui manda que Courbé étoit disposé à le satisfaire; mais qu'il étoit obligé de lui mander que ses vers ne se vendoient point in-quarto, et qu'on n'en avoit vendu qu'un seul exemplaire. Balzac ré-

(1) *Treillis*, toile fine d'Allemagne, lustrée et satinée, dont en petit deuil on faisoit le dessus du pourpoint. *Tabis*, gros taffetas ondulé par l'application d'un cylindre sur lequel des ondes étoient gravées.

(2) *Aigre de cèdre*, liqueur composée de jus de citron, de limon et de cédrat, qui, mêlée avec de l'eau et du sucre, fait une boisson très-agréable.

pondit en ces mots : « Si j'étois aussi amoureux de » la gloire que je l'ai été autrefois, votre lettre me » seroit une grande mortification.» Il fallut pourtant faire cette impression en petit ; il se consola en voyant *Editio secunda*. Il a fait mettre au commencement que le libraire *l'a voulu absolument*. Il vouloit obliger Ménage à dire plus de choses à sa louange dans l'épître qu'il fit à la reine de Suède, en lui dédiant les vers latins de Balzac. Il y a au bout de ce livre ce qu'il appelle *liber adoptivus*, sans expliquer que ce sont diverses pièces d'auteurs, ou qu'il ne connoît point, ou dont il dissimule le nom. Il n'a pourtant pas mal fait, car il n'y a guère que cela de bon dans son livre.

Il eut une plaisante curiosité dans l'impression de ses discours ; il n'y a pas une ligne qui ne soit finie par un mot entier ; il n'y a jamais de mot coupé en deux.

La reine de Suède dit à Chanut, notre résident, qu'elle le prioit de s'informer quels auteurs il falloit lire pour bien savoir notre langue, et que Balzac ne la contentoit point ; qu'il n'étoit point naturel, qu'il étoit toujours guindé, et toujours dans la fleurette. Il le sut, et elle lui écrivit que ce qu'on avoit dit étoit faux. Cela est cause qu'il n'a pas changé dans l'*Aristippe* les louanges qu'il lui donnoit.

Quand le chevalier de Méré mena le maréchal de Clérambault voir Balzac à la campagne, cet auteur étoit dans le jardin : le maréchal le trouva si extravagamment vêtu qu'il le prit pour un fou ; il ne vouloit pas avancer ; le chevalier l'encouragea : après, il en fut très-satisfait, et dit qu'il n'avoit jamais vu un homme de si agréable conversation.

Il fit, un peu après le voyage de Bordeaux, un

poëme latin de dévotion qu'il envoya à M. de Montausier, à Paris, et le pria de supplier M. de Grasse (*Godeau*) de le mettre en vers françois. Trois jours après, il écrivit au secrétaire de M. de Montausier qu'il le prioit de lui renvoyer cette lettre, qu'il y vouloit changer quelque chose; après, il en envoya une autre où il ne parloit plus de M. de Grasse, et cela exprès, afin que cette lettre ne demeurât point, et qu'on crût que M. de Grasse avoit traduit ce poëme de son propre mouvement, parce qu'il en avoit été charmé. Cette seconde lettre eut le loisir de venir avant que M. de Montausier eût écrit à M. de Grasse; lui qui ne trouvoit pas la requête trop civile, envoya pour excuse à M. de Grasse la lettre de Balzac sans la relire, croyant que ce fût la même: cela fit un terrible galimatias.

Depuis, quand M. le Prince fut mis en liberté, il lui envoya une lettre latine imprimée, avec deux petites pièces de vers latins aussi imprimées : l'une sur sa prison, l'autre sur la mort de madame la Princesse, sa mère, où, à son ordinaire, il donnoit à dos à celui qui avoit le dessous, et traitoit le cardinal Mazarin de *semi-vir ;* et, pour montrer à M. le Prince qu'il a fait ces vers-là durant sa prison, il en prend M. l'évêque d'Angoulême à témoin. Dans ces vers, il appelle le cardinal *imbelle caput*, comme si un cardinal devoit être guerrier ; et puis, celui-là a été à la guerre.

Sur la fin de ses jours il eut une grande mortification de voir le grand applaudissement qu'avoient les lettres de Voiture; il ne put se tenir de le témoigner. Ce fut ce qui produisit la dissertation latine de Girac et la *Défense de Voiture* que Costar lui adresse malicieusement à lui-même, car il se moque de lui

en cent endroits. Ce fut une nouvelle recharge au pauvre homme, et cela avança ses jours de quelque chose. Dans l'*historiette* de Costar, nous parlerons de cette querelle plus amplement.

Balzac et Girac étant allés dîner avec M. de Montausier à Angoulême, M. de Montausier parla de l'édition de Voiture, et dit qu'il falloit demeurer d'accord que c'étoit l'original des lettres galantes : cela déplut furieusement à Balzac. Au sortir de là, il répéta les mots que M. de Montausier avoit prononcés, et ajouta : « Que deviendront mes lettres? » Il pria Girac de lire Voiture et de lui en dire son avis. Le lendemain, il lui en envoya donc un exemplaire avec un billet latin, où il prioit Girac de lui en dire son sentiment en latin. Girac le fit; mais il prétend que Balzac y a mis plusieurs choses du sien : Balzac envoya ce prétendu jugement de Girac à Paris. Costar, qui ne demandoit pas mieux que de faire claquer son fouet, composa la *Défense de Voiture.* D'abord Balzac, plein de soi-même et persuadé de la déférence que Costar avoit pour lui, prit cet ouvrage pour une pièce à sa louange : et comme on l'imprimoit, il écrivit à Conrart de changer tels et tels endroits, où l'on y parloit de lui, afin qu'ils fussent mieux, et les envoyoit tout corrigés. On lui répondit qu'il n'y avoit plus moyen, et que tout étoit tiré : après il se désabusa.

Non content d'avoir déjà, au sortir d'une grande maladie, envoyé, il y avoit quelque temps, à Notre-Dame des Ardillières (1), une lampe de cent écus,

(1) C'étoit encore une manière de faire sa cour aux puissances. M. Servien, surintendant des finances, venoit de faire bâtir cette église auprès de Saumur. On en voit le beau portail, surmonté

avec des vers latins gravés dessus, où son nom est en grosses lettres, il donna un an au plus devant que de mourir, des preuves authentiques de sa vanité. Il écrivit à Conrart qu'il avoit deux mille livres à Paris, et qu'il en vouloit constituer une rente de deux cents francs, et instituer une espèce de jeux floraux de deux ans en deux ans, et que, pour cela, il donneroit dix thèmes sur lesquels on harangueroit; que l'Académie délivreroit les deux cents livres à celui qui feroit le mieux. Ce sont matières de piété : par exemple, que la gloire appartenoit à Dieu seul, et que les hommes en sont les usurpateurs. Patru et les plus sensés vouloient se moquer de cette fondation de *bibus*, car il y avoit un million de difficultés pour la sûreté, et aussi bien du chagrin à lire les compositions d'un tas de moines; mais les cabaleurs Chapelain et Conrart l'emportèrent. Cela fut fait après sa mort (1).

Il fut malade six mois à se voir mourir tous les jours:

des armes de Servien, dans le recueil de gravures appelé le *Petit Jean Marot.*

(1) Les dernières volontés de Balzac ne furent exécutées qu'en 1671. Le fonds s'étoit accru, et le prix fut porté à trois cents livres ; le concours s'ouvrit sur le sujet suivant, indiqué par le testateur :

« *De la louange et de la gloire : qu'elles appartiennent à Dieu* » *en propriété, et que les hommes en sont ordinairement usurpa-* » *teurs.* Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da glo- » riam. »

Le *Discours de la Gloire*, ouvrage de mademoiselle de Scudéry, fut couronné le 25 août 1671. Il a été imprimé à la suite de la *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson. Paris, Pierre Le Petit, 1672, in-12, p. 561.

Le prix d'éloquence fondé par Balzac n'a pas survécu à la révolution de 1789, qui vit toutes les Académies s'éteindre. Il a

il s'étoit fait transporter aux Capucins d'Angoulême; il se confessoit fréquemment, et pourtant songeoit bien autant à ses *jeux floraux* qu'à sa conscience. En mourant, car on a ses dernières paroles dans une relation qu'un avocat d'Angoulême, nommé Morisset, a faite (1), il dit qu'il ne savoit où il alloit, mais qu'il espéroit que Dieu lui feroit miséricorde.

Ogier le prédicateur, comme on lui demandoit s'il ne feroit point l'épitaphe de Balzac : « Je m'en » garderai bien, dit-il, j'aurois peur qu'il ne se » l'attribuât encore. » Il disoit cela à cause de l'*Apologie*.

Conrart voulut faire un recueil de vers à sa louange : il en demanda à assez de gens qui en firent; mais c'est si peu de chose que tout est demeuré là (2).

été depuis remplacé par le prix décerné aux frais de l'État par l'Académie françoise.

(1) Cette relation est imprimée à la suite des OEuvres de Balzac, t. II, p. 213 du supplément.

(2) Ce jugement de Tallemant est trop sévère. Gilles Boileau a déploré la mort de Balzac dans une élégie adressée à Conrart, qui offre quelques beautés; Despréaux ne l'a pas insérée dans les OEuvres posthumes de son frère; elle avoit cependant paru, dès 1658, dans la troisième partie des *Poésies choisies*, publiées chez Sercy. Tristan l'ermite fit aussi des stances asssez remarquables sur la mort de Balzac. Nous en avons cité quelques-unes dans la *Notice sur Conrart*, au tome XLVIII, 2e série de la Collection Petitot.

Despréaux, en publiant les *OEuvres posthumes* de Gilles Boileau (Paris, Claude Barbin, 1670, in-12.), se montra peu jaloux de la gloire littéraire de son frère; il négligea d'y comprendre une foule de pièces imprimées et manuscrites, qui ne sont pas sans mérite. Il promettoit à la vérité une seconde édition *plus ample*; mais elle n'a jamais paru.

CL

LE PRÉSIDENT PASCAL (1)

ET BLAISE PASCAL (2).

Le président Pascal portoit ce titre parce qu'il avoit été président de Clermont en Auvergne; c'est un homme qui a eu d'assez beaux emplois : il s'étoit appliqué aux mathématiques ; mais il a été plus considérable par ses enfants que par lui-même, comme nous verrons par la suite.

Quand on fit la réduction des rentes, lui et un nommé de Bourges, avec un avocat au conseil dont je n'ai pu savoir le nom, firent bien du bruit, et à la tête de quatre cents rentiers comme eux, il firent grand'peur au garde des sceaux Séguier et à Cornuel. Le cardinal de Richelieu fit mettre dans la Bastille les deux autres; pour Pascal, il se cacha si bien qu'on ne le put trouver, et fut long-temps sans oser paroître. En ces entrefaites, les petites Saintot

(1) Étienne Pascal, ou *Paschal*, après avoir fait à Paris ses études de droit, acheta une charge d'élu à Clermont, et y devint ensuite second président de la cour des aides. Il mourut à Paris sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, le 24 septembre 1651. (*Mémoire sur la Vie de M. Paschal, contenant aussi quelques particularités de celles de ses parents*, dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*. Utrecht, 1740, in-12, p. 238 et 255.)

(2) Blaise Pascal, naquit à Clermont, le 19 juin 1623; il est mort à Paris, le 19 août 1662. (*Vie de M. Pascal, écrite par madame Perier, sa sœur*. Amsterdam, 1684, in-12.)

et sa fille, qui est à cette heure en religion, jouèrent une comédie, dont cette fille, qui n'avoit que douze ans, avoit fait presque tous les vers.

Le cardinal de Richelieu en ce temps-là eut la fantaisie de faire jouer *le Prince déguisé* (*de Scudéry*) à des enfants. Bois-Robert en prit le soin. Il choisit, comme vous pouvez penser, cette petite Pascal; il prit aussi une des petites Saintot, *Socratine*, et le petit Bertaut, son frère (1). La représentation réussit; mais la petite Pascal fit le mieux. Comme on la louoit, elle demande à descendre, et d'elle-même, sans en avoir rien dit à personne, elle va se jeter aux pieds de Son Eminence, et lui récite en pleurant dix ou douze vers de sa façon, par lesquels elle demandoit le retour de son père. Le cardinal la baisa plusieurs fois, car elle étoit *bellotte*, la loua de sa piété, et lui dit : « Ma mignonne, écrivez à votre » père qu'il revienne, je le servirai (2). » En effet, il le

(1) Le frère et la sœur de madame de Motteville. On l'appelle *Socratine*, à cause de sa sévérité. Elle est religieuse à cette heure. (T.)

(2) Cette anecdote est racontée plus en détail dans le *Recueil de plusieurs pièces*. On y voit que Gilberte Pascal, qui, en l'absence de son père, dirigeoit la famille, après avoir résisté au désir de la duchesse d'Aiguillon, finit par y acquiescer. « La » petite apprit donc son rôle et le joua avec tant d'agréments » qu'elle ravit tout le monde. Après la comédie, voyant qu'on ne » pensoit point à la présenter à M. le cardinal de Richelieu...... » elle s'approcha de lui. Le cardinal la prit et la mit sur ses genoux; elle avoit alors treize ans, mais elle paroissoit à peine » en avoir huit. Alors elle se mit à pleurer, et récita à S. É. » les vers qu'elle avoit composés pour demander la délivrance de » monsieur son père. M. le cardinal de Richelieu dit d'abord qu'il » parleroit de cette affaire au Roi; mais M. le chancelier, qui » étoit présent, l'ayant assuré qu'il pouvoit accorder à cette en-

servit et le continua dix ans à l'intendance par moitié de Normandie, car il s'étoit défait de sa charge en faveur d'un de ses frères. Ils étoient tous d'Auvergne.

Sa fille fit d'autres vers, j'en ai quelques-uns (1). Enfin, à dix-huit ans, elle se mit dans la dévotion, et, comme j'ai dit, elle se fit religieuse (2).

Le président Pascal a laissé un fils, qui témoigna dès son enfance l'inclination qu'il avoit aux mathématiques. Son père lui avoit défendu de s'y adonner qu'il n'eût bien appris le latin et le grec. Cet enfant, dès douze ou treize ans, lut Euclide en cachette, et faisoit déjà des propositions; le père en trouva quelques-unes; il le fait venir et lui dit :

» fait ce qu'elle demandoit, et madame d'Aiguillon s'étant jointe » à lui, le cardinal lui dit : — Eh bien, mon enfant, mandez à » monsieur votre père qu'il peut revenir en toute assurance, et que » je suis bien aise de le rendre à une si aimable famille........ » Alors la petite ajouta d'elle-même : — Monseigneur, j'ai en» core une grâce à demander à Votre Éminence. Le cardinal, » ravi de sa gentillesse et de sa petite liberté, lui ayant répondu: » — Demandez tout ce que vous voudrez : tu es trop aimable » on ne peut rien te refuser. Elle lui dit : — Je supplie V. É. » de trouver bon que mon père ait l'honneur de la remercier de » sa bonté. A quoi le cardinal répondit : — Non seulement je » vous l'accorde, mais je le souhaite : qu'il vienne me voir et » qu'il m'amène toute sa famille. » (*Ibid.*, pag. 241.) Ces détails sont d'autant plus précieux qu'on les doit à mademoiselle Marguerite Périer, nièce de Blaise Pascal. (*Ibid.*, p. 238.)

(1) Jacqueline Pascal fit à l'âge de treize ans des stances *pour une dame de ses amies, sous le nom d'Amaranthe, amoureuse de Thyrsis.* Benserade y a fait une réponse. (*OEuvres de Benserade.* 1698, in-8°, 1re partie, p. 49.)

(2) Elle fit profession à Port-Royal sous le nom de sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie. (*Recueil de plusieurs pièces*, p. 255.)

» Qu'est-ce que cela? » Ce garçon, tout tremblant, lui dit : « Je ne m'y suis amusé qu'aux jours de congé. » — Et entends-tu bien cette proposition? — Oui, mon » père. — Et où as-tu appris cela? — Dans Euclide, » dont j'ai lu les six premiers livres (on ne lit que » cela d'abord). — Et quand les as-tu lus? — Le pre- » mier en une après dînée, et les autres en moins de » temps à proportion. » Notez qu'on y est six mois avant que de les bien entendre (1).

Depuis, ce garçon inventa une machine admirable pour l'arithmétique. Pendant les dernières années de l'intendance de son père, ayant à faire pour lui des comptes de sommes immenses pour les tailles, il se mit dans la tête qu'on pouvoit par de certaines roues, faire infailliblement toutes sortes de règles d'arithmétique; il y travailla et fit cette machine qu'il croyoit devoir être fort utile au public; mais il se trouva qu'elle revenoit à quatre cents livres au moins, et qu'elle étoit si difficile à faire, qu'il n'y a qu'un ouvrier, qui est à Rouen, qui la sache faire; encore faut-il que Pascal y soit présent. Elle peut être de quinze pouces de long et haute à proportion. La reine de Pologne en emporta deux; quelques curieux

(1) « Mon père, dit madame Périer, fut si épouvanté de la » grandeur et de la puissance de ce génie, que sans lui dire un » mot, il le quitta, et alla chez M. le Pailleur, qui étoit son ami » intime...... Lorsqu'il fut arrivé..... il demeura immobile comme » un homme transporté. M. le Pailleur voyant cela..... fut épou- » vanté, et le pria de ne lui point céler plus long-temps la cause » de son déplaisir. Mon père lui répondit ; — Je ne pleure pas » d'affliction, mais de joie... Sur cela il lui montra tout ce qu'il » avoit trouvé, par où l'on pouvoit dire en quelque façon qu'il » avoit inventé les mathématiques...., » (*Vie de Pascal, par madame Périer*, déjà citée, p. 8.)

en ont fait faire. Cette machine et les mathématiques ont ruiné la santé de ce pauvre Pascal (1).

Sa sœur, religieuse à Port-Royal de Paris, lui donna de la familiarité avec les jansénistes : il le devint lui-même. C'est lui qui a fait ces belles lettres au Provincial que toute l'Europe admire, et que M. Nicole a mises en latin. Rien n'a tant fait enrager les jésuites. Long-temps on a ignoré qu'il en fût l'auteur ; pour moi, je ne l'en eusse jamais soupçonné, car les mathématiques et les belles-lettres ne vont guère ensemble. Ces messieurs du Port-Royal lui donnoient la matière, et il la disposoit à sa fantaisie. Nous en dirons davantage dans les Mémoires de la régence.

CLI

BERTAUT,

NEVEU DE L'ÉVÊQUE DE SÉEZ.

Ce petit Bertaut, qui étoit de la comédie, étoit neveu de Bertaut, le poète, qui fut évêque de Séez (2). Il avoit une sœur, femme de chambre de la Reine, qui, pour sa beauté et sa bonne réputation, fut mariée avec le premier président de la chambre des comptes de Rouen, qui étoit fort vieux, nommé Mauteville (3). Elle n'en eut point d'enfants et revint à la cour.

(1) Pascal obtint un privilége pour sa machine arithmétique, le 22 mai 1649. Il est imprimé dans le *Recueil de plusieurs pièces*, p. 244.

(2) Jean Bertaut, évêque de Séez, mourut en 1611. La meilleure édition de ses *Œuvres poétiques* est celle de Paris. Robert Berthault. 1633, in-8°.

(3) Tallemant écrit ce nom comme madame de Motteville le signoit elle-même ; l'usage contraire a prévalu.

Lui et sa sœur *Socratine* (1) étoient en nécessité quand quelqu'un dit au cardinal de Richelieu qu'il y avoit des enfants d'un frère de Bertaut qui étoient bien pauvres. Il les fit venir : la fille étoit fort jolie et avoit bien de l'esprit ; le garçon étoit passable. Ils jouèrent quelques scènes du *Pastor fido*, de fort bonne grâce. Le cardinal donna pension à la fille, et entretint le petit garçon au collége. Ce garçon eut assez d'industrie pour faire habiller un petit laquais qu'il prit, des livrées *éminentissimes ;* et quand on le rebutoit à la porte du cardinal, il faisoit passer son laquaïs devant. Cela plut au cardinal, auquel, par ce moyen, il faisoit sa cour ; et quoiqu'il eût découvert que leur mère étoit une mademoiselle Bertaut qu'il avoit vue chez la Reine-mère, et qu'il haïssoit fort, il continua pourtant de leur faire du bien.

Après la mort du cardinal, au commencement de la régence, madame de Mauteville, sa sœur, eut avis par une lettre d'un prieuré qui vaquoit ; M. de Bassompierre l'avoit eu aussi. Elle le rencontre, comme il l'alloit demander à la Reine. Elle lui demanda, par hasard, quelle affaire l'amenoit ; il le lui dit :

(1) Madeleine-Eugénie Bertaut entra, le 16 août 1650, au couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, où elle fit profession peu de mois après. « Sa vertu étoit estimée » de tous, dit madame de Motteville ; elle étoit aimable, bien » faite, intérieurement toute sainte ; et l'excès de sa sagesse, » joint à la beauté de son esprit, lui avoit fait donner le nom » de *Socratine*. Malgré les charmes de la cour, elle préféroit sou- » vent les maisons des pauvres au cabinet de la Reine. » Madame de Motteville a inséré dans ses Mémoires la lettre touchante que lui écrivit *à genoux* Madeleine-Eugénie Bertaut au moment où elle la quittoit pour entrer en religion. (*Mémoires de madame de Motteville*, Collection Petitot, 2e série, xxxix, 68.)

« Eh! monsieur, dit-elle, je l'allois demander pour » mon frère : c'est si peu de chose, et il en a si grand » besoin! » Le maréchal répondit qu'il ne vouloit pas, sur ses vieux jours, être moins civil aux dames qu'en sa jeunesse, et se retira. Ce prieuré étoit pourtant fort bon. On dit qu'il vaut cinq mille livres de rente. Elle l'obtint. Elle lui fit donner encore la charge de lecteur du Roi qu'avoit eue son oncle, l'évêque de Séez, avant que d'être évêque, * et pour qui je pense qu'elle fut créée.

Il fut avec M. de La Tuillerie en Suède. Là, comme c'est un doucereux, il voulut, je pense, dire des fleurettes à la reine; et il fit si bien qu'elle sut qu'il chantoit et jouoit du luth. Elle l'en pria un jour; il fit bien des cérémonies; enfin, il prit un luth, et badina tant avant que de chanter, que quand il voulut chanter tout de bon, la reine, qui en étoit lasse, ne l'écouta point, ou ne l'écouta que par manière d'acquit. Au retour, comme la Reine lui demandoit des nouvelles de la reine de Suède, il dit qu'elle n'étoit pas laide, qu'elle pouvoit même passer pour agréable. « Mais, dit-il tout bas à la Reine en s'approchant » familièrement de son oreille, elle a un peu la taille » gâtée. » Quelqu'un dit en riant à M. le cardinal qui étoit là : « Votre Éminence n'a-t-elle point d'ombrage » de ce galant homme? Je m'offre pour votre se» cond. »

Il ne manque pas d'esprit; mais il est ennuyeux en diable et plein de vanité. Par malheur pour lui, il y a un des principaux musiciens de la chapelle, nommé aussi Berthod (1). Pour les distinguer, on appeloit celui-ci *Bertaut l'incommode*, et l'autre

(1) C'est Berthod, mais on prononce Berthaut. (T.)

Berthod l'incommodé, parce qu'il est châtré. On appeloit ainsi tous les châtrés de ces comédies en musique que le cardinal Mazarin faisoit jouer. Feu madame de Longueville s'avisa la première, ne voulant pas prononcer le mot de *châtré*, de dire *cet incommodé*, en montrant un châtré qui chantoit fort bien, et qui vint à la cour du temps du cardinal de Richelieu. « Mon Dieu, mademoiselle, disoit-elle à » mademoiselle de Senecterre, que cet *incommodé* » chante bien ! »

Ce petit Bertaut fait des vers (1), mais pas trop bien, et c'est un grand diseur de fleurettes. Quand la cour alla à Poitiers, en 1652, un nommé du Temple, qui a la plus belle femme de la ville, et qui est fort jaloux, alla au-devant des fourriers, pour les prier de lui donner M. Bertaut; il entendoit Berthod l'*incommodé;* mais il n'y étoit pas; eux lui dirent : *Volontiers.* Il alla faire un tour je ne sais où, et quand il arriva chez lui, il trouva un petit jeune homme qui disoit des douceurs à sa femme.

CLII

LE MARÉCHAL DE GUEBRIANT (2).

Le maréchal de Guébriant étoit de Bretagne, et bien gentilhomme. Il avoit étudié, et, s'il eût eu assez

(1) Conrart écrivoit, le 14 février 1648, que Bertaut avoit donné le sujet d'une ballet intitulé : *Les Passions déréglées.* (*Lettres familières de Conrart à Félibien.* Paris, 1681, p. 164) Ce ballet fut dansé aux mois de janvier et de février 1648.

(2) Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, né en 1602, mort en 1643.

de bien pour cela, il auroit été conseiller à Rennes ; mais il n'avoit que deux mille livres de rente.

Un jour, étant à Paris, la nuit il entendit du bruit dans la rue, comme de gens qui se battoient; il descendit, et, voyant un homme assez mal accompagné attaqué de plusieurs autres, il se met du côté du plus foible, et le tire de leurs mains : c'étoit le baron du Bec (1) que le marquis de Praslin, qui fut tué à la bataille de Sedan, assassinoit par jalousie; car ils étoient rivaux, et le baron étoit mieux traité que lui. On reconnut ensuite l'épée du marquis (2), qui étoit demeurée sur la place. Guébriant dit au baron que s'il découvroit jamais qui lui avoit fait un si lâche tour, et qu'il s'en voulût ressentir, il le prioit de lui faire l'honneur de le prendre pour son second. En effet, ils se battirent et ils eurent l'avantage. Je pense que Guébriant eut tout l'honneur du combat, car le baron étoit méchant soldat : témoin La Capelle, qu'il défendit si mal.

Ce duel obligea le baron à se retirer à la campagne chez sa sœur qui étoit nouvellement démariée d'avec M. des Spy (ou *Chepy*), homme de qualité. Cette affaire ne fut pas trop honorable à la dame; car elle dura dix ans, et elle est retournée plus d'une fois avec son mari. Enfin, il consentit à la dissolution, épousa

(1) La maison du Bec Crespin, en Normandie, est une bonne maison; ils viennent des Grimaldi, de la famille du prince de Monaco. (T.)

(2) Le marquis de Praslin étoit brave, mais méchant, il empoisonna avec de l'antimoine je ne sais combien de *Wourmans* en Hollande ; il en avoit été battu en je sais quelle rencontre, où il avoit fait l'insolent. (T.) — Voyez le récit détaillé de l'aventure dont parle Tallemant dans l'*Histoire du maréchal de Guébriant, par Jean Le Laboureur.* Paris, 1656, in-folio, p. 9.

une fille, et en ayant eu un enfant, il envoya prier mademoiselle du Bec de le présenter au baptême. Elle répondit qu'elle le feroit volontiers, si elle croyoit que cet enfant fût de lui. Elle s'éprit de Guébriant, qui étoit bien fait, l'épousa et lui acheta une compagnie aux gardes : elle avoit peut-être cinquante mille écus de bien.

Durant le désordre de Corbie, il se jeta dans Guise, et rendit par ce moyen un grand service, car la place eût été attaquée et prise sans ce secours. Au retour de là, sa femme, qui a toujours eu de l'ambition, et qui vouloit pousser son mari, crut qu'il en falloit faire un *titolado;* et, pour le faire appeler *Monsieur le comte*, elle s'avisa de feindre qu'elle avoit perdu un chien, et fit dire au prône que quiconque l'auroit trouvé le portât chez *M. le comte* de Guébriant.

Après cela, Guébriant fut envoyé dans la Valteline avec qualité de maréchal de camp. Il dit d'abord à M. de Rohan qui y commandoit : « Monsieur, je suis » assuré que je vous obéirai bien ; mais je vous » avoue que je ne sais point le métier de maréchal » de camp : daignez prendre la peine de m'instruire. » Cela plut fort à M. de Rohan.

Depuis, il fut envoyé en Allemagne mener un secours de deux mille hommes au duc de Weimar, qui, voulant avoir deux maréchaux de camp françois, demanda Guébriant, sur le témoignage que M. de Rohan lui en rendit, quand il le fut trouver un peu avant la bataille de Rheinfeld.

Le duc de Weimar fit bien voir le cas qu'il en faisoit, car il lui laissa en mourant (1) son cheval et ses

(1) Bernard de Saxe, duc de Weimar, mourut de la peste, le 18 juillet 1639. On a prétendu qu'il avoit été empoisonné.

armes. Il oublioit son épée; mais Feret, son secrétaire françois, l'en fit ressouvenir, et il la lui laissa aussi. Guébriant, que nous appellerons le comte de Guébriant, par respect et par politique, ne voulut jamais monter sur ce cheval, et le faisoit même mener en main à l'abreuvoir. Cela lui gagna terriblement le cœur des Weimariens; car, quand ils voyoient passer ce cheval, ils lui ôtoient le chapeau.

Feret, secrétaire françois du duc de Weimar, dit qu'il légua bien ses armes à Guébriant, mais qu'il légua son cheval au Roi, et qu'il fut amené à la grande écurie. Il lui avoit coûté trois mille livres. Il étoit fort doux pour Weimar; mais il ne vouloit point souffrir qu'un autre le montât, au moins y avoit-on bien de la peine. Guébriant le monta, dit Le Laboureur, et après sa mort il fut mené chez le Roi, où il est mort (1).

Le comte commanda cette armée en la place du duc de Weimar. Sa feinte ivrognerie lui servit aussi beaucoup; car, quoiqu'il ne bût d'ordinaire que de l'eau, avec eux pourtant il faisoit la débauche, et escamotoit si adroitement qu'il leur faisoit accroire

(1) Ce cheval s'appeloit *le Rabe*, en allemand *le Corbeau* » Le » comte, dit Le Laboureur, le monta dans tous les combats où » il se trouva depuis, où l'on a pu dire qu'il combattoit sous » son maître, puisque l'on a souvent remarqué qu'il accabloit » des ennemis sous ses pieds, ou bien qu'il les mordoit à sang. » Il a souvent rapporté des blessures qui n'ont pas été sans ré- » compense, puisque le comte, son maître, le voyant vieil lors » de sa mort...... le laissa au Roi par testament, et pria Sa Ma- » jesté de le faire nourrir le reste de sa vie dans sa grand'écurie. » Il étoit fort gros et grand; il avoit l'encolure courte et ramas- » sée, la tête grosse, et étoit entier. » (*Histoire du maréchal de Gué[illegible]ant*, p. 128.)

qu'il s'enivroit, puis il se laissoit tomber sous la table (1). On dit qu'ils en étoient charmés.

Il défit Lamboy, et fut fait maréchal de France, du temps que le cardinal de Richelieu avoit M. le Grand et toute sa cabale sur les bras. En reconnoissance de la dignité qu'il venoit d'avoir, il envoya assurer le cardinal, à Perpignan, que lui et tous ceux qu'il commandoit étoient à son service; qu'ils se rendroient où il voudroit à point nommé.

On dit que ce fut M. de Chavigny qui le proposa au cardinal pour gouverneur du Roi, et que le cardinal avoit dessein de lui donner cet emploi.

M. de Noirmoutiers en conte une chose qui me l'auroit bien fait estimer autant qu'autre qu'il ait faite. « Un peu devant sa mort, disoit-il, moi qui étois » maréchal de camp dans les troupes de Rantzau, en » Allemagne, je lui écrivis pour quelque affaire et » lui donnai du *monseigneur*. La première fois qu'il » me rencontra, il me dit que je me faisois tort, et » qu'il me prioit de ne le plus traiter ainsi. Je répondis » que je lui devois cela, que je le reconnoissois pour » chef de la noblesse, et que tous les gentilshommes » qui ne donneroient pas du *monseigneur* à messieurs » les maréchaux de France se feroient tort à eux-» mêmes. — Pour moi, répliqua-t-il, je n'ai eu cette » dignité que par pur bonheur, et une personne de » la maison de La Trémouille ne me doit point don-» ner du *monseigneur*. M. le marquis de Montausier, » qui est maréchal de camp sous moi, ne m'écrit que » *monsieur*, et si vous me traitez autrement, vous » m'obligerez à me plaindre de lui; enfin, je brû-» lerai vos lettres, si vous ne me promettez ce que

(1) Le duc de Weimar avoit deux buveurs d'eau maréchaux de camp, Guébriant et Montausier. (T.)

» je vous demande, et je vous en serai infiniment » obligé. » Je ne crois pas que M. de Noirmoutiers lui ait écrit depuis, car le maréchal fut tué malheureusement au siége de Rothweil, peu de temps après. La Reine, car c'étoit au commencement de la régence, alla voir la maréchale, et on enterra le maréchal dans Notre-Dame (1), honneur qu'on n'avoit fait encore qu'au maréchal de Brissac.

CLIII

MADAME D'ATIS.

Madame d'Atis avoit été jolie en sa jeunesse, et on en avoit un peu médit. Son mari, qui étoit Viole (2), avoit toujours maille à partir avec elle, et il engrossoit toujours quelque servante; cependant elle en parloit comme d'un Mausole. « Je l'aimois si fort, disoit-elle (car il n'y eut jamais une créature plus » *phébus*), que, si j'eusse pu, me faisant servante, le » faire empereur, je l'eusse fait; je lui étois attachée » par de si beaux liens, que la chair et le sang n'y » avoient aucune part. »

Un jour qu'on parloit du cardinal de Richelieu : « C'étoit un grand génie, dit-elle; mais la grande » connoissance qu'il avoit du mérite des hommes m'a » coûté bien cher; il choisit M. d'Atis, et il ne pouvoit faire autrement, pour aller établir le roi de

(1) Cette cérémonie eut lieu dans l'église Notre-Dame, le 8 juin 1644. L'oraison funèbre fut prononcée par Grillié, évêque d'Uzès.

(2) C'est une maison de robe et d'épée tout ensemble. (T.) — C'étoit une famille du Parlement de Paris.

» Portugal. » La vérité est qu'Atis avoit fait ici un grand exploit, car il avoit tué un des portiers du Pont-Rouge pour ne pas payer un double. Il alla en Portugal, où la disette de gens le fit considérer ; il y fut tué, commandant quelques corps de François, en petit nombre. Après sa mort, le roi envoya son ordre à son fils, et donna pension à la mère. Elle se disoit veuve d'un général d'armée et d'un gouverneur de province ; et, allant consoler madame la maréchale de Guébriant, c'étoit environ en même temps : « Ah ! » madame, lui dit-elle, vous avez perdu le héros du » Rhin, et moi j'ai perdu le héros du Tage ! » Or, comme elle faisoit chez elle l'oraison funèbre de son héros, dont elle ne faisoit alors que d'apprendre la perte, sa sœur, du Menillet, autre savante, s'amusoit avec quelqu'un, au coin du feu, à démêler l'intrigue du Cid.

Elle faisoit, disoit-elle, lit à part, quoiqu'elle n'eût qu'un seul enfant, parce que M. d'Atis étoit de trop bonne maison pour faire des gueux. Jamais elle n'a appelé sa cuisine, quoique fort médiocre, que des offices. Elle a montré vingt ans durant jusqu'à sa mort le plan d'une maison magnifique qu'elle devoit faire bâtir. Un jour, comme elle parloit de cela, je ne sais quel sot, car il falloit qu'elle rencontrât, une fois en sa vie, quelqu'un qui lui damât le pion en fait de *phébus*, je ne sais quel impertinent, voyant que son fils avoit été taillé, lui dit sérieusement, pensant lui dire une belle chose, que tout contribuoit à contenter la passion qu'elle avoit de bâtir, et qu'il n'y avoit pas même jusqu'aux reins de monsieur son fils qui ne lui voulussent fournir des pierres pour ses bâtiments.

Ce fils étoit assez grand et assez débauché. Elle ne

le vouloit pas laisser aller à la guerre : il s'en alla un beau matin en Hollande sans lui dire adieu : « Ah ! » disoit-elle, il étoit bien difficile de retenir ce jeune » lion. » En Hollande, il empruntoit de l'argent à l'ambassadeur de Portugal, et disoit : « Ma p..... de » mère ne me donne rien. » De là il alla en Portugal, où il mourut de trois coups d'épée, après avoir tué, à ce qu'il dit, le capitaine d'une compagnie de chevau-légers et mis le lieutenant hors de combat. On le voulut porter dans un couvent de religieux là auprès. Ces religieux ne vouloient recevoir personne ; mais, dès qu'il se fut nommé : « C'est, dirent-ils, le fils de » ce généreux François ; qu'il vienne. » Il mourut là de ses blessures, qui étoient toutes par devant. « Le » père et le fils, ajoutoit-elle, me coûtent plus de cent » mille livres, et je perds la terre d'Atis, qui étoit » substituée à ce pauvre garçon. »

Elle, qui s'en étoit plainte mille et mille fois durant sa vie, après qu'il fut mort en disoit des merveilles ; c'étoit la plus grande perte du monde. « Il » me dit, disoit-elle, un peu devant que de s'en al- » ler, une chose qui mérite d'être gravée en lettres » d'or sur du marbre. Je lui reprochois ses dettes ; » il me dit : Je n'en ferai plus ; mais promettez-moi » de payer celles que j'ai faites ; car, quoique je n'aie » pas l'âge, il n'y a point de minorité devant Dieu. »

Elle disoit d'un pauvre livre du père du Bosc (1) sur la matière de la grâce, dont l'épître au cardinal Mazarin avoit été toute refaite par Patru : « Le livre » est bon, mais l'épître est ridicule. » Elle disoit au même père du Bosc : « C'est l'opinion de *Molinus*.

(1) Jacques du Bosc, cordelier, auteur de *l'Honnête femme*, de *la Femme héroïque*, etc.

» — Vous m'excuserez, répondit-il, c'est celle de » *Jansenia*. »

Je fus une fois chez elle avec Patru ; elle nous dit « qu'une sotte femme qu'on appelle madame d'Atis » (elle ne croyoit pas dire si vrai) « avoit fait deux » réflexions sur le cardinal Mazarin : l'une, qu'il » avoit inventé le *hoc*, que la France étoit bien mal- » heureuse d'être gouvernée par un homme qui avoit » le loisir d'inventer des jeux ; l'autre qu'il avoit mis » sa bibliothèque au-dessus de ses écuries, et que » c'étoit parfumer les Muses avec du fumier. »

Elle mourut en 1656, et un certain pédant gascon, nommé Solon, qui étoit son domestique, on ne sait pourquoi, prit la peine de voler sa cassette quand il vit la dame à l'extrémité.

CLIV

M. DE BELLEY (1).

L'évêque de Belley étoit fils d'un M. Le Camus-Pont-Carré, qui avoit été intendant des finances. Quand il étoit à son évêché, en Bresse, il voyoit M. de Genève, François de Sales, qu'on a béatifié depuis. Ce saint homme un jour s'étant plaint à lui de ce qu'il n'avoit plus de mémoire : « Pour moi, » lui dit-il, j'ai autant de mémoire que jamais ; mais » je manque un peu de jugement. — Vraiment ! dit » l'autre, vous êtes un vrai Israélite auquel il n'y a » point de fraude. »

En prêchant à Saint-Magloire, le jour de ce saint,

(1) Jean-Pierre Le Camus, évêque de Belley, né à Paris en 1582, mort en 1652.

il prit ce texte : *Meam gloriam non dabo* (je ne donnerai point *ma gloire*) ; et il joua toujours là-dessus.

Une fois, en prêchant devant M. d'Orléans, il dit que les bonnes intentions ne suffisoient pas ; que cela étoit bon pour Dieu, en qui vouloir et faire n'étoient qu'une même chose. « Par exemple, mon- » seigneur, on dira quand vous n'y serez plus, car » les princes meurent comme les autres hommes : » M. d'Orléans avoit les meilleures intentions du » monde, mais il n'a jamais rien fait qui vaille. » Il y avoit là quelques évêques qui firent ce qu'ils purent pour irriter M. d'Orléans ; au lieu de cela, il manda à M. de Belley qu'il l'iroit encore entendre le lendemain. Le bonhomme se douta de quelque chose, ou peut-être en eut-il avis. Il prêcha, et se mit à parler des curés. « Quand un curé ne réside » point, qu'il ne veut point obéir, on a recours à » monseigneur son évêque ; on écrit à monseigneur » à Paris qu'un tel, etc. Monseigneur fulmine, etc. » Voilà qui est bien, cela ; voilà qui est selon les ca- » nons. Mais monseigneur le prélat, qui ne résidez » point, que peut-on dire de vous ? » M. d'Orléans rioit comme un fou, et les pauvres évêques, car ils y étoient, étoient dans la plus grande confusion du monde.

Enfin, il permuta son évêché pour d'autres bénéfices de peu de valeur ; mais ce ne fut pas pour faire le courtisan à Paris. Il avoit du bien de patrimoine ; il en épargnoit tout le revenu à cinq cents livres près, et, avec celui de ses bénéfices, il le donnoit tout aux pauvres. De ces cinq cents livres, il payoit pension à l'hôpital des Incurables, où il s'étoit retiré pour assister les malades. Il n'y avoit point de valet, couchoit sur une paillasse piquée ; un de ceux de la

maison le servoit, et avoit soin de lui donner un caleçon des pauvres quand il falloit mettre le sien à la lessive, car le bon prélat n'en avoit qu'un. Il se retiroit à cinq heures, et personne ne le voyoit; il alloit l'été passer quelques jours chez M. de Liancourt et ailleurs, étoit toujours gai, mais se retiroit régulièrement à cinq heures.

Les moines, qui le haïssoient comme la peste, à cause du livre intitulé : *De l'Ouvrage des Moines* (1), qu'il a fait contre eux, ont épluché bien exactement sa vie; mais ils n'y ont jamais trouvé à mordre.

Il lui prit une fantaisie autrefois de faire des romans spirituels pour détourner de lire les profanes. Cette vision lui vint quand l'*Astrée* commença à paroître. Il faisoit un petit roman en une nuit, et il en a beaucoup fait. C'est un des hommes de France qui a le plus fait de volumes.

Il prêchoit un peu à la manière d'Italie; il bouffonne sans avoir dessein de bouffonner; il fait des pantalonnades quelquefois; mais il reprend bien les vices, et est toujours dans le bon sens. Un jour il rencontra en son chemin le chevalier Bayard: il ne fit plus que parler de lui, et oublia tout le reste. Une autre fois il fit je ne sais quelle comparaison d'un berger qui paissoit ses brebis dans un vallon, il se mit à décrire ce vallon, puis un bois, puis un ruisseau, et à la fin, revenant à lui : « Messieurs, dit-il, » je vous ai menés bien loin; mais je vous y ai me- » nés par des chemins bien agréables. »

Le cardinal de Richelieu lui envoya un brevet de conseiller d'Etat, et ensuite deux mille livres pour une année de sa pension; il les refusa. « Ah! dit le

(1) C'est un commentaire sur le livre de saint Augustin. (T.)

» cardinal, je ne le croyois pas si désintéressé.» Ensuite il l'envoya quérir : « Il faut que nous vous canonisions, monsieur de Belley, lui dit-il.— Je le » voudrois bien, monseigneur, nous serions tous » deux contents; vous seriez pape, et je serois » saint. »

Il refusa un évêché que M. de Chavigny lui vouloit faire donner, disant qu'il en étoit indigne, et que c'étoit pour cela qu'il s'étoit défait du sien.

Le cardinal de Richelieu, qui avoit trouvé cet homme plaisant, l'envoyoit quelquefois quérir, même de Ruel, quand il étoit las de Bois-Robert et de tous les autres divertissements; car bien souvent il lui est arrivé de dire à Bois-Robert : « Ah ! mon Dieu ! le » méchant bouffon ! mais ne sauriez-vous me faire » rire? » C'étoit comme ce noble Vénitien qui disoit : *Sta cosa è troppo seria; buffon malinconico, fa me rider'*. Il envoyoit aussi chercher le père Bernard, qui étoit un fou de dévotion, et lui faisoit conter l'histoire des prisonniers et des pendus qu'il avoit assistés au supplice.

Ce père Bernard avoit été autrefois très-débauché; puis il s'étoit jeté dans la dévotion, faute de bien, et son zèle et son emportement l'avoient canonisé parmi le peuple avant sa mort. Il prêchoit dans les salles et sur l'escalier de la Charité, et une fois il dit : « Il faut finir, car voilà l'heure qu'on va pen- » dre un pauvre *passement d'argént*, et se mit à crier un demi-quart d'heure: *Passement* (1) *d'argént*. A sa mort on vendit trois ou quatre guenilles qu'il avoit au poids de l'or. Il avoit laissé ses souliers à un pauvre homme; les dames les lui mirent en piè-

(1) Il faut l'*e* ouvert. (T.) *Argént*, ainsi accentué dans le Ms.

ces pour en avoir chacune un morceau, et lui donnèrent de quoi avoir des souliers pour le reste de sa vie. Pour faire le conte bon, on disoit qu'une d'elles avoit acheté son prépuce tout ce qu'on avoit voulu. Quelque temps durant, on disoit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau ; enfin, cela se dissipa peu à peu. Il disoit que le cardinal l'avoit reçu comme un prêtre, et M. le chancelier comme un valet de bourreau.

Revenons à M. de Belley. Quand M. d'Orléans alla loger à Luxembourg, il le fit prêcher. Cela ne lui étoit arrivé il y avoit long-temps, car les moines avoient eu assez de crédit pour lui faire défendre la chaire. On dit que M. d'Orléans, le jour de la Passion, étant au sermon entre La Rivière et Tubœuf, qui étoient pourtant assez éloignés de lui, il dit, comme s'il eût parlé à Jésus-Christ : « Je vous vois là, mon » Seigneur, entre deux brigands. » Prêchant le Carême dans le cabinet de Madame, en parlant des femmes qui se faisoient porter leur robe : « Je conseillerois, » dit-il, aux pages et aux laquais qui leur lèvent la » queue de leur lever aussi la chemise et de leur » donner le fouet. »

Ayant vu prêcher M. de Grasse (*Godeau*) sur la matière de la grâce, il dit :

Voilà un sermon de la Grâce,
Prononcé de fort bonne grâce
Par monsieur l'évêque de Grasse,
Qui n'a pas la mine trop grasse.

Il persévéra et mourut aux incurables, en 1652.

CLV

M. PAVILLON (1).

Je dirai un mot de M. Pavillon, de Paris, évêque d'Aleth, en Languedoc, qui n'a d'ordinaire ni cheval ni mule, et donne tout son revenu aux pauvres. Il apaise les querelles, il court après les gentilshommes qui ont pris la campagne. Ce n'est point un cagot. Un seigneur de son diocèse, homme de cœur, se vouloit retirer du monde : « Gardez-vous-en bien, lui » dit-il, vous êtes utile au monde ; vous y donnerez » bon exemple, vous apaiserez les querelles. » Et en effet, il l'y fit demeurer.

CLVI

M. GAUFFRE.

Un maître des comptes, fils d'un procureur des comptes, nommé Gauffre, prit la place du père Bernard, et fit son oraison funèbre, où il concluoit toujours que le père Bernard étoit fou, sans expliquer autrement que c'étoit *stultus propter Christum*. Ce M. Gauffre étoit amoureux d'une femme, qui depuis a été madame de Mauric (2), et par désespoir il se jeta dans la dévotion. Ce qu'il a fait de plus remar-

(1) Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, mourut le 8 décembre 1677. Ce vertueux prélat résista courageusement à Louis XIV dans l'affaire de la régale.

(2) M. de Mauric étoit un vieux conseiller d'État. (T.

quable, c'est que, s'étant commis un meurtre dans Notre-Dame, il fit l'amende honorable pour le criminel qu'on ne tenoit pas, et fut la corde au cou dans l'église.

CLVII

LE GÉNÉRAL DES CAPUCINS (1).

Il passa, en 1647, un Italien à Paris, qui étoit général des Capucins, et en grande réputation de sainteté. Le pape Innocent X lui avoit ordonné de donner sa bénédiction à quiconque la lui demanderoit. Le peuple étoit si persuadé de la sainteté de cet homme, qu'il lui fallut donner des gardes pour empêcher qu'on ne lui coupât tous ses habits; mais il ne faut pas s'étonner de cela après ce que je m'en vais écrire.

Il y avoit sur le pont Notre-Dame une enseigne de Notre-Dame, comme il y en a en plusieurs lieux; durant un grand vent, je ne sais quels sots se mirent dans la tête qu'ils avoient vu cette image aller d'un bout à l'autre du fer où elle étoit pendue; chose qui ne se pouvoit naturellement, car le vent peut bien faire aller une enseigne de côté et d'autre, ou l'arracher tout-à-fait, mais non pas la faire couler le long de ce fer. Après cela, ils s'imaginèrent qu'elle avoit pleuré et jeté du sang; enfin cela alla si loin, que M. de Paris fut contraint de se la faire apporter, de peur qu'on n'en fît une Notre-Dame à miracles. Pour une bonne fois, il devoit défendre de mettre des

(1) Le Père Innocent Callatagerone, visiteur général des Capucins en France. Son portrait a été gravé par Roussel.

choses saintes aux enseignes, comme la Trinité et autres semblables.

Un fou de cabaretier de la rue Montmartre avoit pris pour enseigne la *Tête-Dieu;* le feu curé de Saint-Eustache eut bien de la peine à la lui faire ôter : il fallut une condamnation pour cela.

CLVIII

LE MARÉCHAL DE L'HOPITAL.

Il est le second fils de M. de Vitry, qui quitta le parti de la Ligue le premier; l'aîné fut le maréchal de Vitry. Depuis, étant bien avec Henri IV, dont il étoit capitaine des gardes, comme il appeloit ses deux fils François et Nicolas, le Roi ne les appeloit jamais autrement.

Le père, sur ses vieux jours, s'étant retiré, Nicolas, puisque Nicolas y a, fut si fou que de quitter l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il étoit pourvu, et l'assurance de l'évêché de Meaux (on dit qu'il eût eu cent vingt mille livres de rente en biens d'église, et cela dans Paris ou aux portes de Paris), pour se contenter d'une légitime de quatre mille livres de rente tout au plus; mais il se sentoit porté aux armes. Dans ce dessein, toutes choses étant paisibles en France, il demanda permission à son père d'aller voyager, en attendant les occasions de guerre que la Fortune lui présenteroit, et que ce seroit toujours du temps utilement employé. « Je commencerai, ajouta-t-il, » par l'Espagne, si vous le trouvez à propos. » Le père y consent; mais il l'avertit de prendre garde d'être reconnu : « Car vous savez bien, lui dit-il, que j'ai

» donné autrefois un soufflet à un seigneur espagnol, » en présence de la *boiteuse* de Montpensier (1), à » Paris, parce qu'il m'accusoit de n'être pas ferme » dans le parti. Ce seigneur est d'âge à vivre encore, » et apparemment il sera à la cour. » A Madrid, ce même seigneur reconnut un gentilhomme, nommé le capitaine Champagne, qui étoit avec M. du Hallier (c'est ainsi qu'on appeloit alors le maréchal). Il avoit vu ce capitaine avec M. de Vitry, durant la Ligue. L'Espagnol lui fit de grandes caresses, et voulut savoir où logeoit son maître; le capitaine le lui dit, ne croyant pas qu'on pût deviner qu'il étoit fils de M. de Vitry; mais l'Espagnol pénétra cela aisément, l'alla voir le lendemain, et lui fit tant de civilités et d'offres de service, que M. du Hallier, en lui rendant sa visite, ne put se cacher plus long-temps, et lui dit son nom et son dessein, et que dans huit ou dix jours il faisoit état de partir pour aller voir toutes les belles villes d'Espagne. Ce seigneur le régala, et

(1) Catherine-Marie de Lorraine-Guise, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, étoit boiteuse; d'Aubigné en a parlé dans un passage où il fait une peinture burlesque de la procession de la Ligue. « Mesdames de Montpensier et de Guise » y accourent; mais par insolence demeurant derrière, elles » crient souvent : — *Alte, alte, alte,* pour passer devant; ma- » dame de Nevers qui arrivoit, leur crie : — Ne vous fâchez » point, faisons la retraite; savez-vous pas bien que les bossues et » les boiteuses doivent estre au cul de la procession? » (*Les Aventures du baron de Fœneste.* Au Désert, 1630, in-8°, p. 269.) On lit dans une autre pièce du temps : « Toute similitude cloche » et principalement celle de la Ligue qui aussi n'a que *des boi-* » *teux* pour s'appuyer. » (*Dialogue d'entre le Maheustre et le Manant.* 1594, in-8°, p. 18.) Ces *boiteux* étoient la duchesse de Montpensier et le *petit Feuillant boiteux* de la satire Ménippée.

le jour de son départ, après lui avoir fait des excuses de ne pouvoir l'accompagner, à cause qu'il étoit obligé de suivre le roi, il lui laissa un paquet plein de lettres du roi à tous les gouverneurs des lieux où notre voyageur devoit passer. Partout on lui faisoit mille honneurs, et enfin il fut obligé de passer *incognito*.

J'ai dit ailleurs que ce fut lui qui tua le maréchal d'Ancre. Lauzières, cadet de Thémines, disoit tout haut, parlant du maréchal de Vitry : « Ne me donnera-t-on jamais personne à assassiner traîtrement » et méchamment pour me faire après maréchal de » France ? »

La grande fortune des deux frères vient de cette *belle action;* car, sans parler de l'aîné, M. de L'Hôpital a gagné à la cour quarante mille écus de rente. Sa femme, à la vérité, avoit quelque chose. Il a eu plusieurs emplois; il a été gouverneur de Bresse et de Lorraine ensuite, et a commandé de petites armées avant que d'être maréchal de France. C'est un homme d'humeur douce, sévère à ceux qui s'en font accroire, et qui a empêché le désordre quand il a eu l'autorité. Il est d'une conversation médiocre, et il conte naïvement ce qu'il a vu et ce qui lui est arrivé; comme quand il dit que les gens du poil roux, dont il avoit été en sa jeunesse, avoient de l'avantage quand ils vieillissoient. C'est un vieillard qui n'a pas mauvaise mine; mais il ne l'a pas fort relevée, et c'est un génie assez médiocre pour toutes choses, mais pitoyable sur le chapitre de l'amour.

Il a été fou d'une certaine madame de Vilaine, *vilaine* de nom et d'effet, et jusque là que trois ou quatre jeunes gens de la cour ayant, par folie, gagé à qui en feroit le plus en une nuit, après avoir pris

des drogues pour cela, on dit que ce fut elle qui leur servit de *quintaine* (1). Il en mourut deux, je pense, et les autres furent bien malades.

Il fut comme accordé avec une sœur du maréchal d'Aumont d'aujourd'hui, veuve de M. de Sceaux (2), secrétaire d'état, belle, jeune, et qui avoit cent mille écus et un douaire de huit mille livres par an. Il n'y avoit plus qu'à signer; il y alloit, quand il trouva madame de Vilaine en chemin, qui, l'appelant *infidèle Birène* (3), le fit revenir, et il s'envoya excuser. Cette veuve épousa depuis le comte de Lannoi (4), et leur fille a été la première femme de M. d'Elbeuf (5) d'aujourd'hui, la princesse d'Harcourt. Cette madame de Vilaine le posséda encore trois ans. Cette femme devint grosse durant l'exil de son mari, car il fut relégué à Raguse. Pour couvrir cela, elle fit le voyage, et ne revint qu'après être accouchée. On ne disputa point l'état de son fils. C'est ce fou de marquis de Vilaine que nous voyons partout. Ce n'est pas le vrai Vilaine du pays du Maine; ils sont de la ville, mais de famille ancienne : le père avoit été de quelque cabale. Pour l'accompagner à Raguse, elle mena avec elle un Italien, nommé Benaglia, commis de

(1) Terme de manége, pris dans un sens libre.

(2) Anne d'Aumont, veuve d'Antoine Potier, seigneur de Sceaux.

(3) Allusion à la princesse Olympie, abandonnée par Birène sur une plage déserte. (Voyez le dixième chant de l'*Orlando Furioso*.)

(4) Charles, comte de Lannoi, conseiller d'État, premier maître-d'hôtel du Roi, gouverneur de Montreuil, mourut en 1649.

(5) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, épousa, en 1648, Anne-Élisabeth, comtesse de Lannoi, veuve de Henri Roger Du Plessis, comte de La Roche-Guyon. Elle mourut le 3 octobre 1654

M. Lumagne. Ce garçon, qui n'avoit vu père ni mère depuis vingt-cinq ans, passa aux portes de leur ville sans y entrer, disant que ce n'étoit pas pour cela qu'il étoit venu en Italie. On conte de lui que, quand on le menoit pour deux mois aux champs, il portoit soixante paires de chaussons, et ainsi du reste. Il fut deux ans sans parler; puis tout d'un coup il parla fort bien françois; on s'en étonna. « C'est, dit-il, que » je n'ai point voulu parler que je ne susse bien la » langue. »

Après cela, M. de Vitry devint amoureux de madame des Essarts (1), que le cardinal de Guise, à ce qu'elle prétendoit, venoit de laisser veuve avec trois ou quatre enfants : l'abbé de Chailly, le comte de Romorantin, le chevalier de Lorraine et madame de Rhodes. Pour l'amour d'elle, le cardinal de Guise donna un soufflet à M. de Nevers, dans la contestation du prieuré de La Charité, où elle avoit quelques prétentions pour son fils (2).

C'est d'elle que veut parler Maynard quand il dit:

> Et la pauvrette s'est donnée
> D'un... tout au travers du corps;

car on dit que, pour se consoler de la mort du cardinal, elle coucha avec un valet de chambre qui lui

(1) Charlotte des Essarts, dame de Sautour, comtesse de Romorantin, mariée au maréchal de L'Hôpital. Il paroît que le cardinal de Guise avoit contracté avec madame des Essarts un mariage secret, le 4 février 1611. L'acte en fut produit dans le procès relatif à la succession de mademoiselle de Guise. (*Mémoires des Reines et Régentes, par Dreux Du Radier*. Paris, 1808, v. 326.)

(2) *Mémoires de Marolles*, p. 45 de l'édition in folio, et *Dreux Du Radier* audit lieu.

ressembloit. Elle étoit fille de madame de Cheny, de la maison de Harlay (1), qui étant veuve eut une galanterie avec un M. de Sautour de Champagne, d'où vint madame des Essarts, qui se disoit légitime, mais il n'y avoit jamais eu de mariage.

Beaumont-Harlay, allant en ambassade en Angleterre, y mena sa femme et cette fille aussi qu'il tira de religion : elle s'appeloit alors mademoiselle de La Haye ; elle devint grande et si belle qu'il n'y avoit que madame Quelin et madame la Princesse qui en approchassent. Elle eut deux filles, madame de Fontevrault et madame de Chelles (2). Madame la Princesse avoit plus d'agrément que pas une, mais les deux autres étoient plus belles : madame de Beaumont (3) en étoit terriblement jalouse.

Henri IV, dès le temps que mademoiselle de La Haye étoit en Angleterre, ouït parler de cette beauté ; quand elle fut ici, il fit son traité pour trente mille écus, je pense ; après cela elle se nomma madame des Essarts, disant que c'étoit une terre de M. de

(1) Charlotte de Harlay, veuve de Jean de La Rivière, seigneur de Cheny, bailly de Sens, étoit fille de Louis de Harlay, seigneur de Cesy et de Champvallon, et de Louise de Carre, dame de Saint-Quentin. Suivant le Père Anselme, Charlotte de Harlay auroit épousé François des Essarts, seigneur de Sautour, lieutenant de Roi en Champagne, et la comtesse de Romorantin seroit issue de cette alliance.

(2) La comtesse de Romorantin eut deux filles du Roi, Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault en 1637, et Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles en 1627. (Père Anselme, t. I, p. 151, et la lettre de Malherbe à Peireisc, du 23 mai 1607.)

(3) Marie Moreau, femme de Nicolas de Harlay, seigneur de Sanci et de Beaumont, ambassadeur en Allemagne et en Angleterre, colonel-général des Suisses, etc. Elle mourut en 1629.

Sautour, son père. On dit qu'elle se faisoit frotter par tout le corps par trois ou quatre gros coquins, et après, les pores étant bien ouverts, elle s'oignoit depuis les pieds jusqu'à la tête de cette pommade qu'on appelle encore *la pommade de madame des Essars:* rien ne fait la peau si douce.

Elle avoit une antipathie naturelle pour les châtrés, et quand elle en voyoit un, si elle ne s'évanouissoit pas, il ne s'en falloit guère.

Le feu Roi, voyant M. du Hallier épris de cette femme, dit : « Il ne sauroit aimer qu'une *vilaine.* » Ce n'étoit que pour l'âme cette fois-là, car elle étoit encore belle. Comme il ne se pouvoit résoudre à l'épouser, elle l'alla trouver sur le chemin de Lyon, quand le Roi y fut si malade, et le soir, après souper, quand ils furent seuls, elle prit un couteau, et lui dit qu'elle le tueroit s'il ne lui promettoit de l'épouser le lendemain matin ; il le promît ; pensez que ce ne fut pas par frayeur. En effet, il l'épousa, et disoit que p..... pour p....., il aimoit mieux celle-là qu'une autre. Au sortir d'une grande maladie, elle fut travaillée d'une insomnie qui dura longtemps. Un jour, comme elle s'en plaignoit, un Jésuite assez gaillard, nommé le Père Geoffroy, lui dit en riant : « Madame, j'ai remarqué qu'à mes sermons vous n'en faisiez qu'un article : vous dormiez » depuis le texte jusqu'à la bénédiction : voulez-vous » que nous voyions tout-à-l'heure s'ils auroient encore la même vertu? » Et en même temps il dit : *In nomine Domini*, etc. Il prêche, elle s'endort, et dormit toujours bien depuis. Madame de Clermont d'Entragues, la bonne amie de madame de Rambouillet, alloit sans cesse au sermon, et y dormoit aussi sans cesse, puis ne dormoit point la nuit. On

disoit que c'étoit la personne du monde qui avoit le plus couru de sermons, et qui en avoit le moins ouï.

Il a deux neveux qui ont aussi fait des mariages avec des personnes où il y avoit à refaire. Persan-Bournonville a quitté une bonne abbaye pour la Chezelle, et Vitry a épousé la petite de Rhodes, dont la naissance étoit si peu certaine qu'il fallut donner vingt mille écus à Senecterre pour l'empêcher de prendre requête civile.

La feue maréchale gouvernoit absolument son mari, lui faisoit traiter ses enfants de princes : elle n'en a point eu de lui ; et, pour frustrer M. de Vitry, elle lui faisoit vendre ses terres et en acheter d'autres, afin qu'elles fussent *acquêts* de la communauté. Il avoit même accordé la petite de Romorantin, fille d'un fils de la maréchale, au fils de M. de Brienne ; mais depuis, ce mariage-là se rompit.

Cette extravagante se faisoit servir sept à huit potages dans des bassins, et après on apportoit un poulet d'Inde, deux poulets et une fricassée, et au dessert un fromage mou et des pommes, ou des confitures. Elle s'avisa, en 1650, de se vouloir purger au printemps, et dit au fils de son apothicaire, dont le père venoit de mourir : « Faites-moi une méde-» cine comme votre père faisoit. » On ne sait si ce garçon fit quelque quiproquo, mais tant il y a qu'elle y fut cinquante fois, fit bien du sang, et pensa rendre tripes et boyaux. Enfin, elle mourut l'année suivante ; son mari trouva assez de dettes, à quoi il ne s'attendoit pas. Il n'y avoit point d'ordre avec cette femme, et, de plus, il lui falloit toujours quelqu'un qui sans doute vouloit être bien payé. A Vitry, dont il étoit gouverneur particulier, quoiqu'il fût seul lieu-

tenant de roi sous M. le prince de Conti, cette vieille *dagorne* fit semblant de vouloir montrer quelque chose à un jeune cavalier qui avoit dîné avec le maréchal; et quand elle se vit seule avec ce garçon : « Troussez-» moi, lui dit-elle.—Allez au diable, vieille chienne, » lui répondit-il ; cherchez qui vous troussera. »

* Le maréchal de L'Hôpital a un parent proche qui est l'aîné de sa maison, mais qui a mal fait ses affaires. On l'appeloit ci-devant le marquis de Choisy. Il joue fort bien des gobelets. Un jour à Château-Vilain, comme la maréchale de Vitry s'obstinoit à ne vouloir pas qu'il s'éclairât lui-même, il ôte la chandelle du flambeau, et criant : « Or sus, *Robe-à-part*, »* à un chien de bateleur, à oreilles et queue coupées, qu'il avoit. Ce chien se met sur les pieds de devant, le marquis lui fourre la chandelle dans le c.., et il se fait éclairer comme cela. Tous les gens, par hasard, s'étoient endormis après souper.

CLIX

MENANT ET SA FILLE.

C'étoit un homme d'affaires dont on conte d'assez plaisantes choses. Au commencement de sa fortune, il s'associa avec un nommé Alix. Menant voulut tenir la bourse, et quand ce fut à rendre compte, il fit un si gros cahier de frais que l'autre ne put s'empêcher d'en murmurer, et de dire qu'il n'aimoit pas qu'on le dupât. Menant s'en tint si offensé, qu'il lui dit qu'il le vouloit voir l'épée à la main : « Volon-» tiers, » dit l'autre. Les voilà bien échauffés : cepen-

dant ils prennent six semaines de temps pour mettre ordre à leurs affaires ; pendant ce temps-là, Menant estocadoit tous les matins contre la quenouille de son lit, et le jour du combat étant venu, ils vont tous deux au Pré-aux-Clercs. Comme ils furent en présence, Menant demanda à Alix s'il étoit en l'état où un homme de bien devoit être, et en même temps il déboutonne son pourpoint; l'autre marchandoit : Menant l'approche, et lui trouve une main de papier sur l'estomac. Le voilà à l'appeler lâche et poltron; Alix lui répond qu'il eût été bien sot de se mettre en danger pour une badinerie. « Le diable emporte le » duel! dit-il; j'aime mieux vous passer votre ca- » hier; ôtez-vous cette folie de la tête. » Menant se laisse persuader, et de ce pas ils allèrent déjeuner ensemble.

Long-temps après, Menant eut un grand procès contre un nommé Bajasson et contre un nommé Parnajon. Cette affaire lui avoit tellement frappé la cervelle, que la première chose qu'il disoit aux gens, c'étoit : « Je ruinerai Bajasson, et je ferai pendre » Parnajon. » Ce Bajasson avoit marié sa fille avec feu M. Bignon, avocat-général au parlement : cela faisoit qu'il n'espéroit pas le pouvoir faire pendre. Enfin M. Bignon avec Berger, beau-frère de Menant, conseiller au parlement, résolut de faire un si gros compromis pour mettre cette affaire en arbitrage, que personne ne s'en pût dédire. Pour tiers, il nomma ce M. Alix, dont nous venons de parler. Alix, qui connoissoit le pélerin, leur remontra que s'ils ne donnoient à Menant quelque chose plus qu'il ne lui appartenoit, ils n'en viendroient jamais à bout. Cela fut fait comme il l'avoit dit; mais Menant ne s'en contenta point, et ne se voulut point tenir à la sen-

lence arbitrale ; il alléguoit pour ses raisons que Bignon étoit un *finet*, Berger une grosse bête, et qu'Alix se souvenoit peut-être de leur duel.

L'âge le rendit plus extravagant, et sur ses vieux jours il s'imaginoit tous les ans, durant deux ou trois mois, qu'il étoit dans le néant. Une fois, il allégua en pleine audience, pour une ouverture à une requête civile, que sa partie avoit fait donner cet arrêt pendant qu'il étoit dans son *néant*.

En colère contre Monceau, son gendre, et le frère de Monceau, gendre de M. Rambouillet (1), parce qu'ils avoient pris la ferme des Aides qu'il vouloit avoir, et le Conseil le traitoit de fou, il alla trouver M. Rambouillet, et lui dit qu'il avoit une petite grâce à lui demander : « C'est que vous ne trouviez pas » mauvais que je fasse pendre votre gendre avec le » mien, car ils ne valent rien tous deux. » C'étoient deux frères.

Il avoit prêté autrefois au feu Roi, dans une affaire pressante, jusqu'à quatre cent mille livres, qui furent portées à l'Épargne. Plusieurs fois on lui voulut donner des assignations sur d'autres fonds ; mais il vouloit être payé à l'Épargne, où l'on ne paie que de petites parties. Il s'y opiniâtra si bien, qu'il n'en toucha jamais un sou. Comme le feu Roi étoit à l'extrémité, Menant alla trouver messieurs du Conseil, et leur dit qu'ils n'avoient point de charité, de laisser mourir le Roi sans faire restitution.

Il avoit une fille qui, dès l'âge de dix ans, fut enjolée par ce La Vallée qui a depuis été l'homme du Roi auprès du maréchal de La Mothe, en Catalogne. C'étoit un huguenot, fils d'un officier de feu M. le

(1) Ce financier étoit le beau-père de Tallemant des Réaux

prince de Condé, qui fut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Il avoit gagné une gouvernante qui lui faisoit donner des rendez-vous par cet enfant dans l'écurie. La mère n'étoit qu'une bête; la fille avoit quatorze ans, et la chose étoit si publique, qu'on ne croyoit pas que personne voulût penser à une fille de qui on disoit tant de sottises. Un des plus riches garçons de Charenton, nommé Monceau, y pensa. La Vallée lui fit un jour belle peur; car, comme il connoissoit toute la cour, M. de Montmorency et M. de Moret lui prêtèrent des gens pour épouvanter son rival. On en informa, et on passa outre. La mère du garçon alla s'en conseiller à tous ses amis; personne ne lui conseilla de faire ce mariage : il fut conclu pourtant. La Vallée demanda des dépens, dommages et intérêts; car il avoit toujours doublé ses manteaux de panne bleue, à cause que c'étoit la couleur de la demoiselle, et il avoit beaucoup dépensé à faire broder ses manteaux de doubles *M*, pour dire *Marie Menant*. Cela s'accommoda, et le lendemain des noces la belle-mère montra à tout le monde les marques de pucelage aux draps, en disant : « Si on ne les y avoit trouvées, on l'eût renvoyée chez ses parents. »

CLX

LE MARÉCHAL DE GASSION (1).

Le maréchal de Gassion étoit d'une bonne famille de la robe. Son aïeul étoit second président du par-

(1) Jean de Gassion, maréchal de France, né à Pau en 1609; blessé devant Arras le 28 septembre 1647, il y mourut le 2 octobre suivant.

lement de Navarre. Comme il étoit huguenot, on lui disputa cette place, qui lui appartenoit par ancienneté; mais il s'avisa d'un bon expédient. Un dimanche, étant parti de chez lui pour aller au prêche, au lieu d'y aller, il alla à la messe, en disant : « N'y a-t-il que cela à faire? » Mais il ne continua pas, et n'alloit ni à prêche ni à messe. Il exerça par commission la charge de premier président, car Henri IV, par quelque considération, ne la lui voulut pas donner en titre. Son fils aîné le suivit, et possède encore aujourd'hui cette charge (1).

La mère du maréchal (2) étoit une bossue, qui ne manquoit pas d'esprit et faisoit la goguenarde. On dit qu'un jour elle vit une femme qui boitoit des deux côtés : « Holà! lui dit-elle, ma commère, vous » qui allez de côté et d'autre (et en disant cela elle » la contrefaisoit), dites-nous un peu des nouvelles. » — Dites-nous-en vous-même, vous qui portez le » paquet, » lui répondit cette femme. On fait ce conte de plusieurs personnes, et on en a même fait une épigramme.

Gassion étoit le quatrième garçon, et avoit un cadet. Après qu'il eut fait ses études, on l'envoya à la guerre; mais on ne le mit pas autrement en bon équipage. Son père lui donna pour tous chevaux un

(1) Jean, marquis de Gassion, fut successivement procureur-général et président au mortier au parlement de Navarre, conseiller d'État et intendant de justice dans le Béarn, et gouverneur de Bayonne, en 1640. Les neveux du maréchal, qui portent l'épée, fils du président son frère, ont fait faire sa vie trop ample et misérablement écrite par l'abbé de Pure. Ils affectent de faire passer leur maison pour être d'ancienne noblesse, et font une généalogie telle qu'il leur plaît. (T.)

(2) Elle s'appeloit Marie d'Esclaux.

vieux courtaut, qui pouvoit bien avoir trente ans : il n'y avoit plus que celui-là en tout le Béarn, et on l'appeloit par rareté *le courtaut de Gassion*. Il y a apparence que le jeune homme n'étoit guère mieux pourvu d'argent que de monture. Ce gentil coursier le laissa à quatre ou cinq lieues de Pau : cela n'empêcha pas qu'il n'allât jusqu'en Savoie, où il se mit dans les troupes du duc de Savoie, le bossu, car alors il n'y avoit point de guerre en France. Mais le feu Roi ayant rompu avec ce prince, tous les François eurent ordre de quitter son service : cela obligea notre aventurier à revenir au service du Roi. A la prise du Pas de Suze il fit si bien, n'étant que simple cavalier, qu'on le fit cornette ; mais l'accommodement fut bientôt fait entre le Roi et le duc, et la compagnie dont il étoit cornette étant cassée, il vient à Paris, et demande une casaque de mousquetaire ; on la lui refuse à cause de sa religion (1). De dépit il passe avec quelques François en Allemagne ; et quoique dans la troupe il y eût des gens plus qualifiés que lui, sachant parler latin, on le prit partout pour le principal de sa bande. Un de ceux-là fit les avances d'une compagnie de chevau-légers qu'ils vinrent lever en France pour le roi de Suède. Il en fut le lieutenant : son capitaine fut tué, le voilà capitaine lui-même. Il se fit bientôt connoître pour homme de cœur, et de telle sorte qu'il obtint du roi de Suède qu'il ne recevroit l'ordre que de Sa Majesté seule. Ce fut à la charge de marcher toujours à la tête de l'armée, et de faire, en quelque sorte, le métier d'enfants perdus. Dans cet emploi il reçut ce

(1) Il servit sous M. de Rohan dans les guerres de la religion. (T.)

furieux coup de pistolet dans le côté droit dont la plaie s'est rouverte par plusieurs fois, tantôt avec danger de sa vie, tantôt cette ouverture lui servant de crise aux autres maladies, car il en eut plusieurs, et une même un peu avant sa mort(1).

Le roi de Suède, au bout de six mois, le fit colonel d'un régiment composé de huit compagnies de cavalerie.

Après la mort du roi de Suède, il accompagna le duc de Weymar en France. La première fois qu'il y vint à la tête de son propre régiment, le cardinal de Richelieu le voulut attirer dans le service du Roi; et quoique François, il fut toujours payé et traité en étranger, et la justice militaire lui en fut accordée, à l'exclusion de tous autres juges, comme aussi de donner les charges qui vaqueroient dans ce régiment; ce qui lui a été toujours conservé, quoique ce régiment se trouvât à la fin monté jusqu'à dix-huit cents chevaux, en vingt compagnies. La plupart des étrangers qui venoient servir le Roi vouloient être sous sa charge, tant il leur rendoit bien la justice; aussi étoit-il seul en France qui, étant François, eût le nom de colonel, excepté le colonel des Suisses. Quand quelqu'un avoit offensé le moindre de ses cavaliers, il menoit avec lui ce cavalier, et lui faisoit faire raison d'une façon ou d'autre.

Il faut avouer que ce lui fut un grand avantage de venir de l'armée du roi de Suède et d'avoir un

(1) Il s'étoit fait traiter de ce coup avec la poudre de sympathie; cela lui laissa un sac. (T.) — La poudre de sympathie est une des fables les plus ridicules de l'ancienne médecine. C'étoit un mélange de *couperose verte* ou *sulfate de fer* et de gomme arabique. (Voyez le *Discours du chevalier Digby touchant la guérison des plaies par la poudre de sympathie*. Paris, 1681, in-12.)

corps étranger; cela contribua beaucoup à en faire faire l'estime qu'on en fit d'abord. Jamais homme n'a mieux entendu à tourmenter les ennemis que lui. Pendant un hiver, étant maréchal de France, il leur enleva dix-sept quartiers.

Pour preuve de cela, il étoit au siége de Dole, simple colonel; cependant tout le monde disoit qu'il n'y avoit que lui qui fît si bien ; que ses travaux et ses batteries réussissoient toujours; cela venoit de ce qu'il n'y avoit que lui qui fît du bruit. Il enlevoit des quartiers, il couroit partout. A l'arrivée de feu M. le Prince à Dijon, après avoir levé le siége, on ne regardoit que Gassion. Le Prince et le grand-maître de La Meilleraye en pensèrent enrager. Il y eut un avocat qui se jeta à genoux devant lui, et lui dit, en lui montrant des dames du nombre desquelles étoit sa femme, qu'il n'y en avoit pas une qui ne voulût avoir un petit Gassion dans le corps pour servir le Roi et la patrie. A son hôtellerie il trouva tant de gens qu'il fut long-temps sans pouvoir gagner sa chambre, et le soir des dames bien faites et bien accompagnées le vinrent voir chez un gentilhomme du pays, nommé Guerchy. Il les salua vergogneusement, car il n'y eut jamais homme moins né à l'amour. La première, qui étoit femme d'un conseiller, et l'une des plus jolies de la ville, lui dit : « J'ai plus de joie que vous m'ayez baisée que » si on m'avoit donné cent mille livres. — Que » diable feriez-vous donc, lui dit Guerchy, s'il vous » avoit.....? »

Il mena admirablement les gens à la guerre. J'en ai ouï conter une action bien hardie et bien sensée tout ensemble. Avant que d'être maréchal de camp, il demanda à quinze ou vingt volontaires s'ils vou-

loient venir en parti avec lui : ils y allèrent. Après avoir couru toute une matinée sans rien trouver, il leur dit : « Nous sommes trop forts, les partis fuient » devant nous ; laissons ici nos cavaliers, et allons-» nous-en tout seuls. » Les volontaires le suivent. Ils s'avancent jusque auprès de Saint-Omer. Quand ils furent là, voilà deux escadrons de cavalerie qui paroissent et leur coupent le chemin, car Saint-Omer étoit à dos de nos gens. « Messieurs, leur dit-il, il » faut périr ou passer. Mettez-vous tous de front ; » allez au grand trot à eux, et ne tirez point. Le pre-» mier escadron craindra, voyant que vous ne voulez » tirer qu'à brûle-pourpoint ; il reculera et renver-» sera l'autre. » Cela arriva comme il l'avoit dit. Nos gentilshommes bien montés forcent les deux escadrons, et se sauvent tous, à un près.

En voici un autre qui est bien aussi hardi, mais il me semble un peu téméraire. Ayant eu avis que les Cravates emmenoient les chevaux du prince d'Enrichemont, depuis duc de Sully, il voulut aller les charger, accompagné seulement de quelques-uns de ses cavaliers ; et s'étant trouvé un grand fossé entre lui et les ennemis, il le fit passer à nage à son cheval, sans regarder si on le suivoit, tellement qu'il alla seul aux ennemis, en tua cinq, mit les autres en fuite, et revint avec trois des nôtres qu'ils avoient pris, et qui lui aidèrent peut-être dans le combat. Il ramena tous les chevaux.

Il fut envoyé avec quatre mille hommes et la fleur de la noblesse de Normandie pour châtier les Pieds-nus (1), à Avranches. Peu de gens l'arrêtèrent quatre

(1) Ceci se passoit en 1640. Les rebelles appeloient leur chef *Jean-va-nu-pieds*, indiquant ainsi que la taille les réduisoit à la dernière misère. Gassion y déploya une grande sévérité. Le

heures et demie à l'entrée d'un faubourg, où ils n'avoient pour toute défense qu'une méchante barricade, et ils étoient battus de la ville. Il y courut grand danger; car un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut être, et tellement dispos qu'il sautoit partout où il pouvoit mettre la main, tua le marquis de Courtaumer, croyant que c'étoit le colonel Gassion. Ce galant homme sauta quatre fois la barricade, et après se sauva. Gassion fit tout ce qu'il put pour le trouver, lui faire donner grâce et le mettre dans ses troupes; mais cet homme n'osa s'y fier. Au bout de quelques mois, il fut pris dans un cabaret en Bretagne, où, étant ivre, il se vanta d'avoir tué Courtaumer. Le chancelier (*Séguier*), qui avoit été envoyé en Normandie avec Gassion, le fit rouer vif à Caen. Tous les autres s'étoient fait tuer, à dix près, qui furent pris. On donna la vie à un, à condition qu'il pendroit les autres; il eut de la peine à s'y résoudre : enfin, il le fit. Il y en avoit un qui étoit son cousin-germain; quand ce vint à lui : « Hé cousin ! lui dit-il, » ne me pends pas. » Cela passa en proverbe. Cet homme quitta le pays et se fit ermite.

Après la bataille de Sedan, on lui permit de traiter de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère, qu'avoit le marquis de Praslin, qui y fut tué. Le cardinal de Richelieu, en parlant à lui, ne l'appeloit presque jamais que *La Guerre*, et M. de Noyers (car ils étoient amis, et le maréchal l'alla voir à Dangu après sa disgrâce) lui disoit que sans la religion on pourroit faire quelque chose pour lui; mais il étoit

Roi envoya ensuite en Normandie Gaspard de Coligny, père du comte de Coligny. (Voyez les *Mémoires du comte de Coligny*. Paris, 1641, p. 9; et les *Mémoires de Montglat*, 2e série de la Collection Petitot, XLIX, 254)

ferme, et on a trouvé après sa mort qu'il avoit fait beaucoup de notes sur la Bible. Quand il eut traité de cette charge, il vint voir mon père : « Monsieur, lui » dit-il, j'ai ce matin été au palais pour ce traité. » Jésus ! que de bonnets carrés ! cela m'a fait peur. » Regardez si cela étoit raisonnable pour un homme qui étoit frère, fils et petit-fils de présidents.

Gassion, étant maréchal de camp, maltraita un commissaire de l'artillerie ; cet homme s'en voulut ressentir. Le cardinal défendit à Gassion de se battre contre celui-là. Paluau, aujourd'hui le maréchal de Clairambault, plutôt pour essayer si Gassion étoit aussi vert-galant à l'épée qu'au pistolet, l'appela pourtant pour cet homme. Gassion dit la défense du cardinal : « Mais pour vous, monsieur, je vous en » donnerai le divertissement quand vous voudrez. » Ruvigny servit Paluau ; Paluau fut blessé au bras, et ils en étoient aux prises et ne se pouvoient faire de mal l'un à l'autre, quand ils prirent Ruvigny pour témoin de l'état où ils se trouvoient. Ruvigny étoit à les regarder, car Saurin, officier du régiment de Gassion, lâcha le pied. Gassion le cassa (1).

Quand il eut persuadé à M. le duc d'Enghien de donner la bataille de Rocroy, en lui représentant que, quel qu'en fût le succès, on ne punissoit point des gens de sa qualité, *(il agissoit)* pour lui ; il butoit à se faire maréchal de France, en mettant M. d'Enghien de son côté.

Un gentilhomme, pris par les Espagnols, fut mené au comte de Fontaine, qui lui demanda plusieurs choses, et principalement si Gassion y étoit. « Oui, » monsieur, il y est. — Si vous le dites, je vous ferai

(1) Ruvigny m'a dit que Gassion avoit une épée d'une longueur prodigieuse.

» donner du pistolet par la tête. » Nous parlerons de cette bataille, dont il eut le plus grand honneur, dans les Mémoires de la régence.

A Thionville, comme il vit un siége (1) : « Ah ! dit-il, » n'est-ce que cela ? » Et il comprit en peu de temps le métier d'assiégeur de villes. Il y reçut une grande blessure à la tête, dont il pensa mourir.

On surprit une lettre de Francesco de Melo qui disoit : « Nous avons perdu Thionville, mais les en- » nemis y ont perdu Gassion, le lion de la France et » la terreur de nos armées. » Cette lettre lui fut envoyée par la Reine, à Bagnolet, où il achevoit de se guérir. L'hiver suivant il fut fait maréchal de France par le crédit de M. d'Enghien.

On dit que comme Gassion pressoit fort le cardinal Mazarin pour le bâton, le cardinal lui dit : « M. de » Turenne, qui doit aller devant, n'est pas si hâté. » — M. de Turenne, répondit Gassion, honorera la » charge, et moi j'en serai honoré. »

Notre nouveau maréchal fit deux choses quasi en même temps qui ne se rapportoient guère, car il alla à la cène devant le prince Palatin, qui a épousé la princesse Anne (*de Gonzague*), et le dimanche suivant, ayant trouvé sa place prise, il ne voulut jamais souffrir qu'un gentilhomme en sortît, et alla chercher place ailleurs ; mais cela vient de ce qu'il n'étoit né que pour la guerre.

Il étoit tout l'hiver en Flandre, et ne venoit point comme les autres à la foire Saint-Germain. C'étoit peut-être un des hommes du monde le plus sobre. La Vieuville, depuis surintendant, lui donna son fils aîné pour lui apprendre le métier de la guerre.

(1) Cependant il avoit été à Dole. Je crois que cela arriva à Dole, au lieu de Thionville. (T.)

Ce jeune homme le traita à l'armée magnifiquement. « Vous vous moquez, dit-il, monsieur le marquis : » à quoi bon toutes ces friandises? Mordioux! il ne » faut que bon pain, bon vin et bon fourrage. »

C'étoit un des plus méchants courtisans de son siècle. A la cour, beaucoup de filles, qui eussent bien voulu de lui, le cajoloient et lui disoient : « Vraiment, monsieur, vous avez fait les plus belles » choses du monde! — Cela s'entend bien, » disoit-il. Une ayant dit : « Je voudrois bien avoir un mari » comme M. de Gassion. — Je le crois bien, » répondit-il.

Ségur, fille de la Reine, de la maison d'Escars, avoit quelque espérance de l'épouser, assez mal fondée pourtant, car elle n'étoit ni jeune ni belle. Lui disoit : « Elle me plaît, cette fille, elle ressemble » à un Cravate. » A la vérité, il n'a jamais été d'aucune cabale; mais il n'avoit point de discrétion pour le cardinal; et un jour, sans considérer qu'il y avoit des espions autour de lui, il dit en recevant un gros paquet du cardinal : « *Que nous allons lire* » *de bagatelles!* » Aussi croit-on que le cardinal le vouloit perdre, ou lui ôter son emploi.

Il avoit eu le malheur de se brouiller avec M. le Prince. Nous en dirons tout le particulier ailleurs : il n'étoit pas trop compatible et avoit le commandement rude : nous en rapporterons des exemples.

Comme j'ai remarqué, il étoit fort sobre; il n'étoit point joueur non plus, ni adonné aux femmes. « Femmes et vaches, disoit-il, ce m'est tout un, » mordioux! » Et Marion Cornuel (1) disoit : « Bœufs » et Gassions, ce m'est tout un. »

(1) Mademoiselle Le Gendre. (T.) Elle étoit fille du premier

Madame de Bourdonné (1), femme du gouverneur de La Bassée, du temps du cardinal de Richelieu, le pensa faire enrager. M. le comte d'Harcourt et lui dînoient à La Bassée; cette femme se mit à parler des faits de Gassion. Déjà cela ne lui plaisoit guère; il n'étoit point fanfaron. Ensuite, après en avoir demandé pardon à son mari, elle dit qu'elle n'auroit pas de plus grande joie au monde que d'avoir un fils de la façon d'un si brave homme. Le voilà qui rougit, qui se déferre, et ne pouvant plus endurer cela, il monte sur son grand cheval, en disant : « Mordioux ! mordioux ! cette femme est » folle. »

Quand Bougis, son lieutenant de gendarmes, demeuroit trop long-temps à Paris, l'hiver, il lui écrivoit : « Vous vous amusez à ces femmes, vous » périrez malheureusement; ici, vous verriez quel- » que belle occasion. Quel diable de plaisir d'aller » au Cours et de faire l'amour ! Cela est bien com- » parable au plaisir d'enlever un quartier ! »

Pour le bien, il n'a pas volé; mais il ne pouvoit se résoudre à perdre. Il fit dire à un marchand de Paris, qui lui fit banqueroute de dix mille livres, avant qu'il fût maréchal, qu'il lui seroit impossible de laisser au monde un homme qui lui emporteroit son bien. Il fut payé. Avec tout cela, il n'avoit guère de revenu : les salines de Béarn, un engagement de douze mille livres de rente, La Motte-au-Bois, en Flandre, dont il jouissoit, qui fut perdue pour ses héritiers. Tout ce qu'il a laissé ne vaut pas huit

mariage de M. Cornuel. (Voyez plus bas l'*Historiette de madame Cornuel.*)

(1) Elle avoit de la barbe. (T.)

cent mille livres. Il y eut des gens à la cour qui vouloient qu'on mît la main dessus.

Il fit avoir à son frère l'abbé, qui étoit le plus jeune de tous, l'évêché d'Oleron et l'abbaye du Luc, en Béarn (1). Pour celui qui portoit les armes et qu'on appeloit Bergeré (2), car le second étoit marié dans le pays et n'a point paru, il ne l'a point trop bien traité. Celui-ci avoit été avocat; enfin, il suivit son frère. Au commencement il n'y alloit pas trop bien. Gassion, alors colonel, en une occasion, lui ordonna d'aller à la charge avec cinquante maîtres, et lui déclara que, s'il lâchoit le pied, il lui passeroit l'épée au travers du corps. Bergeré fit de nécessité vertu, et depuis alla aux coups comme un autre: c'étoit son aîné. En quelques rencontres il n'a pas trop pris son parti. Bergeré étoit un bon garçon, mais sans jugement, aussi beau que son frère étoit laid. Le maréchal étoit petit et noir, mais il avoit la mine guerrière. Ce frère ne parloit que de *mon frère, le maréchal.* Je me souviens qu'il disoit une fois : « Je prétends bien être maréchal de France » aussi, avant que la guerre finisse. — Hélas ! dit » ma mère naïvement, que nous avons donc encore » à souffrir ! » Il n'en fit que rire, et lui dit : « Cer- » tes, vous me l'avez donnée bonne. »

Gassion en usa fort bien en une rencontre. Il avoit un parent nommé Cimetières, auquel il faisoit toucher des appointements assez considérables. Ce

(1) Pierre de Gassion, chanoine de Lescar, prieur de Saint-Loup, évêque d'Oleron, en 1647, et abbé de Saint-Vincent de Luc, mourut à Pau, le 24 avril 1652. Il a été enterré à Oleron dans sa cathédrale. (*Gallia Christiana*, I, 279.)

(2) Jacob de Gassion, seigneur de Bergeré, maréchal de camp, lieutenant de la ville et citadelle de Courtray, mourut en 1647.

garçon enleva la fille d'un marchand basque, appelé Tossé, qui demeure à Calais et chez qui le maréchal avoit logé. M. de Gassion ôta à Cimetières tous ses appointements, le poursuivit lui-même en justice, et ne lui voulut jamais pardonner que Tossé ne l'en eût prié. Les ennemis le regrettèrent et disoient que c'étoit un ennemi de bonne foi, et qui étoit doux aux prisonniers. On lui fit un tombeau dans le cimetière de Charenton, où l'on mit aussi Bergeré, qui mourut un peu après lui, à Paris.

Il avoit fait son testament à la hâte, en allant à Landrecy, dont il croyoit attaquer les lignes. Il laissoit la moitié de son bien à son frère, le président, qui s'en plaint et dit que la coutume de Béarn lui donnoit davantage; car tout ce qui se trouvoit dans le pays lui appartenoit, et cela montoit à plus que la moitié : ce fut ce qui obligea le maréchal d'en user ainsi. Ce président assiégea Bergeré malade, et se fit donner tout ce qu'il put, jusqu'à lui faire retrancher une partie de ce qu'il laissoit à ses gens et aux pauvres. Pour ne pas payer un chirurgien, il fit embaumer le corps de Bergeré par un valet de chambre qui le charcuita de la plus horrible façon du monde. A propos de Bergeré, on disoit que quand le maréchal le verroit déjà arrivé en l'autre monde, lui qui en étoit si las en celui-ci, qu'il lui diroit : « Hé quoi ! mordioux ! » vous voilà déjà ! me suivrez-vous éternellement ?»

On fit porter les deux corps dans une chambre tendue de deuil à Charenton; ils y furent assez longtemps, parce qu'on vouloit engager le président à faire un tombeau magnifique au maréchal. Lui, pour s'exempter de cette dépense, demandoit ce qu'on lui refusa, qu'on lui permît de l'enterrer dans

le Temple, où l'on ne pouvoit mettre qu une tombe toute unie. Durant cette dispute, il se lassa de payer le louage des draps funèbres, il les rendit, et en fit mettre d'autres, tout en lambeaux, qui lui coûtoient dix sols moins par jour. Voyez le beau ménage, au lieu d'acheter du drap qui eût servi à habiller ses gens! Enfin, il fit faire un petit caveau entre deux portes dans le vieux cimetière, et il y a fait élever, en pierre, une espèce de tombeau qui ressemble à un regard de fontaine; la pierre en est déjà bien mangée. Il les fit enterrer un jour de prêche, sans aucune solemnité, ni sans qu'on pût dire qu'on y étoit allé pour eux. Il avoit tenu le monde trois mois en attente pour ces funérailles. Pour quatre livres par an cet homme s'est mis mal avec sa mère, lui qui a huit cent mille livres de bien, dont les deux tiers viennent de ses frères, à qui il n'avoit pas donné seulement leur légitime.

CLXI

LUILLIER (PÈRE DE CHAPELLE).

Luillier étoit de bonne famille, fils d'un conseiller au grand-conseil, qui après fut maître des requêtes, puis procureur-général de la chambre, et enfin maître des comptes. Voyez quelle bizarrerie! sa femme, qui avoit obligé le procureur-général, dont elle étoit fille, à se démettre de sa charge en faveur de son mari, fut si sotte que de mourir de chagrin, voyant l'inconstance de cet homme. Ce bon homme étoit débauché, et eut la v..... en même temps que son cousin Tambonneau, dont nous parlerons ailleurs Il avoit

assez bon nombre d'enfants, et entre autres un garçon fort aimable qui, ne pouvant souffrir sa ridicule humeur, alla voyager, fit naufrage au pas de Rhodes et se noya.

Luillier, dont nous allons écrire l'historiette, demeura seul garçon avec deux filles. Ce fils ressembloit à son père, au moins en deux choses, en *garçaillerie* et en inquiétude pour les charges. Il fut d'abord trésorier de France à Paris, et vendit sa charge pour assister des Barreaux; ils en mangèrent une bonne partie ensemble. Après il se fit maître des comptes, et enfin conseiller à Metz.

Etant maître des comptes, il eut une amourette avec une de ses parentes qui étoit mal avec son mari: il en eut un fils, et, par son crédit, quoique cet enfant fût adultérin, il le fit légitimer, et lui assura de quoi vivre par le consentement de ses sœurs. Ses sœurs lui envoyoient, sous prétexte de lui faire des confitures, une jolie suivante, qui demeuroit deux mois tous les ans avec lui. Il n'avoit que des femmes chez lui, et disoit qu'elles étoient plus propres.

Il avoit eu un carrosse, mais il n'en vouloit plus avoir, parce, disoit-il, qu'il ne sortoit jamais quand il vouloit, à cause que son cocher ne se trouvoit point au logis lorsqu'il avoit affaire, et qu'il n'arrivoit jamais quand il vouloit, à cause des embarras. Il avoit des lettres, savoit et disoit les choses plaisamment. Il étoit un peu cynique; il disoit: « Ne me » venez point voir un tel jour, c'est mon jour de » b....l. » Il y mena son fils, et lui fit perdre son p....... en sa présence......

Il étoit vêtu comme un simple bourgeois, alloit toujours à pied, et avoit pourtant dix-huit mille livres de rente. Il assistoit quelques gens de lettres, mais

il étoit avare : il disoit qu'il travailloit à faire en sorte que son bien ne lui donnât point de peine; et j'ai logé dans la quatrième maison qu'il a bâtie (1) à dessein de les revendre. Voyez quel repos d'esprit; quand ce ne seroit que d'avoir à criailler, et souvent à plaider contre toutes sortes d'ouvriers. Et puis aller débattre de prix avec le tiers et le quart. Pour mon particulier, j'ai fort à me louer de lui. Il disoit lui-même que nous avions fait un marché du siècle d'or. Il est vrai qu'en le traitant généreusement je faisois qu'il se piquoit d'honneur, et que j'en avois tout ce que je voulois ; il disoit : « Je ne comprends point » comment nous l'entendons : j'ai loué autrefois une » maison à un évêque (2) qui ne me payoit point; j'en » ai loué une autre à un huguenot, il me paie par » avance. » * Lui et un de ses amis, nommé Boulliau (3) grand mathématicien, allèrent par un jour fort chaud, à pied, à Saint-Denis, voir le Trésor et manger des talemouses (4).

Quand il lui prit fantaisie de se faire conseiller à Metz, il en parla à MM. Du Puy, qui s'en moquèrent, et lui dirent qu'il se mettoit en danger d'être pris

(1) Une maison située au *Pré-aux-Clercs*, dont Tallemant avoit planté le jardin. (Voyez l'historiette de *Conrart*, t. IV, p. 177.)

(2) M. d'Auxerre. (T.)

(3) Ismael Boulliau, né en 1605 à Londun, mourut à l'abbaye de Saint-Victor, en 1694. C'étoit un mathématicien très-savant. M. Delambre a donné sur lui une notice fort détaillée dans la *Biographie universelle*.

(4) La *talemouse*, sorte de pâtisserie qu'on fabrique encore à Saint-Denis et à Vincennes. Elle tire son nom de celui des boulangers qu'on appeloit anciennement *Talemeliers*. (Voyez le *Livre des Mestiers d'Étienne Boileau*, publié par M. Depping, dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1837, in-4°, titre Ier, p. 4 et suiv.)

tous les ans, et qu'il lui en coûteroit dix mille écus pour sa rançon. Il les quitte là, et de ce pas il va signer le contrat. Il en avoit aussi parlé à Chapelain, en présence de Guyet (1), celui qui disoit que s'il eût été Juif, il auroit appelé de la sentence de Pilate *à minimâ*. Guyet dit que comme Chapelain vouloit détourner Luillier de se faire conseiller à Metz, l'autre lui dit : « Mordieu ! je vous ai laissé faire de » méchants vers toute votre vie, sans vous en rien » dire, et vous ne me laisserez pas changer de charge » à ma fantaisie ! » Je crois pourtant que Chapelain ne l'entendit pas, car ils ont toujours vécu en amis depuis cela.

J'ai dit ailleurs qu'il disoit que La Mothe Le Vayer étoit vêtu en charlatan, car il avoit des souliers noircis avec un habit de panne, et Chapelain en maquereau.

J'ai vu une estampe de Rabelais, faite sur un portrait qu'avoit une de ses parentes, qui ressembloit à Luillier comme deux gouttes d'eau, car il avoit le visage chaffouin et riant comme Luillier. Pour l'humeur, vous voyez qu'il y a assez de rapport.

Il fit son bâtard (2) médecin, parce, disoit-il,

(1) Homme de lettres, précepteur du cardinal de La Valette. Ce Guyet disoit qu'il montreroit qu'il y avoit je ne sais combien de livres de l'*Énéide* qui n'étoient point de Virgile, et retranchoit une des comédies de Térence. « Que ne travaillez-vous, » lui dit un des messieurs Du Puy, chanoine de Chartres, sur » le bréviaire ? vous me feriez grand plaisir. » (T.) François Guyet mourut en 1655. Il a laissé beaucoup d'ouvrages d'érudition.

(2) Chapelle. (T.) — Claude-Emmanuel Luillier, dit Chapelle, né en 1626, au village de La Chapelle, près de Paris, mort en 1686. C'est l'ami de Bachaumont et de tous les grands hommes de son temps ; épicurien aimable, il s'est acquis une réputation

qu'en cette vacation-là on peut gagner sa vie partout. Ce garçon lui ressemble fort pour l'humeur et pour l'esprit.

Luillier étoit inquiet à un point qu'il disoit franchement : « Dans un an je ne sais où je serai, peut-» être irai-je me promener à Constantinople. » Il ne mentoit pas, car un beau jour, sans rien dire à personne, il part. Ses gens disoient qu'il s'étoit allé promener pour quatre ans. Il alla bien se promener pour plus long-temps, car il est encore à revenir. Il alla en Provence trouver son bâtard, qu'il avoit donné à instruire à Gassendi, son intime, qui avoit logé ici chez lui si long-temps. Il disoit pour ses raisons que son parlement de Toul (1), et ses amis l'occupoient trop à solliciter leurs affaires. Il fut bien malade à Toulon ; de là il passa en Italie, fut encore malade à Gènes, et enfin mourut à Pise. Il n'y a jamais eu que lui au monde qui se soit fait conseiller à Toul pour aller mourir à Pise.

CLXII

LA MARÉCHALE DE THÉMINES.

La maréchale de Thémines étoit fille de M. de La Noue, fils de La Noue *Bras-de-Fer* (2). Je conterai

immortelle par son *Voyage* et quelques poésies faciles et naturelles.

(1) Le Parlement de Metz a été plusieurs fois transféré à Toul, soit à cause de la guerre, soit même à cause de la peste.

(2) François, seigneur de La Noue, dit *Bras-de-Fer*, mort en 1591. Ayant eu le bras fracassé au siége de Fontenai-le-Comte, en 1570, on lui avoit fait un bras en fer, avec lequel il pouvoit tenir la bride de son cheval.

quelque chose de ces deux gentilshommes, qui étoient des gens de grand mérite, avant que de parler d'elle.

La Noue *Bras-de-Fer* avoit fort mauvaise mine, et étoit toujours vêtu de chamois. Comme il heurtoit au cabinet, un jour que le Roi l'avoit envoyé chercher pour venir au conseil de guerre, un jeune cavalier, le voyant si mal bâti, se mit à le railler et lui dit : « On n'attend plus que vous, sans doute, pour con- » clure là-dedans. » La Noue sourit. L'huissier ouvre : il entre. Le jeune homme vit bien qu'il avoit fait une sottise; mais il se résolut d'en attendre le succès. La Noue sort et demande si on ne savoit point ce qu'étoit devenu ce gentilhomme qui lui avoit parlé quand il heurtoit. L'autre s'approche. « Vous aviez » raison, lui dit-il, de dire qu'on n'attendoit que » moi, car le Roi m'a choisi pour un tel dessein, et » m'a permis d'y mener qui je voudrois. Vous serez, » s'il vous plaît, de la partie. » Ils y furent, et le jeune homme y fit fort bien.

On conte de lui que la veille d'une bataille, ne se trouvant point d'argent, il envoya vendre deux chevaux. L'un d'eux fut vendu bien cher. Il dit à son écuyer : « Qui l'a acheté ?—Un tel.—Tiens, lui dit- » il, ce cheval ne coûte que tant; va rendre le sur- » plus à ce cavalier. Le désir qu'il a de bien faire » demain lui a fait tant donner d'un cheval qu'il » connoît, et dont il espère tirer bon service. » Et effectivement il renvoya la plus grande partie de l'argent.

Quand il revint de Tournai, où il fut si long-temps prisonnier (1), Henri IV le voulut marier avec une

(1) Le brave La Noue fut fait prisonnier, au mois de juin 1580, par Philippe de Melun, vicomte de Gand, qu'on appeloit le mar-

riche héritière. Il l'en remercia et dit qu'il avoit donné la foi à la nièce du gouverneur de Tournai, parce qu'elle avoit de beaucoup allégé la rigueur de sa prison : il avoit quatre-vingt mille livres de rente, dont il fut obligé de vendre une grande partie.

Son fils (1) fut aussi prisonnier de guerre, et dans la prison il fit ce méchant dictionnaire de rimes qui fut imprimé. Il fit imprimer aussi un recueil de ses vers qui ne valent rien non plus (2). Il étoit brave comme son père, et vêtu de chamois comme lui; mais il étoit bien fait de sa personne. Ces deux hommes-là ne juroient jamais, et étoient toujours à la guerre. Il eut affaire, comme son père, à un jeune homme, mais l'affaire alla bien plus loin : c'étoit un étourdi qui, pour se mettre en réputation, le fit appeler en duel sur une vétille, et même il avoit cherché querelle. La Noue, sur le pré, lui fit une petite remontrance, mais en vain; comme il vit cela, il lui donne un bon coup d'épée. Ce garçon avoit un oncle, maréchal de France; je n'en ai pu savoir le nom. Cet oncle l'envoya à M. de La Noue pieds et poings liés.

quis de Risbourg. Quoiqu'il fût parent de La Noue, le marquis abusa de sa victoire au point de faire massacrer sous ses yeux plusieurs des gentilshommes qui avoient combattu avec lui, et il livra ensuite son prisonnier aux Espagnols. (Voyez la *Vie de François de La Noue*, par Amirault. Leyde, Jean Elzévier, 1661, in-4°, p. 263.)

(1) Odet de La Noue-Téligny.

(2) Ce Recueil est intitulé : *Poésies chrétiennes*. Genève, 1594, in-8°. Il avoit publié, en 1588, un petit volume de quarante-sept pages, intitulé : *Paradoxe, que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités : et qu'entre toutes, l'état d'une prison est le plus doux et le plus profitable*. Lyon, Jean de Tournes, petit in-8°. Pièce très-médiocre, mais rare.

Ce M. de La Noue eut un fils qui vit encore, mais il n'a point de garçons. Il est bien fait; mais le jeu est sa seule passion : il a la vue fort courte; cela l'a empêché de s'attacher à la guerre. A dix-sept ans il commandoit un régiment de cavalerie en Allemagne; le colonel Esbron étoit un de ses capitaines. Aujourd'hui on l'appelle La Noue *Bras-de-Laine*.

Revenons à la maréchale. Son père la maria assez ridiculement; car elle n'avoit que treize ans quand il la donna à un gentilhomme de cinquante-cinq ans, qui se nommoit Chambray, et étoit de la maison de Pierre Bussières, en Limousin. Cet homme étoit de mauvaise humeur et tout plein de cautères; il ne pouvoit pas même avantager sa femme, car il n'avoit que quatre mille livres de rente, en fonds de terre, sans argent ni meubles. Son plus grand bien consistoit en gouvernements, en pensions et en bénéfices; ceux de la religion en tenoient encore en ce temps-là, par tolérance.

Elle n'avoit que dix-huit ans quand elle fut délivrée de cet homme, dont elle eut un fils et une fille. On l'appeloit *le brave Chambray*. Il étoit si brutal et d'une mine si farouche, qu'un sommelier qui avoit été son laquais, ayant vu son portrait au bout de vingt ans, se mit à trembler comme la feuille.

Il avoit une fois querelle avec un M. de Saint-Bonnet; il prit justement le temps que Saint-Bonnet traitoit des gens, et avec un cor alla comme le sommer au combat. Saint-Bonnet sort de table, et dit aux autres : « Ayez patience, je vous rapporterai bientôt l'épée et les éperons de Chambray. » Il y va, charge son pistolet de dragée, tire le premier (car l'autre, aussi bien que Grillon, faisoit toujours tirer son homme), Saint-Bonnet lui en farcit le visage et

les yeux. Chambray, tout étourdi, tombe : il lui ôte son épée et ses éperons.

Un autre vieux mari, et plus vieux que le premier, l'attrapera bientôt. Il y avoit à la cour un vieux gentilhomme, âgé de quatre-vingts ans, ou peu s'en falloit, qu'on appeloit M. de Bellengreville (1); il étoit grand prévôt de l'hôtel, homme veuf, sans enfants, et un des plus accommodés du royaume. Plusieurs veuves de qualité étoient après ; mais il étoit difficile. Il vouloit une veuve de bonne maison, jeune, belle, et qui depuis peu eût eu des enfants. En ce dessein, il trouva un nommé Jouy (2), son voisin à la campagne, qui étoit de la connoissance de madame de Chambray, et qu'elle avoit prié de lui faire raccommoder un petit portrait qu'elle lui avoit envoyé. Il le portoit raccommoder, quand il fut rencontré par M. de Bellengreville, auquel il le montra. « Est-elle aussi belle que cela? lui dit le bonhomme. » —Oui, » répondit l'autre. En effet, c'est une des plus aimables personnes du monde, et le seul défaut qu'elle a eu, hors qu'elle n'a jamais eu assez d'embonpoint, étoit d'avoir des cheveux mêlés dès vingt ans. D'ailleurs, elle étoit d'humeur douce, et ne manquoit pas d'esprit; elle avoit de la générosité.

Durant quelque temps, car il prit le portrait, il l'a-

(1) Joachim de Bellengreville, seigneur de Neuville, etc., conseiller d'État, gouverneur d'Ardres et de Meulan, fut reçu prévôt de l'hôtel en 1604, fut fait chevalier des ordres du Roi en 1619, et mourut le 15 mars 1621. Il avoit épousé en premières noces Claude de Maricourt, veuve du marquis de Gamaches, et il se remaria en secondes noces avec Marie de La Noue, veuve Chambray. (Père Anselme, IX, 138.)

(2) Jouy étoit un homme de service, mais il ne savoit pas lire. Il prenoit dans ses Heures le calendrier pour les litanies. (T.)

dora dans son cabinet. Après, il envoya un de ses amis, qui avoit vu autrefois madame de Chambray, pour voir si elle étoit aussi belle que ce portrait. Cet homme dit tout à la veuve, qui, ne songeant alors qu'à jouir de la liberté où elle se trouvoit, ne s'en tourmenta pas autrement, et dit qu'elle seroit bientôt à Paris. En effet, elle y vint trouver sa mère, qui y étoit pour un procès. Cette mère lui avoit mandé : « Ma fille, apportez-moi de l'argent de mes fermiers.» Quand elle fut arrivée : « Hé bien ! où est cet ar- » gent ? sommes-nous bien riches ? — Madame, il faut » voir, voici ce qui me reste. » On trouva environ vingt écus. Elle avoit amené un train de *Jean de Paris* (1).

Le vieil amoureux est aussitôt averti de son arrivée : il la vient voir, il presse ; elle, qui n'a jamais été intéressée, avoit de la peine à se résoudre. Sa mère lui dit : « Ma fille, je vous ai mal mariée une » fois, je ne m'en veux point mêler ; voyez ce que » vous avez à faire. »

M. de Luçon, qui bientôt après fut le cardinal de Richelieu, lui fit dire « qu'elle seroit une innocente » de laisser échapper une si belle occasion. » Nonobstant la diversité de religion, le mariage se fit.

Elle a dit depuis qu'elle trouva les lèvres de ce bonhomme le jour de ses noces aussi froides qu'un glaçon. Le lendemain la Reine-mère et la princesse de Conti, qui étoit devenue son amie, lui firent mille questions : « Mais comment a-t-il fait ? Mais êtes- » vous madame de Bellengreville ? » Je ne sais ce qu'il fit, ou ce qu'il voulut faire, mais il ne dura que cinq semaines. Il avoit beaucoup d'argent et beau-

(1) Un train magnifique, de grand seigneur.

coup de meubles ; elle étoit *commune*, et y gagna, outre son douaire, qui étoit gros, plus de quatre cent mille livres.

Voilà déjà deux vieux maris ; elle en aura encore un vieux, mais plus qualifié que les deux premiers ; cela arriva d'une façon assez bizarre. Le marquis de Thémines (1), fils du maréchal, ayant été blessé dans les guerres de la religion, mourut de sa blessure, et en mourant il pria son père d'assurer madame de Bellengreville, dont il étoit amoureux, qu'il étoit mort son serviteur. Le maréchal s'acquitte de sa commission, devient amoureux d'elle et l'épouse (2). Outre qu'elle aimoit le jeu, qu'elle perdoit, qu'elle payoit bien et se faisoit mal payer, le maréchal lui aida à manger son bien. Il fut cause aussi qu'elle changea de religion.

Chabans s'étoit mis les controverses dans la tête et disputoit avec beaucoup de douceur (3). Le maréchal dit à sa femme qu'il souhaiteroit qu'elle entendît cet homme ; elle l'entend : il fait quelques progrès. On

(1) Le marquis de Thémines mourut le 11 décembre 1621. C'est celui qui tua Richelieu. (Voyez l'historiette du *cardinal de Richelieu*, t. II, p. 147.)

(2) Pons de Lauzières, marquis de Thémines, fut fait maréchal de France, le 1er septembre 1616, après avoir arrêté prisonnier le prince de Condé. (Voyez l'historiette de *madame la Princesse*, t. Ier, note 3 de la page 182.) Il épousa, au mois de septembre 1622, Marie de La Noue, veuve de Joachim de Bellengreville, et mourut le 1er novembre 1627.

(3) Le baron de Chabans, dont on verra plus bas l'historiette, ne se mêloit pas seulement de controverses ; on a de lui divers ouvrages d'histoire et de poésie. Il fit imprimer, en 1611, des *Poésies lugubres et spirituelles*. Malherbe lui fit l'honneur de lui adresser un sonnet qui commence par ce vers :

Tu me ravis, du Maine, il faut que je l'avoue.

lui amène ensuite le père Véron (1), qui, violent et farouche, lui alla dire que son père et son grand-père étoient damnés. Elle, qui les avoit vu estimer si gens de biens par tout le monde, fut si touchée de cela qu'elle en pleura. Enfin, elle se fit catholique, plutôt par condescendance qu'autrement.

Elle fut choisie pour aller avec madame de Chevreuse mener la reine d'Angleterre en Angleterre. Là elle vit du Moulin, qui, trouvant en elle beaucoup de disposition à résipiscence, la remit tout-à-fait dans le bon chemin, et, au bout de trois mois qu'elle eut changé de religion, elle en fit reconnoissance à Charenton.

Le maréchal ne fut guère avec elle. On dit qu'en mourant il disoit naïvement : « Seigneur, au moins » je ne t'ai jamais offensé que de galant homme. »

La voilà donc veuve pour la troisième fois. En ce temps-là elle avoit de plaisants ragoûts : elle mangeoit du pain, après l'avoir tenu long-temps à la fumée d'un fagot bien vert; elle aimoit l'odeur des boues de Paris, et quand les boueurs étoient dans sa rue, on ouvroit toutes les fenêtres de sa chambre. Une fois la Reine-mère, comme elles passoient sur de la boue, lui demanda en riant : « Madame la ma» réchale, celle-là est-elle de la fine? — Non, madame, » répondit-elle en riant aussi, elle n'est pas encore

(1) Un fou qui n'a jamais rien fait de plaisant qu'un livret qu'il appeloit *la Courte joie des huguenots*. C'est qu'il avoit pensé mourir. (T.) François Veron, jésuite, sortit de l'ordre pour se livrer tout entier à son zèle de missionnaire. Il fut autorisé par lettres patentes, du 19 mars 1622, à prêcher et disputer partout, et même sur les places publiques. Il a été successivement curé de Saint-Brice et de Charenton, où son zèle ne dut pas s'endormir. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse

» assez faite. » Depuis, elle se défit de ces belles amitiés.

En ce troisième veuvage elle se divertissoit à jouer, à se promener et à faire souvent des concerts : elle avoit déjà Le Pailleur avec elle, qui étoit fort savant dans la musique ancienne et dans la moderne. Il l'avoit apprise comme une partie des mathématiques ; il chantoit même fort bien. Elle avoit une femme de chambre qui avoit de la voix, et elle disposoit absolument de deux autres personnes qui en avoient aussi. Un jour que Porchères (1) avoit ouï cette musique domestique, il dit à la maréchale : « Madame, » voilà qui est trop bon pour n'en faire part à per- » sonne ; allons donner la sérénade à M. de Ne- » mours (2), votre voisin : il a la goutte, cela le gué- » rira.— Mais je ne le connois point familièrement, » dit-elle. — Qu'importe ? répliqua-t-il, venez ; il ne » faut que passer par les écuries, nous nous mettrons » sous les fenêtres de sa chambre (3). » M. de Nemours en fut averti aussitôt ; mais il ne fit pas semblant de savoir qui c'étoit, et il envoya faire mille

(1) François de Porchères d'Arbaud, membre de l'Académie Françoise. Les ouvrages de ce poète n'ont pas été réunis, ils sont épars dans les recueils du temps.

(2) Henri de Savoie, duc de Nemours, de Genèvois, etc., né en 1572; il mourut le 10 juillet 1632. Il avoit été ardent ligueur et des plus avant dans le parti des Guise.

(3) Elle logeoit dans la rue Christine. (T.)—L'hôtel de Nemours avoit son entrée par la rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, au coin du quai ; il étoit borné par les rues de Savoie et des Grands-Augustins. Il est encore indiqué sur le huitième plan de Paris de *Delamarre*. (1705.) Ainsi l'hôtel de la maréchale de Thémines et celui de Nemours étoient séparés par la rue des Grands-Augustins. Les jardins et les bâtiments de ces deux hôtels devoient border cette rue jusqu'à l'enclos du couvent.

civilités. Porchères proposa ensuite d'aller chez la princesse de Conti : on y va. Elle en fut ravie, et dit qu'il falloit faire entendre cela à la Reine. La Reine, à un balcon, et ne voulant pas faire semblant de savoir qui c'étoit, dit qu'elle étoit fort obligée à ceux qui lui avoient bien voulu donner un si agréable divertissement.

Le lendemain, M. de Nemours envoya faire des compliments à la maréchale, et la prier de l'excuser si par le passé il avoit su si mal se prévaloir de l'avantage qu'il avoit d'être son voisin. Quelques jours après il la vint voir à demi guéri (1); c'étoit le soir, en été : avant qu'il entrât, des cornets à bouquin avoient joué le plus agréablement du monde dans la cour de la maréchale. Le Pailleur, qui s'étoit douté d'abord de ce que c'étoit, envoya dire qu'on fît boire les ménestriers. Le bon prince en entrant dit : « Madame, j'ai trouvé là-bas des cornets » à bouquin qui s'en alloient ; les auriez-vous congé» diés ? — Non, monsieur, répondit-elle. — Vrai» ment, madame, si j'eusse su cela, je les eusse fait » revenir. — Mais voudriez-vous entendre des vio» lons ? on tâcheroit d'en avoir. — Hé ! La Barre (2), » dit-il, voyez si vous trouveriez des violons. » Aussitôt on entend ronfler les vingt-quatre violons. Le bonhomme devint amoureux d'elle. Il la venoit voir fort souvent, quoiqu'il ne pût aller sans être aidé par quelqu'un. Un jour en montant il se laissa tomber. Elle, qui du second étage descendoit dans sa chambre, s'en aperçut; mais pour lui faire plaisir elle retourna sur ses pas sans faire semblant de rien. En

(1) Il avoit alors environ soixante ans. (T.) Ainsi, le duc de Nemours étoit près de sa fin quand il fit cette galanterie.

(2) C'étoit un musicien, grand danseur, qui étoit à lui. (T.)

se relevant il demanda à son écuyer La Chaise : « Madame ne m'a-t-elle point vu? — Non, monsieur.» La maréchale étant descendue : « Madame, lui dit-» il, n'avez-vous point ouï tomber quelqu'un? La » Chaise a fait un beau *par terre*. »

Un jour il demanda à la maréchale si elle ne voudroit point s'aller promener en quelque maison. « Je » le veux bien, répondit-elle; envoyons chercher de » nos voisines. » Ces voisines venues : « Où irons-» nous? Vous plairoit-il aller vers la porte Saint-» Antoine? Après voudriez-vous aller à Bagnolet, à » Charonne ou à Conflans? — Où vous voudrez, dit » la maréchale. — Cocher, va donc à Conflans. » Les y voilà arrivés. On heurte long-temps sans qu'il vienne personne : les dames commençoient à s'ennuyer; lui feignoit des impatiences étranges. Il appelle une paysanne. « Ma grande amie, n'y a-t-il » personne? ne sauroit-on entrer? ne sauriez-vous » nous donner du lait chez vous? » Enfin, on ouvre une petite porte, et une femme dit assez mal gracieusement que M. le premier président y devoit (1) coucher. « Hé! ma grande amie, nous ne voulons que » nous promener et qu'on nous donne du lait. — » Bien, monsieur, pourvu que vous n'y soyez guère.» Après il vint un homme qui, d'un air assez rude, lui dit : « Que demandez-vous, monsieur? » et en même temps dit à cette femme : « Retirez-vous, vous n'êtes » qu'une bête. » M. de Nemours lui dit ce qu'il avoit dit à cette paysanne. « Oui-dea! monsieur, répondit » l'autre, oui-dea! » On entre donc. Les dames, et

(1) Le château de Conflans, devenu depuis la maison de campagne des archevêques de Paris, appartenoit alors à Nicolas Le Jay, premier président au Parlement. Ce magistrat mourut en 1640.

surtout Le Pailleur, sentirent bien je ne sais quelle odeur de sauces. Le bon seigneur, qui ne pouvoit se promener, les fit tenir dans une salle, où l'on ne servit d'abord que du lait et quelques autres bagatelles. Après, voici des gens qui, au son du violon et en cadence, mettent le couvert, et servent une collation toute feinte. Cela fait, il prie les dames d'aller faire un tour dans le jardin : au retour elles trouvèrent une véritable collation qui étoit magnifique. Il y avoit des galanteries à la vieille mode, car on servit des pâtés pleins de petits oiseaux en vie, qui avoient au col des rubans des couleurs de la maréchale ; il y en avoit aussi un de petits lapins blancs en vie avec des rubans de même. Il fit présenter après la collation des bassins de gants d'Espagne, et n'oublia rien de tout ce dont il put s'aviser pour divertir celle à qui il vouloit plaire.

Ce M. de Nemours avoit étudié l'art de faire des ballets ; il en avoit fait plusieurs, et avoit eu la curiosité d'en faire de grands livres, où toutes les entrées étoient peintes en miniature. Il avoit été de tous les carrousels, soit de France, soit de Savoie.

Le feu roi (*Louis XIII*) fit une fois chez lui un concert où tous ceux de la musique de la chambre chantoient ; il en avoit mis M. de Mortemart et M. le maréchal de Schomberg : lui-même aussi en étoit. M. de Nemours, par grande grâce, y fit entrer Le Pailleur, et il avoit dit au Roi qu'il s'entendoit fort bien en musique. On y chanta sur la fin des airs du Roi. Le Pailleur, pour faire sa cour, dit à demi haut : « Ah ! que ce dernier air mériteroit bien d'être chanté » encore une fois ! » Le Roi dit : « On trouve cet air- » là beau, recommençons-le. » On le chanta encore trois fois. Le Roi battoit la mesure. Il avoit

proposé de faire une symphonie depuis les plus bas instruments jusques aux trompettes, et il vouloit qu'il n'y entrât personne qui ne sût la musique, et pas une femme : «Car, disoit-il, elles ne peuvent se » taire. — Ah ! sire, dit M. de Nemours, madame » la maréchale de Thémines en doit être. — Pour » elle, répondit le Roi, je le veux bien.»

Un artisan devint amoureux d'elle à Charenton, en la voyant, dans sa place, où elle se démasquoit quelquefois. Cet homme, emporté par sa passion, s'en va chez elle, demande à lui parler, et, tout interdit, ne put jamais lui dire autre chose, sinon qu'il avoit un procès contre elle. Elle fait appeler Le Pailleur, demande ce que ce pouvoit être. Le Pailleur s'informe de cet homme, il n'y trouvoit aucune raison : il revint plusieurs fois et ne savoit que leur dire. Il rôda long-temps autour du logis, et enfin on le trouva mort derrière les murailles de Luxembourg. Elle logeoit alors auprès des Carmes-Déchaussés.

Voici une histoire encore plus étrange. La fille d'un gentilhomme de Beauce, nommé Herville, devint amoureuse en tout bien et tout honneur du ministre de Châteaudun, nommé Lamy, qui étoit un homme bien fait, mais pauvre. Le père de la fille ne pouvant consentir à ce mariage, elle tomba dans une telle mélancolie, qu'enfin, de peur d'accident, il fut contraint de s'y résoudre. Le père lui porte donc des articles à signer. « Ah ! dit-elle, il n'est plus » temps. » A trois jours de là, on la trouva noyée sur le bord du Loir.

Un abbé de Calvière, en Languedoc, ayant su que mademoiselle de Couffoulens, de la maison d'Hauterive, dont il étoit amoureux, étoit morte, protesta

qu'il ne lui survivroit pas long-temps. En effet, il refusa toutes sortes d'aliments, durant quelques jours, avec une grande constance, et en mourut. On dit pourtant qu'on lui avoit persuadé enfin de manger, mais que les passages se trouvèrent bouchés, tant les boyaux s'étoient rétrécis.

Vous voyez que la maréchale, en maris et en galants, n'a jusqu'ici que des vieillards; mais elle eut un jeune galant lorsqu'elle ne fut plus jeune : c'est Montferville, fils du frère de Blainville, premier gentilhomme de la chambre, ou grand-maître de la garde-robe, qui fut ambassadeur en Angleterre. C'étoit un fort beau garçon, mais un peu trop doucereux et trop normand. Il ne passoit pas pour un homme fort friand de la lame. Il ne manque pas d'esprit. On ne sait s'ils étoient mariés ou non, car on n'a vu ce garçon se marier qu'après la mort de la maréchale; cependant il sembloit qu'il cherchât à se marier. La connoissance venoit de ce que ce garçon logeoit avec sa sœur dans une maison qui étoit à la maréchale, et elle logeoit dans une autre tout contre, qui étoit aussi à elle. On l'accusoit d'avoir dit qu'une fois il avoit eu une côte enfoncée en portant des sacs d'argent qu'une dame lui avoit donnés. Le Pailleur, qui voyoit que la maréchale, par facilité, se laissoit accabler à toute la parenté de cet homme, trouva moyen de les faire sortir de cette maison et de faire passer à la maréchale une partie de l'année à la campagne.

La maréchale alla mourir à Poitiers, sept ou huit ans après (1). Elle avoit juré de ne rentrer d'un an dans sa maison de Paris, à cause de la mort d'une vieille fille qui étoit à elle il y avoit trente ans; on

(1) Vers 1649. (T.)

l'appeloit Boisloré ; elle étoit bâtarde d'un gentilhomme. La maréchale étoit d'un tempérament doux et mélancolique ; cette fille étoit fort sage et fort aimable aussi. La maréchale l'aimoit jusqu'à lui faire des bouillons quand elle étoit malade, et elle l'étoit souvent. La maréchale lui avoit donné une petite terre que l'autre lui rendit par son testament.

La maréchale n'avoit que cinquante-sept ans quand elle est morte ; mais il étoit temps qu'elle mourût, car elle ne pouvoit plus subsister : le jeu et Montferville l'avoient incommodée ; cependant elle n'a pas laissé un sou de dettes. Quand elle alloit faire un voyage, elle payoit tout ce qu'elle devoit. Elle tomba malade à Poitiers en passant ; elle vouloit aller voir ses parents. Elle mourut faute de sang ; on ne lui en trouva pas une goutte dans les veines.

CLXIII

LE PAILLEUR.

Le Pailleur, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, étoit fils d'un lieutenant de l'élection de Meulan. Il étudia jusqu'en logique ; il écrivoit bien : on le met aux finances ; le voilà petit commis de l'Épargne. Il ne put souffrir les *pillauderies* qu'on y faisoit, car on griveloit sur les pensions qui s'y payoient ; il se retira chez le feu président L'Archer, père du dernier mort ; il étoit un peu son parent.

Le Pailleur savoit la musique, chantoit, dansoit, faisoit des vers pour rire (1) ; il chanta quatre-vingt-huit chansons pour un soir de carnaval. Il fit la dé-

(1) On a imprimé dans les *OEuvres* de Dalibray, Paris, 1653, in-

bauche à Paris assez long-temps. Las de cette vie, il va en Bretagne avec le comte de Saint-Brisse, cousin-germain du duc de Retz. Ce comte avoit fait connoissance avec lui à Paris, et avoit tant fait qu'il l'avoit résolu à le suivre. Il y étoit le tout-puissant; mais comme il vit que cet homme faisoit trop de dépense, il lui dit qu'il falloit se régler. « Je ne sau- » rois, lui répondit le comte. — Permettez-moi » donc de me retirer, lui dit Le Pailleur, car ayant » le soin de vos affaires, on dira que c'est Le Pail- » leur qui vous a ruiné. » Il y fut pourtant encore deux ans à remettre de trois mois en trois mois.

Il alla avec le comte voir le maréchal de Thémines, alors gouverneur de la province. La maréchale le prit en amitié; il étoit gai, il faisoit des ballets, et mettoit tout le monde en train : elle lui demanda s'il voudroit être intendant du maréchal; il ne le voulut pas, car il dit que c'étoit la mer à boire que d'entreprendre de mettre l'ordre dans cette maison.

Le maréchal mourut à Paris ; Le Pailleur y étoit revenu. La maréchale le pria d'aller avec elle en Touraine: « Car j'ai grand'peur, lui dit-elle, de » m'ennuyer en une maison où j'ai tant souffert en » premières noces. » Il y fut, et elle jura qu'elle ne s'y étoit pas ennuyée un moment. Des demoiselles de la maréchale lui dirent, comme on revenoit à Paris : « Mais ne demeureriez-vous pas bien avec nous? » Ainsi, insensiblement il s'attacha à la maréchale, et y demeura jusqu'à sa mort (1), sans gages ni appointements, mais seulement comme un ami de la

8°, p. 117, une épître en vers de Le Pailleur. Ce poète lui a adressé quarante sonnets *sur le mouvement de la terre*, et d'autres poésies.

(1) Durant vingt-cinq ans. Il ne lui survécut que de deux

maison : il est vrai qu'il faisoit toutes ses affaires.

Le Pailleur étoit de si belle humeur, avant que la gravelle, dont il fut fort travaillé quand il vint sur l'âge, le tourmentât, que le messager de Rennes à Paris le vouloit mener pour rien à cause qu'il avoit toujours fait rire la compagnie depuis là jusqu'à Paris. Je lui ai ouï conter qu'une fois en une débauche en Bretagne, où étoit le duc de Retz, le bon homme, quelqu'un ôta son pourpoint, puis dit : « Brûlons nos chemises. » Le Pailleur, comme le duc vouloit aller brûler la sienne, lui dit : « Donnez, » je la brûlerai avec la mienne ; » mais, au lieu de cela, il ne jette que la sienne dans le feu, et met celle du duc dans ses chausses. Ils allèrent tous sans chemise à un bal : tout le monde s'enfuit ; ils prirent les chandelles et se retirèrent. Le lendemain Le Pailleur met la chemise du duc, où il y avoit une belle fraise, et va à son lever. Les valets de chambre vouloient gager que c'étoit la chemise de M. le duc. Le Pailleur rioit ; le duc se mit à rire aussi, et lui dit : « Ma foi ! vous n'étiez pas si ivre » que nous. »

Un jour Le Pailleur dit bien des choses contre le mariage. Le lendemain un jeune homme, fils d'un conseiller, le vint trouver : « Monsieur, lui dit-il, je » vous viens remercier. J'étois accordé, mon père » me donnoit sa charge ; mais ce que vous dîtes hier » me toucha si fort que je l'allai prier sur l'heure » de faire mon frère l'aîné, et de me donner l'abbaye » qu'il avoit ; cela est conclu. Sans vous j'allois faire » une grande sottise ; je vous en aurai de l'obliga- » tion toute ma vie. »

ans. (T.) — Le Pailleur est mort en 1651. (*Mémoires de Marolles*, 1656, in-f°, p. 191.)

Il s'étoit adonné aux mathématiques dès son enfance · il les apprit tout seul. Il n'avoit que vingt-neuf sols quand il commença à lire les livres de cette science, et échangeoit les livres à mesure qu'il les lisoit. Il avoit écrit assez de choses, mais il n'a daigné rien donner : il faisoit des épîtres burlesques fort naturelles (1).

CLXIV

LE COMTE DE SAINT-BRISSE.

Le comte de Saint-Brisse étoit le second fils du marquis de Ruffec, d'Angoumois, et de la belle du Lude; il étoit cadet. Ruffec fut pour l'aîné, et lui eut des terres en Bretagne. C'étoit un homme de plaisir et grand danseur de ballets. Il mourut de la goutte après avoir été sept ans dans son lit, sans qu'on le pût jamais remuer; tout pourrissoit sous lui ; on dit qu'il y vint des champignons.

Le neveu de ce comte, fils du marquis de Ruffec, n'étoit pas mal avec le feu roi (*Louis XIII*); et quand le maréchal d'Ancre fut tué, le Roi lui dit : « Tu n'en » oserois faire autant à ton oncle, l'abbé de la Cou- » ronne, qui couche avec ta mère. » Ce jeune homme, dépité de ce que le Roi lui avoit dit, part avec des coupe-jarrets; et, comme l'abbé lisoit une lettre

(1) Le Pailleur étoit l'*ami intime* du président Pascal ; c'est à lui que cet heureux père va confier sa surprise et sa douleur quand il s'aperçoit que Pascal a deviné la géométrie. (*Vie de Pascal, par madame Perier*. Amsterdam, 1684, in-12, p. 8.) Maucroix a écrit à Le Pailleur une épître en vers où il le qualifie de *célèbre mathématicien*. (*Poésies de Maucroix*, publiées par M. Walkenaër. Paris, Nepveu, 1825, in-8°, p. 287.)

qu'ils lui avoient présentée, les coquins lui jettent une serviette au cou. L'abbé étoit un homme fort et vigoureux; il leur faisoit de la peine, et l'exécution étoit un peu longue. Le marquis, impatient, entre dans la chambre et crie: « Joue du poignard. » Au bout d'un an ce garçon mourut comme fou. Comme le Roi l'aimoit, on n'osa poursuivre.

CLXV

LE BARON DE CHABANS (1).

Il portoit l'épée (2), mais on l'accusoit d'avoir été violon, ou joueur de luth. Un jour il s'avisa de faire des propositions au Conseil, car il se mêloit de bien des choses, pour je ne sais quelles fortifications qu'on pouvoit faire, disoit-il, à bien meilleur marché qu'on ne les faisoit. Aleaume, bon mathématicien, qui y étoit employé, dit: « Messieurs, nous » ne sommes pas au temps d'Amphion, où les mu- » railles se bâtissoient au son du violon. » Tout le monde se mit à rire, et Chabans fut contraint de se retirer. Ce pauvre homme fut tué depuis par L'Enclos, père de Ninon, avant que d'avoir eu le loisir de se défendre (3).

(1) Louis, sieur du Maine, baron de Chabans, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de Sainte-Foy et général de l'artillerie de la république de Venise.

(2) Ménage dit aussi que ce M. du Maine, qu'on appeloit *baron de Chabans*, étoit un officier de fortune qui, après avoir été ingénieur et aide de camp dans les armées du Roi, servit de lieutenant d'artillerie dans celle des Vénitiens. (*Observations de Ménage sur les poésies de Malherbe*. Paris, 1666, in-8°, p. 425.)

(3) L'Enclos fut obligé de quitter la France. Il avoit percé Cha-

Ce conte me fait souvenir d'une naïveté qu'on attribuoit au feu marquis de Nesle, gouverneur de La Fère, qui étoit pourtant un brave homme: c'est que, comme on eut proposé de faire une demi-lune, il dit: « Messieurs, ne faisons rien à demi pour le » service du Roi, faisons-en une toute entière (1). »

CLXVI

LE MARÉCHAL DE CHATILLON (2).

M. de Châtillon, petit-fils de l'amiral, avoit assez de bien; mais il en dissipa la plus grand'part: il vendit à M. de Montmorency pour peu de chose l'amirauté de Guyenne; il étoit débauché et d'amoureuse manière. Il fut un des principaux galants de la Choisy; il l'alloit voir dans une maison fossoyée à la campagne. Le vieux La Haye, surnommé *des*

bans avant que celui-ci eût pu se mettre en garde. (Voyez plus bas l'historiette de *Ninon de L'Enclos.*) Le comte de Chabans sembloit avoir le pressentiment de sa fin quand il composa son ouvrage intitulé : *Advis et moyens pour empêcher les désordres des duels.* Paris, Denys Langloys, 1615, in-8°.

(1) Le mot du marquis de Nesle a fait fortune : Molière s'en est emparé, dès l'année 1659. Il ne faut pas oublier que c'est vers 1658 que Tallemant a écrit cette partie de ses Mémoires. Voici le passage de Molière :

MASCARILLE.

Te souvient-il, vicomte, de cette demi-lune que nous emportâmes sur les ennemis au siége d'Arras?

JODELET.

Que veux tu dire, avec ta demi-lune? c'étoit bien *une lune toute entière.*

(*Les Précieuses ridicules*, scène XII.)

(2) Gaspard III, comte de Coligny, né en 1584, mort en 1646.

Assemblées, à cause qu'il avoit été souvent député aux assemblées des huguenots, étant ami de la maison de tout temps, lui dit plusieurs fois que les frères de cette fille lui pourroient jouer un méchant tour, et, le pont levé, lui faire épouser leur sœur par force. Il en fut quitte pourtant pour y laisser bien des plumes. Il avoit aussi un régiment d'infanterie, en Hollande, que ses enfants ont eu depuis l'un après l'autre. En je ne sais quelle retraite, à la vue du prince Maurice, il fit tout ce qu'on pouvoit faire; le prince Maurice le loua fort, et dit : « Ce sera quel- » que jour un bon capitaine. » On verra par la suite que la prophétie n'a pas été trop bien accomplie. A Londres, quelque temps après, le prince d'Orange, Henri, père du dernier mort, et lui, furent pris dans un lieu *d'honneur* par le commissaire du quartier.

Il n'y avoit personne dans le parti huguenot si considérable que lui. Il avoit toute la faveur de son père et de son aieul : en un rien il pouvoit mettre quatre mille gentilshommes à cheval. Il tenoit Aigues-Mortes; mais il la rendit pour être maréchal de France. La Haye en enrageoit, et tenant le petit Dandelot (1), qui étoit fort joli, entre ses bras, dans la galerie de Châtillon, il lui enseignoit à dire : « Je » veux ressembler à celui-là, » (montrant son grand-père) « et non pas à mon papa. » Et il disoit à cet enfant : « Pauvre petit garçon, que je te plains ! tu » n'as point d'Aigues-Mortes à vendre ! » Et cela en présence du maréchal, car ce bonhomme étoit un diseur de vérités.

Le maréchal avoit l'honneur d'être assez prompt pour être appelé brutal; c'étoit pourtant un fort bon homme, mais qui étoit incapable de direction et de

(1) Depuis M. de Châtillon, tué à Charenton. (T.)

discipline : il jouoit ; il lui est arrivé bien des fois, quand il perdoit, de faire semblant d'aller à ses nécessités, et il descendoit dans le jardin, où il se mettoit à secouer un arbre un gros quart d'heure durant.

Il s'étoit marié un peu par amour. Sa femme étoit belle et vertueuse; mais il disoit lui-même qu'il eût mieux aimé qu'elle eût été un peu plus complaisante et un peu moins honnête femme. Le comte de Carlisle, au mariage de la reine d'Angleterre, témoigna tant d'estime pour elle, que, si c'eût été un homme moins sérieux, on eût pu dire qu'il en étoit épris; il la surnomma *l'Incomparable*. Quoi qu'on ait chanté parmi les huguenots, cette femme-là n'étoit pas si grand'chose qu'on disoit; l'histoire de ses enfants en fera foi. Mais sa vertu et son zèle, quelquefois assez inconsidérés, faisoient que le petit troupeau en étoit persuadé à un point étrange.

Elle se mit en tête d'entendre la Sainte-Ecriture, et pour cela elle s'enfermoit des après-dînées entières avec un grand ministre mal bâti, qu'on appeloit M. Le Veilleux, et cela si souvent qu'on commençoit à en dire des sottises. Elle s'étoit laissé empaumer par une vieille mademoiselle du Chesne, qui avoit été gouvernante des sœurs du maréchal. C'étoit une dévote qui, par affectation, se mettoit toujours à prier Dieu quand il falloit dîner, afin qu'on dît : « Elle est en oraison, il la faut laisser achever. »

Ce M. Le Veilleux étoit un homme qui, sans affectation, faisoit pourtant ses oraisons aussi à contretemps que cette demoiselle. Lui et la maréchale (1)

(1) Ce n'étoit point une habile femme; elle ne faisoit que prier Dieu. Le maréchal fut contraint de lui ôter le soin de sa mai-

se promenoient quelquefois trois heures durant dans le parc, et on les trouvoit souvent en oraison au pied d'un arbre. Cet homme étoit un peu fou, et en priant Dieu il demeuroit quelquefois comme en extase. Il lui échappoit parfois de belles choses; c'étoit un gentilhomme plein de charité. Il avoit près de quatre mille livres de rente, qu'il employoit à assister les pauvres, et il ne se maria que quand il eut dissipé une partie de son bien, afin de faire des gueux. Le maréchal ne prit point plaisir à ces promenades de sa femme et y mit ordre.

C'étoit un homme intrépide que ce maréchal! Au siége d'Arras, il reçut un coup de mousquet dans son écharpe; la balle s'arrêta au nœud. Il ne pouvoit porter des armes, tant il étoit gros, et puis il n'en eût pas voulu. Il eut un cheval tué entre ses jambes d'un coup de canon : « Ah! dit-il sans s'émouvoir, » ces gens-là sont importuns; cela n'est point plai- » sant. J'avois là un bon cheval. »

M. de Chaulnes, qui étoit le plus ancien maréchal (1), lui vint dire, le fort de Rousseau étant pris : « Monsieur, tout est perdu, les ennemis sont dans » les lignes. — Bien, bien, répondit-il, je les aime » mieux là qu'à Bruxelles. Allons, allons, monsieur » de Chaulnes, il ne faut pas s'effrayer comme cela. » C'étoit en effet le plus confiant des hommes. Il disoit toujours : « Laissez-les venir, » et on avoit une peine étrange à le faire monter à cheval; peu prévoyant, et qui ne jouoit point du tout de la tête (2); il assuroit toujours de prendre, et dans peu de temps, et sou-

son. (T.) — Anne de Polignac avoit épousé Châtillon le 13 août 1615; elle mourut en 1651.

(1) Ils étoient trois : Chaulnes, Châtillon et Brézé. (T.)

(2) C'est-à-dire qu'il réfléchissoit peu.

vent il ne prenoit que fort tard, ou point du tout. Ma foi ! ce n'étoit ni son grand-père ni son père (1), mais il se possédoit toujours, et étoit toujours en état de commander.

Il fut un temps qu'il n'y avoit que lui et le maréchal de La Force ; car on étoit si ignorant, qu'à Saint-Jean-d'Angely personne ne savoit comment on faisoit des tranchées.

Le cardinal de Richelieu lui a donné de l'emploi à faute d'autre, car je ne crois pas qu'il trouvât trop bon que le maréchal fût le seul qui ne l'appelât que *Monsieur*, et il n'étoit pas persuadé qu'il fût à lui. C'étoit un bon François, et qui, depuis qu'il se fut accommodé avec la cour, n'a brouillé en aucune sorte. La Reine, au commencement de la régence, lui donna le brevet de duc. Il avoit voulu tenter si le parlement le recevroit durant la minorité ; c'étoit une folle entreprise ; on l'estimoit, mais c'eût été faire la planche pour les autres. Il mourut quelque temps après ; sa femme se jeta à genoux pour lui demander pardon si..... etc. « Ah ! ma mie, lui dit- » il, vous vous moquez ; ce seroit bien plutôt à » moi (2). »

(1) Son fils Dandelot le sauva à la bataille de Sedan.

(2) Le maréchal de Châtillon mourut le 4 janvier 1646. (*Père Anselme*, VII, 463.) Le comte de Coligny, duc de Châtillon, son fils, mourut au château de Vincennes, le 9 février 1649, des suites d'une blessure reçue à l'attaque de Charenton. (*Ibid.*, p. 158.) En lui s'éteignit la branche aînée de la maison de Coligny ; de ce moment Jean de Saligny, seigneur de la Motte-Saint-Jean, cadet de sa branche, prit le titre de *comte de Coligny* ; il le porta avec honneur et le fit briller de sa dernière illustration. (Voyez les *Mémoires du comte de Coligny*, que nous publions en ce moment pour la Société de l'Histoire de France. Ils sont sous presse.)

CLXVII

LA COMTESSE DE LA SUZE (1),

ET SA SOEUR, LA PRINCESSE DE WIRTEMBERG.

La fille aînée du maréchal de Châtillon fut mariée en premières noces avec un jeune garçon de la maison des Hamiltons. Ses parents, car il étoit orphelin, l'avoient envoyé étudier au collége de Châtillon : le maréchal y maintenoit un petit collége pour ceux de la religion. Là, étant encore enfant, il vit mademoiselle de Châtillon et en devint amoureux ; quand il eut dix-huit ans, il retourna dans son pays ; il fit trouver bon à ses tuteurs qu'il recherchât cette fille. Le nom de Châtillon fait bien du bruit, et surtout en pays de huguenots ; les tuteurs écrivent au maréchal ; le maréchal y consent. Il avoit alors cent mille livres d'argent comptant qu'il vouloit donner ; mais on ne le lui conseilla pas, car en Ecosse les maris ne rendent point le mariage de leurs femmes si elles viennent à mourir sans enfants ; et puis les tuteurs dirent que leur pupille avoit assez de bien, et demandèrent seulement que le maréchal fit les frais des noces.

Ce jeune seigneur étoit comte d'Adington (2), et sa femme avoit le tabouret chez la Reine ; il emmène sa femme ; mais il ne dura qu'un an, car il étoit

(1) Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, née en 1618, morte en 1673.

(2) Thomas Hamilton, comte de Hadington. Le mariage fut fait à Châtillon le 8 août 1643. (*Père Anselme*, VII, 154.)

pulmonique, et je crois qu'elle ne l'épargna guère. Il lui fit en mourant tous les avantages qu'il lui pouvoit faire.

Au bout de quelque temps la voilà de retour à Paris, avec quelque somme d'argent, quelques pierreries, et dix mille livres de douaire. La reine d'Angleterre étoit déjà à Saint-Germain ; notre jeune veuve la visitoit souvent, parce qu'elle y avoit le tabouret, et qu'on lui faisoit force caresses.

Cette Reine, toujours zélée pour la propagation de la foi, pense incontinent à gagner cette âme à Dieu et à la faire épouser à quelqu'un de ceux qui avoient suivi sa fortune ; elle tâche donc à la marier avec le fils de la comtesse d'Arundel. Cette dame logeoit assez près de madame de Châtillon, au faubourg Saint-Germain ; elle visite la veuve, la cajole, et se met fort en ses bonnes grâces : mais un jeune Ecossois, nommé Esbron (1), neveu du colonel Esbron, qui étoit mort au service de France, avoit déjà fait un grand progrès auprès de la comtesse d'Adington. La maréchale, sa mère, car le père étoit déjà mort, eut avis de tout, et tâchoit d'empêcher que ces étrangers ne vissent sa fille. Un jour il y eut bien du désordre, car la comtesse d'Arundel et madame de Châtillon, la jeune (2), avoient mené la comtesse d'Adington entendre les Ténèbres. La maréchale, qui, d'ailleurs, savoit bien des choses, lui donna un soufflet, et l'emmena à La Boulaye chez sa sœur de La Force, où, de peur qu'elle ne changeât de reli-

(1) Le vrai nom est Hailbrun. (T.)

(2) Élisabeth-Angélique de Montmorency, mariée en 1645 au duc de Châtillon. Tallemant nous l'a déjà montrée jouant à la poupée avec la duchesse d'Enghien. (Voyez l'historiette du *cardinal de Richelieu*, t. II, p. 210.)

gion, elle la maria au comte de La Suze (1), tout borgne, tout ivrogne et tout endetté qu'il étoit; mais c'étoit à faute d'autre; et puis il est parent de madame de La Force. Durant qu'on parloit de l'affaire, Esbron lui écrit, elle fait réponse. Il va à La Boulaye pour tâcher à se battre contre La Suze; il n'en peut venir à bout; il écrit encore; on ne lui fait point de réponse; il se dépite, montre toutes les lettres de la dame, et s'en rit partout.

Nous reprendrons la comtesse de La Suze après que nous aurons parlé de sa sœur; car ce qui est arrivé à sa sœur lui est arrivé durant la vie de la mère, et, la mère morte, nous verrons les beaux exploits de la comtesse.

Mademoiselle de Coligny, en son enfance, avoit eu une maladie la plus étrange du monde; elle gravissoit, quand son mal lui prenoit, le long d'une tapisserie, comme un chat, et faisoit des choses si extraordinaires qu'on ne savoit qu'en croire. A cet âge-là, la *mère* ne fait point de si prodigieux effets. La maréchale croyoit que c'étoit un sort, et sa fille, quand elle fut guérie, a dit qu'une femme de Châtillon, en colère de ce qu'on ne vouloit pas qu'elle allât librement dans le parc, lui avoit donné un sort, et qu'il lui avoit semblé qu'elle avaloit un bouet de feu (2).

Cette fille, étant grande, n'étoit pas si bien faite que sa sœur; mais elle avoit bonne mine, et la qualité y fait. Sa mère lui donna trop de liberté, elle qui n'en vouloit pas donner à ses garçons, et qui leur fit haïr les sermons à force de les y faire aller. Elle

(1) Gaspard de Champagne, comte de La Suze.

(2) La mère croyoit que sa fille avoit été délivrée par ses prières. (T.)

eut grand tort de la laisser aller de son chef chez madame la Princesse.

Vineuil, qu'on appeloit à la cour *M. le marquis de Vineuil*, secrétaire du Roi, garçon qui a pourtant de l'esprit, et qui est bien fait (1), dès le vivant du maréchal avoit gagné une madame de Briquemaut, qui étoit pauvre et qui étoit familière chez le maréchal. Cette femme leur fournissoit des rendez-vous. Boccace, capitaine des gardes du maréchal, s'aperçut de l'affaire, et dit à la demoiselle, que si elle continuoit, il en avertiroit monsieur son père. Elle le prévint, dit au maréchal que Boccace étoit amoureux d'elle, et que, s'il dit quelque chose, c'est à cause qu'elle ne l'a pas voulu écouter. Le maréchal la croit, et brutalement il dit en présence de Boccace « qu'il donnera de l'épée dans le ventre à quicon- » que lui fera des contes de sa fille (2). »

Après que le père fut mort, la maréchale étant logée auprès de la Foire (*Saint-Germain*), chez une madame Cousin, marchande de bois, qui leur louoit une grande maison, et logeoit dans un petit corps-de-logis séparé, cette fille faisoit semblant de vouloir être catholique, et disoit à sa mère qu'elle étoit malade, quand il falloit aller à Charenton. Madame Cousin, croyant que ce fût tout de bon que mademoiselle de Coligny se vouloit convertir, faisoit entrer Vineuil,

(1) Vineuil est mêlé à toutes les affaires de la *Fronde*; c'étoit l'une des créatures du prince de Condé. Il fut exilé, en 1674, avec l'abbé d'Effiat, Vassé et le comte d'Olonne, pour avoir parlé du Roi avec trop de liberté. (*Vie de Saint-Évremond*, par des Maiseaux, en tête des *Œuvres*. 1753, in-12, I, 123; et *Lettre de madame de Sévigné à sa fille*, du 9 octobre 1675, IV, 27 de notre édition. Blaise, 1818, in-8°.)

(2) Il vouloit que ses filles fussent comme des garçons. (T.)

déguisé en prêtre, qui, tout à son aise, *catéchisoit* la demoiselle. Une demoiselle de madame de La Force, qui, par hasard, étoit demeurée chez madame de Châtillon, pour se faire traiter de quelque incommodité, découvrit tout le mystère, et en avertit la maréchale, qui étoit alors à La Boulaye pour marier sa fille aînée; car la demoiselle, pour un mal d'yeux, étoit demeurée à Paris. La marquise de La Force vint à Paris et emmena la demoiselle à La Boulaye, et crut qu'elle étoit grosse. La mère lui donna à son arrivée quatre soufflets et un coup de pied dans le ventre, et lui fit mille reproches; car cette pauvre femme lui avoit fait confidence des sottises de l'aînée, et lui avoit dit: « Vous êtes ma seule consolation. » Peu après on fut assuré qu'elle n'étoit point grosse. De La Boulaye madame de Châtillon fut à Betfort, où elle alloit pour mettre ordre à cette petite ville que le feu Roi avoit donnée au feu comte de La Suze. Jamais voyage ne fut plus heureux que celui-là pour la maréchale, car elle trouva là ce qu'elle n'eût pas trouvé en France. Un comte Georges, frère du comte de Montbelliard, de la maison de Wirtemberg, qui a vingt mille livres de rente, prit cette fille avec ses droits (1).

La maréchale étant morte (2), ce prince Georges et sa princesse *Georgette* vinrent à Paris, pour voir s'il n'y auroit rien à recueillir : ce bon Tudesque ne la perdoit pas de vue. Toute la consolation de la pauvre chrétienne étoit de parler de son chancelier : elle étoit fort éveillée en sa jeunesse. Elle ne voulut

(1) Anne de Coligny épousa, en 1648, Georges, duc de Wirtemberg, comte de Montbelliard. (*Père Anselme*, VII, 154.)

(2) Anne de Polignac, veuve du maréchal de Châtillon, mourut en 1651. (*Ibid.*)

point voir Vineuil. On dit qu'elle a plns de sens que l'autre.

Madame de La Suze, qui paroissoit stupide en son enfance, et qui en conversation ne disoit quasi rien, il n'y a pas trop long-temps encore, fit des vers dès qu'elle fut en Écosse ; elle en laissa voir, dès qu'elle fut remariée, qui n'étoient bons qu'à brûler. Depuis elle a fait des élégies les plus tendres et les plus amoureuses du monde, qui courent partout.

Le premier dont on a parlé fut un garçon de notre religion, nommé Lacger ; il est à cette heure conseiller à Castres : il a de l'esprit et fait des vers, mais médiocres. D'ailleurs, c'est un gros tout rond, et qui n'est nullement honnête homme (1). Il étoit allé à

(1) C'est-à-dire qu'il n'avoit pas les manières du monde. *L'honnête homme*, dit Bussy-Rabutin, *est l'homme poli et qui sait vivre : l'homme de bien* regarde la religion. (*Lettre à Corbinelli*, du 6 mars 1679, dans notre édition des Lettres de madame de Sévigné, v, 398.) « L'honnête homme tient le milieu entre *l'habile homme* et *l'homme de bien*, quoique dans une distance inégale de ces deux extrêmes..... On connoît assez qu'un *homme de bien* est *honnête homme ;* mais il est plaisant d'imaginer que tout *honnête homme* n'est pas un *homme de bien.* » (*La Bruyère, chapitre des Jugements.*) Voilà pour le dix-septième siècle ; au seizième, *l'homme de bien* étoit celui qu'on appela plus tard *l'honnête homme.* « J'entends *homme de bien* qui a de quoy et ne faict desplaisir à personne. — Doncques tu appelles *homme de bien*, non pas celui qui faict le bien, mais celui qui ne faict point de mal. » (*Dyalogue de la teste et du bonnet, traduict de l'italien en françoys.* Paris, Chrestien Vechel, 1542, in-4°, folio D. iij.) Nous terminerons ces rapprochements par une autorité irrécusable : « Il ne suffit pas, dit l'abbé de Fleury, de garder les devoirs essentiels de la probité qui font *l'homme de bien*, il faut aussi garder ceux de la société qui font *l'honnête homme.* » (*Traité du choix et de la méthode des études.* Paris, Janet, 1822, in-8°, p. 168.)

Lumigny avec un de ses amis qui connoissoit mademoiselle de La Suze. Là cette folle s'éprit de Lacger, et le lui dit. Elle lui a écrit un million de lettres et de vers les plus passionnés qu'on puisse voir; mais ses belles-sœurs les empêchoient de *joindre* (1). Elle vint ici; il alloit la voir et portoit une lettre; elle se tenoit sur le lit, lui au pied, et mettoit cette lettre dans sa mule de chambre droite, et en prenoit une autre dans la gauche. Il la vit, déguisé sur les chemins, et une autre fois, comme il faisoit semblant d'aller à la chasse. Il se ruinoit en laquais et en messagers qu'il a fallu quelquefois envoyer jusqu'à Betfort.

Ce galant homme avoit conté cette histoire à Frémont, qui ne le croyoit pas, car c'est un des plus grands menteurs du monde; mais il n'en douta plus par une aventure assez plaisante que voici: Comme il étoit en Champagne, un Anglois lui demanda la *passade* (2). « J'avois, lui dit-il en mauvais françois, » une attestation de M. l'agent du roi d'Angleterre; » mais on me l'a déchirée à Lumigny. » Frémont, qui étoit peut-être le seul homme en Champagne qui sût cette affaire, lui demande comment cela étoit arrivé. « Comme je fus à Lumigny, deux demoiselles » me demandèrent si j'avois des lettres de *M. Lacger*, » j'entendis *M. l'agent;* je tire mon attestation; elles » se jettent dessus, et, en se l'arrachant l'une à l'au- » tre, la déchirent; après cela la plus jeune (on l'ap- » peloit mademoiselle de Nermanville) vint à moi » avec une lettre, et me dit : — C'est de Lacger, et » non de l'agent, que je vous demande une lettre, » donnez-la-moi; en voilà une pour lui (elle faisoit » cela pour voir s'il n'en avoit point). — Je lui jurai que

(1) De *joindre*, c'est à-dire de *parvenir* à leur adresse.

(2) La *passade*, ou l'hospitalité pour une nuit.

» je ne savois ce que c'étoit. » La comtesse trouva moyen après de lui parler ; elle lui parla en anglois, lui donna une lettre pour Lacger, lui enseigna son logis, et l'assura qu'il l'assisteroit. Il les servit depuis, et porta quelque temps leurs lettres. Déjà Lacger s'étoit servi de ces pauvres Anglois, qui vont demandant leur vie, et c'est pourquoi les deux filles demandèrent des lettres à celui-ci.

Le comte de La Suze est un homme où jamais il n'y a eu ni rime ni raison. Lui et sa femme avoient plus de quatre-vingt mille livres de rente. Pour l'acquitter, on lui proposa de se contenter de douze mille écus par an pour quelques années; jamais il n'y voulut entendre. Il avoit cent personnes chez lui, cent cinquante chiens avec lesquels il n'a jamais rien pris, grand nombre de méchants chevaux. Là-dedans on n'est point surpris quand on vous annonce de vous coucher sans souper, tant toutes choses y sont bien réglées. Il buvoit un temps du vin, un autre de la bière, et un autre de l'eau. On dit qu'il est assez plaisant en débauche. « Quand je n'aurai plus rien, di» soit-il, j'irai avec les Allemands. » Betfort lui valoit quarante mille livres de rente; mais, ayant pris le parti de M. le Prince, il a tout perdu.

Après une ivrognerie célèbre à Brissach, comme il s'en retournoit, un troupeau de cochons, l'ayant renversé sur le pont, lui passa sur le corps, et il crioit : « Quartier, cavalerie, quartier ! »

L'aînée de La Suze se retira avec une sœur qu'elle a mariée en Bretagne. La cadette demeura encore quelque temps; mais elle quitta sa belle-sœur, et mourut bientôt après. Elle étoit fort aimable.

On parla ensuite d'un greffier du Conseil, nommé Potel, garçon fort médiocre; mais il fit de la dépense

pour elle, et la suivit au Maine. Je crois qu'il n'en a rien eu : mais le comte du Lude, qui parut après sur les rangs, en eut apparemment tout ce qu'il voulut.

De Vannes Matharel, qui étoit familier chez le maréchal de Châtillon, lui fit un jour des reproches de sa façon de vivre, car elle avoit fait cent sottises. Elle lui dit : « Vois-tu, ce n'est point ce que tu penses ; ce » n'est que pour tâter, que pour baiser, pour badi» ner ; du reste, je ne m'en soucie point. Mon mari » me le fit douze fois ; c'étoit comme s'il l'eût fait à » une bûche. Si on m'avoit mariée comme j'eusse » voulu, je ne ferois pas ce que je fais. » Parlant à une dame huguenote, veuve de M. de Clermont de Gallerande, beau-frère du maréchal, elle lui confessa que le comte du Lude en avoit tout eu ; depuis, elle le lui nia, et lui dit : « Que c'étoit un coureur qui » avoit eu la v....., s'il ne l'avoit encore. » Mais ce que je sais de mieux, c'est ce qu'elle a fait à Rambouillet, celui qu'on appela depuis Rambouillet-Candale (1). Elle lui dit une fois qu'elle étoit entièrement persuadée de son mérite ; depuis, à la première occasion,... elle lui écrivit cent extravagances. Il ne lui fit aucune réponse ; mais il y fut un jour qu'elle l'en avoit fort prié : elle étoit au lit. Elle fit si bien qu'en présence de ses demoiselles, qui ne sortoient jamais de la chambre (elles étoient un peu espionnes), elle mit le rideau sur lui, de sorte qu'elle se fit voir à lui toute nue. Elle a le corps beau ; mais pour le visage

(1) On lui avoit donné ce surnom à cause de ses bonnes fortunes. C'est l'auteur des madrigaux et le beau-frère de Tallemant Il ne faut donc pas s'étonner que notre écrivain ait connu des particularités que le mystère auroit dû voiler.

il y a de la moue de son père.... Elle fut après pour le voir, et le pressa de trouver un lieu où ils pussent être en liberté. Lui, qui croyoit qu'il n'y faisoit pas trop sûr, et qui étoit engagé ailleurs, fut long-temps sans s'y pouvoir résoudre. Enfin il fallut pourtant cesser de faire le cruel : il n'alla point un dimanche à Charenton, et il s'assura de la porte de la cour de derrière du logis de son père. Après avoir fermé soigneusement toutes les fenêtres et toutes les portes qui donnoient sur cette cour, et avoir fait dire qu'il n'y étoit pas, il prit ensuite des porteurs affidés dont la chaise étoit marquée 20 (1), et les envoya chez madame de Revel, veuve d'un avocat-général de Grenoble, où elle avoit demeuré quelque temps, quand elle changea de religion, de peur d'être obligée de suivre son mari. Or, la comtesse devoit aller chez cette dame en chaise, et renvoyer tout son monde, faisant semblant d'y vouloir passer l'après-dînée ; ce qu'elle fit, et après avoir été un moment en haut, elle dit à madame de Revel : « Qu'elle étoit montée plu-» tôt pour savoir si elle la retrouveroit dans deux » heures que pour lui faire une visite ; car, dit-elle, » j'ai une affaire qui presse. »

Après elle descend et crie : *Mes porteurs ;* c'étoit le mot ; elle entre dans la chaise, va chez Rambouillet : on la porte jusque sur l'escalier, car l'appartement du galant répond sur le derrière, et est par bas. Il la baisa tant qu'il put. Dans le déduit il lui disoit : « Voilà le sang de Coligny bien humilié ! » Il dit qu'elle n'est point badine, et qu'elle ne lui sut jamais dire que : « Ah ! mon cher, que je vous aime ! » Il lui dit : « Qu'il ne lui avoit pas autrement d'obli-» gation de ce qu'elle avoit fait pour lui, et que le

(1) Toutes les chaises ont leur numéro.

» comte du Lude en avoit eu autant. » Elle souffrit cela sans se fâcher; elle ne lui avoua pourtant rien, et lui dit seulement qu'en causant de l'amour avec sa belle-sœur de Nermanville, la pucelle lui disoit : » Mais, ma sœur, à vous ouïr, je pense que si vous » vous trouviez seule avec un homme que vous aimas- » siez, vous lui permettriez toute chose.— Peut-être, » disoit-elle; je n'en voudrois pas répondre.» Rambouillet fut quinze jours sans y aller : il lui dit qu'il y avoit été trois fois; elle le crut bonnement, car on lui fait accroire tout ce qu'on veut; mais il ne lui fit rien, et, ce qui est étonnant, ils se sont vus cent fois depuis, et elle n'a jamais fait semblant de se souvenir de ce qui s'étoit passé entre eux. * Vous diriez une g.... qu'on a vue en une passade.

Un Saint-d'Hierry, fils de feu Roques, écuyer du cardinal de Richelieu, a été son galant ensuite. Les demoiselles se relâchoient, et tout alloit à l'abandon. De Vannes se tourmenta tant qu'il lui fit donner l'ordre de se retirer. Depuis, ses parents la pressant d'aller trouver son mari, qui étoit passé en Allemagne, elle dit à madame de La Force qu'elle avoit du mal. Regardez quelle effronterie! Cela pouvoit être vrai. On disoit qu'elle avoit donné une v..... à l'abbé d'Effiat. Elle a dit depuis à Rambouillet qu'elle avoit dit cela pour ne pas aller avec son mari, et au même temps elle lui avoua qu'elle avoit couché avec le comte du Lude.

Enfin elle changea de religion, afin qu'on ne la fit point sortir de Paris. Elle fut quelque temps aux Carmélites, à condition de ne point quitter ses mouches, et de sortir deux fois la semaine. Un nommé Hacqueville (1) étoit alors son galant. Les dévotes,

(1) Ce devoit être le d'Hacqueville qui se multiplioit pou

voyant qu'elle ne prioit point Dieu les matins, et qu'elle ne faisoit que se mirer, lui ôtèrent ses miroirs. Le lendemain elle n'en trouva pas un; on lui dit qu'elle n'en auroit qu'après avoir prié Dieu.

J'ai oublié de dire qu'on trouva dans la cassette de mademoiselle de Nermanville cent lettres d'amour de la comtesse, que ses belles-sœurs gardoient pour tâcher à faire rompre le mariage; c'est pour cela qu'elles vouloient avoir des lettres de Lacger. Ce fou se vante qu'il a couché avec elle. Elle dit qu'il avoit été assez impertinent pour lui dire qu'il avoit été cruel à la reine de Suède pour lui être fidèle. Il a été quelque temps en Suède.

La meilleure aventure qui soit arrivée à la comtesse, ce fut quand Bertaut, l'*incommode* (1), à la première visite, après maint beau propos sur ses mérites, lui sauta au cou, et lui voulut lever la jupe. Elle appelle ses gens tout en colère; mais, à leur vue, elle se retint, et leur dit seulement: « Raccom-« modez ce feu. » C'étoit l'hiver. Quand ils se furent retirés: « Ne vous repentez-vous point? lui dit-elle; » sans la considération de madame de Mauteville, » je vous perdrois. » Après, elle alla conter sa déconvenue à madame de Revel, qui lui dit: « Voilà » bien de quoi! Madame de Savoie a bien été colletée (2). »

M. de Guise lui en a conté huit mois durant; mais

rendre service, et qui étoit l'ami du cardinal de Retz, de madame de Sévigné, de madame de La Fayette, etc.

(1) On a vu plus haut, p. 138 de ce volume, l'article de Bertaut, frère de madame de Motteville.

(2) Allusion à l'anecdote du président Thoré, fils du surintendant d'Emery. (Voyez p. 77 de ce volume.)

ils sont si visionnaires l'un et l'autre (1), qu'on ne sauroit trop dire s'il en est rien arrivé. Rambouillet l'avertit que dès qu'elle lui auroit fait quelque faveur, il la laisseroit là. Le maréchal d'Albret y alla ensuite.

Un nommé des Colombys, grand brutal, lui en conta, et lui donna sur les oreilles une fois. L'abbé de Bruc, frère de madame du Plessis-Bellière et de Montplaisir (2), s'y attacha ensuite. Il y va tant de gens, que c'est une vraie cohue. Elle devient fort grosse; elle a des affectations insupportables. Elle ne parle qu'à certaines gens; ailleurs, elle dit les choses si languissamment, et avec une telle négligence, qu'elle ne daigne pas former les paroles.

Le reste est dans les Mémoires de la régence.

CLXVIII

LE MARÉCHAL DE SAINT-LUC (3).

Le maréchal de Saint-Luc s'appeloit d'Epinay; c'est une bonne maison de Normandie. C'étoit un étrange maréchal de France. On disoit qu'il y avoit en lui de quoi faire six honnêtes gens, et qu'on ne pouvoit pas dire pourtant que ce fût un honnête homme. Il étoit bien fait, dansoit bien, jouoit bien

(1) Voyez au tome II, p. 27, des détails sur les rêveries de M. de Guise.

(2) René de Bruc, marquis de Montplaisir, poète assez distingué, passe pour avoir eu quelque part aux ouvrages de la comtesse de La Suze.

(3) Timoléon d'Épinay de Saint-Luc, né en 1580, mort à Bordeaux, en 1644

du luth, étoit adroit à toutes sortes d'exercices, avoit de l'esprit, et se mêloit même d'écrire en vers et en prose; mais il ne faisoit rien avec grâce. M. de Termes avoit promis des vers à quelqu'un pour le carrousel; l'autre les lui demanda. « Ma foi, répon- » dit-il, Saint-Luc a depuis quelques jours telle- » ment gourmandé les Muses, que je n'en ai pu » avoir raison. »

On conte de lui qu'ayant traité à Fontainebleau tous les princes lorrains, ils se firent tous jolis garçons. L'ambassadeur d'Espagne le vint voir après dîner. M. de Guise, croyant ôter son chapeau pour le saluer, ôta sa perruque, et demeura la tête rasée. Cet ambassadeur en sortant, comme M. de Saint-Luc le conduisoit, lui dit: « Vous n'irez pas plus » avant, et je vous en empêcherai bien; il n'y a guère » de plus forts hommes que moi. » Le maréchal, un peu soûl, lui qui se piquoit d'être grand lutteur (1), crut que cet homme lui offroit le collet; il le prend, et le culbute en bas des degrés. Cela fit bien du bruit; mais on apaisa tout en disant que le maréchal avoit bu. « Je croyois, disoit-il, qu'il me défioit à la lutte. »

C'étoit un plaisant homme en fait de femelles. M. de Bassompierre, son beau-frère, lui écrivoit de Rouen: « Venez vite pour mon procès; j'ai besoin » de vous; venez en poste le plus tôt que vous pour- » rez. » Il part. Le voilà dès sept heures du matin à Magny; c'est la moitié du chemin: il demande un couple d'œufs. Une servante assez bien faite lui ouvre une chambre. « Ah! ma fille, lui dit-il, que vous » êtes jolie! Quel bruit est-ce que j'entends céans?

(1) Il disoit un jour à propos de cela, qu'il étoit un Samson. « Au moins, dit M. de Guise, avez-vous une mâchoire d'âne. » (T.)

» — Il y a une noce, monsieur. — Danserez-vous ?
» — Vraiment, répondit-elle, je n'en jetterois pas
» ma part aux chiens. » Il dit qu'il vouloit en être, oublie M. de Bassompierre, s'habille comme pour le bal, et gambade jusques au jour. Par bonheur, l'affaire avoit été différée.

Une autre fois, passant en poste par Brives-la-Gaillarde, il demanda à boire à une hôtellerie; la fille de la maison lui plut : il lui demanda si elle avoit des sœurs. « J'en ai deux qui valent mieux que » moi. » Il descend de cheval, et y demeura trois jours, un jour pour chacune, et disoit qu'il ne se pouvoit lasser de manger des pigeonneaux que ces *divines mains* avoient lardés. Par ces sortes de visions il faisoit enrager ses gens : ils disoient tout ce qu'ils vouloient, il ne s'en fâchoit jamais. La Hoguette, celui qui a fait le Testament d'un père à son enfant, étoit à lui (1).

Il épousa en deuxièmes noces madame de Chazeron (2), une des plus belles femmes qu'on pût voir, mais qui avait une fine v..... Il disoit : « Si elle me » donne des pois, je lui donnerai des fèves. » Il en tenoit aussi. Il en fut long-temps amoureux. Un jour il envoya un page pour savoir de ses nouvelles : le page lui rapporta qu'il l'avoit trouvée à table tête à tête avec le maréchal de Brézé, et qu'ils man-

(1) Pierre Fortin de La Hoguette. Son livre est intitulé : *Testament, ou Conseil d'un père à ses enfants.* 1655, in-12. Cet excellent livre a eu un grand nombre d'éditions.

(2) Marie Gabrielle de La Guiche Saint-Geran épousa, en 1614, Gilbert, baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois, et, le 12 juin 1627, elle se remaria avec le maréchal de Saint-Luc. Elle mourut à Paris, le 27 janvier 1632, *après une maladie de sept années.* (*Père Anselme*, VII, 445.)

geoient des perdrix en carême. Il pesta terriblement contre elle.

Son fils aîné, le comte d'Estelan, âgé alors de ving-deux ans, se mit à rire: « De quoi riez-vous? » — C'est que je me suis souvenu de certaines per» sonnes qui, après avoir plus pesté que vous, ne » laissoient pas d'épouser les gens. » Aussi l'épousa-t-il ensuite. Cette v..... lui avoit été donnée par son mari, jeune homme qu'on avoit envoyé voyager en Italie, après l'avoir marié à dix-sept ans; il en apporta ce beau présent à sa femme. Huit mois durant, en secondes noces, elle se porta assez bien; elle engraissa: on la croyoit guérie; mais depuis elle ne fit qu'empirer. Elle étoit tourmentée avant cela d'une faim canine, et ce fut à cause que M. de Saint-Luc avoit le meilleur cuisinier de la cour qu'elle l'épousa. Enfin elle rendoit tout deux heures après. Il lui falloit faire je ne sais combien de repas par jour, et pour dormir, prendre de l'opium le soir (1).

(1) Voiture fait allusion à cette circonstance dans une lettre adressée au cardinal de La Valette, où il décrit une collation offerte à madame la Princesse, au château de La Barre, par madame du Vigean; il ajoute : « Cette particularité, mon» seigneur, a été rapportée par malheur à madame la maréchale » de Saint-***, et quoiqu'on lui ait donné vingt drachmes d'opium » plus que d'ordinaire, elle n'a jamais pu dormir depuis. » Tallemant fait sur cette lettre une observation qui concorde avec ses Mémoires. Nous la rapportons pour ne rien négliger de tout ce qui établit leur authenticité. « Madame de Saint-Luc, fille du ma» réchal de Saint-Geran, du premier lit. Il la maria à M. de » Chazeron, qui étoit encore assez jeune pour aller en Italie voir » le pays. Là il prit une v..... si maligne qu'il en mourut, et sa » femme n'en a jamais pu guérir. Elle épousa le maréchal de » Saint-Luc, qui ne craignit pas qu'on lui pût rien donner qu'il » n'eût déjà. Il avoit le meilleur cuisinier de la cour, ce qui fut

Son fils, le comte d'Estelan, voyant que sa survivance de Brouage viendroit bien tard, et que son père avoit d'assez bonnes dents pour tout manger, prit la soutane, à la persuasion de M. de Bassompierre, qui le trouvoit d'une figure assez propre pour l'Eglise. On lui donna une abbaye de dix mille livres de rente qu'avoit son frère, aujourd'hui M. de Saint-Luc.

CLXIX

LE COMTE D'ESTELAN (1).

Il avoit dix mille livres de rente en une abbaye, autant sur le comté d'Estelan, autant sur les Suisses, dont M. de Bassompierre étoit colonel, et une pension d'autres dix mille livres, que le Roi lui donna pour renoncer à la survivance de Brouage. Il jouit de ces deux pensions trois ans durant, car M. de Bassompierre ayant été mis dans la Bastille, ne lui pouvoit rien laisser prendre sur les Suisses, et la cour ne lui paya plus sa pension; on ne le considéroit qu'à cause de son oncle. Il haussa son abbaye de quatre mille livres de rente; ainsi il de-

» un grand charme pour elle, car son mal lui avoit donné une » faim épouvantable, et qui ne se pouvoit assouvir; elle re- » jetoit tout incontinent, et ne pouvoit dormir la nuit qu'avec » de l'opium. » (*Commentaire de Tallemant sur Voiture. Bibliothèque de l'Arsenal.*)

(1) Louis d'Épinay, abbé de Chartrice en Champagne, comte d'Estelan, nommé à l'archevêché de Bordeaux, mourut en 1644, six semaines après son père.

meura avec vingt-quatre mille livres de revenu pour tout bien.

Si M. de Bassompierre fût demeuré à la cour, notre abbé eût fait fortune, car il avoit de l'esprit. Il étoit porté à la satire. Un jour M. de La Rochefoucauld le défia de rien trouver contre lui ; il fit ce sonnet qui a tant couru. Un gentilhomme qui a été à M. de Saint-Luc m'a assuré que ce n'a point été le comte d'Estelan qui a fait l'épitaphe que voici, mais bien Comminges :

La mort ici-dessous rangea
Deux corps qui mangèrent Brouage ;
Ils eussent mangé davantage,
Mais la v..... les mangea.

Mais Malleville, qui étoit à M. de Bassompierre, m'a dit que le comte avoit fait depuis celle-ci par avance :

Enfin Saint-Luc ici repose,
Qui ne fit jamais autre chose.

M. de Bassompierre étant dans la Bastille, le comte ne demeuroit guère à la cour : il alloit souvent à Sainte-Menehould, en Champagne, proche de son abbaye. Il y avoit meublé une chambre chez un élu, nommé d'Origny. Or, il avoit fait l'histoire des cinq premières années du ministère du cardinal de Richelieu (1), et une satire du passage de Bray, que plusieurs personnes ont à cette heure, quoiqu'à sa mort il l'ait fait brûler, avec bien des saletés qu'il avoit faites (2), comme l'origine du b....l, etc. ;

(1) On attribue au comte d'Estelan la satire intitulée : *Le Gouvernement présent, ou Éloge de Son Éminence*. (Voyez la *Note* de la page 171 du tome II.)

(2) Ménage met le comte d'Estelan au nombre de ceux qui

pour moi, je l'ai eue de sa sœur, la religieuse à Reims : son frère en a une copie. Puis il l'avoit donnée à feu M. d'Espesses, et même à feu Châtelet, pour avoir sa satire contre Laffémas.

La cour vint une fois à Sainte-Menehould : il en part. Comme il fut à vingt lieues de là, il s'avisa qu'il avoit laissé cette histoire et autres pareilles dans un cabinet d'ébène en cette chambre. Il jure et peste. Ce gentilhomme qui a été page de son père s'offrit à les aller retirer. Il arrive justement comme M. de Chavigny, qui logeoit de ce jour-là dans cette chambre, étoit par bonheur sorti avec tous ses gens : il trouve moyen d'y entrer, et emporte tout ce qu'il falloit. Le soir même M. de Chavigny, sachant à qui étoient ces meubles, demanda la clef de ce cabinet ; peut-être même le fit-il ouvrir, faute de clef. Depuis, le cardinal sut qu'il avoit fait cette histoire ; il envoya M. le chancelier pour en voir quelque chose. Le comte y avoit mis ordre, et ne lui montra qu'une copie où il n'y avoit que des choses à l'avantage du cardinal. Le cardinal Mazarin a voulu avoir l'original. M. de Saint-Luc, dès qu'il put le recouvrer, le lui donna sans en rien lire ; je le sais de ce même gentilhomme qui le lui porta.

Le comte, voyant son père mort, prit la poste pour venir à Paris ; il tombe, et son cheval sur lui : il cracha du sang, se gouverna assez mal à Tours, où il s'arrêta, et mourut au bout de quinze jours, à l'âge de quarante ans.

ont fait des vers de galanterie. (Voyez l'*Anti-Baillet*, à la suite des *Jugements des Savants*. Paris, 1730, in-4°, VIII, 441.)

CLXX.

LA MONTARBAULT, SAMOIS, ET DE LORME.

La Montarbault étoit fille d'un fermier d'Anjou : elle fut mariée à un homme de la condition de son père; mais elle le quitta bientôt, soit qu'elle se fût fait démarier, ou autrement. Elle vint à Paris, où elle fut entretenue par de Lorme, le médecin. Cet amant ne lui étant pas assez fidèle pour l'arrêter, elle voulut faire une finesse qui lui pensa coûter bon. Elle prit du poison, et ensuite de l'antidote; mais elle avoit pris du poison en telle quantité, que si de Lorme ne fût survenu à propos, elle passoit le pas; encore eut-il bien de la peine à la sauver. Depuis elle épousa un gentilhomme, nommé Montarbault, à qui elle ne voulut jamais rien accorder qu'ils ne fussent mariés. Cet homme s'en lassa bientôt; car, quoiqu'elle fût belle, elle avoit l'esprit si turbulent, si enragé, qu'on ne pouvoit vivre avec elle. Sa beauté commençant à diminuer, elle se mit à *souffler;* elle avoit un million de secrets, et voyant qu'elle se décrioit à Paris, elle alloit faire de petits voyages dans les provinces. Une fois elle fit si bien accroire au duc de Lorraine qu'elle faisoit l'or, qu'on a vu des lettres de lui par lesquelles il la recommandoit comme la personne du monde la plus nécessaire à son État; mais enfin cela alla si mal pour la pauvre alchimiste, qu'au lieu d'en rapporter de grandes richesses, elle y perdit pour sept à huit mille livres de pierreries, que le duc lui prit quand il vit que c'étoit une affronteuse. Après plusieurs

promenades, elle rencontra un Anglois qui se vantoit d'avoir trouvé l'invention de faire des carrosses qui iroient par ressort ; elle s'associe avec cet homme, et dans le Temple (1) ils commencèrent à travailler à ces machines. On en fit une pour essayer, qui véritablement alloit fort bien dans une salle, mais n'eût pu aller ailleurs, et il falloit deux hommes qui incessamment remuoient deux espèces de manivelles, ce qu'ils n'eussent pu faire tout un jour sans se relayer; ainsi cela eût plus coûté que des chevaux.

Ce dessein avorté, elle accusa de fausse monnoie, car elle s'y entendoit fort bien, et c'étoit là toute sa pierre philosophale, un nommé Morel, qui avoit été commis de Barbier; mais elle, au contraire, fut accusée, et eut bien de la peine à se débarrasser.

En un voyage qu'elle fit en Normandie, le fils de la sœur de Chandeville (2), qui étoit neveu de Malherbe, la vit chez un gentilhomme. Il en devint amoureux, et cela n'est pas étrange, car il étoit jeune, et elle avoit encore de la beauté, étoit cajoleuse et débitoit agréablement; elle avoit changé de nom. Il fit en sorte auprès de sa mère, qui étoit veuve, qu'elle priât la Montarbault de venir chez elle. Cet adolescent, qui apparemment la trouva assez facile, la retint deux mois entiers chez sa mère, qui, charmée de cette femme, lui donna sa fille, qui sortoit de religion, pour lui faire voir le monde. Cette mère, comme on peut penser, n'étoit pas plus sage que de raison; ç'avoit toujours été une extravagante,

(1) Dans l'enclos du Temple, à Paris.

(2) Éléazar de Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, mourut à l'âge de vingt-deux ans. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 15.)

qui se vouloit battre en duel à tout bout de champ. Voilà ces jeunes gens à Paris, logés dans le Temple, chez la Montarbault. Les voisins s'étonnoient fort de voir chez cette femme une jeune fille bien faite. Il arriva par hasard que la femme de chambre de mademoiselle de Rambouillet, qui étoit une fille fort adroite, se trouva un jour chez une femme de ses amies, au Temple, où elle vit cette jeune demoiselle, qui, ayant appris que cette fille coiffoit bien, la pria de trouver bon qu'elle allât se faire coiffer par elle à l'hôtel de Rambouillet. Elle y vint, et cela fut rapporté à madame la marquise, qui s'informa si bien, qu'elle sut que c'étoit la nièce de feu Chandeville, qu'elle avoit donné autrefois à M. le cardinal de La Valette. Le frère, qui avoit accompagné sa sœur, fut contraint d'aller saluer madame de Rambouillet, et lui fit un galimatias qui faisoit assez voir qu'il y avoit de l'amour, et qu'i ln'avoit osé la venir voir, de peur que cela ne se découvrît. Enfin, quelques parents qu'ils avoient ici renvoyèrent cette fille à sa mère. On lui fit avouer que la Montarbault l'avoit voulu mener plusieurs fois chez M. de Chevreuse et ailleurs, et que pour y faire consentir le frère, elle lui disoit : « Cela me servira, parce que ceux à qui » j'ai affaire aiment fort à voir de belles personnes. » Ce garçon, qui s'appeloit Samois, demeura à Paris. Quelque temps après il vint retrouver madame de Rambouillet, et lui dit qu'il recherchoit une fille fort riche, et qu'il n'y avoit qu'une difficulté à l'affaire, c'est qu'il s'étoit vanté d'être parent de MM. de Montmorency, et qu'on souhaitoit qu'il fût reconnu pour tel. « Sur cela, madame, continua-t-il, je me » suis adressé à vous, comme à une personne qui » aimoit fort feu mon oncle, pour vous prier d'ob-

» tenir cette grâce de madame la Princesse. » La marquise, au lieu de lui dire les véritables raisons, qu'il n'eût pas comprises, lui dit qu'elle n'étoit pas en état de sortir. Un mois ou deux après, il la vint encore voir, et lui dit qu'il étoit marié, mais le plus malheureusement du monde. « J'avois recherché l'une » des deux filles de la baronne de Courville, auprès » de Châteaudun. Ces filles étoient en pension dans » une religion à Paris. Je la fus demander à la mère : » elle, qui, quoiqu'elle ait cinquante ans, est encore » assez passable, me dit que pour ses filles elle ne » les vouloit point marier, mais que si je voulois l'é- » pouser elle, j'y trouverois mieux mon compte, et » qu'elle avoit tant de revenu. Nous nous marions, » mais j'ai épousé un diable ; elle a toujours le bâton » à la main ; elle bat ses gens et ses paysans à ou- » trance ; et pour moi, le lendemain de nos noces, elle » me dit mille injures. » En disant cela, le galant homme dit toutes les injures de harangères et de crocheteurs. Madame de Rambouillet, surprise de cela, le pria de ne dire plus de ces choses-là. « Vraiment, » madame, ce n'est pas là tout ; ma mère et ma sœur » la vinrent voir ; elle les appela..... (là, il en dit de » plus terribles que les autres). Elle passa bien plus » avant ; elle frappa ma mère ; ma mère le lui rendit ; » elle mit ma mère en prison ; ma mère l'y mit à son » tour ; elle m'a battu, je l'ai battue. Enfin, après » bien du vacarme, nous sommes venus à Paris. » Tout le jour elle ne fait qu'escrimer. » Madame la marquise disoit qu'elle espéroit que ces deux femmes se battroient enfin en duel. « Elle mange, ajouta-t-il, » quarante huîtres tous les matins (c'étoit en carême), » et pour moi et mes gens, elle nous fait mourir de faim.

Or, cette madame de Courville, comme je l'ai

appris dans le pays, durant la vie de son mari et après, s'étoit toujours divertie; et n'ayant plus aucun reste de beauté, elle avoit été contrainte de prendre un homme qui lui servoit de maître-d'hôtel et de galant tout ensemble. Samois le trouva un jour couché avec elle; mais comme il vouloit faire du bruit, elle lui dit : « Vous avez pu savoir mon hu» meur, et vous ne devez pas prétendre que je vive » mieux avec vous qu'avec mon premier mari. » Samois voulut décharger sa colère sur cet homme, mais comme il est débonnaire, il se contenta de le chasser. Il enferma pourtant sa femme, et ne la laissoit voir à personne. Un conseiller du Châtelet de Paris, qui avoit été autrefois fort bien avec elle, sut qu'elle étoit prisonnière, et envoya un homme qui adroitement se glissa dans la maison, un jour qu'un gentilhomme avoit eu permission de lui parler; il lui dit la bonne intention du conseiller, qui, quelque temps aprés, envoya un lieutenant du prévôt de l'hôtel pour la délivrer. Ce lieutenant mit le mari et la femme bien ensemble. Quelque temps après, une affaire les obligea à venir à Paris tous deux. L'argent manqua bientôt au cavalier, qui, pour en avoir, vendit les chevaux et le carrosse de sa femme; mais elle, n'entendant point de raillerie, trouva moyen de le faire mettre au Châtelet pour dettes. Je pense que le conseiller ne nuisit pas à cette affaire. Depuis, il vint demander franchise à l'hôtel de Rambouillet, parce qu'il avoit été, disoit-il, d'un duel. Celui à qui il parla lui dit qu'il ne seroit pas en sûreté. « Comment, répondit-il, et n'est-ce » pas un hôtel? »

Pour de Lorme (1), dont nous avons parlé ci-des-

(1) Charles de Lorme, premier médecin de Henri IV et de

sus, les eaux de Bourbon, qu'il a mises en réputation, l'y ont mis aussi lui-même. Il a gagné du bien et est à son aise.

Il conte lui-même qu'il donna des coups de bâton à un médecin de la Faculté. Madame de Thémines, depuis maréchale d'Estrées (1), avoit un fils fort malade. De Lorme demanda du secours; on appela M. Duret (2) et un autre. Quand ce fut à entrer, Duret, comme le plus vieux, passa; l'autre médecin, comme étant de la Faculté de Paris, le suit. De Lorme, en présence du maréchal d'Estrées, qui recherchoit la marquise, prend un bâton de cotret et rosse cet homme, qui se sauve. Duret s'enfuit; on court après lui. « Hé! monsieur, vous n'ordonnez » rien pour mon fils?—Faites-le saigner, madame.» Et jamais on ne put le faire revenir. De Lorme pouvoit avoir alors quarante-cinq ans.

On dit qu'il prétendoit que ceux de Bourbon lui érigeassent une statue sur les puits; il se fit faire intendant des eaux, et puis vendit cette charge. On l'accuse d'avoir pris pension des habitants pour y faire aller bien du monde, et il y a grande appa-

Louis XIII, mourut en 1678, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Il avoit inventé un bouillon rouge, dont il faisoit une panacée universelle. On voit dans un livre intitulé: *Moyens faciles et éprouvés dont M. de Lorme, premier médecin et ordinaire de trois de nos rois...., s'est servi pour vivre près de cent ans* (Caen, 1683), les précautions singulières qu'il prenoit pour se préserver du froid et de l'humidité. Il se tenoit durant l'hiver dans une chaise à porteur, placée devant son feu. Il avoit un lit de brique, couchoit habillé avec six paires de bas drapés, des bottines, etc.

(1) Anne Habert de Montmort, veuve en 1621 de Charles de Lauzières-Thémines, épousa en deuxièmes noces François Annibal, duc d'Estrées, maréchal de France.

(2) Jean Duret, mort en 1629. (Voyez t. II, p. 65.)

rence, car sous ce prétexte il ne voulut jamais payer pour quarante écus de ciseaux et de couteaux qu'il avoit pris à la *Flèche* (1), à Moulins, et il trouva fort étrange qu'on les lui demandât, comme s'ils ne lui étoient pas assez redevables, à lui qui faisoit aller tant de gens à Bourbon, et qui disoit à tous que la *Flèche* étoit la meilleure boutique. Que ce soit cela ou autre chose, le maître s'est fait riche. Ce fut l'an 1656 qu'il fit cette vilainie. Il étoit allé accompagner à Bourbon l'abbé de Richelieu et ses sœurs ; il avoit avec lui sa demoiselle, car il ne va point sans cela, et il fallut que madame d'Aiguillon le souffrît. A cette heure qu'il est vieux, il craint le serein, et dès que cinq heures sonnent, il se met je ne sais quelle coiffe de crapaudaille (2) sur la tête, qui, avec son habit de satin à fleurs et ses bas couleur de rose, le font de la plus plaisante figure du monde.

J'ai ouï conter à feu Malleville une bonne chose de cet homme ; il s'est toujours mêlé de belles-lettres Malleville lui montra une grande élégie qui s'appelle *Impatience amoureuse* (3). « Hé ! lui dit-il, combien » faut-il de vers pour une pièce de théâtre ?—Quinze » cents ou environ, dit Malleville.—Vraiment, ajouta » le médecin, vous en devriez faire une, voilà déjà » le tiers des vers fait. »

(1) Enseigne du coutelier.

(2) Étoffe du temps. Charles de Lorme a été gravé par Callot, en 1630. On y reconnoît l'habit de satin.

(3) C'est une élégie composée de cent vingt vers. (*Poésies du sieur de Malleville*. Paris, Nicolas Bessin, 1659, in-12, p. 95.)

CLXXI

JALOUX.

DES BIAS, RAPOIL, MOISSELLE, TENOSI, COIFFIER.

Des Bias (d'une terre auprès d'Avranches), frère aîné de Montferville, dont nous avons parlé ci-dessus, à l'article de Thémines (1), avant que d'être marié, ne bougeoit, à Paris, du b....l et du cabaret. Il étoit grand et bien fait, mais malpropre autant qu'on le peut être : quand sa chemise étoit noire comme la cheminée, il la troquoit contre une neuve chez une lingère, et en changeoit dans sa boutique. Il y a plus de treize ans qu'il est marié à une personne de bon lieu, bien faite et bien raisonnable : cependant il en est si jaloux, qu'après avoir été longtemps sans vouloir que personne allât dîner chez lui (il demeure à la campagne), bien loin d'y coucher ; il devint jaloux de ses valets même, et non content de l'avoir enfermée au troisième étage, afin qu'elle fût hors d'escalade, et qu'on n'y montât pas avec des échelles de corde, il chassa enfin tous ses gens, et quoique huguenot, il prit un Carme, à qui il se fioit, pour gouverner tout chez lui. Ce moine avec le temps lui devint suspect, et il le chassa aussi. Sa femme souffroit toutes ses extravagances avec une constance admirable. Elle a eu quatre enfants, et parce que ce mari a un petit doigt de la main gauche estropié et tout crochu, et qu'il dit que si elle fait

(1) Voyez l'*Historiette de la maréchale de Thémines*, page 19? de ce volume.

des enfants qui ne l'aient pas de même ils ne seront pas à lui, tous ceux qu'elle a faits ont le petit doigt de la main gauche crochu, soit par la force de l'imagination de la mère, soit que la sage-femme gagnée le leur rompe en naissant.

Ce maître fou porte toujours sur lui tous ses papiers les plus importants et ses principales clefs. Une fois, sur le point de partir pour Rouen, avant cette grande jalousie, il dit en lui-même : « Je me tue à » faire mes affaires moi-même, il faut prendre des » secrétaires. » Il en prend trois, et s'en va; à la dînée, il songe : « Ai-je de quoi occuper trois se- » crétaires ? » Il en renvoie un ; à la couchée un autre, et le lendemain un troisième, disant : « J'ai bien » fait mes affaires jusqu'ici, je les ferai bien en- » core. » Il a de l'esprit, et faisoit bonne chère à ses amis quand il n'étoit pas si abîmé dans la jalousie. Son père étoit gouverneur de Lectoure; il l'avoit été de Pontorson.

Un médecin de Soissons, nommé Rapoil, avoit une femme bien faite, mais elle avoit une dartre à la joue qui se renouveloit tous les mois, en sorte qu'elle n'avoit par mois que quinze jours de beauté. Il en étoit jaloux, et quoiqu'il dît qu'il savoit bien le moyen de la guérir, par jalousie il ne la voulut jamais guérir entièrement. Il n'y gagna rien : elle étoit fort coquette, et enfin elle se fit démarier. Elle enrageoit quand on l'appeloit madame *Poilras* au lieu de madame *Rapoil*.

Un beau garçon de Paris, nommé Hérouard, sieur de Moisselle, se trouvant avec peu de bien, à cause que son père avoit mal fait ses affaires, prit l'épée, et en Hollande, ayant acquis quelque réputation, une dame de quelque âge, mais riche, l'épousa. C'est

la plus folle de jalousie qui fut jamais : dès qu'il regarde une servante, elle la chasse. A Paris, elle eut soupçon que son mari regardoit de trop bon œil une belle fille de ses parentes, et à table en mangeant, après avoir été long-temps sans parler, elle s'écrioit : « Oui, en ma foi ! je le voudrois de tout » mon cœur qu'elle fût cent pieds sous terre, cette » mademoiselle Marton ! » C'étoit le nom de la belle. Et dans cette vision une cassette lui ayant été volée, elle disoit que c'étoit cette fille qui l'avoit, et qu'une sorcière la lui avoit fait voir dans son ongle. Elle devint jalouse de la grand'mère de son mari. Elle étoit venue de Hollande ici pour le ramener, et d'ici elle le suivit en Poitou, où il est allé voir ses parents. Il est contraint, quand il est levé, de sortir jusqu'au soir, et s'est accoutumé à la laisser criailler tout son soûl.

Voici une histoire plus étrange que toutes les autres. Un gentilhomme provençal, nommé Tenosi, s'en allant faire un voyage en Levant, recommanda sa femme à un autre gentilhomme, avec lequel il faisoit profession d'une amitié très-étroite : cette femme étoit belle ; cet ami en devint bientôt amoureux, et enfin la femme ne fut pas plus fidèle que lui. Ils vécurent de sorte que tout le monde savoit leurs amours. Au bout de quelque temps le bruit courut que le mari étoit mort ; mais ce bruit étoit faux, et il revint la même année. Ces amants, comme j'ai dit, avoient eu si peu de discrétion, qu'ils ne doutoient point que le mari ne fût bientôt averti de tout ; ils se résolurent de s'en défaire, et l'empoisonnèrent : ils sont pris et condamnés à avoir la tête coupée, tous deux en même temps, et sur un même échafaud. On les mène donc au supplice : cet homme étoit le

plus abattu qu'on eût pu voir, et la femme paroissoit beaucoup plus résolue que lui. Comme on le voulut exécuter le premier, il demanda qu'on ne l'exécutât qu'après cette dame, et le demanda avec tant d'instance, et dit des choses qui firent si fort croire qu'autrement il mourroit comme un furieux, qu'on fut contraint de le lui promettre, de peur de le mettre au désespoir. Mais il n'eut pas plus tôt vu la tête de sa maîtresse à bas, qu'il témoigna une constance admirable, et mourut, s'il faut ainsi parler, avec quelque satisfaction. On sut de ses amis particuliers que c'étoit par jalousie, et qu'il étoit tellement possédé de cette passion, qu'il avoit eu peur, s'il étoit exécuté le premier, que la dame ne fût sauvée par quelque miracle, et qu'un autre n'en jouît après : ce fut ce qui l'avoit fait résoudre à empoisonner son ami, comme il l'empoisonna, le jour même qu'il fut arrivé, sans lui donner le loisir de coucher avec sa femme.

Coiffier est fils de Coiffier, qui a été commissaire au Châtelet, et dont la mère étoit cette célèbre pâtissière qui fut la première qui s'avisa de traiter par tête. Le père avoit eu quelque habitude avec le président Le Bailleul, lorsqu'il étoit lieutenant-civil; de sorte que s'étant mêlé des finances, quand le président fut fait surintendant, il prit Coiffier pour premier commis; d'Emery le continua. C'est un homme grave et terriblement cérémonieux. On disoit que d'Emery avoit Guerapin pour tenir parole, Chabenats pour fourber, et Coiffier pour faire des révérences. Madame Pilou disoit de lui que, pour commissaire du Châtelet, c'étoit un honnête homme, mais que pour un homme à carrosse, ce n'étoit qu'un benêt. Sa femme étoit aussi sotte que lui et par-delà. Ils avoient un fils assez honnête garçon, qui ne les

pouvoit souffrir, et il étoit toujours absent; ce fils mourut fort jeune. Son cadet est bien fait; mais vous verrez par la suite quel homme c'est. Il est à cette heure maître des comptes. Son père le maria, il y a quelques années, avec la fille de Vanel, celui qui, avec La Raillière, avoit fait le Traité des aisés. C'est une petite créature qu'on peut dire jolie; mais après les nains, il n'y a rien de si petit : il est vrai qu'elle est bien proportionnée. Cette petite créature, élevée par une mère dévote, fut ravie de trouver un garçon qui fût un peu dans le monde. Par malheur pour lui et pour elle, le père et la mère de Coiffier n'étoient pas alors à Paris, ou du moins en partirent aussitôt après: de sorte que le voilà en son ménage. Le mari, qui avoit ouï dire dans le monde qu'un galant homme devoit donner de la liberté à sa femme, lui laissoit faire en partie ce qu'elle vouloit : il lui donnoit même à faire la dépense : notez que c'étoit un oison. Elle ne se levoit qu'à midi, faisoit semblant de compter avec le valet de chambre de son mari, et ne comptoit point; tout alloit comme il plaisoit à Dieu : l'argent ne lui coûtoit rien. Elle donna une table de bracelet (1) de trente-cinq pistoles à une demoiselle de sa mère qui l'étoit venue coiffer quelquefois, et à la femme de chambre un mouchoir de quinze pistoles.

Il n'y avoit que trois jours que le père de sa mère étoit mort; elle s'habilloit de couleur, et quand sa mère venoit, elle se mettoit entre deux draps toute habillée, et on a jeté quelquefois sur le fond du lit la tourte qu'elle alloit manger avec quelques jeunes garçons du quartier.

(1) On appeloit *table de bracelet* une pierre fine, taillée en brillant et enchâssée dans de l'or ou de l'argent.

Logée dans un des pavillons qui sont à l'entour du jardin du Palais-Royal, elle avoit une porte pour y entrer; elle s'y promenoit avec sa demoiselle jusques à deux heures après minuit, et le mari fut contraint de faire cacher des gens qui lui firent peur, afin qu'elle n'y allât plus si tard. Cette grande liberté que cet homme lui donna, durant l'absence de la belle-mère, la gâta entièrement, et quand les bonnes gens furent revenus, elle avoit déjà pris un fort méchant pli; d'ailleurs elle est naturellement étourdie, et par malheur elle a toujours eu affaire à des étourdis.

Le premier qui s'avisa de lui faire les doux yeux fut un jeune garçon de la ville, lieutenant aux gardes, nommé Busserolles, si fou qu'il alla attaquer lui seul, à la *Don Quichotte*, une bande de sergents qui menoient un homme en prison, et le délivra sans le connoître; il est vrai que son hausse-col, car il étoit de garde, imprima quelque terreur aux sergents. Depuis, il a parlé au Roi si sottement, qu'on l'a cassé, au lieu de le laisser traiter d'une compagnie. Ce galant homme alla un jour pour voir la petite dame. On lui dit qu'elle étoit là auprès, chez sa belle-sœur Vanel, de qui on médit furieusement avec Servien. Busserolles y va : la petite femme revient; on lui dit cela ; elle court chez sa belle-sœur; ils se parlent. La belle-sœur, qui savoit que déjà on étoit en soupçon chez le mari, ne trouva cela nullement bon, et fit dire à Busserolles qu'il ne revînt plus chez elle. Voilà grande rumeur au logis : on défend à la petite femme de voir sa belle-sœur; elle ne voyoit pas même sa mère, car la belle-sœur et la mère logeoient ensemble. Elle disoit une fois : « *Zésus!* que faire au Cours? Le Roi est parti.»

Il y en a aussi qui en sont fâchés. Tantôt elle a permission d'aller au Cours avec sa gouvernante, tantôt on la resserre tout de nouveau : le mari est devenu tout sauvage. Il a un frère qui a fait quelques campagnes ; on l'appelle d'Orvilliers. Ce garçon est bien fait et étoit assez raisonnable, mais à cette heure il garde sa belle-sœur : on croit qu'il en est amoureux. Elle le hait comme la peste.

Le beau-père, la belle-mère, et tous leurs gens, sont tous les espions de la jeune femme. Le bonhomme en usa fort sottement, car il rompit en visière plusieurs fois à des jeunes gens qui alloient là-dedans ; et enfin le portier eut ordre de ne la laisser voir à pas un homme. Quand on la demandoit il disoit : « Elle n'y est pas, » et elle, qui étoit toujours à la fenêtre, crioit : « J'y suis ; » mais cela ne servoit de rien.

Busserolles découvrit un jour qu'elle alloit au sermon avec la famille : il envoie un grand laquais qui fait si bien qu'il garde une place tout auprès de la petite dame, et il causa avec elle, à la barbe à *Pantalon*, tant que le sermon dura.

Elle fut assez long-temps en cette misère, n'allant en aucun lieu que sa belle-mère n'y fût, elle qui mouroit d'envie de voir des hommes. Enfin je ne sais par quelle rencontre on ne put s'empêcher de la laisser aller jouer dans le voisinage, chez le président Tubeuf. Son fils aussitôt en conte à la belle. Dès le premier soir elle lui permet de lui écrire, et non contente de cela, elle ne faisoit que chuchotter le lendemain à la messe avec lui. Le premier billet tomba entre les mains du mari. Le laquais de Tubeuf, aussi habile que son maître, rencontra Coiffier à la porte, qui lui fit avouer qu'il portoit un poulet

à sa femme, et lui donnant un louis d'or, il lui dit: « Je t'en donnerai autant toutes les fois.» Il faisoit réponse pour sa femme. Je pense que la demoiselle ou sa mère l'écrivoit. Au bout de huit jours le mari se lassa de donner des louis, et écrivit à Tubeuf : « Monsieur, soyez une autre fois plus fin; » puis conta toute l'affaire à sa femme. La belle-mère meurt quelque temps après : cette petite étourdie ne put s'empêcher d'en témoigner de la joie; elle vouloit aller à l'enterrement avec un collet clair : le mari dit qu'il le jetteroit dans le feu; cela acheva d'aigrir les gens. Elle fut depuis comme prisonnière, jusqu'à entendre la messe chez elle, et à n'avoir permission de regarder à la fenêtre que certains jours. Quand Tubeuf alla à Francfort, elle et le mari entendant passer bien des gens, mirent la tête à la fenêtre; il cria : « Il y en a qui sont bien aises! »

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DU TOME CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.